



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

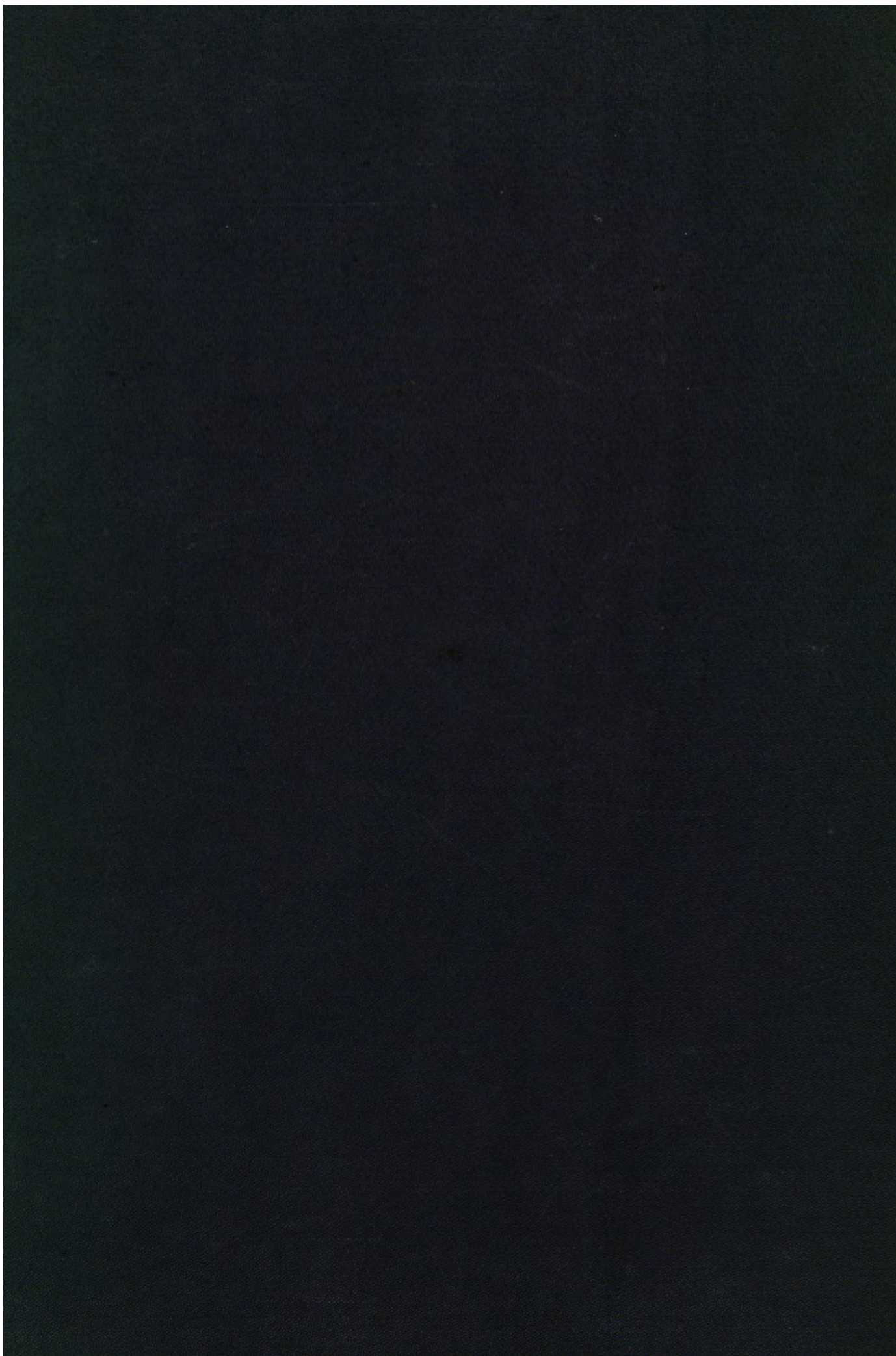
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



$$= \dot{U} 3. \frac{2}{1.1}$$

2224 d. 58/1

$$= k. 8. 13$$

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

PARIS: *Ernest Leroux*, 28, rue Bonaparte.

LONDRES: *Bernard Quaritch*, 15, Piccadilly.

LEIPZIG: *Otto Harassowitz*.

Cal⁴

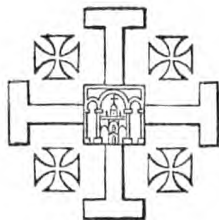
LA
PRISE D'ALEXANDRIE

OU
CHRONIQUE DU ROI PIERRE I^{er} DE LUSIGNAN

PAR
GUILLAUME DE MACHAUT

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS
pour la
SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN
par
M. L. DE MAS LATRIE

19



GENÈVE
Imprimerie Jules-Guillaume Fick
1877

Tiré à 500 exemplaires numérotés, dont:
50 sur grand papier,
50 sur papier vélin,
400 sur papier ordinaire.

N° 50

SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

*

EXTRAIT DES STATUTS

Art. 19. Les publications de la Société sont faites sous la surveillance du Comité de Direction, & la garantie de l'un des commissaires responsables.

Vu l'édition de la Prise d'Alexandrie de GUILLAUME de MACHAUT, par M. L. de Mas Latrie.

Le commissaire-responsable adjoint,

MICHELANT.

Certifié.

Le secrétaire-trésorier,

COMTE RIANI.

Paris, le 5 mars 1876.





PRÉFACE



N érudit fort compétent avait, depuis quelques années, proposé à la Société de l'Histoire de France de publier le récit de la *Prise d'Alexandrie*, composé par Guillaume de Machaut.

Il n'y aurait nul intérêt pour le public à connaître les circonstances qui ont amené presque simultanément la Société de l'Histoire de France à abandonner ce projet & la Société de l'Orient latin à le reprendre. Cette dernière association, fondée sous la présidence de M. le comte de Vogüé, est une des nouvelles créations littéraires que notre pays a vu surgir au lendemain de ses désastres & au milieu de ses déceptions politiques, comme un témoignage de sa résolution de ne pas s'abandonner, quoi qu'il arrive, & de chercher une vigueur nouvelle dans les épreuves de l'adversité.

Pour satisfaire au programme tracé aux éditeurs, je n'ai qu'à rappeler ici succinctement ce qui concerne la date de la composition de la *Prise d'Alexandrie*, son auteur, les sources d'où il a reçu ses informations, & le degré de confiance que méritent les diverses parties de son œuvre. J'indiquerai ensuite les manuscrits connus qui nous l'ont conservée.

I

L'historique de notre texte peut se dire en deux mots, car réellement ce texte n'a pas d'histoire. Grâce aux manuscrits assez nombreux qui le renferment & aux événements qui s'y trouvent racontés, son âge & sa paternité n'ont pu être l'objet de doutes ni de controverses.

Histoire
du texte.

La *Prise d'Alexandrie* est l'œuvre incontestée de Guillaume de Machaut, & Machaut, pour qui la prose ou les vers étaient également faciles, écrivit cette chronique rimée, la plus considérable de ses compositions, peu après l'année 1369. Il avait alors, croyons-nous, quatre-vingts ans passés, ce qui fera excuser, au besoin, les lenteurs du récit. Mais si la valeur littéraire de l'œuvre est médiocre, son intérêt historique est considérable. Sous le titre de *Prise d'Alexandrie*, événement le plus mémorable du règne de Pierre I^{er} de Lusignan, Machaut a raconté en effet toute la vie de ce prince, & a laissé un monument de premier ordre pour l'histoire de l'île de Chypre & de l'Orient latin.

II

Ren-
sei-
gnements
sur l'auteur.

Musicien estimé de son vivant en France & à l'étranger, poète, chroniqueur, homme de cour & homme d'administration, Guillaume de Machaut a été l'objet d'études assez nombreuses. L'abbé Lebeuf,¹ le comte de Caylus,² l'abbé Rive,³ M. Tarbé,⁴ M. Fétis,⁵ enfin le savant & heureux propagateur de notre littérature du moyen-âge, M. Paulin Paris,⁶ se sont occupés de sa vie & de ses œuvres.

¹ *Notice sommaire de deux volumes de poésies françaises & latines conservées dans la Bibliothèque des Carmes Déchaux à Paris.* (Ce sont les manuscrits aujourd'hui à la Bibl. Nat., fonds français, nos 22545 & 22546, dont le dernier, notre manuscrit C, renferme la *Prise d'Alexandrie*.) *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, prem. série, t. XX, p. 377. L'abbé Lebeuf s'occupe encore de Machaut dans son *Mémoire sur Philippe de Maizières*. — ² *Premier Mém. sur G. de Machaut, poète & musicien dans le XIV^e siècle*, *Mém. Acad. des Inscriptions*, t. XX, p. 399. Second *Mémoire*, p. 415. — ³ *Notice d'un manuscrit* (en deux tomes, anciennement à la Bibliothèque des

Carmes Déchaux, où les avait connus l'abbé Lebeuf) *de la Bibliothèque de M. le duc de La Vallière, contenant les poésies de Guill. de Machaut*, à la fin du 4^e vol. de *l'Essai sur la musique ancienne & moderne*, par B. de Laborde & l'abbé Rouffier, p. 477, in-4^o. Paris, 1780. — ⁴ *Les Œuvres de Guill. de Machaut*. Reims & Paris, in-8, 1849. Dans la collection des Poètes champenois. — ⁵ *Biographie univ. des Musiciens*. 2^e édit., 1862. — ⁶ *Le Livre du Voir-Dit de Guillaume de Machaut, où sont contées les amours de Guillaume de Machaut & de Peronnelle, dame d'Armentières*, publié par M. Paulin Paris pour la Société des Bibliophiles français. Paris, 1875.

Tout n'est pas dit cependant sur la question. L'écrivain qui voudra la traiter un jour pleinement devra consulter avec soin les documents de nos Archives nationales, dont on ne nous semble pas avoir fait un suffisant usage. Ils fournissent quelques indications nouvelles & d'une certitude précieuse pour compléter, en les rectifiant sur quelques points, les observations recueillies jusqu'ici.

Dans une étude semblable, où l'interprétation & les conjectures ont une part légitime & nécessaire, si on ne subordonne néanmoins toutes les inductions aux faits historiques certains & chronologiquement établis, on court le risque de faire bientôt fausse route.

Nul monument ne nous donne la date de la naissance de Machaut, ou le moyen de la retrouver d'une manière précise. De là, une première cause d'obscurité & d'incertitude qui plane sur tout le sujet, & qui expose à confondre le vrai & populaire Guillaume de Machaut avec les homonymes qu'il eut dans sa famille & hors de sa vraie famille. On varie beaucoup sur cette date. De 1282,¹ & même de quelques années antérieures,² on passe à 1284,³ à 1295,⁴ à 1315 & au delà.⁵

Retarder la naissance de Machaut jusqu'en 1300 ou 1315, afin que notre poète ne se trouve pas trop vieux en 1362, époque où se place une intrigue amoureuse littérairement célèbre & probablement imaginaire; rendre cette thèse inouïe presque croyable, est un résultat qu'ont pu seules obtenir l'immense érudition & la grave autorité de l'éditeur du *Voir-Dit*. Mais un document à date positive, signalé déjà par l'abbé Lebeuf⁶ & qu'il faut absolument rapporter à notre Guillaume de Machaut, si l'on ne veut renoncer à sa biographie, ne nous permet pas d'accepter les conclusions de cette ingénieuse exposition. Au mois d'août 1308, date qui écarte du même coup comme inadmissible l'année 1295, le roi Philippe le Bel donnait le fief de Bouilly en Beauce à Guillaume de Machaut pour le récompenser de services déjà reçus depuis assez longtemps, *diucius*, & de ceux qu'on espérait toujours de lui. La pièce est enregistrée au Trésor des chartes.⁷ A l'époque où Machaut recevait cette marque de l'estime

¹ L'abbé Rive, qui accepte 1282 ou 1284. Cf. Crapelet, *Eustache Deschamps*, page 81. — ² Cf. ce que dit M. Paulin Paris, le *Livre du Voir-Dit*, p. xv & n. — ³ L'abbé

Lebeuf. — ⁴ M. Tarbé. — ⁵ M. Paulin Paris. — ⁶ *Mém. de l'Acad.*, t. XX. — ⁷ Chat. de Villiers, août 1308. Voy. ci-après, Pièces justif. n° 1.

& de la satisfaction royales, il aurait eu douze ans s'il fût né en 1295, huit ans s'il était de 1300. On ne peut s'arrêter à de telles suppositions. Sa naissance est donc antérieure & à l'année 1300 & à l'année 1295.

Nous hésiterions toutefois à remonter trop au delà de 1282. Machaut ayant dépassé l'année 1369, puisqu'il raconte la fin tragique du roi Pierre I^{er} de Lusignan, eût atteint l'âge de cent ans environ, s'il est mort, comme on l'admet, en 1377. Cette circonstance, assez exceptionnelle, eût été vraisemblablement remarquée par Eustache Deschamps dans les nombreuses occasions où il a parlé de son compatriote & maître bien-aimé. En plaçant sa naissance vers 1282 ou 1284, on voit encore que Machaut n'avait, en 1308, que vingt-trois ou vingt-cinq ans, ce qui annonce la précocité de ses talents & la rapidité, d'ailleurs bien justifiée, de sa faveur à la cour de France.

M. Fétis insiste beaucoup pour établir que Guillaume n'appartenait pas à la noble famille des Machaut, déjà illustre au XIV^e siècle. Nous le croyions déjà comme M. Fétis, mais par d'autres raisons, avant d'avoir retrouvé au Trésor des chartes la pièce du mois d'avril 1309, qui lève tout doute à cet égard. Nous en rappellerons bientôt les termes mêmes.

Pour M. Fétis, la preuve de la roture de Machaut est un traité de musique, précieux manuscrit lui appartenant & daté du 12 janvier 1375, dans lequel Machaut, dont on invoque l'autorité, est nommé *G. de Mascaudio*. Or, dit M. Fétis, « *Mascaudium* est précisément le nom latin du village de Machaut. »

Nous en demandons pardon au savant historien des musiciens célèbres, mais la mention de ce manuscrit ne prouve rien ici. Les fires de Machaut s'appelaient incontestablement Machaut, tout aussi bien & à plus juste titre que les hommes non nobles fortis du village de Machaut, & qui, une fois établis hors de leur pays, avaient reçu ce surnom comme sobriquet d'origine. Le nom de Machaut ou Machault était généralement latinisé en Champagne par *Machaudium*;¹ nous n'avons pas trouvé *Mascaudium*. En France, à la chancellerie royale & ailleurs, on traduisait plutôt *Machellum* & *Macholium* : *Odo de Machello, miles*, en 1277;² *dilectus miles*,

¹ Pouillés & comptes de Champagne. Varin, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1108, 1111.

² Arch. Nat. Layettes du Trésor, J. 208. Voy. ci-après pièces justif. n° 4.

Œ *cambellanus noster Petrus de Machello*, en 1291 ;¹ *Petrus de Machello quondam miles, cambellanus noster*, en 1307 ;² *Dominus Johannes de Macholio*, en 1308 ;³ dans les pièces françaises contemporaines : *Monseigneur Pierre de Machau, jadis chevalier chambellan le Roy*.⁴

Ce qui nous semble établir déjà suffisamment que notre Guillaume n'appartenait pas à la famille seigneuriale des Machaut, c'est que jamais son nom, même dans les pièces & les circonstances les plus flatteuses, n'est accompagné de la moindre qualification nobiliaire. Les rois l'appellent *dilectus noster* ; jamais l'attribut féodal de *fidelis* n'est joint à ces mots. Encore moins les trouvons-nous accompagnés des qualificatifs *dominus, miles* ou *armiger*.

Il ne faut pas dire cependant avec M. Fétis que Machaut est le nom du pays & non pas le nom de la famille de Guillaume. Nous croyons voir dans les monuments généraux & dans les pièces de nos Archives que, déjà au commencement du XIV^e siècle, il y avait deux familles de Machaut inégales d'ancienneté, de notoriété, d'origine & de condition sociales. L'une possédant la terre de Machaut en Champagne & portant ce nom, bien qu'elle pût résider en d'autres domaines, famille ayant eu déjà un chambellan du roi, & formant peut-être, par quelque filiation inconnue aujourd'hui, la souche des Machaut d'Arnouville des XVI^e & XVIII^e siècles ; l'autre, sortie probablement du village de Machaut & assez répandue en Champagne & en France ; arrivée déjà dans les charges lucratives de la cour, non noble encore, mais dont quelques membres ne tardèrent pas à obtenir la noblesse, comme cet honorable bourgeois de Châlons-sur-Marne, *dilectus noster Johannes de Machaut, burgensis catalaunensis*, que Charles V anoblit héréditairement en 1373, lui, sa femme & ses enfants.⁵

La plus ancienne mention concernant Guillaume de Machaut a été découverte par l'abbé Lebeuf sur les tablettes de cire de Florence, imprimées aujourd'hui dans le Recueil des Historiens de France. Il y est inscrit à l'année 1301, parmi les gens du service de la reine Jeanne de Navarre, femme de

¹ Lettre du roi de 1291. Pièces justifiées. n° 5. — ² Lettre du roi de 1307. Pièces justifiées. n° 6. — ³ En 1307 & 1308. Bouquet, *Rec. des*

Hist. de France, t. XXII, p. 545, 563. — ⁴ En 1319. Ci-après, pièces justifiées. n° 7. — ⁵ Pièces justifiées. n° 9.

Philippe le Bel : *Guill. de Macholio, valetus camere*.¹ Quelques autres mentions des mêmes comptes, pouvant se rapporter à lui, sont suivies de cette désignation : *valetus porte, huissier de la chambre*.

Ainsi, presque au début de la vie (il avait environ seize ans), nous le voyons placé avec plusieurs autres Machaut, vraisemblablement de sa famille,² dans cette haute domesticité, non noble, de la maison du roi, qui comprenait, sous la direction de quelques grands officiers, le service intime des personnes & des résidences royales, l'ameublement, les costumes, les atours, la table, les fêtes, les jeux, la musique & quelques autres charges réunies plus tard sous la dénomination de Menus-Plaisirs.

Doué des plus heureuses facultés, poète & musicien, Machaut vit rapidement grandir sa renommée & entra de plain-pied en relations avec les seigneurs & les princes qui fréquentaient la cour de France. Il ne fortit pas & ne voulut pas fortir néanmoins de cette condition moyenne, où il fut trouver l'illustration & la richesse. Nous ne connaissons aucune donnée sérieusement historique qui pût infirmer cette opinion, avant d'avoir retrouvé dans les registres du Trésor des chartes la lettre royale de 1309, donnée à Cachan, qui la justifie dans les termes les plus explicites.

Mais Machaut lui-même ne fait-il pas plusieurs fois allusion dans ses œuvres à cette situation intermédiaire, à cette médiocrité dorée dans laquelle il se complut, sans chercher à en sortir, ce qui lui eût été facile, car les princes qu'il servit & qu'il aima toujours semblent n'avoir eu rien à lui refuser. « Je m'appelle Guillaume & suis surnommé de Machaut » :

Je, Guillaumes dessus nommés,
Qui de Machaut sui surnommés.

C'est ainsi qu'il s'exprime à la fin du *Jugement du roi de Navarre*.³ Un féodal, le fils du chambellan Mgr Pierre de Machaut, nommé comme lui Guillaume de Machaut & avec lequel on l'a confondu,⁴ n'eût pas ainsi parlé.

¹ *Hist. de France*, t. XXII, p. 508.
— ² Un *Robertus de Machello, dilectus panetarius noster*, reçoit du roi, en 1309, certains biens confisqués sur un chevalier. Arch. Nat. Ci-après, pièces justif. n° 8.
— ³ Composé après l'année 1348.

Manuscrit Vogüé, f. 87. — ⁴ Préface du *Voir-dit*, p. xiv. « Monf. Guillaume de Machau, enfans & hers de noble home monseigneur Pierre de Machau, jadis chevalier & chambellan le Roy. » Année 1319. Pièces justif. n° 7.

Ailleurs, dans le *Confort d'ami*, composé pour le même Charles de Navarre, en s'excusant délicatement de donner ce titre d'ami à un aussi grand personnage, il assure le prince qu'il n'oubliera jamais la distance qui les sépare, & il ajoute avec une confiance que le talent légitime & rehausse : « Pour moi, je ne suis ni des grands ni des petits » :

Sire, & se je t'apelle ami
N'en aiez pieur cuer ami,
Car bien s'es que tu yes mes fires;
Et je des mieudres ne des pires
Ne sui. 1

Ce que nous traduirions volontiers ainsi : « Je ne suis ni chevalier ni serf. »

En 1307, Machaut passa dans la maison du roi en conservant sa charge de valet de la chambre, & c'est dès l'année suivante que Philippe le Bel, appréciant de plus en plus son mérite & ses services déjà anciens, *diucius*, le gratifia du domaine de Bouilly-en-Beauce, saisi pour forfaiture sur un chevalier nommé Jean de Pouville ou de Bouilly. L'acte de cette donation, dressé au château de Villiers dans le mois d'août 1308, nous a déjà servi à remonter la naissance de Machaut au moins jusqu'aux années 1284 ou 1282, puisque Machaut recevait ce domaine en récompense de services appréciés déjà depuis assez longtemps. Le nouvel acte qui confirma & régularisa l'année suivante cette donation établit d'une manière plus certaine encore la condition bourgeoise de Guillaume de Machaut.

La terre de Bouilly ayant été tenue jusque-là féodalement, le roi, par une lettre scellée à Cachan au mois d'avril 1309, en maintenant ses premières dispositions, déclara formellement que Guillaume de Machaut & ses héritiers corporels & légitimes (s'il en avait jamais) pourraient, bien que non nobles : *eo nonobstante quod nobiles non existant*, posséder à perpétuité le fief de Bouilly. Il était spécifié en outre que nul officier ne devrait les contraindre à vendre ce domaine, s'il ne leur convenait, ou les empêcher d'en faire l'hommage régulier. 2

C'était un grand pas vers la noblesse, & beaucoup de non nobles y sont arrivés ainsi par l'acquisition de terres à hommage, dérogation aux premiers usages des fiefs que la

1 Manuscrit Vogüé, f. 170, 1^{re} col. — 2 Ci-après pièces justif. n° 2.

royauté avait contraint l'esprit aristocratique à subir depuis le XIII^e siècle. ¹ Mais Machaut ne paraît pas avoir tenu à franchir cette barrière, puisque dans les mentions consignées au *Confort d'ami*, écrit après l'année 1349, il fait à sa condition bourgeoise les allusions manifestes que nous avons précédemment citées.

L'estime, la faveur, l'amitié des grands & la fortune lui arrivaient, ce semble, au delà de ses désirs. Il s'en montra toujours reconnaissant. Il avait acquis, peut-être de ses deniers, ² des maisons & des terres à Montargis & dans les alentours, à douze lieues environ de son fief de Bouilly. Il constitua sur ces biens des rentes perpétuelles en faveur des prieurés de Montargis & de Flotain, à la charge de célébrer des messes hebdomadaires du Saint-Esprit durant sa vie, & des messes de *Requiem* après son décès. Les lettres royales rendues pour confirmer ces donations, au mois d'août 1314, trois mois avant la mort de Philippe-le-Bel, le qualifient toujours de valet de la chambre du roi. ³ Les prières y sont demandées pour Machaut seul, ce qui indique bien qu'il n'avait pas d'enfants & n'était pas marié, circonstance laissée dans le doute par la rédaction des lettres du mois d'avril 1309.

La mort du roi Philippe-le-Bel ne changea pas trop la destinée & les relations de Guillaume de Machaut. L'événement sembla même tourner à son avantage & donna peut-être un essor qu'ils n'auraient pas eu à son talent & à ses aptitudes diverses. Il entra alors au service du roi de Bohême, ami & bientôt intime allié de la maison de France, ⁴ & ne le quitta qu'à la mort de ce prince, tué, comme l'on fait, dans les rangs de l'armée française, à la bataille de Crécy. Il resta ainsi, & il le rappelle expressément, *trente années* aux gages de Jean de Luxembourg. C'est une vie presque entière. Ces années, qui se déterminent rigoureusement de 1316 à 1346, furent peut-être les plus heureuses de son existence. Partout, dans toutes ses œuvres, le souvenir reconnaissant de ce temps fortuné lui vient à la mémoire. Dans maint endroit il parle de ce sage & bienveillant roi de Bohême, qui l'a aimé & nourri si longtemps, qui, simple &

¹ Ordonnance de Philippe le Hardi de 1275. — ² *Ex conquestu suo*. — ³ *Valetus camere nostre*. Pièces justif. n° 3. — ⁴ En 1322, sa sœur Marie épousa le roi Charles le Bel; en 1322, sa fille Bonne épousa le duc de Normandie, depuis Charles V.

frugal pour lui-même, distribuait largement les bijoux & les fiefs à ses serviteurs; il recherche les occasions de parler de son fils Charles, devenu empereur par la sagesse paternelle, & de sa fille, la duchesse de Normandie, morte avant l'avènement de son mari au trône, qui méritait si bien, dit-il, son nom de Bonne.

Machaut ne fut pas auprès de Jean de Bohême le simple clerc des soins & des amusements intérieurs. Il a la prétention, justifiée par la vraisemblance & par sa sincérité habituelle, d'avoir aidé le prince, dont il possédait la confiance, dans les affaires les plus considérables comme les plus délicates, ¹ & l'on fait combien le dévouement du roi de Bohême pour la France, ses propres entreprises en Allemagne & en Italie multiplièrent les travaux & les soucis autour de lui. Machaut paraît l'avoir accompagné partout :

Je fus ses clers, ans plus de xxx.
Si congnu ses meurs, & s'entente,
S'onneur, son bien, sa gentilleffe,
Son hardement & sa largeffe;
Car j'estoie ses secretaires
En trestous ses plus gros affaires. ²

Le *Confort d'ami* rappelle qu'il suivit notamment le roi dans ses campagnes de Pologne ³ & de Russie (1335-1337), prenant part à toutes les marches & quelquefois même, beaucoup plus qu'il ne convenait à ses goûts, mais toujours avec gaieté, aux gardes & aux veillées militaires.

A la mort du roi de Bohême, Guillaume de Machaut resta en France où il était venu vraisemblablement avec son maître, & d'où il ne s'éloigna plus. Rentré dans le service des princes de la famille royale, il y fut toujours aimé & apprécié. Il ne paraît pas néanmoins y avoir occupé cette position exceptionnellement flatteuse que lui avait accordée Jean de

¹ Dans le *Confort d'ami*, Machaut nous apprend qu'il fut souvent l'intermédiaire des générosités particulières du roi :

Je le seay bien, car je l'ay fait
Plus de l. fois de fait.

(Ms. Vogüé, f. 190.)

— ² Édition, ci-après, p. 24-25.

³ Il assista à l'hommage que treize ducs allemands prêtèrent au roi de Bohême & aux fêtes données à Cracovie :

Je le vis, pour ce le tesmong...

Prefens fui à ceste feste.

Je le vi des yex de ma teste.

(Ms. Vogüé, fol. 190 v^o.)

Luxembourg, & qui répandit sur la seconde partie de sa vie le charme des souvenirs & de la gratitude.

La duchesse de Normandie, fille du feu roi de Bohême, prit d'abord l'ancien secrétaire de son père à son service personnel. Machaut paraît avoir obtenu, vers le même temps, un canonicat à la cathédrale de Reims. On le trouve inscrit, dès l'an 1346, comme jouissant d'une prébende canoniale de 60 livres en revenu principal. ¹

Quand la mort de Philippe de Valois appela le duc de Normandie au trône en 1350, Machaut reçut une charge de secrétaire ou notaire du roi. ² Ces nouveaux avantages, joints à sa fortune antérieure, durent lui donner une situation plus qu'aisée & peut-être opulente. Il n'en continua qu'avec plus de suite & de goût à s'occuper de musique & de poésie. C'est la période la plus féconde de sa carrière. Le *Dit du Lyon* remonte au temps où il était encore auprès du roi de Bohême, & fut terminé après l'année 1342. Le *Confort d'ami* ne put être achevé qu'après 1348. Le *Jugement du roi de Navarre*, où sont mentionnées des particularités du mois de novembre 1349, appartient au commencement du règne du roi Jean. Le *Dit de la Fontaine amoureuse* serait de 1361 ou 1362, & par conséquent des dernières années de ce prince. La messe en musique aurait été composée pour le sacre de Charles V, solennité à laquelle le roi de Chypre assista à Reims, en 1364.

Mais Machaut, en conservant l'heureuse fertilité de son esprit, ressentait physiquement les atteintes de l'âge. Avec les années, les infirmités étaient arrivées. Il avait perdu l'usage d'un œil, & souffrait parfois de cruels accès de goutte. Il est douteux qu'il ait conservé sous le nouveau règne les fonctions de secrétaire royal. ³ Vers ce temps, il prit le parti de fixer sa résidence loin de Paris & de vivre le plus qu'il pourrait dans ses propriétés de Champagne ou du Gâtinais.

Là, sans négliger les devoirs assez faciles de son canonicat, & en occupant toujours activement ses loisirs, il put, entouré

¹ Varin, *Arch. administ. de Reims*, t. II, 2^e partie, p. 1034. — ² Dans une de ses plaintes, adressée au roi Jean & visiblement écrite loin de la cour, il rappelle au roi sa nomination :

... Vous me deïstes
Quand Secretaire me feïstes.
(Mf. La Vallière, notre mf. C, f. 67.)
— ³ Son nom ne figure pas une fois au bas des mandements & lettres missives de Charles V qu'a publiés M. L. Delisle.

d'amis & de disciples dévoués, comme Eustache Deschamps, jouir de la noble aisance que son mérite & ses bienfaiteurs lui avaient affurée.

Eh bien, le croirait-on ? C'est là, c'est à cette époque de calme & laborieuse retraite, & pour préciser davantage, c'est aux années 1362 & 1363, que se placerait la liaison romanesque dont le *Livre du Voir-Dit*, composé en 1363 ou 1364, M. Paulin Paris l'a savamment prouvé,¹ renfermerait la véridique histoire & les monuments authentiques. L'héroïne de l'aventure est une jeune fille de dix-huit à vingt ans. Le héros ? On l'ignore. Et peut-être n'y a-t-il pas à rechercher les noms historiques d'une situation très-vraisemblablement imaginaire. Mais si l'on voulait y voir absolument Guillaume de Machaut, il faudrait se résoudre à parler d'un vieillard, d'un goutteux, d'un homme de soixante-quinze à soixante-dix-sept ans ! La discussion ferait-elle encore possible ou nécessaire ? Nous en appelons à un nouvel examen du savant éditeur, à qui nous soumettons avec confiance les pièces de nos Archives nationales. Pour nous, il nous est impossible de voir dans cette correspondance, d'une uniformité de rédaction surprenante & quelque peu monotone, autre chose qu'une *Nouvelle Héloïse* du moyen âge.

Machaut entreprit quelques années après une œuvre aussi considérable que le *Voir-Dit*. C'est la *Prise d'Alexandrie*, ou, plus exactement, l'histoire du roi Pierre I^{er} de Lusignan, ce valeureux champion de conquêtes impossibles, dont il avait connu tant de serviteurs, d'amis & de compagnons d'armes.

Si facile que la composition ait été pour Machaut, on ne trouvera pas excessif d'accorder trois ou quatre ans à l'achèvement d'un pareil récit, qui ne comprend pas moins de neuf mille vers, & qui ne put être commencé au plus tôt que dans le cours de l'année 1369. Nous atteignons ainsi l'année 1372 ou 1373. Un document du 15 octobre 1371 constate que *Mestre* Guillaume de Machaut figurait parmi les nombreux créanciers du duc de Berry, frère de Charles V.² La qualification de *maître* ajoutée à son nom indique que notre vieux

¹ *Le Livre du Voir-Dit*, préf., p. xiv, xxviiij. — ² Article du compte d'Etienne Valée, maître de la chambre aux deniers du duc de

Berry, pour un an, du 1^{er} juin 1371 au 31 mai 1372. Archiv. Nat., JJ. 251, fol. 72 (communication de M. Siméon Luce).

poète était au moins maître-ès-arts, si ce n'est docteur. Quelle que fût d'ailleurs l'importance de sa créance, ce sont autant de faits qui témoignent de l'étendue de son savoir & de ses relations, de la réalité de sa fortune & de la durée de sa vie.

La *Prise d'Alexandrie* fut vraisemblablement le dernier de ses grands labeurs, & l'année 1377, à laquelle on rapporte généralement sa mort,¹ n'a rien que de très-acceptable. Machaut, s'il était né, comme nous le pensons, vers l'an 1284, avait alors quatre-vingt-douze ans.

L'une des ballades qu'Eustache Deschamps composa sur sa mort annonce à la Champagne la perte douloureuse qu'elle venait de faire :

Vestez-vous noir, plourez tous, Champenois,
La mort Machaut, le noble rhétorique.²

Son origine champenoise est donc aussi bien déterminée que la date & les sources de son *Histoire du roi de Chypre*, dont il nous reste à parler.

III

§ I

Examen
critique du
texte.

La *Prise d'Alexandrie* est une œuvre conçue & exécutée dans son ensemble sous l'empire d'un double sentiment : d'une admiration exagérée & continue pour le roi Pierre de Lusignan, que ses voyages & ses brillantes expéditions contre les infidèles avaient rendu célèbre en Europe, & de l'horreur qu'inspira son assassinat, surtout dans les pays où les circonstances qui précédèrent & accompagnèrent le meurtre furent moins connues.

Machaut, mal informé à cet égard, partagea & propagea l'erreur commune, qui fit confidérer le vainqueur d'Alexandrie, le dernier espoir des croisades, comme lâchement sacrifié par ses chevaliers & ses frères au désir du repos & de la paix.

¹ M. Fétis, M. Tarbé, M. Paulin Paris. *Le Voir-Dit*, p. xxvj.

² M. Paulin Paris. *Les Manuscrits français*, t. VI, p. 423.

Si favorables que soient cependant les dispositions de Machaut à l'égard de Lufignan, elles ne l'entraînent jamais à dénaturer ou à exagérer sciemment les faits à son avantage. L'auteur de tant de fictions & d'allégories ingénieuses est ici un historien, un écrivain véridique, impartial, au moins par l'intention, & presque scrupuleux.

A part son prologue mythologique sur la naissance du roi Pierre, à laquelle l'écrivain, par un dernier retour poétique, associe les divinités les plus favorables de l'Olympe, tout le reste de l'œuvre, quoique écrit en vers, est une véritable chronique, consciencieusement & soigneusement rédigée. On y sent l'amour & la recherche de la vérité & même de l'exactitude. Quand Machaut se trompe, & la fin de son récit renferme les plus grandes erreurs, c'est que ses informations l'ont égaré, mais non la passion ou un dessein prémédité.

Sans jamais avoir été en Orient, Machaut se trouva par sa position en rapport avec beaucoup de personnes qui connaissaient le pays; il fréquenta les officiers & les serviteurs venus avec le roi en Europe. Il fut particulièrement lié avec Bermond de la Voulte, chevalier du Vivarais, chambellan du roi de Chypre. ¹ Il put voir Perceval de Cologne, autre chambellan du roi, qui séjourna deux fois à Paris & à la cour « où il était bien connu ² » en 1364, lors du premier voyage de Pierre I^{er} en Occident, & en 1367, quand le roi le chargea d'aller faire les apprêts du combat singulier qu'il avait accepté avec Florimont de Lesparre. ³ Peut-être fut-il admis en quelques occasions auprès du roi lui-même, à Reims ou à Paris.

Aussi, quand il voulut écrire l'histoire de ce prince, dont le caractère aventureux & les hauts faits l'avaient captivé, il n'eut qu'à recueillir ses souvenirs personnels & à écouter les rapports de plusieurs hommes d'armes champenois qui avaient servi, avec tant d'autres occidentaux, dans les armées chypriotes.

Ses notions sur les premières années de Pierre de Lufignan sont généralement correctes. Les chroniques de l'île & les documents originaux confirment ce qu'il dit de la fuite du jeune prince, impatient de connaître les chevaliers & les tournois de France, dont il entendait souvent parler à Nicosie; il est dans le vrai en rappelant la sévérité & la pru-

¹ Voy. ci-après, page 111, v. 3669. — ² Page 235, v. 7613.

³ Voy. à la fin du volume, la note 733, p. 287-288.

dence du roi Hugues IV, son père, & les desseins que formait le prince de Tripoli, dès qu'il ferait parvenu au trône, de reprendre la guerre contre les infidèles, projets qui furent la pensée & la gloire de son règne.

La partie la plus considérable de l'œuvre est le récit de l'expédition d'Alexandrie en 1365, avec les annexes antérieures & postérieures qui se rattachent à ce grand fait militaire : les voyages du roi en Occident pour préparer la coalition des forces chrétiennes, résultat qu'il n'obtint jamais, la marche de la flotte & de l'armée formée à grand'peine, grâce à quelques dévouements isolés, aux subides du Saint-Siège & au concours effectif des chevaliers de Rhodes; l'affaut & la prise d'Alexandrie; le pillage des magasins d'où les Européens rapportèrent en leur pays des épiceries & de riches étoffes; l'évacuation de la ville à laquelle le roi eut tant de peine à se résoudre; ses expéditions ultérieures en Caramanie & en Syrie, tantôt contre les Turcs, tantôt contre les Arabes, suivant les péripéties des négociations de paix qui se poursuivaient laborieusement en Chypre & au Caire, par la médiation des communes italiennes.

Sauf quelques inexactitudes & quelques obscurités, tout ce récit est satisfaisant, bien suivi, nourri de faits détaillés & précis. Machaut en a reçu les éléments, ou, pour employer ses propres expressions, la *matière*, de témoins oculaires & bien renseignés. Il le dit d'une façon générale en plusieurs circonstances² & il nomme comme son principal initiateur un écuyer de Champagne, Jean de Reims, que l'on voit figurer à la prise de Gorhigos en Arménie³ & qui réussit à accompagner au Caire l'un des négociateurs génois, lors de l'ambassade de 1367:⁴

Cils Jehans dont je vous parole
M'aprent & m'enseigne & m'escole
Et m'amenistre ma matière;
Car il vit toute la manière
De Courc, dou Quaire & d'Alixandre,
Et de Triple, & si fu au prendre. 5

¹ Cf. notre *Hist. de Chypre*, t. II, p. 461 & n. 4. — ² Ci-après, page 74: « Et le me dit uns chevaliers. » Page 98: « Si com dire oy l'ai celi

qui y estoit. » — ³ P. 142: « Jehans de Reims, au cuer hardi. » — ⁴ Page 179. — ⁵ V. ci-après, page 180.

L'exactitude des notions qu'il fournit sur quelques points spéciaux traités en Egypte par les ambassadeurs, comme les Douanes & les Pèlerinages, est confirmée par les lettres mêmes du roi de Chypre publiées à Rome en 1368, pour se disculper aux yeux de la chrétienté des lenteurs de la négociation.¹

Le nouveau voyage en Europe, la longue histoire de sa querelle & de son duel avec Florimont, sire de Lesparre, la réconciliation très-dignement opérée par Urbain V entre les deux adversaires, sans blesser en rien l'honneur royal, sa reconnaissance comme roi d'Arménie, enfin son adhésion à la reprise des négociations, donnée à la sollicitation du pape & des communes marchandes, forment encore une très-bonne partie & une digne continuation de la prise d'Alexandrie par l'exposé des faits & la connaissance des intérêts divers engagés dans ces questions. Machaut a pu facilement en recueillir le récit oral ou écrit par ses relations étendues. Il semble avoir connu le texte même des lettres de cartel échangées entre le roi & Florimont de Lesparre, qu'il intercale dans ses vers & qui ont tous les caractères de l'authenticité.

La fin de la chronique est bien moins satisfaisante. La partie défectueuse commence au récit des événements fort complexes qui amenèrent la rupture définitive du roi avec les barons de Chypre & le meurtre du prince. Chronologiquement elle ne comprend donc que les derniers mois de l'année 1368 & le mois de janvier 1369; un cinquième à peu près de l'ensemble de la composition.

Ce qui finit par exaspérer les chevaliers chypriotes contre le roi Pierre, ce ne fut pas, comme l'enthousiasme aveugle de quelques contemporains l'a fait croire, ses projets plus généreux que réalisables de nouvelles croisades, mais l'effroyable arbitraire auquel, à la suite de malheurs domestiques imprudemment révélés, il se laissa aller vis-à-vis des liges, à son retour de France. En frappant directement les chevaliers feudataires sans le jugement de la Haute Cour, en condamnant un vassal de son autorité privée à la prison ou à l'exil, en obligeant une femme noble à épouser un serf ou à travailler la terre de ses mains, il violait outrageusement les bases mêmes de la société féodale qu'il avait juré de respecter à

¹ Voy. notre *Histoire de Chypre*, t. II, p. 291.

fon sacre, & ne laiffait plus de fécurité à perfonne autour de lui.

Pour qui n'a pas fu l'importance extrême que confervaient encore au XIV^e fiècle, dans les Etats de l'Orient latin, les privilèges des hommes liges, dont le roi n'était en quelque forte que le chef favorifé, à la condition d'observer les affifés, les événements furvenus à Nicofie au retour du roi font peu compréhénfibles, les rôles changent, & le plus coupable des perfonnages, le contempteur audacieux des lois du pays, des lois de l'humanité comme de la morale, celui dont les caprices fantaftiques & cruels ne peuvent s'expliquer que comme des accès d'une véritable démence, n'eft plus que la victime intéreffante d'une conjuration de chevaliers dégénérés ou de parents jaloux du pouvoir.

Au commencement de notre fiècle, il s'eft paffé dans une cour d'Europe un fait fanglant, un crime politique affez femblable au meurtre du roi de Chypre. C'eft l'affaffinat de l'empereur Paul I^{er} à Saint-Pétersbourg. Alexandre a connu le complot & n'a rien fait pour le conjurer. Qui oferait néanmoins accufer ce malheureux prince d'avoir été le meurtrier de fon père? La fédération des frères du roi de Chypre fut pareille à celle d'Alexandre vis-à-vis d'un fouverain dont la violence & la folie compromettaient l'exiftence même de l'Etat & de la couronne. Si la grande hiftoire a été jufqu'ici plus févère pour les Lufignans que pour Alexandre, c'eft que l'hiftoire intime & réelle de leur temps & de leur pays n'eft pas fuffifamment connue.

Le prince d'Antioche & le roi Jaques de Lufignan feront vengés un jour par l'exposé complet des faits confervés dans les véritables chroniques de Chypre. Les témoignages concordants de Léonce Machera, de Diomède Strambaldi, d'Amadi, de Florio Buftron & de Lorédano finiront par prévaloir fur les exagérations & les erreurs flagrantes de Philippe de Maizières, du biographe d'Urbain V, de Chrif-tine de Pifan, enfin & furtout de Guillaume de Machaut. Il faudra faire juflice de ces erreurs & de ces déclamations, paffées dans les ouvrages les plus jufte-ment accrédités, tels que les *Annales eccléfiastiques* de Rinaldi & l'*Art de vérifier les dates*.¹

Comment Guillaume de Machaut, fi foucieux de fes ren-

¹ Voy. *Hifl. de Chypre*, t. II, p. 342. *Note fur le meurtre du roi Pierre I^{er}*.

feignements pour les temps antérieurs, a-t-il accueilli, sur les graves événements qui terminent son récit, des assertions & des anecdotes aussi hasardées, quand elles ne sont pas entièrement erronées ou ridicules? Chose étrange! c'est à la fin, si justement suspecte, de sa chronique, que Machaut, simple & bref ordinairement dans l'indication de ses sources, signale avec insistance & itérativement l'origine & le prix de ses nouvelles informations. Quelque défiance semble lui rester cependant, car il déclare ne pas s'en porter personnellement garant.¹

Nous mettons néanmoins sa bonne foi hors de doute. Pressé par l'âge de terminer son œuvre, il a répété, sans pouvoir le contrôler, ce qu'il pensait être la vérité.

Mais on ne peut en dire autant du narrateur dont il invoque le témoignage, en croyant à sa sincérité.

Gautier de Conflans, chevalier champenois qui, dans ses entretiens avec Machaut & quelques amis communs, leur répéta tout ce qu'il savait des faits extraordinaires récemment survenus en Chypre & du meurtre du roi, ferait excusable s'il n'avait été qu'un observateur superficiel, ou un rapporteur crédule & léger; mais comment trouver une explication avouable à ses récits, quand il dit avoir vu de ses yeux tous ces faits, particulièrement la scène du meurtre, & quand le contraire ressort évidemment de sa propre rédaction?

Voici en quels termes Guillaume de Machaut, ou plutôt Gautier de Conflans, auteur responsable du récit, en annonce par deux fois l'origine & la sincérité:

Sa mort vous conteray,
Ne ja ne vous en mentiray;
Einsi comme cils le m'a dit
Qui y estoit & qui la vit,
Et qui mentir ne deingeroit.²

Et ailleurs:

Ce me dit messires Gautiers
De Conflans, non pas seul, moy tiers,
Et s'estoit là où tout s'avint.³

Rien de plus précis, on le voit. Eh bien! quelque formelles que soient ces déclarations de la présence de Gautier de

¹ Cf. ci-après, p. 248, v. 8024. —

² Page 246. — ³ Page 284. Plus loin encore, p. 256, Machaut répète:

Vefci sa parole & son dit,
Si comme Gautier le me dit.

Conflans sur le théâtre des événements & de leur suprême dénouement, il est impossible de les admettre comme vraies. Gautier n'a rien vu de ce qu'il raconta à ses amis de Champagne, & ce qu'on lui en apprit était déjà inexact quand il l'entendit, ou se dénatura complètement en passant par sa bouche.

Il suffirait d'une circonstance pour ôter à ses assertions le poids d'un témoignage oculaire. Je la cite ici, entre tant d'autres, bien qu'elle m'oblige à aborder un détail pénible, parce qu'elle ruine la base de toutes ces affirmations. Gautier de Conflans prétend que la reine reposait auprès du roi, quand le prince fut attaqué. Or on fait d'une manière certaine qu'une autre que la reine partageait la couche royale la nuit du meurtre.¹ Nul de ceux qui se rendirent au palais royal, à l'aube du 17 janvier 1369, n'ignora une semblable particularité; & l'on peut dire qu'il n'est pas un chevalier de la Haute Cour, un homme un peu considérable en Chypre, qui n'en ait été informé par la haine ou la malignité publique.

Il prétend que le projet de tuer le roi fut définitivement arrêté chez le prince d'Antioche. Le contraire est prouvé par le chancelier de Chypre lui-même, l'ami du roi, l'apologiste aussi indulgent à son égard qu'il est dur pour ses frères. Philippe de Maizières nous apprend que le complot, qui était le secret & qui fut le crime de quelques chevaliers seulement, au milieu de l'émotion de tous, s'ourdit chez Raymond Babin,² bouteiller du royaume, à qui appartenait le serf que le roi, dans son irritation contre le vicomte de Nicosie, voulait imposer pour époux à sa fille.³

La narration entière de Gautier de Conflans est un tissu d'inexactitudes, qui seraient des calomnies monstrueuses s'il en avait eu conscience, ce qui est douteux. A l'entendre, le prince d'Antioche serait sorti de la chambre du roi quand le roi dormait encore; le prince aurait signalé le moment propice aux assassins; le roi aurait été frappé dans son lit. Autant d'assertions, autant d'erreurs.

Il est établi que les frères de Pierre de Lusignan, venus au palais avec les barons pour rendre compte au roi des conférences de la nuit, hésitaient à entrer dans la chambre à

¹ Voy. à la fin du vol., note 77,

& *Hist. de Chypre*, t. II, p. 340. —

² Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 333,

n. 5; p. 399. — 3 Léonce Machera,

édit. Sathas, p. 180; Strambaldi,

fol. 87 v^o.

coucher. Pressé par le groupe des conjurés qui commence à entrer alors ouvertement en action, le prince d'Antioche se hâta de faire ouvrir la porte par un homme de service & échangea quelques paroles amicales avec le roi, debout & hors de son lit. Revenu peu après dans l'antichambre pour donner au roi le temps de se vêtir, il est aussitôt environné par les conjurés & retenu de force ainsi que son frère. Le meurtre est en même temps, & en un instant, consommé dans la pièce voisine, à la stupéfaction générale. La grande majorité des chevaliers était, en effet, venue au palais avec les princes, à la suite des délibérations de la Cour, pour montrer au roi un écrit, *scrittura, capitoli*, dans lequel on avait résumé¹ les dispositions des Assises concernant les obligations réciproques du roi & des liges. Les chevaliers ne voulaient, ils ne pouvaient qu'une chose : la fin de l'arbitraire, & comme sanction extrême contre la résistance possible du roi, ils n'entrevoyaient, ils ne réclamaient qu'une mesure : la déchéance du pacte féodal.²

Ces faits, d'une importance historique égale à leur certitude, rendent sa vraie physionomie au soulèvement des barons de Chypre contre Pierre I^{er} & expliquent les événements qui amenèrent si brusquement la fin du règne & de la vie de ce prince. L'accord de toutes les chroniques de l'île, de Machera à Lorédano, doit les faire considérer comme la vérité même. Pour Gautier de Conflans & Guillaume de Machaut, ils ne semblent pas même les soupçonner, pas plus que le biographe d'Urbain V & Christine de Pisan, échos éloignés des bruits populaires. Philippe de Maizières, tout entier à ses regrets & à son admiration, les a passés sous silence.

En allant jusqu'à associer la mère même du roi au complot qu'il appelle « l'alliance, » Gautier ne prouve qu'une chose, c'est l'universel mécontentement & les cruelles appréhensions que causaient les emportements du roi jusqu'au sein de sa famille.

Son récit des funérailles du prince, qu'on aurait dérisoirement revêtu d'une couronne de parchemin peint, est un outrage à la dignité autant qu'à la vérité historique.

Et quand il transforme en une sorte de conseil directeur la commission de la Haute Cour de Nicosie, chargée uniquement par les barons de choisir le meilleur exemplaire du

¹ Extr. de Strambaldi, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 338. — ² Note 82.

livre du comte de Jaffa pour en proposer l'adoption comme loi écrite du royaume, afin de mettre un terme aux *nouvelletés*¹ dont les liges se plaignaient, solennelles délibérations dont nous avons le procès-verbal en tête des *Affises*, non-seulement il donne le droit de douter de sa présence en Chypre à cette époque, mais il nous autorise à croire qu'il n'a connu ces événements que par la rumeur générale & par les rapports d'occidentaux bien peu au courant des usages & de la manière dont se gouvernait le royaume de Chypre.

J'ai parlé bien longuement de Machaut & de son histoire de la Croisade d'Alexandrie. Livrant pour la première fois ce document à une entière publicité, il m'a paru indispensable de réunir ce que l'on pouvait savoir de certain de la vie de l'auteur & d'examiner son œuvre avec quelque détail. J'ai montré que le corps principal, le récit de l'expédition & de ses accessoires, transmis par Jean de Reims, est la partie saine & solide; la fin est incohérente & l'on ne saurait foudroyer à un trop sévère contrôle les rapports de Gautier de Conflans pour retrouver au milieu de tant de fausses assertions les quelques notions exactes qui peuvent s'y trouver. Je ferai plus bref dans ce qui me reste à dire.

§ 2

Indépendamment des graves erreurs historiques de la fin de la *Prise d'Alexandrie*, sur les causes & les conséquences de la rupture des barons de Chypre avec le roi, il y a à signaler dans l'ensemble du document quelques inexactitudes & quelques négligences de détail. Plusieurs sont involontaires; la plupart ne sont que des licences de vérification.

Je ne puis expliquer la distraction qui amène Machaut à dater du 28 janvier 1369² une circonstance antérieure à la mort du roi, quand tout établit, son propre témoignage comme les autres, que le meurtre est du 17 de ce mois. Ce ne peut être une concession à la rime ou à la mesure, règle impérieuse qui lui fait prendre ailleurs certaines libertés & commettre quelques altérations de mots, faciles d'ailleurs à rectifier, comme quand il écrit *Mors* au lieu de *Morf* ou

¹ *Affises de Jéruf.*, t. I, p. 3. — ² P. 258 & la note 84.

Morfo, pour rimer avec *mors & hors*;¹ *Benanges*, au lieu de *Benauges* qui le gênait; ² *Contes* pour *Coutes* 3; *estat* pour *estoit*; ⁴ *Valence* pour *Valénie*, 5 &c.

Au vers 6332, *mars* pour *avril*, afin de rimer avec *espars*, me paraît encore une concession à la rime, mais une concession un peu forte, car une lecture attentive de ce qui précède peut seule permettre de reconnaître que l'action rapportée ici est incontestablement du mois d'avril.

La loi de la mesure, non moins rigoureuse que la loi de la rime, explique encore, non-seulement les différences d'orthographe du même mot, mais les différences de prononciation, qui en étaient la conséquence absolument nécessaire, afin d'obtenir, suivant la circonstance, plus ou moins d'articulations du même mot. C'est sous l'empire de cette règle que Machaut compte les dissyllabes *avec & adonc* comme formant, quand il lui plaît, trois syllabes. En ce dernier cas, de quelque façon qu'ait écrit le copiste du manuscrit, nous imprimons en trois syllabes, *avecques, adonques, &c.*

Le mot *Jehan* forme arbitrairement, & suivant la convenance des vers, une ou deux syllabes: *Jean* ou *Je-an*; *Chrestiens* se prononçait en deux ou trois émissions de voix: *Chref-tiens* ou *Chref-ti-ens*. De même & indépendamment de l'orthographe écrite: *Ce est, c'est; com, comme*, comptaient pour une ou pour deux syllabes; *je estois, j'estois*, pour deux ou pour trois syllabes; *royne* compte pour trois syllabes quand il doit rimer à la fin d'un vers avec *concupine*.⁶

IV-V

Puisée, comme on l'a vu, dans les informations orales ou écrites de ses amis & de ses correspondants, complétée par ses souvenirs & ses observations propres, la *Prise d'Alexandrie*, assez répandue au moins en France, comme les autres écrits de Machaut, ne paraît pas avoir été utilisée par les écrivains du moyen âge.

Quelques similitudes entre notre chronique & les chroniques chypriotes dans l'énumération des galères équipées

Sources antérieures mises à profit par l'auteur du texte. Emprunts postérieurs faits au texte.

¹ Vers 2416 & 8060. — ² Vers 4713. — ³ Vers 4676 & 5878. — ⁴ Vers 7224. — ⁵ Vers 6997. — ⁶ Vers 8059.

en Chypre lors de l'expédition de Gorchigos, ne suffirent pas pour établir que Léonce Machera ou Strambaldi aient connu l'écrit de Guillaume de Machaut. Les uns comme les autres ont pu trouver cette énumération dans quelques documents du temps.

VI

Description
des manuscrits.

Je désigne par les lettres A, B, C, D, V, les cinq manuscrits où j'ai reconnu la *Prise d'Alexandrie*.

Les quatre premiers appartiennent à la Bibliothèque nationale; le dernier, magnifique exemplaire du XIV^e siècle, est la propriété de la famille de notre honorable président, pour qui les œuvres & la gloire de Machaut font particulièrement précieuses.

J'ai établi mon texte sur le manuscrit A, en profitant des variantes des autres manuscrits.

A. — Bibliothèque Nationale, N^o 1584. Ancien fonds français, N^o 7609. Vélin. Miniatures. XIV^e siècle. *Catalogue imprimé des msc. franç.*, t. I, p. 259.

B. — Biblioth. Nat., N^o 9221. Grand in-fol^o à trois col. Vélin. Miniatures. XIV^e siècle. Ancien fonds franç. 7609,² ou suppl. franç. N^o 43. Exemplaire du duc de Berry, Jean, fils de Charles V. La *Prise d'Alexandrie* est à la fin, fol. 213-238.

C. — Biblioth. Nat., 22546. Ce manuscrit in-fol^o vélin forme, avec le N^o 22545 qui le précède & le complète, le recueil des poésies de Machaut, en deux volumes, propriété successive de Gaignat, des Carmes Déchaux de Paris & du duc de La Vallière (Catal. La Vall. N^o 25 bis).

D. — Bibl. Nat. N^o 1585. Papier. XV^e siècle. Ancien Colbert, N^o 835, ancien fonds franç., N^o 7609.¹ (*Catal. imprimé*, t. I, p. 259.) La *Prise d'Alexandrie* est à la fin du manuscrit, fol. 332-395.

V. — Manuscrit de M. le marquis de Vogüé. In-fol^o. Vélin à deux colonnes. Belles & nombreuses miniatures. XIV^e siècle. Reliure & foliotage du temps.

Fol. i. « Ci commencent les balades, où il n'a point de chant. »

Fol. xxxix. « Ci commence le dit dou Vergier. »

Fol. xlvij, v°. « Ci commence le temps Pascour, » ou le Jugement du roi de Bohême.

Fol. lx. « Explicit le jugement dou bon roy de Boeme. »

Fol. lx, v°. « Ci commence le jugement dou roy de Navarre. »

Fol. lxxxvij, v°. *Le Lay de Plour*, avec musique. Le titre manque.

Fol. xc. « Ci commence Remede de fortune, » entremêlé de musique.

Fol. cxxij. « Ci commence le dit dou Lyon. »

Fol. cxxxvij. *Feuillet blanc*.

Fol. cxxxix. « Ci commence le dit de l'Alerion. »

Fol. clxx. « Ci commence Confort d'amy. »

Fol. cxcvij. « Ci commence le dit de la Fonteinne amoureuse. »

Fol. ccxvj. « Ci commence le dit de la Harpe. »

Fol. ccxix. « Ci commencent les Lays. »

Fol. cclx. « Explicit le Lay de Bonne Esperence. »

Fol. cclx, v°. « Ci commencent les Motez. » En français & en latin; le tout en musique.

Fol. cclxxxij. « Ci commence la Messe de Nostre Dame, » en musique.

Fol. ccxcvj, v°. « Ci commencent les Baladez. »

Fol. ccxxvj. *La Prise d'Alexandrie*. Le titre manque.

Fol. cccxcij, v°. « Explicit la Prinse d'Alixandre. » Fin du manuscrit.

Je n'ai pas cru nécessaire de donner les variantes des manuscrits pour les différences d'expressions ou de dialectes; je me suis occupé avant tout de la clarté & du sens du récit. On trouvera une garantie d'exactitude dans le concours qu'a bien voulu m'accorder, pour la révision du texte, mon savant collègue & ami, M. Michelant, que je ne saurai trop remercier de ses conseils & de sa parfaite obligeance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

DOCUMENTS CONCERNANT GUILLAUME DE MACHAUT

N° 1. Villiers, 1308, au mois d'août.

Donation de la terre de Bouilly en Beauce à Guillaume de Machaut par le roi Philippe le Bel.

Arch. Nat. Trésor des chartes. Reg. JJ. 41, fol. 20 v°, n° 24,
& Reg. 44. fol. 107, n° 173.

Philippus, Dei gracia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos, considerantes obsequia ¹ que dilectus noster Guillelmus de Machello, valletus camere nostre, nobis diucius exhibuit, ipsumque impoterum exhibiturum speramus, possessiones, proventus, exitus & bona quecunque que ad nos, ex forefactura seu commisso Johannis de Pouvylla, alias dicti de Boulliaco² armigeri, apud Boulliicum, in parrochia de Trinayo in Belfia, per incursum provenerunt, eidem Guillelmo, dictorum obsequiorum obtentu, damus tenore presentium & concedimus, ab ipso ejusque heredibus legitimis ab ipsius proprio corpore descendentibus habenda, possidenda perpetuo & tenenda, retenta nobis in eisdem iusticia, salvo que in aliis jure nostro & in omnibus alieno. Quod ut firmum, &c. Actum apud Villers, mense Augusti, anno Domini ccc°. octavo.

N° 2. Cachan, 1309, au mois d'avril.

Confirmation de la donation de la terre noble de Bouilly à Guillaume de Machaut & à ses héritiers, nonobstant leur roture.

Arch. Nat. Trésor des chart. Reg. JJ. 41, fol. 24 v°, n° 36.

Philippus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod cum nos, confide-

¹ Reg. 44. *Grata confidentes obsequia.*

² Reg. 44. *Seu commisso Johannis de Boulliaco.*

ratione grati & accepti fervicij quod dilectus noster Guillelmus de Machello, valletus camere nostre, diucius nobis exhibuit, ipsumque impofterum exhibiturum speramus, possessiones, proventus, exitus & bona quecunque que ad nos ex forefactura seu commisso Johannis de Pouvilla, alias dicti de Boulliac, armigeri, apud Boulliacum, in parrochia de Trinaio in Besia, per incursum provenerunt, eidem Guillelmo, pro se, heredibusque suis legitimis de ipsius proprio corpore descendentibus, per alias nostras litteras donaverimus graciose; que quidem de feodo nobili existere & teneri dicuntur, nos, eidem Guillelmo, volentes gratiam facere pleniorum, volumus & eidem, tenore presentium concedimus quod ipse ejusque heredes predicti, premissa donata eidem, ut premittitur, teneant, habeant & possideant juxta donationis nostre tenorem, eo nonobstante quod nobiles non existant, nec ad premissa extra manum suam ponenda per quemcunque coarctari valeant, seu pro eisdem a quibuscunque teneantur ad homagium refutari, vel alias molestari, seu quomodo libet impediri, nostro in aliis & alieno in omnibus jure salvo. Quod ut firmum, &c. Actum apud Cachant, anno Domini M. CCC^o nono, mense Aprilis.

N^o 3. Poissy, 1314, au mois d'août.

Confirmation de l'amortissement de certaines donations & fondations pieuses faites par Guillaume de Machaut aux prieurés de Montargis & de Flotain. (Extraits.)

Arch. Nat. Trésor des chartes. Reg. JJ. 50, fol. 26, n^o 66.

Admortizacio plurium hereditagiorum pro priore Beate Marie de Castro Montis Agri.

Philippus, &c. Notum facimus universis presentibus & futuris quod cum dilectus Guillelmus de Machello, valetus camere nostre, religiosus viris... priori Beate Marie de Castro Montis Agri sexaginta solidos parisiensium, necnon priori... prioratus de Flotain alios sexaginta solidos parisiensium, annui & perpetui redditus, capiendos & percipiendos annis singulis in perpetuum per dictos priores super domum que fuit defuncti Symonis de Sueffione & super domum que fuit defuncti Perroti Candelarij, ac super vineam que fuit Johannis Fromondi, necnon super terram que fuit... prioris de Gyen, que omnia tenet idem Guillelmus, ex conquestu suo,

in villa & territorio de Monte Argi, videlicet sexaginta solidos pro... priore castri Montis Agri in festo Nativitatis Domini, & alios sexaginta solidos pro... priore de Flotain, in festo Nativitatis Beati Johannis Baptiste, duxerit erogandos; ita tamen quod ipse prior Montis Agri, qualibet ebdomada, unam & dictus prior de Flotain qualibet ebdomada, duas missas de Sancto Spiritu pro dicto G. quamdiu vixerit & post ejus obitum de defunctis teneatur celebrare perpetuo; nos, ejusdem Guillelmi, in hac parte laudabile propositum approbantes, ad ejusdem Guillelmi devotam instanciam, memoratis... prioribus & eorum successoribus presencium tenore concedimus de gratia speciali quod ipsi predictos redditus sibi donatos, ut premittitur, super hereditates & possessiones prescriptas, terminis predictis, habeant & percipiant annis singulis imperpetuum, libere, pacifice & quiete, sub conditionibus suprascriptis & absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi eisdem, seu prestandi propter hoc nobis vel quibuscumque nostris successoribus financiam qualemcunque. Quod ut ratum & stabile perseveret, presentes litteras sigilli nostri facimus impressione muniri, nostro tamen in aliis & alieno in omnibus jure salvo. Actum Piffiaci, anno Domini m. ccc^o quartodecimo, mense Augusto.

Per regem. Maillardus, &c.

II

DOCUMENTS CONCERNANT LA FAMILLE NOBLE DE MACHAUT

N^o 4. Paris, septembre 1277.

Lettres de Philippe le Hardi concernant Eudes de Machaut, chevalier, père de Pierre de Machaut, chambellan du roi, & de Jeanne de Machaut, femme de Pierre de Chambly, chambellan du roi.

Arch. Nat. Layettes du Trésor des chartes, J. 208, n^o 2.
Orig. cire verte, lacs de soie.

Philippus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus univertis tam presentibus quam futuris, quod cum Petrus de Chamblacio, filius Petri de Chamblacio, dilecti cambellani

noſtri, & Johanna ejus uxor, filia Petri de Machello, dilecti fimiliter cambellani noſtri, haberent & perciperent ex parte ipſius Johanne in prepoſitura noſtra Meleduni, ſexaginta quinque libras pariſienſium redditus, ſingulis annis, ad duos terminos, medietatem videlicet ad Feſtum Omnium Sancto- rum & aliam medietatem ad Aſcenſionem Domini, quas pre- dictus Petrus de Machello, qui eas in dicta prepoſitura percipiebat, ſcilicet quadraginta libras ex dono inclite recor- dationis precariſſimi domini & genitoris noſtri, Ludovici regis Francorum, factò defuncto Odoni de Machello, militi, patri ſuo, quondam, & viginti quinque libras ex conquæſtu per ipſum Petrum de Machello ab heredibus defuncti Ade de Chaffiaco, militis olim, ipſas percipientibus ibidem factò dictæ Johanne filie ſue in maritagium inter alia dedi, &c.

Actum Pariſius, anno Domini milleſimo ducentefimo ſep- tuageſimo ſeptimo, menſe Septembris.

N^o 5. A Feuillie dans la forêt de Lyons¹ 1291, au mois d'août.

Le roi Philippe IV confirme la vente faite, par le chevalier Pierre de Machaut, à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, d'un certain cens qu'il tenait en fief du roi. (Extrait.)

Arch. Nat. Tréſor des chartes. Layettes, K. 190, l. 4, n^o 25. Copie mod.

Philippus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus univerſis tam preſentibus quam futuris quod cum dilectus miles & cambellanus & fidelis noſter Petrus de Machello, nobis teneretur ſingulis annis in quinquaginta ſolidos pari- ſienſes cenſualibus² pro toto cenſu quem idem Petrus habebat & percipiebat in vico Sancti Antonii Senonenſis, quem quid- em cenſum dictus Petrus a nobis in feodum immediate tenebat... vendiderit... religioſis viris abbati & conventui mo- naſterii Sancti Petri Viri Senonenſis, pro pretio ducentarum & viginti librarum turonenſium;... Nos, conſiderantes ipſius Petri fidele ſervitium genitori noſtro ac nobis diu & fideliter ab eodem impenſum... dictam venditionem ratificantes... dictis abbati & conventui quinquaginta ſolidos quos habebamus ſupra dictum cenſum annis ſingulis cenſuales, necnon &

¹ Départ. de la Seine-Inférieure & de l'Eure. — ² Sic.

dictum, feodum & homagium dicti feodi in perpetuum remissimus, &c. Actum in domum nostram in Leonibus, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, mense Augusti.

N° 6. Paucourt, 1307, au mois de juin.

Lettres de Philippe le Bel concernant Isabelle, veuve de Pierre de Machaut, chevalier & chambellan du roi.

Arch. Nat. Trésor des chartes, Reg. JJ. 44, fol. 47 v°, n° 75.

Philippus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos dilecte nostre Yfabelli, relicte Petri de Machello, quondam militis & cambellani nostri, tenore presentium concedimus quod prior & prioratus Beate Marie de Castro Montis Argi tertiam partem molendini novi in parrochia de Conflans fiti, sibi donatam a dicta Yfabelli pro suo & dicti Petri anniversario anno quolibet faciendis, & pro una torchia ad elevationem corporis Christi in ecclesia dicti prioratus accendenda perpetuo, quam terciam partem dicti molendini dicta Yfabellis ex suo conquestu habebat, tenebat & ut dicitur possidebat, possit habere, tenere & possidere perpetuo, pacifice & quiete absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi & absque prestacione financie cujuscunque a dicto priore vel ejus successore, propter hoc de cetero faciende, salvo, &c. Quod ut ratum, &c. Actum apud Paucam curiam, 1^o anno Domini, m° ccc° mense Junii.

N° 7. Afsnières, 1319, au mois de mai.

Confirmation par le roi Philippe V d'un accord intervenu entre nobles Jeanne, dame de Chambly, Guillaume de Machaut, Pierre & Guillaume de Machaut, enfants de Pierre de Machaut, chevalier.

Arch. Nat. Trésor des chartes, Reg. JJ. 59, fol. 12, n° 35².

Philippus, &c. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris nos vidisse litteras... quarum tenor subsequitur in hec verba:

1 Paucourt, dans la forêt de Montargis (Loire).

2 En tête: « Confirmatio concordie facte inter nobiles, » &c.

A touz ceus qui ces presentes lettres verront Jehan des Barres, chevalier nostre sire le roy, & Pierres de Dyci, conseillers d'icelui seigneur, salut. Deux paires de lettres du roy nostre sire avons receues, dont la teneur de la premiere est tele :

Ludovicus, Dei gracia Francie & Navarre rex, univerfis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod in presentia nostra inter partes infra scriptas concordatum extitit prout in quadam cedula nobis a partibus ipsis tradita continetur. Cujus cedule tenor sequitur in hec verba: « Seur
« le descort meu entre noble dame madame Jehanne, dame de
« Chambli, monseigneur Guillaume de Machau, Pierre &
« Guillaume, enfans & hers de noble home monseigneur Pierre
« de Machau, jadiz chevalier & chambellan le roy, & de ma-
« dame Yfabeau sa fame, pour raifon de la succession desdits
« monseigneur Pierre & madame Yfabeau, ont acordé &
« volu lesdites parties, pour bien de pais les choses qui s'en-
« fivent. Premièrement ledit monseigneur Jehan de Machau,
« dit que apres la mort de son pere, vivant sa mere, de l'assen-
« tement de lui & de ses autres freres & de la dame de Cham-
« bli, sa suer, &c. » Actum Parisius, in vigilia Apostolorum
Petri & Pauli, anno Domini millesimo trecentesimo quinto
decimo.

Item la teneur de l'autre seconde lettre du roy est tele :

Ludovicus, &c. Mandamus vobis & committimus quod, viso quodam acordo inter dominam Chambliaci, Johannem de Machau, dilectum militem & cambellanum nostrum, Petrum & Guillelmum de Machau, fratres suos, &c. Actum Parisius, die ultima Junii, anno Domini m^o ccc^o xv^o.

*Par la vertu desqueles lettres... nous commissaires dessus nom-
més, &c. Le Dimenche apres les Ombaves de la feste Saint Denis, l'an de grace mil ccc. & quinze.*

Nos autem premissa omnia... approbamus... Actum Asne-
rias, anno Domini millesimo ccc. xiv, mense Maii.

III

DOCUMENTS CONCERNANT LA FAMILLE NON NOBLE
DE MACHAUT

N° 8. Chauny, 1309, au mois d'août.

Donation à Robert de Machaut, panetier du roi.

Arch. Nat. Trésor des chartes, Reg. JJ. 41, fol. 68 v°, n° 117.

Philippus, &c. Notum, &c. Quod nos, grata considerantes obsequia que Robertus de Machello, dilectus panetarius noster, exhibuit & incessanter exhibet, omnia jura, nomina & acciones nobis quomodolibet competencia & competentes, competitura & competituras in omnibus bonis hereditariis que quondam fuerunt Eubonis de Viridario, militis defuncti, ipsaque bona omnia ad nos ex eo & pro eo pertinencia, quare dictus Eubo sine legitimis ad hec heredibus dicitur decessisse, eidem R., tenore presencium, damus & concedimus, tenenda & possidenda ab ipso ejusque heredibus de suo proprio corpore, in recta linea descendantibus imperpetuum, prout dictus miles eadem tenebat tempore quo vivebat, salvo, &c. Quod ut firmum, &c. Actum Calniaci, mense Augusti, anno Domini M° CCC° nono.

N° 9. Paris, 1373, au mois de janvier.

Anoblissement de Jean de Machaut, bourgeois de Châlons, fils de feu Hémarde de Machaut, de sa femme Remeiette, & de leurs enfants.

Arch. Nat. Trésor des chartes, Reg. JJ. 104, n° 21, fol. 6.

Pour Jehan de Machaut.

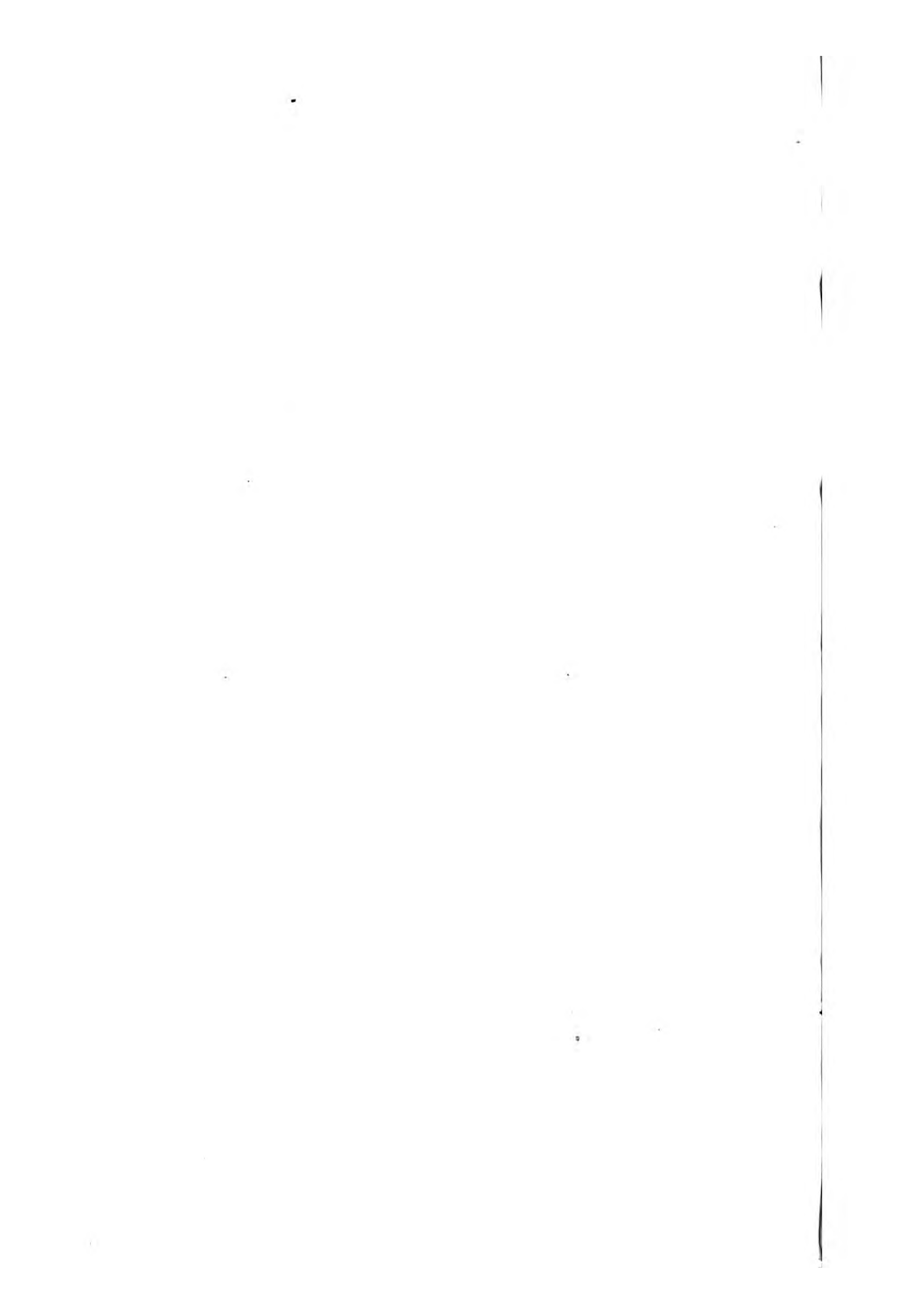
Karolus, Dei gratia Francorum rex. Licet usus gentium nobilitatem in divitiis antiquatis introduxerit divinari, rationi tamen sagacius disponenti placuit ut mores & actus demonstrarent nobilitates hominum & exinde mereantur nobiles reputari. Nos igitur, qui, superna dispositione, sedemus super solium regie majestatis, opera rationis hominum introductionibus quantum possumus utiliter proponentes, notum facimus univertis presentibus & futuris quod nos, attendentes dili-

gentius quod dilectus noster Johannes de Machaut, burgenfis Cathalaunenfis, filius defuncti Hemardi de Machaut, quondam burgenfis Cathalaunenfis, quamvis ex nobili genere ufualiter forfan traxiffe originem non dicatur, nedum moribus & actibus nobilibus fed & virtutibus aliis multipliciter decoratur... Et propterea dignum & rationi congruum arbitantes ut ipfe & fui pofteri honorem & exaltacionem fui ftatus & nominis perpetuis temporibus gaudeant affumpfiffe, ipfum Johannem & Remeiettam ejus uxorem cum tota fua pofteritate nata & nafcitura, tam mafculis quam femellis, de legitimo matrimonio defcendentibus, nobilitamus & nobiles effcimus per prefentes, de fpéciali gratia, certa fciençia, auctoritateque regia, ac de plenitudine regie poteftatis, &c.

Datum & actum Parifius, mense Januario, anno Domini M^o CCC^o LXXII^o & regni noſtri IX^o.

Per regem in fuis requeſtis, vobis prefentibus. Pouhem.





GUILLAUME DE MACHAUT

La PRISE D'ALEXANDRIE

MANUSCRITS CONSULTÉS

- A.* Paris, Bibl. nat., fr. 1584, XIV f., vél., in-fol.
B. " " " 9121, " " gr. in-fol.
C. " " " 22545, " " in-fol.
D. " " " 1585, XV f. pap., in-fol.
V. " Bibl. Vogüé, f. n., XIV f., vél., in-fol.





LA
PRISE D'ALEXANDRIE

* *
*

Ci commence le livre de la Prise d'Alixandre. ^a

A
fol. 309.



UANT li dieu par amors amoient, ^b
Et les deesses se jouoient:
Aus dous gieus, ^d courtois, savoureux,
Qui sont fais pour les amoureux,
Li clers folaus, la belle lune,

Et des estoiles la commune,
Li xij. signe & les planettes,
Qui sont cleres, luisans & nettes,
Ordenerent un parlement,

10 Fait de commun assentement.

Là ot maint Dieu de grant puissance
Et digne de grant reverence,
Et maintes deesses aussi,
Que je ne nommeray pas ci,
Car trop longue chose seroit

Prologue
mythologique
sur la
naissance du
roi Pierre.

a. Ce titre manque dans C & V. — b. C. *amerent*. c. B. *se prenoient*; C. *se jouerent*. — d. B. *geuz*.

Qui tous & toutes nommeroit :
 Nymphes de bois & de rivieres,
 Satireaus de toutes manieres.
 Les tragedianes y vindrent,
 Qui mult humblement se contindrent ; 20
 Tragedianes sacrefice
 Font aus diex, & devin office ;
 Et nymphes en poëterie,
 Ce sont fees, je n'en doubt mie.
 Mais ne fu pas à l'assablée,
 Qui pour bien estoit assablée,
 Circé, la male enchanteresse,
 Qui d'enchantemens est deesse ;
 Car elle eust tout empeschié,
 Dont ce eust esté grand pechié. 30
 Venus y ert par especial,
 A ceste assamblee roial.
 Mars, qui est li dieus de bataille,
 Et la belle Venus, sans faille,
 Ne s'i estoit pas oubliée ;
 Eins estoit vestue & parée,
 Com deesse, royne & dame,
 En corps, en biens, en cuer, en ame,
 De tous ceaus qui par amours aiment,
 Voire & par Dieu, de ceaus qui n'aiment, 40
 Car homs ne li puet eschaper
 Puis qu'elle le deingne atraper.
 Mars leur dist tout en audience :
 « Ne say que chascuns de vous pence ;
 « Mi bon & chier amy sont mort,
 « Et finé par piteuse mort.
 « Ce sont li bon roy Alixandres,
 « Qui conquist Angleterre & Flandres,
 « Et tant quist terre & mer parfonde
 « Qu'il fu seigneur de tout le monde ; 50

« *Hector & Cesar Julius,*
« *Et puis Judas Machabeus ;*
« *David, Josué, Charlemaine,*
« *Et Artus, qui ot mult de peinne,*
« *Et dux Godefroy de Buillon,*
« *Qui, par son or & son billon,*
« *Son scens, sa force & sa vaillance,*
« *Et de son grant bien l'excellence,*
« *Mist tout en sa subjection*
60 « *La terre de promission,*
« *Ou au mains la plus grant partie ;*
« *En la fin y laissa la vie.*
« *Si deveriens tuit labourer*
« *Au bon Godefroy restorer,*
« *Et querir homme qui sceust*
« *Maintenir sa terre & deust.»*
Lors dist la compaignie toute :
« *Mars dit raison, qui en fait doubte ? »*
Si supplierent à nature
70 *Qu'el feist une creature*
Le mieus & dou milleur affaire
Qu'elle porroit ne saroit faire.
Lors de Mars & de Venus ensamble
Fist conjunction, ce me samble,
Et la creature crea
Si bien, qu'à chascun agreea.
Li dieux qui est signeur & maistre,
De quan qu'il puet morir & naistre,
De quan qu'il est, fu & sera
80 *Et qui jamais ne finera,*
Qui est darreins & primerains,
Et de tous les dieux souverains,
Mist dedens & l'ame & la vie,
Par sage & par noble maistrerie.
Mais longuement pas n'atarga

Que la deesse descharga
 Le fais de la conjunccion
 Dont je vous ay fait mention,
 Par l'ordenance de nature
 Qui en avoit toute la cure. 90

Vesta qui estoit la prestresse
 Et la souverainne maïstresse
 Des nymphes, des tragediannes,
 Des juenes & des anciennes,
 Et de leurs ^a temples ensement,
 Prioit là moult devotement,
 A tous dieus, à toutes deesses,
 Que, de leurs courtoises largesses,
 A ceste creature née
 Donnassent bonne destinée. 100

Et puis elle fist sacrefice
 De bues, de tor ou de genice,
 A trestous les dieus qui là furent
 Et aus deesses. Si reçurent
 Son sacrefice en si bon gre
 Que li enfes en haut degré
 En fu ; c'est chose veritable,
 Ne say se le tenez à fable.

Lors li vieus Saturnus parla
 Bien & honnestement ; car là 110
 N'avoit mie dieu ne deesse
 Qui le seurmontast de vieillesse.
 Et dist : « Cils enfes par raison
 « Devroit entrer en la maison,
 « Par vaillance, où honneur demeure ;
 « Faison li present, sans demeure,
 « Car c'est chose afferant & belle. »
 Adont n'i ot celui ne celle
 Qui ne li feïst en present

a. V. Et de weinz.

120 *Bel & bon & riche present,
Pour lui mener sans deshonneur
Tout droit en la maison d'onnour.
Mais je ne say pas se fortune
Fu de ceste assablée l'une ;^a
Car en la fin on le fara
Selonc ce qu'elle li fera.*

fol. 310

OR est nez nostres jouvinciaus,
A qui li dieux qui est en ciaux
Doint grace, honneur & bonne vie.
130 *Mais il est drois que je vous die
L'année & le jour qu'il fu nez.
Et pour ce vueill que vous tenez
Que dieux & nature homme nuef
Le feirent l'an xxix,
Le jour de feste Saint Denis,
A l'eure que jours est fenis.^[1]*

Naissance du
roi Pierre.

*Or est il bien drois qu'on regarde
Que cils enfes ait bonne garde,
Car vraiment il ne doit mie
140 Estre sans bonne compaignie.
Si qu'il ont esteü & pris
Quatre deesses de haut pris,
Pour li nourrir & gouverner,
Enseignier & endoctriner.*

1329
9 octobre.

*Hébé, deesse de jouvente,
Qui est & belle & douce & gente,
Et qui est des cieus boutilliere,
Fu esteue la premiere,
150 Pour li norrir en son enfance,
Jusque à l'estat de congnoissance,*

a. Dans B, la suite immédiate
est ainfi :

*Selonc ce qu'elle li fera,
Ou que il se gouvernera.*

1329

*Ou plus avant, se mestier yere,
Car bien en savoit la maniere.*

*Après il prierent Minerve
La deesse qu'elle le serve ;
Et elle le fist volentiers,
Qu'il estoit ses cousins entiers.
Minerve est deesse & maistresse
Et dame de toute sagesse.*

*Après, Juno fu appelée,
Qui estoit si tres bien parée* 160
*Que tous li airs resplendissoit
De la clarté qui d'elle yffoit.
On li pria moult doucement
Et moult affectueusement
Que li enfes n'eust deffaut
De tout ce qu'à corps d'omme faut,
De joiaux, ne d'or ne d'argent,
Pour li & pour toute sa gent.*

*Li vieus Saturnus l'en pria,
Et elle tantost l'otria,* 170
*Car bien faire en pooit largesse,
Comme deesse de Richeffe.
Et jà soit ce que Saturnus
Fust à l'assablée venus,
Et qu'il soit rudes & contraires
Aus hommes & à leurs affaires,
Je croy qu'il fu là nez d'Artois,
Car il li fu dous & courtois,
Et pour l'enfant, car il s'efforce
Pour son bien, de toute sa force.* 180

*Après, Venus, sa chiere mere,
Qui de l'enfant formement se pere,
Y fu com dame souverainne,
Qui moult met sa cure & sa peinne,
Afin qu'il soit bien introduis*

En amours ; c'est tous ses deduis. 1329
 Riens plus ne li vuet consillier,
 Et Mars l'apprent à baillier.
 Mais il n'avoit nul escuier
 190 Où bien se peüst apuier,
 Si qu'on li a baillié avis
 Qui portera, ce m'est avis,
 Sa baniere & le servira,
 Toutes fois que mestiers fera.
 Vulcans fu en l'eure mandez.
 Mars li dist : « A moy entendez.
 « Vous avez des dieux la science,
 « Et vraie & juste experience,
 « L'auctorité & la maistrie
 200 « Seurs tous ouvriers qui sont en vie
 « Pour un homme armer proprement,
 « Richement & seürement.
 « Faites moy unes armeüres,
 « Bonnes & belles & seüres,
 « Qui seront pour cest enfançon.
 « Et si les vueill de tel façon
 « Que li ouvrages croistera
 « Selonc ce qu'il amendera. »
 Vulcans respont comme avisez :
 210 « Joy bien ce que vous devisez.
 « Si feray tout vostre plaisir,
 « Car voloir en ay & loisir.
 « Je fis les armes d'Achillès,
 « Dont Ayaus s'ocist qui les
 « Perdi par maïse plaiderie
 « Contre Ulixes, duc d'Ulixie.
 « Mais je les vous feray plus beles,
 « Plus gentes, plus cointes que celles,
 « Plus fortes & milleurs assez,
 220 « Eins qu'il soit demi an passez,

1329

« Et si ara quan que on puet querre,
 « En l'air, en la mer, en la terre ;
 « Et des batailles troianes
 « Et des hystoires anciennes,
 « Mais ne say quels armes il porte. »
 Mars commande qu'on li aporte.
 Quant il les vit, moult les prisâ,
 Et l'ouvrage à faire empris a.

Or est raison que je vous nomme
 Son nom, tellement que tout homme 230
 Le puiſt legierement ſavoir,
 Et le mien, ſans grant peine avoir.
 Vesta l'enfançon baptisâ
 Et nom li miſt que moult prisâ.
 Veſ ci comment, ſe bien quereſ,
 Son nom & le mien trouverez.
 Prenez ce plus prochain notable :
 Si les y trouverez, ſan fable,
 En ij. vers d'une groſſe fourme.
 Dont le darrenier vous enfourme 240
 Que .h. ſeule y ajoûterés
 Et dou premier mar oſterés.
 Mis les ay par tele maniere :

Anagramme
 du nom du poète
 &
 de ſon héros.

A DIEU, ma vraie dame chiere,
 Pour le milleur temps garde chier,^[2]
 Honneur à vous qu'aim ſans trichier.

Mais il convient deſſamblar
 Ses lettres, & puis raffamblar.
 Si ſupplie à tous de cuer fin
 S'encor met ces vers en la fin 250
 De ce livre, que deſpriſer
 Ne m'en vueillent, ne mains priſter,
 Car ſavoir ne puis nullement

*De ce livre le finement,
Si vueil dire, eins qu'il soit parfais,
Le signeur pour qui je le fais,
Et moy nommer, qui nuit & jour
Y vueil entendre sans sejour.*

1338

260 **O**R vueil commencer ma matiere,
Et dire toute la maniere,
Dou damoisel que Dieus aye,
Et comment il usa sa vie.

Education du
jeune Pierre
de
Lufignan.

Quant il ot l'aage de ix. ans,
Que de norrice fu exens,
Et laissa l'estat d'innocence,^a
Et prist à avoir congnoissance,
Toutes ses inclinations
Et ses ymaginations,
Tuit si penser, tuit si desir
270 Furent en faire le plaisir
De dames & de damoiselles.
Moult li furent plaisans & belles.
Il honnouroit les chevaliers,
Et compaignoit les escuiers,
Et amoit armes & honnour
Seur tout, apres notre Signour,
Car en ses ouevres & ses fais
Estoit en l'amour Dieu parfais.
Tout ce faisoit il de cuer fin,
280 Sans cesser, & à telle fin
Qu'en son tans peüst dire & faire
Chose qui bien li deüst plaire.
Et c'estoit la conclusion
De toute son entention,
Einsi comme apres le sareç,
Quant bien leü ce livre areç.

a. A. de innocence.

1338-1348

*Tout ensement, en sa juenesse
Le norrist Hébé la deesse,
Et si tres bien l'endoctrina,
Que toute bonne doctrine a.*

290

fol. 311

Vision
du jeune Pierre
au
Mont S. Croix
près Larnaca.

A Famagosse^[3] a une crois,
Que tu yes fos, se tu ne crois
Que c'est la crois dou bon larron,
Car sus siege ne sus perron
N'est assise, mais purement
Est en l'air, sans atouchement ;
Et c. mil hommes l'ont veü,
Qui l'ont aouré & creü.

Si qu'il avint, le Venredi
Que Jhesu Cris en crois pendi, 300
Qu'en parfaite devotion
Et en vraie contrition,
Cils damoistaus l'aloit ourer.
Mais à li vint, sans demourer,
Une vois qui li prist à dire,
Quatre fois ou v. tire à tire :
« Fils, entrepren le saint passage,
« Et conqueste ton heritage,
« Que Dieus aus sains peres promist,
« Et où pour toy son corps tour^a mist. » 310

Quant il oy ceste parole,
Qui fu clere, sans parabole,
Quatre fois ou v. repetée,
Dedens son cuer fu si fermée,
Et par tel guise le nota,
Qu'onques puis il ne l'en osta.
Si prist à penser durement,
Et souvent & parfondement,

a. V. tout son corps.

320 *A la chose qui li fu dite* 1338-1348
Et qui en son cuer fu escripte,
Comment il se porroit chevir
A si tres grant oeuvre assevir.
Et ce n'est une grant merveille,
Vraiment, s'il y pense & veille,
Car onques mais par home emprise
Ne fu nulle plus grant emprise,
Ne homs puis mil ans tels ne vit.
Or orrez comme il se chevit.
Il prist ferme conclusion,
 330 *A grant deliberation,*
Par maintes fois en son corage,
Qu'il entreprenroit le passage.

Mais il y avoit bien maniere,
Car ce n'est pas chose legiere
De mettre à fin si tres grant oeuvre ;
Et pour ce faut il bien qu'il oeuvre
Sagement & de grant avis,
Et par conseil, ce m'est avis,
 340 *Car homs de bien trop fort mesprent,*
Quant aucune chose entreprenent,
Et il n'est toudis sus sa garde,
Qu'il pense à la fin & regarde
Quel part qu'il voist & don qu'il veingne,
Einsfois que grant chose entreprengne.
Car ja bonne oeuvre ne fera
Qui la fin ne resgardera,
Et s'aucune fois bien en chiet,
Pour une fois, iiij. ^a en meschiet.

350 *S* *il fist une ordre pour attraire*
Les chevaliers de bon affaire,
a. V. mil.

Il fait vœu de
se croifer.

Il fonde un
ordre
de chevalerie.

1338-1348

*Qui avoient devotion
En terre de promission,
Et aussi pour toutes gens d'armes
Qui voloient sauver leurs ames.
Et ves ci l'ordre & la devise,
Einfi com je la te devise.^[4]*

Description
des insignes de
l'ordre
de l'Épée.

*Il portoit entre toute gent
Une espée de fin argent,
Qui avoit le pommel desseure,
En signe de crois qu'on aeure, 360
Assise en un champ asuré,
De toutes coulours espuré.
Et s'avoit lettres d'or entour,
Qui estoient faites à tour,
Disans, bien m'en doit souvenir,
« C'est pour loiauté maintenir, »
Car je l'ay mille fois veü
Sus les chevaliers, & leü.*

*Et s'il venoit aucun noble homme
De France, d'Espaingne ou de Rome, 370
De Lombardie ou d'Alemaingne,
Ou d'Angleterre ou de Sardeingne,
Ou de quelque part qu'il venist,
A son pooir il convenist
Qu'il li annonçast les pardons,
Par douce priere & par dons,
De ce devoist pelerinage
Qu'on apele le saint voiage ;
Et ce li faisoit entreprendre, 380
Et puis apres son ordre prendre.
Et le faisoit secretement,
Sagement & meürement,
Sans trop parler, sans trop plaidier,
Par quoy il s'en peüst aidier.*

*Car il ne pooit autrement
Joïr de son fait bonnement.*

1338-1348

*Encor y a un autre point
Que je ne te celerai point.
Se ses peres, qui roy estoit,
390 Et qui coronne d'or portoit,
Sceüst dou fil l'entrepresure,
Et qu'il metoit toute sa cure
En ce passage seulement,
Trop s'en courrouffast durement,
Si l'en peüst espoir retraire,
Par force ou par sarrement faire.
Si que le^a fils le reffongnoit
Trop fort, & bien li besongnoit
Qu'il tenist la chose secreete,
400 Par voie honnourable & discrete.*

*Or diray la signefiance
De l'espée; car, sans doubance,
Avis m'est que je mesprendroie
S'aucune chose n'en disoie.*

*La blanche espée signefie
Purté de cuer & nette vie;
Car cils qui meinne vie pure,
Sans mal, sans pechié, sans ordure,
Ara l'ame polie & blanche
410 Devant Dieu, plus que noif sus branche;
Et n'ara tache ne brulette,
Eins sera clere & pure & nette.
Et si signefie justice,
Car cils fait bien qui ceus justice
Qui n'uevrent mie lealment;
Mais bien se gardent qu'egalment^b
Au grant & au petit la face,
Sans trop grant rigueur & sans grace.*

a. V. li. — b. A. que egalement.

1338-1348

Et li ij. trenchans se r'enseignent
 Qui en sanc des hommes se baingnent. 420
 La pointe pongnant & agüe
 Les pareffeus point & argüe,
 Qui ne s'arment pas volentiers,
 Et qui ensievent les sentiers
 De la fonteinne de delices,
 Qui seuronde de tous les vices ;
 Mais aucune fois les retrait
 Et à bien faire les attrait.
 La crois est li plus nobles signes
 Des crestiens & li plus dignes, 430
 Car Dieus y fu crucefieꝝ
 Pour nous tous & martyrieꝝ,
 Qui nasqui de sa Vierge mere,
 Par le comandement dou pere,
 Et d'enfer tous nous racheta,
 Et ses bons amis en geta.
 Or vueil dire, sans detrier,
 Que la crois puet signefier.
 Trop bien puet signefier ^a foy. 440
 Car quant uns homs est en effroy,
 Se de sa destre main se seingne,
 Puis n'a paour que mauls li veigne.
 Par plusieurs sains le vueil prouver,
 Qui l'ont sceü par esprouver.
 Li saint apostre garissoient
 Tous ceus qui santé demandoient.
 Sains Georges tua le serpent fol. 312
 Qui avoit de lonc un erpent ;
 Sains Blaises sus le lac embla,
 Qui terre ferme li sambla ; 450
 Saint Lorent rendi la veüe
 A ceaus qui l'avoient perdue ;

a. V. bien signifier doyt.

1338-1348

Sainte Magarite^a creva
Le serpent qui mult la greva ;
Et cent mille, que sains, que saintes,
Ont moustrées miracles maintes,
Tout par la vertu de la crois.
Mar fus nés, se tu ne la crois,
Car c'est une droite creance,
 460 *Et de nostre foy l'ordenence.*
 La pongnie dont on la tient
Le cuer en seürté soustient.
Car quant on l'a en sa main destre,
Li cuers en doit plus seürs estre,
Par chans, par villes, par boscages,
Pour gens & pour bestes sauvages ;
Et par elle te dois deffendre
S'il est riens qui te vueille offendre.
Aussi dou pommel la rondesse
 470 *Demoustre qu'elle est grant maistresse,*
Et qu'eu monde a grant signourie,
Car elle donne mort & vie.
Li uns en muert, bien le savez,
Et li autres en est sauvez.
Elle vaint & donne victoire,
Honneur & honte, enfer & gloire.
Et si signefie conqueste,
Qui est chose belle & honneste.
Car quant uns haus princes conquiert
 480 *Par l'espée, gloire en acquiert,*
Honneur & profit tout ensamble,
Et bon memoire, ce me samble.
Né, sans li, homs n'ara tans pris,
S'il ne l'a, qu'il n'en soit repris,
Néis Hector le combatant,

a. B, C, V. Marguerite.

1349

*Car je r'en puis bien dire tant
 Qu'elle est legiere, & point, & taille
 Moult souvent d'estoc & de taille,
 Quant un homme vaillant la porte,
 Qui en batillier se deporté.*

490

*Aussi signifie elle force.
 Car il n'est home, s'on l'efforce,
 Que mieudres n'en soit ses confors,
 S'il l'a, & qu'il n'en soit plus fors,
 Et s'amenistre hardement
 Pour combatre hardiement.*

*N'il n'est homs si acouardis,
 S'il l'a, qu'il n'en soit plus hardis.
 Et se fait on les chevaliers*

Armez aus chams, sus leurs destriers, 500
*Quant on vuet entrer en bataille,
 De ceste espée qui bien taille,
 Pour garder raison & justise,
 Orphenins, vefves & l'Eglise.
 C'est leurs mestiers. Dieus leur doint grace,
 Que chascuns saintement le face.*

Pierre s'enfuit
 secrètement
 de Chypre
 pour voyager en
 Europe.

OR ay devisé de l'espée,
*Si revenray à ma pensée,
 Dou damoiset, que Dieus confort,
 Qui pensoit jour & nuit si fort
 Au saint passage, que, sans doubte,
 Il y metoit s'entente toute.*

510

*Si se pensa qu'il partiroit
 De son país & qu'il iroit
 En France, pour honneur acquerre.
 Car aussi y avoit il guerre ;
 Et pour acointier les signeurs,
 Les grans, les moiens, les meneurs,
 Les chevaliers, les escuiers,*

- 520 *Les bourgeois & les saudiers,
Et plusieurs autres qui armer
Se vorroient outre la mer.
Car il y avoit des parans,
Des plus grans & des plus parans,
Pour eaus requerir, par linage,
D'entreprendre le saint passage,
Les uns par dons & par prieres,
L'autre par faire bonnes chieres,
Tout pour aquerir l'aliance*
- 530 *Des bonnes gens d'armes de France.
Si parti en une galée,^[5]
Bien abillie & bien armée,
Sans le sceü dou roy son pere
Et de la royne sa mere.
Mais ne say quy le revela,
Et dist au roy : « Sire, veꝝ la
« Vostre fil en ceste galée ;
« Ne say quel part sera s'alée. »
Et quant li rois a ce veü,*
- 540 *Il ot le sanc tout esmeü,
Et dist : « Or tost, aleꝝ apres,
« Et si le sieveꝝ si de pres
« Que mort ou vif le rameneꝝ,
« Lui, sa gent & toutes ses neꝝ. »
La gent le roy s'aparillierent
Et leurs galées abillierent,
Et parmi la mer le suirent
Jour & nuit, tant qu'il le preirent.
Si l'ont baillié & presenté*
- 550 *Au roy, contre sa volenté.
Quant li rois le vir, il li dist :
« Biau fils, or enten à mon dit,
« Tu es mes fils & sui tes peres :
« Or m'est avis que tu te peres*

Il est arrêté
en mer & ra-
mené au roi
son père.

1349

« De faire contre mon voloir,
 « Mais le cuer t'en feray doloir.
 « Tu me dois toute oubeissance,
 « Foy, pais, honneur & reverence,
 « Et tu t'en vas sans congié prendre ?
 « Au ciel cuides la grue prendre,
 « Quant tu vas en estrange terre,
 « Et ne scez que tu y vas querre.
 « Que te faut il en ce pais ?
 « Certes, je sui tous esbahis
 « De ta tres grant outrecuidance,
 « De ta sotie & de t'enfance.
 « Mais, vraiment, je te tendray,
 « Que l'aler hors te deffendray.»

560

Par tel guise l'araisonna,
 Et puis tantost l'emprisonna,
 Et le tint ij. mois & ix. jours
 En prison. Tels fu ses sejours.
 Là petit but & po menja ;
 Là maint divers sonje songa ;
 Là mainte pensée diverse
 Li bailla fortune, qui verse
 Ceuls qu'elle a mis en haut degré ;
 Mais elle le fait tout de gré,
 Car c'est sa foy, c'est sa nature,
 Qu'elle n'ainme tant creature
 Que de haut en bas ne le tume
 Par loy, par us & par coustume.

570

580

Mais Dieus, li peres, qui savoit
 Quel^a volenté l'enfant avoit
 De li servir, le delivra ;
 Car le roy son pere enivra
 D'une douce larme piteuse,
 Paternelle & amoureuse.

a. V; A. Quelle.

590 *Si le delivra toute voie,
Dont tous li païs ot grant joie.
Avec lui par tout le menoit
Et mult pres de lui le tenoit ;
Et si levoit toute sa renre,
Et la lonteinne & la presente ;
Par quoy riens faire ne peüst
Que li peres ne le sceüst.*

*Einsi demoura longuement
Qu'a creature nullement
Ne dist son cuer, ne sa pensée ;*
600 *Eins la tint enclose & ferree,
Si qu'il ne la vost descouvrir
En lieu où la deüst couvrir,
Jusqu'à tant que li terme vint
Que le roy son pere couvint
Rendre à nature le treü,
Et paier qui li est deü,
C'est à dire qu'il trespassa
Et que l'estrange pas passa,^[6]
Dont creature ne rapasse,*
610 *Tant bien son alée compasse ;
Si que mult honnourablement
Fist faire son enterrement.*

fol. 313

Mort du roi
Hugues IV.10 octobre
1359

A PRES li fils se corona,
Et sus son chief la coronne a
De fin or. Si gouverne & regne
Comme sires de tout le regne,
Par le gré de tous & de toutes,
Sans empeschement & sans doubtes.

620 *Or est roy nostres damoiseaus,
Qui ne met n'en chiens, n'en oiseaus
Sa pensee, ne s'estudie ;
Einsois jour & nuit estudie*

Couronnement
de Pierre I.

1360-1361

*A destruire les annemis
De la foy ; là son cuer a mis,
Et ses delis & sa plaissance ;
C'est tous ses desirs, sans doubtaunce,
Dont il fist chose belle & bonne.
Le premier an de sa coronne,
Il s'en ala en Ermenie.
Là, prist par force & par maistrie
Un chastel qu'on appelloit Courc.^a 630
Si vous en diray brief & court.^[7]
Li chastiaus fu subjes aus Turs,
Grans & puissans, fors & seürs
De fossez, de tours, de muraille.
Mais à l'espée qui bien taille
Versa tout, comble & fondement.
Là se porta si fierement
Que tout fu mort quan qu'il trouva.
Là premierement s'esprouva. 640
Que fist il la seconde année
Que coronne li fu donnée?
Il s'en ala, lui & sa gent,
Parmi la haute mer nagent,
Tant qu'il vint devant Satalie,^[8]
Une cité qu'est en Turquie,
Grande & puissant, & ferme, & forte ;
Mais il n'i ot ne mur, ne porte,
Ne gens qui la peüst deffendre
Que li bons rois ne l'alast prendre, 650
Et destruire, & mettre à l'espée ;
Et si l'a toute arse & bruslée.
Là veist on maint drap de soie,
Et de fin or qui reflamboie
Ardoir, & mainte dame belle,*

Il s'empare du
château de
Gorhigos
en Arménie.

Il s'empare
de Satalie.

a. C, V & les autres mss. donnent ici *Court*, pour s'accommoder à la rime. Généralement V & C portent *Courc*, meilleure leçon.

- Maint Sarraïn, mainte pucelle,
 Maint Turc & maint enfant perir,
 Par feu, ou par glaive morir.
 Puis en son país retourna,
 660 Que fait ailleurs autre tour n'a.*
- 1362
 24 octobre.
 1362
- ET au tiers an s'aparilla,^[9]
 Com cils qui jour & nuit veilla,
 Comment il se porroit chevir,
 Pour ce saint passage assevir.
 Si a la haute mer passée,
 Et vint en France, la loée.
 Mais il passa par court de Romme.
 Là ot mainte honneur, c'est la somme,
 Car li pape premierement,
 670 Li cardinal secondement,
 Tout le clergié, tous les prelas,
 Et li pueples, à grant solas,
 Et à grant joie, le veïrent
 Et plus grant honneur li feïrent,
 Plus de douceur, plus de loange,
 Qu'onques mais à roi si estrange,
 Qu'il estoit de si longue marche
 Qu'aus Sarraïns ses país marche.*
- 1363
- 680 *L*A fu Jehans, li roys de France,
 Qui maint anui, mainte souffrance
 Avoit receüt pour la guerre
 Qu'il avoit au roy d'Angleterre,
 Par le deffaut de maint couart ;
 Et li roi angles Andouart ^a
 Avoit à nom, je ne doubt mie.
 Plus n'en di, je suis de partie,
 Mais ne vueil pas faire lonc conte.
- Le roi de France se ren-
 contre à Avignon avec le roi de Chypre.

a. B. Oudouart; V. Edouart.

- 1363
Les deux rois
prennent la
croix.
- Cils nobles rois, dont je vous conte,
Monstra son fait devers l'eglise
Par tel maniere & par tel guise, 690
Si bien, si bel, si sagement
Et si tres honnourablement,
Et aussi au roy des François,
Qui estoit là presens, qu'einsois
Qu'il partissent, il se croifierent,
Et le saint passage vouerent,
Et maint autre vaillant preudomme,
Qu'en ce livre ci pas ne nomme,
Par l'ordenance dou saint pere
Et des cardinaus, qui sont frere. 700
- Dispositions
d'Urbain V
en vue de la
croisade.
- CAR li sains peres ordonna
Et tels indulgences donna
Que tous ceuls qui se croiferoient
Et qui avec eaus en iroient
Sont absols de coupe & de painne ;
Et si fist le roy cheveteinne
De France de toute l'armée
Que l'eglise avoit ordenée.
Le cardinal de Pierregort, [10]
Pour les nostres donner confort, 710
Pour adrecier leur conscience,
Rassorre ^a & donner penitence,
Fu legas en ceste besongne :
Car c'est uns homs qui bien besongne.
Et tant honnouré la crois ha
Qu'avec les ij. roys se croisa,
Briefment, par la vertu divine.
Cils nobles rois, en brief termine,
Si bel & si bien besongna
Et si bien fait sa besongne a 720

a. B. raffobdre ; C. l'absorre.

Vers le pape & vers les signours, 1363
 Qu'il besongna plus en iij. jours
 Qu'il ne cuidoit faire en iij. ans.
 Quar li Dieus qui est tous puiffans
 Par grace li volt tant aidier
 Qu'il fausist à bien souhaidier,
 Et pour le roy qu'il trouva là
 Quant à la cour de Rome ala ;
 Car on tient que li rois de France
 730 Ha plus qu'autres roys de puissance.

MAIS fortune, qui tost deffait,
 Quant il li plaist, ce qu'elle a fait,
 Et qui onques ne tient couvent,
 Car sa couvenance est tout vent,
 Li joua d'un tour d'escremie,
 Douquel il ne se doubtoit mie.
 Car de vie à trespassement
 Li roys de France ala briefment ;
 Et aussi fist li cardinaus
 740 Qui en ce fait estoit legaus.
 Dont ce fu pitez & damages,
 Car li sains & devos passages
 En fu tous au recommencier ;
 Car on se devoit adrecier
 A ces ij. par especial,
 Comme à seigneurs & court roial.
 Si en ploura parfondement
 Et souspira moult durement
 Le tres gentil & noble roy,
 750 Et en fu en moult grant effroy,
 Quant tout ce estoit empeschie,
 Qu'à grant peinne avoit pourchacié.
 Mais ne laissa pas son emprise ;
 Pour fortune qui riens ne prise,

1364
 Mort du roi
 de France
 & du cardinal
 Talleyrand de
 Périgord.

1364

Qui par son faus tour a deffait
 Tout ce qu'il avoit quis & fait,
 Ne pour la mort dou roy de France,
 Ne dou cardinal ; qu'esperance
 Avoit en Dieu & ferme foy
 Que Dieus seroit ades pour foy. ^a 760
 Or vous diray le bon confort
 Qu'il prist en son grant desconfort.

Eloge de la feue
 reine de France,
 Bonne de
 Luxembourg,
 fille de Jean,
 roi de Bohême.

L i roys Jehans, dont Dieus ait l'ame,
 Or espousé la milleur dame
 Qu'on peüst trouver en ce monde. fol. 314
 Car d'orgueil estoit pure & monde,
 Et sot quan que nature donne
 De bien : ce fu ma dame Bonne.
 Bien le say, car moult la servi ;
 Mais onques si bonne ne vi. 770
 Fille yert dou bon roy de Behaigne, ^b
 Qui fist son fil roy d'Alemaingne,
 Et empereur par sa vaillance,
 Et par son scens & sa prudence,
 Tout maugré Loys de Baiviere,
 Qui adont empereres yere ;
 Car de l'empire l'a desmis,
 Par force d'armes & d'amis.

Eloge du roi
 de Bohême,
 dont Machaut
 fut 30 ans
 secrétaire.

C ILS Behaingnons, dont je vous conte,
 Ne, depuis le temps Charlemeinne, 780
 Ne fu homs, c'est chose certainne,
 Qui fust en tous cas plus parfais,
 En honneurs, en dis & en fais.
 Je fu ses clers, ans plus de xxx.,

a. B. Si comme je le tiens & croy. — b. B. Brahaingne.

- Si congnu ses meurs & s'entente,
 S'onneur, son bien, sa gentillesse,
 Son hardement & sa largesse,
 Car j'estoie ses secretaires
 790 En trestous ses plus gros affaires.
 S'en puis parler plus clerement
 Que maint autre, & plus proprement.
 De ceste dame de haut pris
 Ot li roys Jehans iiij. fils,
 Qui tuit estoient dus clamez,
 Moult furent prisiez & amés,
 Charles, Loey, Jehan, Phelippe,
 Qui moult en armes se delite.
 Charles, l'ainnés, de Normendie
 800 Fu dus ; & s'ot la signourie
 De Vienne, qu'il fut dalphins.
 Et s'estoit tant nobles & fins
 Que nature ne saroit faire
 Un homme de milleur affaire.
 Coronnez à Reins la cité
 Fu le jour de la Trinité
 L'an mil .ccc. lxiiij,
 N'i vueil riens mettre ne rabatre.
 Là ot moult riche baronnie,
 810 Et moult noble chevalerie,
 Et tant qu'on ne porroit trouver
 Nuls milleurs au bien esprouver.
 Li roy, pour qui ce livre fais,
 Y fu, & moustra tous ses fais
 Au roy & à sa baronnie ;
 Et leur requist tous, que aye
 Li feïssent au saint passage.
 Les uns requeroit par linage,
 Et les autres par amité,

1364

Le roi Pierre
 assiste au cou-
 ronnement de
 Charles V.
 Dimanche de la
 Trinité
 19 mai 1364.

Il recrute des
 adhérents à la
 croisade.

1364

Si com devant l'ay recité. 820
Dont grant planté li accorderent,
Et promèirent & vouerent
Qu'il yroient aveques li,
S'il n'estoient enseveli.
Mais li roys, qui avoit grant guerre,
N'e pooit issir de sa terre,
Qu'il n'i heüst trop grant damage ;
Pour ce le saint pelerinage
N'accorda pas, car trop eüst
Mespris, s'acordé li eüst. 830
Et li bons roys qui me norri,
Dont li os sont pieffa pourry,
Et dont l'ame est en paradis,
Disoit & recordoit toudis
Que li homs fait grant vasselage
Qui bien deffent son heritage,
Et qu'il n'est assaus, ne bataille,
S'on li roet ^a tollir, qui le vaille.

Ses succès dans
les tournois &
ses voyages en
Europe.

A *ceste coronation,* 840
Qui fu apres l'Ascension
Dix & sept ^b jours tous acomplis,
Ot cils roys des joustes le pris.
Et aussi les ala il querre
A Bruges & en Engleterre,
Et à Paris & en Gascongne,
Tout en pourchassant sa besongne.
Car en Flandres fu longuement,
Où il despendi largement,
A ci grant labeur & grant peinne,
A roy de terre si lonteinne, 850
A ci grant frais, à ci grant mise

a. B, V. *veult*; C. *vuet*. — b. A. *XVII*.

Qu'il passa la mer & ^a Tamise,
Et sercha mainte region,
Pour avoir son entention.

1364

Et quant il estoit bien armez,
Bien montez & bien acefmés,
La lance eu pong, l'escut au col,
Il n'i avoit sage ne fol

Sa belle
prestance sous
les armes.

860 Qui ne deïst à grant murmure :
« Cils roys fu nez en l'armeüre ; »
Tant estoit gens, joins, lons & drois,
Hardis, puïssans en tous endrois.
Jamais ne refusast nelui ;
A peïnes veoit on que lui,
Car il estoit toudis errans,
Puis ci, puis là, dessus les rans, ^b
Il s'en venoit lance sous fautre,
S'abatoit l'un ci & là l'autre ;
Encontre li riens ne duroit ;
870 De son bien chascuns murmuroit,
Et se seingnoit de la merveille.
Chascuns de son bien se merveille,
Et je meïsmes m'en merveil,
Quant à li pense & je m'esveil.

AU departir de ceste feste,
880 Il tourna son frein ^c & sa ^d teste,
Si comme homs que rien ne reffongne,
Tout droit au chemin de Coulongne,
Et là fist ij. mois de sejour,
En besongnant de jour en jour.
Puis passa le Franc & Duingue, ^e
Et ala parmi Effelingue. ^f

Son séjour
à Cologne, en
Franconie, en
Thuringe & en
Württemberg.

a. V. de. — b. V. les rans. — c. C, vingne; C. Le franc de Duingue.
V. frainc; B. frain. — d. B, V, A. — f. B. Eslingne [Esslingen, en
la. — e. V, A. Daringue; B. Di- Württemberg].

1364

*Tant fist qu'il vint à Erefort,
Une cité puissant & fort,
Seant en biau plain sans montaingne,
Tout droit au fin cuer d'Alemaingne.*

*Aus contes & aus chevaliers,
Aus bourgeois & aus escuiers,
Moustra son emprise & son fait,
Et dist tout ce qu'il avoit fait
Es lieux où il avoit esté,
Bien ij. yvers & un esté.
Si que plusieurs li acorderent
Ce qu'il requist, & se croisterent,
Car par trop grant devotion
Leur moustroit son entention.*

890

Son séjour
chez le mar-
grave de Misnie.

*De là il s'en ala en Misse,
Où maint buef & mainte genisse
Ont esté tollu & emblé.
Et si despent on moult en blé,
Car maint y a qui se renvoise,
En buvant godale & servoise;
Et si a moult bonnes gens d'armes,
Biaus chevaliers & beles dames.*

900

*Si a tant cherchié & tant quis,
Qu'il trouva le gentil marquis,
Qui fires estoit dou païs.
Mais il ne fu pas esbahis
De li requerir humblement
Confort & aide ensement,
En li disant tout son affaire
Et tout ce qu'il avoit à faire.*

910

*Quant li roys ot fait sa requeste,
Li marquis, par maniere honneste,
Li respondi moult sagement:
« Sire, bien ay oy comment
« Le saint voiage avez empris,*

fol. 315.

920 « Dont je vous lo forment & pris,
 « Si que à moy me conseilleray
 « Et seur piés vous responderay.
 « Vous alez devers l'empereur
 « De Romme, qui est mon signeur,
 « Si que à li me conformeray ;
 « Car ce qu'il fera je feray.
 « Pas ne di que si grandement
 « Le face comme il vraiment ;
 « Mais je vous promes & outroie
 « Qu'à mon pooir feray la voie
 « Aveques vous pour Dieu servir,
 930 « Et pour sa grace desservir,
 « Se l'empereur l'entreprend,
 « En qui chascuns honneur aprent. »
 Li roys forment le mercia
 De ce que respondu li a.
 Et bien le devoit mercier,
 Car li marquis à festier
 Le prist, & li donna preu dons,
 Com vaillans princes & preudons.

1364

940 **D**E là s'en ala en Saffongne, ^a
 Com cils qui ne pense ne songne
 A chose qui puiſt avenir
 Qu'à honneur où il roet ^b venir.
 Le duc trouva en une marche
 Qui à Lubecque tient & marche.
 Si li dist tout ce qu'il queroit,
 Et d'aide le requeroit,
 Si com bien faire le savoit,
 Et com Dieux apris li avoit.
 950 Li dus commença à souſrire,
 Qui fu esliseur de l'empire,

Son séjour en
Saxe.

a. B. Saffoingne. — b. B. où il veult; V. là où il veult.

1364

Et respondi courtoisement :
« Sire, je voy certainement
« Vostre tres bonne volenté,
« Se Dieux me doint joie & santé ;
« Moult avez entrepris grant chose ;
« Hardis est cils qui penser ose
« A si tres haute oeuvre parfaire ;
« Dieux la vous doint à bon chief traire.
« Aler volez vers l'empereur,
« Qui est mon oncle & mon signeur ; 960
« Et je vous feray compaignie,
« Car là sans moy n'irez vous mie ;
« Si useray de son conseil,
« Qu'à li volentiers me conseil. »
Li dus richement l'onoura,
Et viii. jours o li demoura.
Se li donna de ses joiaus
D'or & d'argent, riches & biaux,
Harnés à joster & destrier,
Où ne faloit celle n'estrier ; 970
Car li roys joustoit volentiers,
Et li plaisoit moult a li mestiers,
Et par tout si bien le faisoit
Qu'à tous & à toutes plaisoit.

Il part pour
 Prague, où réside
 l'empereur
 Charles I de
 Luxembourg.

AU ix^e jour se partirent,
 Et leur voie & chemin preïrent
 Tout droit à Prague, une cité
 Qui est de grant auctorité.
 Li empereres y demeure,
 Que Dieux aime, prise & honneure, 980
 Qu'on ne tient pas qu'en tout le monde
 Ait prince où tant de bien habunde.
 Et c'est ses propres heritages.

a. V, A, B. tant.

*Si fait dou demourer que sages ;
Et l'empereris ensement
Y demeure communement.*

1364

*Si vous parleray de sa vie,
Car n'est pas drois que je l'oublie. [11]*

Eloge de
l'empereur
Charles, fils de
l'ancien roi
de Bohême.

990 *On ne porroit en nulle terre
Nul plus sage homme de li querre,
C'on dit ça & dela les mons
Que c'est li secons Salemons.
Il aime Dieu, & sainte eglise
Honneur, crient & sert & prise ;
Justice en la balance poise,
A cui qu'il plaise ne qui poise,
N'i regarde amour ne haïne,
Frere, fil, voisin ne voisine,
Grant ne petit ; car egalment*

1000 *La fait à tous & loyaument ;
Si que pour ce en pais se repose,
Que nuls contre li ne s'oppose.
Pluseurs eglises a fondées,
Qui sont moult richement doées ;
Chartreus, mendians & chanoïnes,
Nonnains emmurées & moïnes.
Il n'est felons ne despiteus ,
Einfois est humbles & piteus,*

1010 *Plus que turtre ne colombele,
N'amis vrais à s'amie bele. ^a
N'il n'est homme qui vers li aille
Qui par tout ce non ^b ne li baille ;
Qu'onques si humble creature
A tous ne pot former nature
Selonc son scens & sa richesse,
Sa grant puissance & sa noblesse.
Ne sont pas chier si vestement,*

a. B, V. à sa dame bele. — b. V. ce nom.

1364

Bien se vuet tenir nettement,
 Mais de cointise ne li chaut, 1020
 Puis qu'il sont à li bon & chaut.
 Il ne vuet pas fole largesse,
 Ne escherfeté qui trop blesse
 L'onneur de tout prince terrien ;
 Et pour ce, se tient au moien.
 Jamais ne greveroit personne
 Pour nulle chose, tant fust bonne,
 Einsois garde & norrit ses gens
 Sans estre mengiés de sergens. ^a
 Il aime bien ses bons amis 1030
 Et si het fort ses annemis ;
 Car voisin n'a, s'il li meffait
 Qu'il ne soit amendés de fait.
 Pais a mis par toute Alemaingne,
 En Osteriche & en Behaingne,
 En Misce, en Baiviere, en Hongrie,
 Jusques es marches de Ruffie,
 En Morave, en Prusce, en Cracoe, ^b
 Voire, par Dieu, jusque en l'Estoe, ^c
 Au meins jusques en Ranguenite, 1040
 Qui n'est mie chose petite ;
 En Poulainne & en Poumerelle,
 En Brandebourc, c'est chose bele,
 Qu'on y porte, par saint Germain,
 Seürement l'or en la main ;
 Et je vi^d que nuls n'i savoit
 Aler, se grant conduit n'avoit.
 Son pais de xvi. journées
 A acreü, longues & léés.
 Or querez signeur^e qui ce face, 1050

a. Dans B la suite est ainsi :
 Et si het fort ses ennemis
 Et de s'en vengier ententis.

b. B. Craquoë. — c. C. L'Estoe ;
 V. L'Ostoe. — d. V. Et je vis. —
 e. B, V. un roy.

Et qui tant ait honneur & grace.
 Je ne le say, se Diex me gart,
 Entre les crestiens n'autre part,
 Mais on le tient au plus riche homme
 De crestienté ; c'est la somme.
 Fils fu dou bon roy de Behaingne,
 Dont Dieus ait l'ame en sa compaingne,
 Si qu'il a bien à qui retraire
 D'onneur querir & de bien faire.

1364

1060 **S'**IL est qui fait, il est qui dit.
 L'empereur qu'ay mis en mon dit
 Estoit à Prague, en sa maison.
 On li dit, & c'estoit raison,
 Que uns roys qui moult se doit amer
 Venoit à li d'outre la mer,
 Pour li veoir & acointier ;
 Et pour ce qu'il voloit traitier
 Comment il li feïst aye
 De gens, d'avoir ou de navie,
 1070 Pour le tres saint pelerinage,
 Qu'on appelle le saint passage,^a
 Car cils roys l'avoit entrepris ;
 Et qu'il aroit honneur & pris,
 Se o li le voloit entreprendre.
 Li empereres, sans attendre,
 Quant il oy ceste nouvelle,
 Qui li fu agreable & belle,
 Qu'en son cuer moult se resjoy,
 Si tost que la nouvelle oy,
 1080 Ses gens & ses barons manda,
 Et en l'eure leur commanda
 Qu'il fussent tost aparilliez,
 Tous monter & tous abilliez ;

L'empereur
 vient au devant
 du roi de
 Chypre.

a. B, C, V. *voiage*.

1364

Qu'aler li voloit à l'encontre.
 Son clergié manda & leur monstre
 Que il facent processions
 De toutes les religions ;
 Qu'ainsi vuet le roy recevoir,
 Pour faire vers li son devoir.

fol. 316

Plus d'une grant demi journée, 1090
 Qui fu à bonne heure adjournée,
 A l'encontre li est alez.
 Mais li champs furent bien balez,
 Car il furent plus de xx. mille
 Qui tuit issirent de la ville.

Quant li deux signeur s'encontrerent,
 Courtoisement se saluerent,
 Et s'en venirent doy à doy.
 L'empereur dist : « Foy que je doy
 « L'espée de saint Charlemainne, 1100
 « Qui l'empire ot en son demainne,
 « Qui tramble quant on la tient nue,
 « J'ay grant joie de vo venue ;
 « Et vous soiez li bien venus
 « Et à grant joie receüs. »
 Li roy le mercia forment,
 Courtoisement & humblement.

Ainsi ensamble chevauchierent,
 Jusques à tant qu'il aprochierent 1110
 Les processions qui venoient
 Et hypnes & respous chantoient.
 Et estoient tous revestis
 Li chanoines, grans & petis,
 Richement de chapes de soie.
 Tant fu receüs à grant joie,
 Tant aourez,^a tant conjouis,
 Que depuis le temps saint Loys,

a. B, V. honnour ex.

- Quant en France revint de Tunes
 Et qu'il ot rapaisié^a les dunes
 1120 De la mer, ne fu telement
 Roys veüs, ne si richement.
 Il le mena en son chastel,
 Sus roche taillie à siffel.
 Là trouverent l'empereris,
 Dont plus fu liez leur esperis,
 Qu'elle avoit en sa compaignie
 Dont elle estoit acompaignie
 Maintes riches & nobles dames,
 Dont Dieu gart le corps & les ames,
 1130 Qui estoient si aceesmées
 Et si tres richement parées,
 De grans biautés, de grans richesses,
 Que toutes sambloient deesses.
 Là fu liement receüs ;
 Honnourez, servis & veüs
 Fu d'elles, en fais & en dis,
 Que ce li sambloit paradis ;
 N'ailleurs ne vosist jamais estre,
 Fors en ce paradis terrestre.
 1140 Là avoit de tous instrumens.
 Et s'aucuns me disoit : « Tu mens, »
 Je vous diray les propres noms
 Qu'il avoient & les seurnoms,
 Au meins ceuls dont j'ay congnoissance,
 Se faire le puis sans ventance.
 Et de tous instrumens^b le roy
 Diray^c premiers, si com je croy.
 Orgues, vielles, micanons,^d
 Rubebes^e & psalterions,
 1150 Leüs, moraches^f & guiternes

1364

Fêtes durant le
séjour du roi
à Prague.

a. B, V. rapaisié. — b. B, V; A. tous les instrumens. — c. B, V; A. diron. d. B. intorons. — e. V. rubeles. — f. B. monèches.

1364

Dont on joue par ces tavernes,
 Cymbales, citoles, naquaires,
 Et de flaios plus de x. paires,
 C'est à dire de xx. manieres,
 Tant des fortes com des legieres,
 Cors sarrasinois & douffainnes,
 Tabours, fläüstes traverseinnes,
 Demi douffainnes & fläüstes,
 Dont droit joues quant tu fläüstes,
 Trompes, buifines & trompettes,
 Guigues, rotes, harpes, chevrettes,
 Cornemuses & chalemelles,
 Musés d'Auffay, riches & belles,
 Et les ^a fretiaus, & monocorde,
 Qui à rous instrumens s'acorde,
 Muse de blé, qu'on prend en terre,
 Trepie, l'eschaquier ^b d'Engleterre,
 Chifonie, flaios de faus.

1160

Et si avoit plusieurs consaus
 D'armes, d'amour & de sa gent,
 Qui estoient courtois & gent.
 Mais toutes les cloches sonnoient,
 Qui si tres grant noise menoient,
 Que c'estoit une grant merveille.
 Li roys de ce moult se merveille,
 Et dit qu'onques mais en sa vie
 Ne vit si tres grant melodie.

1170

Quant il fu heure de mengier,
 Il se partirent, sans dangier,
 Et s'en alerent en la sale,
 Qui n'estoit vileinne ne sale.
 Parée estoit de dras de soie,
 Et de fin or qui reflamboie ;
 Et s'en aloient deus & deus.

1180

a. B, V. Elles. — b. B. eschiquier.

Mais il n'avoit nes un d'eus,^a
 Ne d'elles, qui chiere joieuse
 Neüst & pensée amoureuse.
 Et quant la viande fu preste,
 Là vinrent li cleric & li preste,
 Et dirent Benedicite.
 1190 L'empereur par grant amité
 Prist le roy & le fist seoir
 A l'onneur, pour li mieus veoir.
 Des viandes dont servi furent
 Largement & de vin qu'il burent
 Me tais, car je ne les diroie
 S'un jour tout entier y pensoie.
 Apres dinner, tout li signeur,
 Dedens la chambre l'empereur,
 1200 Se retreïrent tuit ensamble.
 Et l'empereris, ce me samble,
 Dedens sa chambre s'en ala,
 Et toutes les dames qu'elle a.

1364

QUANT li roys vit qu'il fu à point
 De parler, il n'atendi point,
 Eins monstra sagement son fait,
 Et l'emprise qu'il avoit fait,
 En querant aide & confort,
 Et tous les en pria moult fort,
 1210 Si sagement & par tel guise
 Que chascuns d'euls l'en loe & prise
 L'empereur, qui sages estoit,
 Devant le roy en piez estoit.
 Si respondi assez briefment :
 « Sire, bien ai oy comment
 « Vous avez empris ceste voie :
 « Dieu la vous doint finer à joie !

Le roi de Chypre
 prie l'empereur
 de prendre part
 à la Croisade.

L'empereur
 propose
 une conférence
 à Cracovie
 avec les rois de
 Hongrie
 & de Pologne.

a. Vers faux.

1364

« Car vraiment c'est uns grans fais,
 « Ne je nulle doubte n'en ^a fais,
 « Que moult grant peinne, moult ^b grant mise, 1220
 « Grant ordenance, grant devise,
 « Grant cuer, grant scens & grant avis
 « Ne couveingne, ce m'est avis,
 « D'aler en si lonteinne terre,
 « Pour la subjuguer & conquerre.
 « Car li annemy de no loy
 « Sont moult fort, si com dire l'oy,
 « Et tant qu'on ne les puet nombrer,
 « Tant sen sceüst clers encombrer.
 « Si se couvient bien consillier, 1230
 « Ymaginer, penser, veillier
 « Comment ceste chose se face,
 « Si qu'à s'onneur Dieus la parface ;
 « Car sans li ne se porroit faire :
 « Homs ne doit penser le contraire.
 « Si vous diray que je feray.
 « Mes messages envoieray
 « Par devers le roy de Hongrie,
 « Qui tient moult noble signorie,
 « Et devers le roy de Poulainne, 1240
 « Qui est de ce païs procheinne.
 « Si leur feray prier & dire
 « Qu'il ne me vueillent escondire
 « D'estre ensamble à une journée, fol. 317
 « Par eaus & par moy ordenée.
 « En Cracoe la metterons,
 « Et, se Dieus plaist, nous y serons
 « Sans querir effoinne, n'alongne
 « Pour parler de ceste besongne ;
 « Car la matiere est grosse & grande. 1250
 « C'est bien raison qu'on y entende,

a. B, V; A. ne. — b. B, V. & moult.

« Et qu'on la traite sagement,
 « Si qu'elle ait bon desinement. »
 Quant il ot finé sa parole,
 Chascuns dit : « Sagement parole. »
 Li roys meismes le tesmongne,
 Et li prie fort qu'il l'effongne,^a
 Et il le fist sans contredit,
 Tout ainsi comme il l'avoit dit.

1364

1260 Quant lonc temps orent festié,
 Dancié, jousté & tournié,
 On donna le pris au milleur.
 Et le fist faire l'empereur,
 Si que le pris & la loange
 Fu donnée à ce roy estrange ;
 Car par sa lance & son escu
 Avoit tous les autres vaincu.

CE fait, de Prague se partirent.
 Or diray quel chemin il firent.

1270 Parmi Behaingne chevauchierent
 Trois journées, & puis alerent
 A Bresselau,^b à Liguénisse,^c
 A Nuiſtat,^d à Suedenisse ;
 Costen,^e Calix,^f Buton,^g Glagouve
 Passerent, & par Basenouve ;^h
 De là en Cracoe arriverent,
 Où les roys dessus dis trouverent,
 Qui à l'encontre leur venirent,
 Et moult grant joie leur feirent.

1280 Comment il furent reçeü

Le roi de
 Chypre
 & l'empereur se
 rendent
 en Pologne.

a. V. l'en effongne ; B. qu'il en-
 soingne ; C. qu'il en fongne. — b. B.
 Brussela ; V. Brusselau, Breslau. —

c. C. Linguenise, Liegnitz. — d. B,
 V ; A. Muiſtat, Neustadt. — e. B.

Caston ; C. Conſten. — f. B, V.
 Calis. — g. B, V. Buthon, Bun-
 tzel ? ou Bautzen. — h. B, C, V.
 Bassenouwe, Paffau ; Glagouwe,
 Glogau.

1364

*Honneuré, servi & peü
De pain; de vin & de vitaille,
De toute volille & d'aumaille,
De poissons & d'autre viande,
Il est moult fols qui le demande,
Qu'on ne le doit pas demander,
Pour ce qu'on n'i puet amender,
Tant furent servi grandement.*

Conférences de
Cracovic.

LA ot un moult grant parlement,
Dont je me vueil orendroit taire, 1290
Car ne le saroie retraire ;
Mais finablement il conclurent
Que tuit ensamble aidier li durent,
Si que la responce diray
De chascuns ; jà n'en mentiray.

L'empereur, tout premierement,
Respondi bien & sagement,
Et promist aide & confort
Et faveur de tout son effort,
A ce saint voiage parfaire ; 1300
Et encore vorra il plus faire,^a
Que les esliseurs de l'empire
Voloit assambler, tire a tire,
Et escrire à nostre Saint Pere
Par coy sa diligense appere,
Aus princes, aus communautés,
Qui sont si homme, & feautés
Li doivent, pour eaus esmouvoir ;
Si que quant on devra mouvoir,
Qu'il aient fait leur pourveance 1310
Pour aler y, ou de finance,
Pour baillier à ceuls qui yront
Et qui ceste oeuvre asseviront.

a. Vers faux.

1364

L'empereur tantost commença
 Et ses messages avansa,
 Et ses lettres, pour envoier
 A ses subgés, sans detrier ;
 Car parfaite devotion
 Avoit à l'exaltation
 1320 Dou voiage, & tant le desire
 Que bouche ne le porroit dire.
 Quant l'empereur ot respondu,
 Li princes qui l'ont entendu,
 Et tuit li autre de la place
 Dirent que Dieux li otroit grace
 Dou parfaire, car vaillamment
 A respondu & noblement.
 Apres fu le roy de Hongrie,
 Qui promist confort & aïe
 1330 Au passage, & y mettera,
 Quant li poins & li tamps sera,
 Son corps, sa chevance & dou sien
 Autant comme autre roy crestien.
 Einfi promist & voué l'a,
 Devant tous ceuls qui furent là.
 Apres fu le roy de Poulainne,
 Qui tint Cracouve en son demaine,
 Qu'il promist qu'il y aideroit,
 Toutes les fois que poins seroit,
 1340 Au saint voiage mettre à fin,
 Tres volentiers & de cuer fin.
 Et tuit li prince qui là furent
 Li un vouent, li autre jurent
 Que volentiers y aideront,
 Et que leur pooir en feront.
 Quant il orent parlementé
 Longuement à leur volenté,
 Il feïrent une ordenance

1364

*Que cis roy iroit en presence
Aus autres princes d'Alemaigne, 1350
Car il est bon que de li veingne
La requeste qu'il leur fera ;
Et avec ce tout leur dira
Ce qu'on a fait à l'assablée
Qui en Cracouve est assablée.
Einsi li signeur l'ordenerent.*

*Mais einsois grans joustes crierent,
Car il le vuelent festier
De joster & de tournier.
Briefment, il josterent ensamble 1360
Et l'emperere, ce me samble,
Jousta avec les autres roys,
Qui estoient en grans arrois.
Mais l'estrange roy ot le pris,
Com des armes li mieus apris.*

Le roi de
Chypre
prend congé des
princes réunis
à Cracovie.

AU partir grant dons li donnerent
Et longuement le convoierent.
Il prist congé ; chascuns s'avoie
En sa maison ; que vous diroie ?
Il a tant serchié & tant quis 1370
Que les signeurs a tous requis,
Car il n'i a ne duc, ne conte,
Ne noble, dont on face conte,
Qu'il ne priaist & requieist,
Et que son fait ne li deïst.
Et vraiment il les trouva
Courtois en ce qu'il leur rouva,
Car il ot responce honnourable,
Qui li fu bele & agreable.

Nom & titre
de ce roi
de Chypre.

OR me couvient ce roy nomer, 1380
Qui est venus d'outre la mer,

Car raisons est que je vous nomme 1364
 Le nom de si vaillant preudomme ;
 Et pour ce le vous nommeray,
 Qu'assez plus à aise en rimeray.^a
 Et se je l'ay mis autrement
 Et le mien, au commencement
 De ce livre, par tel maniere :
 « Adieu, ma vraie dame chiere,
 1390 « Pour le milleur temps garde chier,
 « Honneur à vous qu'aim sans trichier ! »
 C'est pour ce que chascuns n'a mie
 Scens de trouver tel muserie.
 De Chipre & de Jherusalem
 Fu roys : Pierre l'appela l'em.
 Or vous ay je nommé son nom,
 Qui est & fu de grant renom,
 Et sera, s'il joit de s'emprise,
 Qu'il a à l'onneur Dieu emprise.
 1400 Et Dieux li otroit bonnement,
 Qu'il s'en travaille durement.

fol. 318. Il se rend en
Autriche.
 OR chevauche li roys de Chipre,
 Qui n'est pas vestus de drap d'Ipre,
 Mais d'un drap d'or fait à Damas.
 Il n'est remes piteus^b ne mas
 De sa besongne pourchacier,
 Eins ne fait qu'aler & tracier
 Les signeurs partout, & querir,
 Pour leur aide requerir.
 1410 Tant a erré par ses journées,
 Par froit, par chaud & par jalées,^c
 Qu'à Vienne vint sus la Denoe,^d
 A x. journées de Cracoe.

a. Vers faux. — b. V; A, C. c. V. gelées; B. gielées. — d. C.
 remis preceus; B. remis princeus. la Doe, le Danube.

1364

Là trouva le duc d'Ostrieche,
 Un noble duc, puissant & riche,
 Qui estoit sires de la ville
 Et dou país. Et sachiés qu'il le
 Reçut si tres joieusement
 Et si tres amoureuxment ;
 Et la duchesse en tel maniere 1420
 Li fist si amiable chiere,
 Et toutes les dames aüssi
 Que je ne say pas nomer, si
 Que raconter ne le saroie,
 Tant menoit chascuns feste & joie.
 Taire me vueil de leur mengier,
 Car on ne porroit souhaidier
 Mieus ne plus honnourablement,
 Tant furent servi richement.

Le duc promet
 de le seconder
 comme le roi
 de
 Hongrie.

QUANT mengié orent & beü 1430
 Tant comme à chascun a pleü,
 Tuit alerent en un retrait,
 Ou li dus souvent se retrait.
 Là avoit riche baronnie
 Et moult noble chevalerie,
 Prelas, dux, contes & marquis.
 Li nobles rois les a requis
 Tous ensamble, quant l'eure vint,
 Que de son fait parler couvint.
 Et si sagement sa requeste 1440
 Fist, que chascuns en fist grant feste.
 Là fu li rois de tous prisiez,
 Et loez & auctorisiez ;
 Et dist chascuns que Dieux l'envoie
 Pour faire ceste sainte voie.
 Li dux parla tous li premiers,
 Car il en estoit coustumiers,

Et vraiment bien afferoit. 1364
 Si li respondi qu'il feroit
 1450 Einfi com li rois de Hongrie ;
 Et de ce ne se doubtoit mie,
 Qu'il penroit à lui exemplaire,
 Et feroit ce qu'il vorroit faire,
 Car il desiroit le passage
 Et le tres saint pelerinage.
 Li roys de bon cuer les mercie
 De leur confort, de leur aie,
 Et de leur tres bonne responce,
 Qu'il ne prisoit pas meins une once
 1460 De la responce des signeurs,
 Qui en Craco furent plusieurs.

LI roys vost dou duc congié prendre,
 Mais li dus ne le vost entendre
 Einfois li dist à chiere lie :
 « Einfi ne partirez vous mie. »
 Qu'encor le voloit honnourer
 Et, pour li faire demourer,
 Fist crier joustes & tournois,
 Et plusieurs autres esbanois.
 1470 Si fust hontes de li partir,
 Sans cops de lance departir.

Là ot une feste si noble
 Que de Mes en Coustentinoble
 N'ot depuis c. ans la pareille,
 Plus gracieuse ne plus belle, ^a
 Ne qui fust si très bien joustée,
 Ne si cointement karolée.
 Li roys forment se travailloit,
 Et li dus pensoit & veilloit

Fêtes données
 en son honneur
 à Vienne.

a. B; C. Dont chascuns forment dans A, D & V.
 se merueille. Le vers manque

1364

*Comment li roys fust bien armez,
 Bien parez & bien acefmez,
 Par quoy li rois si bien joustast,
 Que devant tous le forjoustast.
 Et il le fist si vaillamment,
 Si bien, si honnourablement,
 Si bien josta & tournya
 Que mieus faisant de li n'i a,
 Si que l'onneur li fu donnée
 Et le pris de ceste journée.*

1480

*Après li dus & la duchesse
 Dons d'onneur & de grant richesse
 Li donnerent à grant planté.
 Et li rois de grant volenté,
 Comme sages, courtois & frans,
 La valeur de x. mille frans,
 Eins que de là fust departis,
 Furent donnez & departis,
 Car de leurs dons rien ne retint,
 Fors un gerfaut que souvent tint
 Seur son poing ; car trop bien valoit ;
 Pour ce donner ne le voloit.
 Et s'avoit la plume plus blanche
 Que n'est la noif dessus la branche ;
 Pour ce l'ama fort & pris.*

1490

1500

*Après tout ce, congié pris a
 Dou duc & de la compaignie.
 Si se parti à chière lie ;
 Ne mais gueres n'arrestera,
 Jusques en Venise sera.*

Il continue son
 voyage par
 la Carinthie &
 le patriarcat
 d'Aquilée.

OR deviseray son chemin
 Par escript en ce parchemin.
 Il s'en ala en Quarateinne,^a

1510

a. B. *Quarentainne* ; C, V. *Quarantainne*.

Une duché qui est procheinne
 Des montaignes de Lombardie.
 Et, par ma foy, je ne croy mie
 Qu'il ait ou monde entierement
 Si fort país, car vraiment
 On y entre par ii. destrois
 Qui sont rostes, ^a longs & estrois ;
 1520 Grans montaignes a tout entour,
 Et maint chastel & mainte tour,
 Qu'on ne porroit miner ne prendre,
 Tant bien y sceüst on entendre,
 Les ii. perilleuses montaignes
 Qui sont arides & brehaingnes.
 Le Taure^b & le Joure passa ;
 Et puis son chemin trespassa
 Par le país & la contrée
 Dou patriarche d'Aquilée.
 1530 Lombardie laissa à destre,
 Et tint le chemin à fenestre,
 Toudis en costiant la mer.
 Doit on bien tel signeur amer
 Qui de peinne & de haire a tant,
 Pour avoir honneur qu'il atent.

1364

N'EST pas raisons que je vous mente.
 L'an mil ccc. iiiii. & sexante,
 De novembre l'onfime jour,
 Cils roy, à qui Dieux doint honnour,
 1540 Vint & arriva à Venise,
 Où on l'aimme forment & prise.
 Quant il aprocha la cité,
 Li dux, par moult grant amité,
 Et li citoien de la ville
 Yffirent hors plus de vi. mille,

Jour de son ar-
 rivée à Venise,
 11 novembre
 1364.

a. V. roistes; B. roestes. — b. B. Le Tarme; V. Le Tame.

1364

Et li alerent à l'encontre.
 Chascuns samblant d'amour li monstre,
 Et li firent feste gringnour
 Qu'à leur droit naturel signour.
 En son hostel le convoierent ; ^[12] 1550
 Moult humblement l'acompaingnient,
 Grans dons & grans presens li firent,
 Moult l'amerent, moult l'oubeïrent ;

Il demande
 le concours des
 Vénitiens pour
 la croisade.

FINABLEMENT, que vous diroie ?

Toute la cause de sa voie
 Leur dist, & les requist de gent,
 Ou de navie ou d'argent,
 Pour le saint voiaige assevir ;
 Car enuis s'en porroit chevir,
 Se il li refusient aye, 1560
 Especiaument de navie,
 Pour ce que moult de gent faudra
 Passer, quant la saison vendra
 Que ceus qui sont en Dieus creans
 Passeront sus les mescreans.
 Si demanderent jour d'avis,
 Un jour ou ii., ce m'est avis.
 Quant il furent bien consillié,
 Ne vinrent pas comme effilié,
 Pour faire leur responce au roy, 1570
 Car moult furent de bon arroy,
 Pareç & vestis cointement,
 Si bien, si bel, si richement,
 Comme se fussent duc ou conte.
 Et li roys qui tenoit grant conte
 D'eaus, les sot moult bien recevoir :
 Et leur responce concevoir.

fol. 319

ET *vesci ce qu'il respondirent .*
 Premièrement il li offrirent
 1580 *N*avie, qu'il delivreront
 A tous ceuls qui passer vorront,
 Et avec ce juste nol pris,
 Et encor, se bien l'ay compris,
 Ayde, faveur & confort.
 Li roys les mercia moult fort
 De leur aide & de leur offre,
 Qui vaut d'or fin tout plain un coffre,
 Voire par Dieu x. millions ;
 Car il n'est mie neq li homs
 1590 Qui mieus li peüst recouvrer
 De nefz ; c'est legier à prouver.
 Je ne di pas que Genevois
 N'aient la huée & la vois,
 Et tres grant puissance seur mer,
 Ho là ! je n'en vueil nuls blasmer !
 Car comparisons hayneuses
 Sont, ce dit on, & perilleuses.
 De là se partirent à tant ;
 Et li nobles roys, qui entent
 1600 A son partir, lui & sa gent,
 S'en alerent par mer nagent,
 Tout droit en l'ille de Candie,
 Pour attendre la baronnie
 Et les vaillans hommes qui vuelent
 Passer en Surie, s'il puelent,
 Pour nostre creatour servir,
 Et pour sa grace desservir.
 Six ^a mois entiers fu à Venise,
 A grant despens & à grant mise ;
 1610 Et s'en parti en moys de May, ^[13]
 Si com laissié dire le m'ay.

1364-1365

Les Vénitiens
promettent
de louer des ga-
lères au roi.

1365
27 juin.

Mai
(Date erronée)

a. A. VI.

1365

*Li roys, sa gent & sa navie,
 Et toute sa chevalerie,
 Furent prest de monter en mer.
 Or les vueille Dieux tant amer
 Qu'il les vueille mener à port
 De bien, de joie & de deport,
 Et que au roy parface s'emprise,
 En tel maniere & en tel guise
 Qu'avoir en puiſt loange & gloire, 1620
 Grace, honneur, triumphe & victoire ;
 Et que noſtre foy effauciée
 En ſoit, honnourée & priſiée !*

27 juin.
 Le roi part
 de Veniſe avec
 une flotte.

L *Li roys monta en ſa galée,
 Qui fu bien & bel aournée,
 Si qu'il n'i avoit nul deffaut
 De tout ce qu'en galée faut ;
 Et toute ſa gent enſement
 Entrerent ordeneement 1630
 Dedens leurs vaiſſiaux, ſans atendre.
 Or les vueille de mal deffendre
 Li dous Jheſu Cris, par ſa grace,
 Car briefment ſeront en tel place
 Qu'il trouveront leurs anemis,
 Mil contre un, n'il n'aront amis
 Fors Dieu, qui ſes bons amis garde
 Par tout, & en fait bonne garde.*

*Mais dire vueil une merveille,
 Dont maint preudomme ſe merveille ;
 Et je auſſi ſi fort me merveil, 1640
 Que je ne dor onques ne veil,
 S'il m'en ſouvient, que ne me ſeingne
 Et que penſer ne mi couveingne.*

Combien le roi
 Pierre
 ſouffrait du mal
 de mer.

*Cils nobles rois dont je vous conte,
 Toutes les fois qu'en ſa nef monte*

Et il vient dedens la mer haute,
 Il le couvient estre sans faute
 Malade si tres durement
 Et si tres perilleusement,
 1650 Qu'en la mer ja ne dormira,
 Ne buvera, ne mengera,
 Jusques à tant qu'il voise^a à terre :
 Là puet il sa garison querre ;
 Et s'il avient qu'il s'esvertue
 Si fort qu'il y boive ou mengue,
 Hors le met, car riens n'i retient ;
 Si qu'einsi vivre le couvient
 Tant comme il est sus la marine :
 Là se gist deffous sa courtine,
 1660 Tout einsi comme un homme mort,
 Qui ne boit, ne mengut, ne dort.
 Et si tost comme à terre vient,
 Preus, haitiés & garis devient,
 Et s'arme, & est en si bon point
 Qu'en li mal ne douleur n'a point.
 Ne li vient il de grant corage
 Et de tres parfait vasselage,
 Qui ce mortel peril ne doute,
 Qu'il n'a si petit en sa route
 1670 Qui jamais en la mer entraist,
 Puis que si forment li grevast ?
 Mais il le fait tout à l'onour
 De Jhesu Crit, no creatour,
 Où il a parfaite fiance,
 Son cuer & toute s'esperence,
 Que de peril le gettera
 Et qu'en tous cas^b li aidera,
 Pour ce qu'il est en son servise,
 Et qu'il l'aimme & le doute & prise.

1365
juin-juillet.

a. V. viengne; B. vieingne. — b. B, C, D, V; A. qu'en tous.

1365
juin-juillet.

Il séjourne à
Rhodes, après
avoir relâché à
Candia.

Il envoie des
messagers en
Chypre pour
faire venir la
flotte.

*Si ne doute mort ne prison,
Glaive, sajette ne poison.*

1680

OR s'en va le roy & sa gent,
Nuit & jour par la mer nagent,
N'onques n'arresta li rois nobles
Tant qu'il vint en l'ille de Rhodes.^[14]
Quant il y vint, il s'arresta,
Lui & sa gent bien apresta,
Et longuement se reposa,
Car grant mestier de repos a.
Là demoura ii. mois entiers,
Et on le vit moult volentiers.
Li maistres par especial,
Et les freres de l'Ospital,
Et aussi tous ceus dou país,
De qui il n'estoit pas haïs,
Grant honneur & grant reverence
Li feirent de leur puissance.

1690

Li roys ordena ses messages,
Preudommes diligens & sages,
Où raison & bonne foy a ;
Et en Chipre les envoia.
Au partir leur dist doucement
Et moult tres amiablement :
« Vous irez en Chypre ; ordenez
« Que nous aiens planté de nez,
« Des milleurs & des plus seüres ;
« Et s'amenez des armeüres
« Quan que vous en porrez avoir ;
« Et n'espargniez pas nostre avoir.
« Car quant fires, qui vuet honneur
« Et qui het toute deshonneur,
« Vuet faire ordener une chose,
« Se son serviteur s'i oppose,

1700

1710

fol. 320. 1720 « Qui plaint & pleure ce qu'il donne,
 « S'onneur esteint & abandonne,
 « Si que ce sont larmes perdues,
 « D'envie nées & venues.
 « Faites nous tres grant pourveances
 « D'escus, de pavais^a & de lances,
 « Et de toute autre artillerie,
 « Qu'il convient à nostre maisnie,
 « Pour assaillir & pour deffendre,
 « Pour murs brisier & citez prendre.
 « Amenez selles & estriers,
 « Roncins, courciers & bons destriers ;
 « Pain, vin & planté de vitaille,
 « Et gardez que becuit ne faille,
 « Et ouvriers de toutes manieres,
 « Fers, clos, panonciaus & banieres,
 1730 « Et toute chose necessaire
 « Pour faire le chemin dou Quaire,
 « Ou d'ailleurs, où Dieux nous menra,
 « Qui le chemin nous apenra.
 « Amenez nous or & argent,
 « Et toute maniere de gent
 « Qui porront les armes porter
 « Pour nous aidier & conforter ;
 « Et les ordenez par grans routes ;
 « Et dites à tous & à toutes,
 1740 « Qu'en Chypre jamais n'entrons,
 « Ne la royne ne verrons,
 « Jusques à tant qu'aiens esté,
 « Soit en yver, soit en esté,
 « En pais de nos annemis,
 « Car voué l'avons & promis. »

1365
 juin-juillet.

a. B, V ; A. pavais.

1365
juillet-août.

Préparatifs
qui se font en
Chypre, pour
répondre aux
demandes du
roi.

L I message bien l'entendirent,
Et tantost de li se partirent,
Et firent son commandement
Si bien, si bel, si sagement
Que nuls amender n'i peüst,
Tant estudier y sceüst. 1750

Quant en Chypre furent venu,
Tantost li gros & li menu
Furent mandé par le royaume.
Il n'i ot Gautier ne Guillaume
En toute la mer d'environ,
S'il sot nagier d'un aviron,
Qu'il ne mandassent pour eaus dire
Qu'il apareillent leur navire;
Car le roy ainsi le commande. 1760
Et avec ce il leur prie & mande
Qu'à ceste fois si bien le servent
Que sa bonne grace desservent,
Car il vuet passer en Egypte,
Qui n'est une chose petite.

Lors d'un commun assentement
Respondirent moult liement,
Qu'il le feroient; & le firent
Mieus encore qu'il ne leur deirent.
Et c'estoit le plus fort d'assez 1770
Coment tels pueples fust passez,
Et les pourveances aussi,
Qu'on ne fait mie sans souffi,
Et sans avoir mainte pensée,
Pour gouverner si grant armée.
Après ce aus nobles parlerent,
Et sagement leur exposèrent,
Doucement & de bel arroy,
Toute l'entencion dou roy.

Lors, par une vois, respondirent 1780

Tantost, que plus n'i atendirent,
 Que volontiers le serviroient
 Et son commandement feroient,
 Pour mettre le corps & la vie,
 Et qu'il avoient grant envie
 D'aler contre les mescreans,
 Qui pas ne sont en Dieu creans.
 Et li pueples qui là estoit,
 Qui tous drois sur ses piez estoit,
 1790 Respondi à x. mille vois :
 « Alons, alons ; g'i vois, g'i vois. »
 Li messagier les mercierent
 Tres humblement & s'enclinerent
 Vers eaus, & puis se departirent.
 N'a ceste fois plus n'en feïrent.
 Et quant à l'autre pourveance,
 Firent il tele diligence,
 Qu'en brief temps furent assevi
 A tous poins ; & se vous plevi
 1800 Qu'il recouvrerent à planté
 De vivres, & à volenté,
 Armes, chevaux, artillerie,
 Pour mettre dedens leur navie ;
 Ars turquois, angiens & bricoles,
 Chaz, pannons,^a baniere, frendoles,
 Et quanqu'il faut pour assaillir
 Et pour deffendre ; & sans faillir
 Il trouverent si grant finance
 Et tant d'avoir, que, sans doubtaunce,
 1810 Je ne le saroie nombrer ;
 Pour ce ne m'en vueil encombrer.
 De gent de piet & de cheval
 Furent plein li mont & li val,
 Quant il firent leur monstre faire.

1365
juillet-août.

a. B, V ; A. pannos.

1365
août.

Car, si com j'ay oy retraire,
 Si grant planté en y avoit,
 Que home nombrer ne le feroit.
 Là avoit trompes & naquaires,
 Et d'instrumens plus de x. paires,
 Qui faisoient si tres grant bruit 1820
 Que l'iaue en retentist & bruit ;
 Et la marine aussi resonne
 De leur son, qui doucement sonne.

Puis firent leurs vivres chergier
 Dedens leurs nez sans atargier,
 Armes, chevas & toutes choses
 Necessaires que penser oses,
 Pour si grant fait comme de prandre
 La noble cité d'Alixandre.
 Tant ont pené & travillié, 1830
 Qu'il ont chergié & abillié
 Et mis à point tout leur harnois.
 Le soudant ne prisent ij. nois,
 Ne tout le remanant dou monde.
 Lors s'esquippent en mer parfonde,
 Et tant nagierent & voguerent,
 Qu'en Rhodes briefment arriverent. [15]

25 août.

La flotte
chypriote re-
joint le roi
à Rhodes.

QUAND li bons roys sceut leur venue,
 Il ne demoura pas en mue
 En sa chambre ; ein couri au port, 1840
 A grant joie & à grant deport.
 Mout doucement les festia,
 Et leur promist & ottria
 Guerredon, merite & salaire
 Si grant, que bien leur devra plaire,
 Comme cils qui vuet desservir
 Ce qu'einsi le viennent servir.
 Là ot maint pelerin estrange,

1850 Digne d'onneur & de loange,
 Qui moult tres grant joie feïrent,
 Quant au rivage les veïrent.
 Li grans maïstres de l'Ospital
 Descendi dou chastel aval,
 A moult tres noble compaignie,
 De chevaliers & de maïsnie,
 Pour eaus veoir & conjour,
 Et pour les nouvelles oïr.
 Briefment des vaïstiaus descendirent
 Liement, & terre preïrent.
 1860 Mais bonnes gardes y laisserent,
 Qui jour & nuit y demourerent,
 Qu'en si grant fait faut bonne garde,
 Qui ne soit lente ne couarde.
 Eu chastel de Rodes monterent,
 Et par la ville se logierent,
 Bien & bel, & se rafreschirent,
 Et leurs chevaus en bon point mirent,
 Pour partir, quant le roy vorra.
 Mais, s'il puet, avec lui menra
 1870 Les chevaliers & l'amiraut
 De Rodes, qui moult scet & vaut,
 Et qui est de tres grant emprise,
 Dont chascuns l'aïme & loe & prise.

1365
 août

O R vous vueil les vaïstiaus nommer
 Qui flotoient parmi la mer.
 Il y avoit coques & barges,
 Panfiles, naves grans & larges,
 Griparies & tafourées,^a
 Lins & fyacres & galées,
 1880 Targes à chevaus & huisstiers ;
 Et si avoit de bons courciers,

Navires
 de toutes fortes
 réunis alors à
 Rhodes.

a. B. Et quaraques longues & lées.

1365
août-septembre

Plus tost courans que nuls chevaux,
Pour courir les mons & les vaux,
Si comme l'onde se demeinne
De la mer, quant li vens la meinne,
Et la trouble^a & fait tempester,
Si qu'on ne la puet arrester.

Mais ne vueil pas mettre en oubli
Que li noble & li anobli
De Chypre, & que toutes gens d'armes,^b
Qui ainment Dieu, honneur & dames,
Estoient à ceste assablée,
Qui ne fu secrette n'emblée,
Car tous li mondes la favoit.

1890 fol. 321

Nul des princes
que le roi avait
conviés à la
croisade ne lui
vient en aide.

MAIS des signeurs nuls n'i avoit
Que li bons roys ala requerre,
Par toute creftienne terre,
Pour avoir confort & aye
D'argent, de gent & de navie,
Et de y venir, s'il leur plaisoit,
Qu'onneur ce faire leur faisoit.
Leur responce avez bien veü,
Se ci devant avez leü.

1900

Il li orent moult en couvent ;
Mais, vraiment, ce fu tout vent ;
Car bien say qu'il n'i furent pas,
N'onques il n'en passerent pas,
Et vesci la cause, sans faille.

Ils aiment mieus pais que bataille,
Et c'est grant peinne d'estre preus
A gens qui sont lent & prisceus ;
Mais ce n'est peinne ne labour
A gens qui desirent honnour ;
Einsois leur est pais & repos.

1910

a. B, V. trouble. — b. Le vers serait faux sans l'addition de que.

Or revenray à mon propos :
 Toutes gens de piet demourerent
 En Chypre, & le pais garderent,
 Car honte est de perdre sa terre,
 Pour aler une autre conquerre ;
 1920 Et se fait cils biaux vasselage,
 Qui bien deffent son heritage.

1365
 août-septembre

EN Rhodes ot un amiral
 Qui les freres de l'Ospital,
 Qui sont bon chevalier de pris,
 Et les gens d'armes dou pourpris
 Et dou pais fist mettre ensamble.
 Li roy leur pria, ce me samble,
 Que o li fussent en ceste armée,
 Qui estoit faite & ordenée
 1930 En l'onneur de Nostre Signeur.
 Tantost li grant & li meneur
 Respondirent que il iroient
 Volentiers, & que prest estoient
 Pour aler où le roy vorra,
 Et que ja piet n'en demorra.

Les chevaliers
 de Rhodes se
 joignent à lui.

Li roys les mercia forment,
 Puis fist crier isnellement, ^[16]
 Que le landemain partiroit,
 Mais ne dist pas quel part iroit,
 1940 Pour ce que se li anemy
 Heüssent là aucun amy,
 Il lor^a peüst faire savoir
 L'armée, ^b pour lui decevoir.
 Et pour ce celoit il sa voie.
 Or prions Dieu qu'il le convoie.
 Qu'onques mais si grant entreprise

Le roi annonce
 le départ à son
 armée.

a. B; A. il le lor. — b. B, C, D, V; A. La viée.

1365
septembre

*De tant de gens ne fu emprise.
Qui lors veïst gens esveillier,
Troter, courir & abillier
Coques, nés, avirons & voiles, 1950
Et requeudre les tros des toiles,
Cordes renouer & trecier,
Et les grans maꝝ ès nés drecier.
Et qui veïst les amiraus
Ordener armes & chevaus,
C'estoit belle chose à veoir,
D'à si grant fait bien pourveoir.
Briefment si furent mis à point,
Que de deffaute n'i ot point,
Eins pooient au point dou jour 1960
Partir sans plus faire sejour.*

Le roi consulte
son chambel-
lan, Perceval de
Cologne, sur le
lieu où il con-
vient d'attaquer
les Infidèles.

L*i roys se coucha en son lit,
A grant joie & à grant delit ;
Et faisoit à chascun la feste
De son armée, qui est prestee.
Un sien chambrelan appella,
Qui tost oy son appel a.
Ce fu Percevauls de Coulongne,
Uns chevaliers qui bien besongne,
Car il est sages & hardis, 1970
Preus, vaillans, en fais & en dis.
Li roys li dist en tel maniere :
« Parceval, j'ay fiance entiere
« En toy, plus qu'en homme dou monde.
« Passer me faut la mer parfonde ;
« Et si ne say où je doy traire.
« Maintes fois as ester au Quaire,
« En Alixandre & en Surie,
« Et en Egypte. Se te prie
« Que tu me vueilles consillier 1980*

« Où nous pourrons mieus exploitier,
 « Car tous desesperez seroie
 « S'en vain la haute mer passoie ;
 « Et tous li mondes le saroit,
 « Si que chascuns se moqueroit
 « De mon armée & de mon fait,
 « Que j'ay à si grant peinne fait. »

1365
septembre

PERCEVAUS le roy entendi,
 Et sagement li respondi :

1990 « Sire, je sui vo creature,
 « Et si vous aim d'amour si pure
 « Que je ne vous conseilleroie
 « Que bien. Mieux morir ameroie
 « Comment que ne soie pas dignes
 « De savoir vos secrez couvines,
 « Si que je vous conseilleray
 « A mon pooir & voir diray.
 « Sire, j'ay esté vraiment
 « En Alixandre longuement
 2000 « Prisonniers ; mais je m'esbatoie
 « Parmi la ville où je voloie.
 « Si vous diray la vérité
 « Dou pais & de la cité.
 « Sire, Alixandre est une ville
 « Qui tient de tour plus de x. mille,
 « Car elle est grant & plate & lée,
 « De tours & de haus murs fermée ;
 « Et si a à chascune porte
 « Bonnes tours, dont elle est plus forte ;
 2010 « Environnée est de fossez
 « Grans, larges & parfons assez.
 « C'est une ville si pueplée
 « Qu'on y voit à une assablée
 « Cent mille hommes en une place,

Perceval
engage le roi à
se diriger sur
Alexandrie & à
attaquer la ville
un vendredi.

1365
septembre

« Biaux & gens de corps & de face;
 « Mais tant sont de foible marrien
 « Qu'en armes il ne valent rien,
 « Eins s'en fuient comme chevriaus.^a
 « Puis qu'il a gens d'armes entr'eaus,
 « Il sont de trop povre couvine ; 2020
 « Et si siet droit seur la marine
 « Un petit plus d'une huchie.
 « Or est raisons que je vous die
 « Une chose moult mervilleuse,
 « Et qui est pour eaus perilleuse.
 « Ce sont gens qui vivent par sort :
 « Et près de la ville a un port,
 « Que chascuns le Viez Port appelle,
 « Sus une place pleine & belle,
 « Qui entre le port & la ville 2030
 « Est pleine de greve & d'arsille.
 « Il tiennent veritablement,
 « Tous & routes communement,
 « Que c'est droite necessité
 « Que par ce viez port la cité
 « D'Alixandre sera gastée,
 « Destruite, prise, arse & brustée
 « Et desconfite ; & se vous di
 « Que c'iert en jour de venredi,
 « Si que, sire, je vous conseil, 2040
 « Que vous usez de mon conseil
 « Et que faciez vos voiles tendre
 « Droit vers la cité d'Alixandre,
 « Car Diex si noble destinée
 « Vous a, ce m'est vis, destinée
 « Qu'en vérité vous la penrez,
 « Sans faillir, quant vous y venrez.

a. B, V; A. chevaux.

fol. 322. 2050 « *Et eu païs qui est entour*
 « *Il n'i a forterefce entour,*
 « *Deffence ne ville fermée,*
 « *Pour tenir contre vostre armée.*
 « *Je ne vous en fay plus que dire. »*

1365
Septembre

2060 **E***T li roy commensa à rire,*
Qui moult volentiers l'escouta,
Et sus son chevés s'acouta,
Et li dist: « C'est fort chose à faire,
 « *Que ville de si grant affaire,*
 « *Et fermée si richement,*
 « *Soit prise si legierement,*
 « *Mesmement de gent si petite,*
 « *Comment qu'il soient tuit d'eslite.*
 « *Mais ce n'est mie forte chose,*
 « *A Dieu qui tout fait & dispose,*
 « *Que mil desconfissent cent mille,*
 « *Et de penre une telle ville.*
 « *Ne homme ne s'en doit donner gloire,*
 « *Fors à Dieu qui fait la victoire.*
 « *Il en a l'onneur & le pris,*
 « *Com cils où tous biens sont compris.*
 2070 « *Si que, Perceval, je m'acort,*
 « *Et sui dou tout à vostre acort,*
 « *Si qu'en l'onneur de Dieu le pere,*
 « *Et de sa glorieuse mere,*
 « *Et de la court de paradis,*
 « *Où j'aray fiance toudis,*
 « *Nous penrons demain nostre voie*
 « *Vers Alixandre; & toute voie,*
 « *Nous ferons samblance de traire*
 « *En Chipre, qui est le contraire;*
 2080 « *Par quoy des annemis sceüe*
 « *Ne puiſt estre nostre venüe. »*

Hésitation du
roi.
Il se décide
à faire voile
vers l'Egypte.

1365
sept.-oCtobre

*A tant la parole laisserent,
Si dormirent & reposerent.*

Départ de la
flotte.

AU matinet qu'il ajourna,
Li roy bien & bel s'atourna
Et trestuit li autre ensement.
Messe oïrent devotement,
Et puis en leurs vaiffiaus monterent,
Et en haute mer s'esquiperent,
En un lundi, bien m'en remembre,
Droit xxviiij.^a jours en septembre,
L'an mil ccc.v. & sexante.

2090

Lundi, 28 sept.

Li roys metoit toute s'entente
A tel fin que sa gent cuidassent
Que droit en Chypre retornassent.
Mais il pensoit tout le contraire,
Si comme vous l'orrez retraire.

Tant nagierent, de place en place,
Qu'il vinrent tuit, par la Dieu grace,
En un lieu qui est appellez
Crambouse;^b là sont ostelez.^[18]
Au matinet, messe escouta
Li roys, que uns prestres li chanta,
Et quant la messe fu chantée,
Il monta dedens sa galée;
Et fu le diemenche ensievant.

2100

5-9 octobre.

Une fois loin
des côtes d'Asie-
Mineure,
le roi annonce
qu'on va at-
taquer Alexan-
drie.

IL s'en va par la mer bruiant,
Et tuit li autre le sievirent,
Qui venir à bon port desirent.
Quant li roys fu bien estongiez,
Il ne s'est gueres atargiez,
Eins fist sonner une trompette,
Qui haut & cler sonne & trompette.

2110

a. B, C, D V; A, feul, donne: xxviiij. — b. B; V. Crambouse.

Lors s'arresta tout le navire,
 Pour oïr ce qu'on vorra dire.
 Li rois commanda qu'on leur die
 Que chascuns le sieve à navie
 Tout droit le chemin d'Alixandre,
 Car là vuet il aler descendre,
 2120 Se Dieux plaißt ; nul n'arrestera
 Jusques à tant qu'il y sera.
 Qui lors veïßt gens esbahir
 Et murmurer par grant air ;
 Il y avoit si grant murmure
 Que chascuns d'eaus dit & murmure :
 « Alixandre est si fort cité
 « Et si poïssant, qu'en verité
 « Tous li mondes ne la penroit.
 « Li amiraus en geteroit
 2130 « Cinq cent^a mil hommes en une heure ;
 « Nostres roy pour neant labeure
 « Et si n'est pas bien consilliez,
 « Einsois s'est en vein travilliez ;
 « N'il n'a pas gens pour li combattre,
 « Car il seront cent contre quatre.
 « Nompourquant prenons l'aventure,
 « Qui moult est perilleuse & dure,
 « Et prions Dieu qu'il nous conforte,
 « Et qu'à port de joie nous porte,
 2140 « Car se là nous couvient morir,
 « Il le nous fara bien merir. »

E INSI chascuns se conforta,
 Et li bons roy les enorta
 Que chascuns air bonne esperence
 En Dieu & toute sa fiance,
 Car s'il l'ont ades en memoire,

a. A. V^c.

1365
5-9 octobre

Il encourage
ses gens, un mo-
ment ébranlés.

1365
5-9 octobre

Il aront honneur & victoire.

*Il dist: « Signeurs, n'aiez doubtrance
« De la planté, de la puissance
« Des anemis Dieu, ne freour, 2150
« Qu'il^a vivent en si grant errour,
« En tel pechié, en tel misere,
« Qu'il ne congnoissent Dieu le pere,
« Ses commandemens, ne sa loy.
« Pour ce vous di, en bonne foy,
« Que Dieus tous les desconfira,
« Et de leurs mains vous gardera;
« S'il sont plus & nous somes mains,
« Diex les metera en nos mains.
« Une cantique determine 2160
« Que jadis, par vertu divine,
« Uns homs en desconfissoit mille,
« Et ij. en chassoient x. mille.
« Dieus le faisoit certainement,
« Qu'estre ne peüst autrement,
« Et c'est à li chose legiere,
« De les destruire en tele maniere;
« Si que tous les desconfirez,
« Vous le verrez & le direz. »
Quant il or dit sa volenté, 2170
Il furent tuit entalenté
Telement que le plus couart
Cuidoit bien valoir Renouart.
Si crierent à haute alainne:
« Quant Paris ala guerre Helainne,
« Il ne fist pas si grant emprise,
« Nobles roy, com tu l'as emprise;
« Si que de cuer te servirons
« Et avec toy partout irons.
« Ne te lairons n'à mort n'à vie, 2180*

a. B, V; A. qui.

« Pour riens qu'aveingne ne qu'on die ;
 — Mais il feirent le contraire,
 Si comme apres l'orrez retraire, —
 « Va devant nous, irons après,
 « Sans rien reffongnier, long ne près. »
 Li jours fu biaux, la mer fu quoie,
 Chascuns à bien nagier s'emploie ;
 Car li vens estoit couvenables,
 Bons & dous, cois & profitables.

1365

2190 **S**l ont tant nagié & vogué,
 Parmi la mer, qui a po gué,
 Qu'au viez port, devant Alixandre, [19]
 Vint li bons roys sans plus atendre,
 En un juedi, ce m'est avis,
 Jour de la feste St. Denis ;
 Et y vint à l'eure de nonne.
 Li roy ses besongnes ordonne,
 En atendant sa compaignie,
 Dont il vint la plus grant partie
 Einsois que la nuit fust venue.
 2200 Or le gart cils qui fist la nue !
 Qu'einsois qu'eussent but ne mengié,
 Furent li anemy logié,
 Devant le viés port, à tel route,
 Qu'il couvroient la terre toute.
 Bien estoient plus de c. mille,
 Et s'en yffoit hors de la ville,
 Tant & si merueilleusement
 Que nuls homs nombrer bonnement
 Ne le peüst en verité,
 fol. 319 2210 Tant en y ot grant quantité
 Qui empeschierent le descendre
 De ses vaiffiaus & terre prendre.
 Einsois que l'aube fu crevée,

Il jette l'ancre
 devant le vieux
 port d'Alexan-
 drie.

Jeudi 9 oct.

1365
10 octobre

Vendredi
10 oct.
Le roi ordonne
le débarque-
ment.
Les Sarrafins
entrent dans la
mer pour com-
battre les chré-
tiens.

Fu venue toute l'armée.

LA nuit passa & li jours vint
Si biaux, que plus bel ne couvint ;
Si qu'il veoient vis à vis
La planté de leurs annemis.
Quant li bons roys cuida descendre,
Li Sarrafin, sans plus attendre,
Entrerent jusques au nombril
Dedens la mer plus de xx. mil ;
Car la mer estoit là si plate,
Si pleine, si coie & si mate,
Que pour ce estoient demourées
Long dou port toutes les galées,
Aussi comme à get d'une pierre,
Que ne pooient penre terre.

2220

Li Sarraqin tant s'efforcerent
Que les galées aprocherent.
Tant y ont trait & tant lanciaé,
Que plusieurs des nos ont blecié,
Qui bien & bel se deffendoient,
Des galées où il estoient.
Et pour ytant que leur navie
Estoit estroitement rengie
Près de la rive de la mer,
L'un ne pooit tant l'autre avier
Qu'il descendissent ij. & ij.
Et aveques ce chascuns d'euls
Estoit en mer jusqu'au braier,
Pour les Sarrafins deplaier.
En ce point faut qu'on se combate,
Pour la mer qui est là trop plate.

2230

2240

Et einsi com chascuns descent,
Dix^a se combatent contre cent.

Mais onques mais si druement
 Ne vist homs grester vraiment,
 2250 Com lances, sajettes & dars
 Volent en l'air de toutes pars,
 Pour nos Crestiens damagier.
 Mais bien se savoient targier,
 Car autrement il fussent mort
 Et occis de piteuse mort.
 Et aussi moult forment traioient
 Les nostres qu'en vaissiaus estoient.

1365
10 octobre

La fu le conte de Genoive,
 2260 Qui pour colée qu'il reçoive,
 Pour grevance ne pour labour,
 Pour froidure ne pour chalour,
 De l'estour ne se partira,
 Ne le bon roy ne guerpira.
 Il ne fu pas des darreniers,
 Einsois descendi li premiers.
 Juenes homs estoit, lons & drois,
 Biaux, gracieus, en tous endrois.^a
 De bien ferir pas ne se faint,
 Il abat tout ce qu'il ataint.
 2270 Enclos estoit de toutes pars ;
 Si se deffent comme un liepars,
 Quant on li vuet tollir sa proie.
 Mais la force ne fu pas soie,
 Car tout ensamble & à une heure
 Plus de c. li coururent seure ;
 Si que si jours estoient cours,
 Se briefment n'eüst heu secours.

Valeur du
comte de Gene-
vois,
Amédée III.

Li roy avoit ij. mareschaus,
 Li uns estoit ses amiraus ; [20]
 a. B; V. lons & adrois.

Jean
de Morpho &
Simon Thinoli
se distinguent.

1365
10 octobre

L'autre fu Symon Thinoli, 2280
Qui estoit descendus o li ;
Et tuit li autre ensement
Descendirent isnellement.
Cils ij. furent si vaillant homme,
Que d'Alixandre jusqu'à Romme,
N'avoit ij. hommes si parfaits,
En vaillance, en dis & en fais.
Tuit^a se fierent en la mestlée.
Là ot mainte teste copée,
Et maint Sarraçin detranchié. 2290
Brief, il ont le conte laissé
Sain & legier, preu & hardi ;
N'à ceste heure rien ne perdi.

Belle conduite
de Hugues de
Lufignan & du
vicomte de Tu-
renne.

L i bons princes de Galylée
Yssi après de sa galée,
Devant tous, si hardiement
Et si tres perilleusement,
Qu'on le tint à grant hardieffe
Et à merveilleuse prouesse.
Chascuns li donne los & pris, 2300
Pour le grant fait qu'il a empris.
Merveilleusement se combat ;
Il en tue tant & abat
Qu'il fist^b place à plus de sexante,
Qui descendirent sans atente.
Niés fu dou roy & ses privez,
Sages, vaillans & esprouvez.
Et li vicontes de Toureinne^c
Descendi après, qui grant peine
Met à bien faire la besongne. 2310
Chascuns le fuit & le reffongne,

a. B, V; A. Tant. — b. V; A. feiß. — c. B. Containne; V. Toutainne.

*Car porté leur a grant damage,
La journée, sus le rivage.*

1365
10 octobre

L i roys yssi de sa galée,
L'espée eu poing, la teste armée,
Et entra dedens la bataille.
Là fiert & cope & tue & maille,
Quan qu'il ataint, tue ou mehaingne ;
N'est riens qui à ses cops se teingne.
2320 Trante ^a en occist en petit d'eure,
Si que la place li demeure.
Chascuns le fuit, chascuns le doubte ;
Briefment il passoit toute route.
Il avoit là un amiraut,
Qui estoit venus à l'assaut.
Il dist au roy : « Viens-tu conquerre
« Nostre païs & nostre terre ?
« Je te moustreray ta folie,
« Ton outrage & ta cornardie. »
2330 Lors donna au roy tel colée,
D'une fort lance bien ferrée,
Qu'il le fist reculer^b iij. pas.
Li roy li dist : « Tu ne scez pas
« Encor comment m'espée taille,
« Mais briefment le saras, sans faille. »
Il passe avant ; si li rendi
Tel cop que tout le pourfendi,
Et dit : « Cuvert,^c vous mentirez ;
« N'à roy jamais ne metterez
2340 « La main qu'il ne vous en souveingne. »
Quant li autre de sa compaignie
Virent ce cop, il reculerent
Pour le roy, que trop fort doubterent.

Bravoure du
roi de Chypre.

a. B, V ; A. xxx. — b. B, V ; A. recoler. — c. B. cuvers ; V. cuiuers.

1365
10 octobre

Bremont de la
Voulte &
Perceval de Co-
logne re-
joignent le roi
dans la mer &
combattent à
ses côtés.

OR vueil conter une apertise,
Que chascuns loe moult & prise,
De Bremont & de Perceval,
Qui sont preu, vaillant & vassal.
Il estoient en leur galée,
Et bien veoient la meslée,
Mais ne pooient terre prendre, 2350
Ne il ne pooient descendre ;
Si qu'il saillirent en la barge
Dou roy, qui estoit grant & large,
Com bon & loyal chambellain ;
Puis, sans eschiele & sans poulain,
Saillirent dedens la marine.
En la mer sont jusqu'à l'eschine ;
Là se combatent fierement
Et si tres orgueilleusement,
Que tous ceuls qui les regardoient, 2360
A merveilles s'en mervilloient.
Tant ont feru, tant ont maillié,
Tant ont fait, tant ont exploitié,
Que, malgré Sarraçins, ambdoy
Sont venu d'encoste le roy.
Li roys les vit, s'en ot grant joie,
Et dist : « Signeurs, se Dieus me voie,
« Venus estes à la bonne heure.
« Or leur couron vîtement seure,
« Si seront tantost desconfit. » 2370
Chascuns son commandement fit
Si bien & si hardiement
Qu'on ne pooit plus vaillamment ;
Là ne fu pas lons li sermons.
Li roy, Percevaux & Bremons
Se fierent dedens la bataille.
Chascuns tint l'espée qui taille,
Chascuns grans cops donne & depart;

fol. 324

- 2380 De Sarraçins font grant effort.
 Mais li roys si fort se travaille
 Que chascuns en a grant merveille.
 Aussi Perceval de Coulongne,
 Qui a basti ceste besongne,
 Moult hardiement se combat;
 Quan qu'il atteint tue & abat.
 Riens n'est qui contre ses cops dure;
 S'espée,^a qui est bonne & dure
 Et taillant, scet bien mettre en ouevre;
 Bien se deffent & bien se cuevre.
- 2390 N'il ne doute mort ne prison,
 Fors deshonneur & mesprison.
 Et aussi tuit cil qui là sont
 Merveilleusement bien le font.
 Messires Briemons de la Vote
 Estoit là com chastiaus sus mote;
 Fors & fermes & deffensables,
 Plus que Gauvains li combatables.
 Ces ij. furent dalés le roy,
 En grant couvine &^b bon arroy.
- 2400 Percevaus estoit à sa destre
 Et Bremons fu à sa fenestre.
 Bremons une hache tenoit,
 Dont grans & rutes cos donnoit.
 A tant de cops, tant d'ommes mors.
 Il estoit grans & lons & fors,
 Et plus vif c'un alerion,
 Et s'ot corage de lion.
 Trop le doubtoient Sarraçin,
 Qu'en li avoient mal voisin;
- 2410 Entour li faisoit grant effort;
 Je^c tieng celi pour trop musart

1365
 10 octobre.

a. B, C, D, V; A. N'espée. conjure & bon erroiy. — c. V; A.
 — b. V; A. en; B. En grant Se; B. Si.

1365
10 octobre.

Exploits de
Jean de Morpho
& Guy de
Baveus.

*Qui se metoit enemy sa voie
Pour estre mors ; & toute voie
Dieu, honneur amoit & vaillance ;
Et si estoit nez de Provence.^a*

*Li bons messire Jehans de Mors
En a plus de l. mors ;
Et messire Guy li Baveus,
Qui doit estre eu nombre des preus,
Et ses ij. fils si bien le font, 2420
Qu'entre les bons des milleurs sont.
Ce sont iij. chevaliers de France,
Qui aiment honneur & vaillance,
Et qui les vont par toute terre,
Où on puet aler, pour les querre.*

Les croisés se
trouvent réunis
dans l'eau,
environ 8000.

ET quant tuit furent descendu
Dedens la mer, j'ay entendu,
Et le me dist uns chevaliers,
Qu'il n'estoient pas viij. milliers,^[21]
Bons & mauvais, grans & petis ; 2430
Et n'i ot pas de gens de pris,
Qui gens d'armes sont appellez,
Plus de vij. c ou tout dalés ;
Qu'il avoient, si com diron,
Bien c. voiles ou environ.
Li Sarrazin, si com moy samble,
Ne les laissoient mettre ensamble,
Qu'au descendre se combatoint,
Main à main, dont trop les grevoient.
Mais merveilles fu de leur trait ; 2440
Car chascuns rue & lance & trait
Par tel guise & par tel effort
Qu'onques ne treirent si fort.
N'onques si viguerusement,

a. V. Et si estoit nez sanz doubtance.

*Ne si tres orgueilleusement
On ne vit Sarraçins combatre*

1365
10 octobre.

ET s'estoient mil contre iiij.
Toute voie, li nostre firent
Tant qu'ensamble tuit se meïrent.

Nombre con-
fidérable des en-
nemis.

2450 Quant il furent tuit assablé,
Il a à chascun d'eaus samblé
Que li Sarraçin desconfi
Fussent, & en disoient : « Fi,
« Mauvaise gent, mors y sereç,
« Si que ja n'en eschapereç ;
« Ne ja pour lancier, ne pour traire,
« Ne poreç à garison traire. »
Et li roys dist : « Or y parra
« Qui au jour de hui bien le fera.
2460 « Certes li plus acouardis
« Doit estre ci preus & hardis,
« Car il sont anemi de Dieu ;
« Ne leur laïrons place ne lieu,
« Einfois tous les desconfirons.
« Avant ! signeurs, ferons, ferons,
« Si que li nostre se deffendent
« Et à bien batillier entendent,
« Par tel maniere & par tel guise
« Que chascuns son compaignon prise ;
2470 « Ne homme n'i a qui puißt entendre
« A nulle rien qu'à lui deffendre. »

LONGUEMENT dura li affaus.
Li rois, Brimons & Percevaus,
Li princes, sa gent & le conte,
De quoy on tenoit moult grant conte,
Et li mareschal en tuerent
Si grant plenté & afoierent,

Le combat con-
tinue avec
acharnement

1365
10 octobre.

*Qu'il gisoient mors & ocis,
 Là cent, là mil, là vint, là sis ;
 Si que l'iaue de la marine* 2480
*Dou sanc avoit couleur sanguine
 Une huchie tout entour,
 Tant fu fors & crueus l'estour,
 Grans fu & crueus li assaus.
 Li roys fu là preus & vassaus,
 Et tuit cil de sa compaignie.
 Chascuns son compaignon deffie
 De bien faire & de batillier,
 Pour les Sarrazins detaillier.*

Les croisés
repoussent les
Sarrafins hors
de la mer &
parviennent à
gagner la plage.

Tant ferirent,^a tant batillierent 2490
*Que hors de la mer les chacierent
 Et, maugré eaus,^b preinrent terre.
 Qui adonc leur veïst requerre
 Les Sarrafins hardiement,
 Il deïst que ce hardement
 Vint de Dieu, qui les conduïsoit
 Et à ce faire les duïsoit,
 Car c'estoit hardement celestre.*

Les
Hospitaliers,
débarqués vers
l'Orient, pren-
nent les Sarra-
fins à revers &
les poursuivent
jusqu'à la porte
de la ville.

IL avoit un port à senestre,
 Devant^c la cité d'Alixandre, 2500
 Oï Dieux fist venir & descendre
 De Rhodes le bon amiral,
 Et les freres de l'Ospital,
 Qui tuit estoient chevalier
 Fort, puissant, apert & legier.
 Ils abillierent leurs chevaus,
 Et issirent de leurs vaïstiaus
 Bien & bel & arreement,
 Sans avoir nul empechement;^d

a. B, V; A. feirent. — b. V; eulz. — c. V. devers. — d. A. em-
A. maugrens eaus; B. maugré peechement; V. empeeschement.

2510 *Puis se meïrent en bataille ;
Chascuns l'espée qui bien taille
Tenoit en sa main toute nue.
Adonc n'i ot refne tenue,
Tant qu'il veinrent en la place
Où de sanc avoit mainte trace,
Puis crierent : « A mort ! à mort !
« Mauvaise gent, vous estes mort ! »
Et quant li Sarazin veïrent
Les nostres qui les encloïrent,
2520 En l'eure tournerent en fuïe ;
Ne celui n'i a qui ne fuïe
Vers la porte de la cité.
Là n'avoit merci ne pitié,
Car li nostre qui les chassoïent
Sans deffense les occioïent,
Si que d'ocire ne finerent
Tant qu'à la porte les chasserent.
Il ot grant meflée à la porte,
Qui estoit grant & large & forte,
fol. 325. 2530 Que li Sarrazin la voloïent
Clorre & fermer ; mais ne pooïent,
Car il y avoit tant de mors,
Qu'il ne marchoïent que sus corps,
Qui gisoïent gueule baée,
L'un jus, l'autre droit à l'entrée.
Et nonpourquant, à la parclose,
Maugré le roy, elle fu close.*

2540 *QUANT il furent dedens la ville,
Li Sarrazin, plus de xx. mille,
Monterent par deffus les murs,
Qui estoient haus & seürs,
Et n'i a avoit porte ne tour*

a. B, V ; A. Et cui.

1365
10 octobre.

La porte ayant
été fermée
malgré les ef-
forts des croisés,
le roi fait sonner
la retraite.

1365
10 octobre.

*Qui n'eüst arbalestre à tour,
 Et qui ne fust tres bien garnie
 De trestoute autre artillerie ;
 Et se mirent à grant deffense.
 Mais li roys autre chose pense,
 Qu'il ne les vuet pas assaillir
 Si tost, pour paour de faillir.
 Tantost fist sonner la trompette 2550
 Li roys, en signe de retrette ;
 Si que chascuns se retrey
 Long de la porte, & se trey
 En une place grant & lée,
 Seur le lieu où fu la mestlée,
 Entre la ville & la marine,
 Et n'i avoit ronce n'espine.*

Le roi fait
débarquer les
chevaux & or-
donne le repos.

L i roys le fist pour ij. raisons,
*Qu'il n'est pas drois que nous taisons.
 Et vesçi la raison premiere, 2560
 Apres dirons la darreniere.
 Chascuns d'eaus estoit tous lassez,
 Qu'eü avoient mal assez
 En la bataille & en la chace ;
 Si que li bons roys, qui ne chace
 Seulement qu'à honneur venir,
 Les voloit faire rafreschir,
 Et les navrez aparillier,
 Et leurs plaies bien abillier,
 Qu'autrement il ne s'en peüst 2570
 Aidier, se mestier en heüst.
 L'autre : il voloit ses chevas traire [22]
 Hors des vaiffiaus, car nul contraire
 Li Sarrazin ne li faisoient,
 Qu'en Alisandre l'atendoient.
 Aussi sa gent n'estoient mie*

1365
10 octobre.

- Tuit descendu de la navie,
Eins s'abilloient pour descendre ;
Si les couvenoit à atendre.
- 2580 Quant li cheval furent à terre
Et trestoute sa gent, grant erre
Les menerent devers le roy,
Qu'il trouverent en grant conroy,
Tout à piet, deffous sa baniere,
Qui n'estoit mie tout entiere,
Eins y avoit plus de c. tros
De sajettes & de garros.^a
Li roys moult volentiers les vit
Et moult amiablement dit
- 2590 A ses chevaliers & à tous :
« Biaux signeurs, rafreschiffiez vous,
« Car vous estes forment greveç,
« Et faites penser des navreç,
« Si tres bien qu'il n'i ait deffaut,
« Car certeinnement il nous faut
« Avoir conseil par quele guise
« Ceste grant cité sera prise. »
Qui dont veïst gens esmouvoir,
C'estoit merveille, à dire voir.
- 2600 Chascuns disoit : « Se Dieus me faut,
« Jamais ne l'ariens^b par assaut,
« Ne par siege, ne par famine,
« Par angien, par trait, ne par mine ;
« Ne nous ne li poons grever,
« Non ne se doit pas esprouver
« A ce qui ne puet avenir.
« Se le roy laïffons couvenir,
« Il nous menra à tel pertuis
« Que nous en serons tous destruis,
2610 « Car il sont bien mille contre un. »

a. V; A. & garros. — b. V; A. aries.

1365
10 octobre.

*Einsi murmuroit le commun.
Toutevoie il se rafreschirent,
Et en bon estat se meïrent,
Et trestous leurs chevaus ausst,
Tant qu'il furent bien rafreschi.*

Le roi tient
conseil.

L i roys son conseil appella,
Et les sages qui furent là,
Et dist : « Signeurs, nous sommes ci
« En assez bon point, Dieu merci,
« Qui nous a fait si belle grace, 2620
« Que veü avons face à face
« Nos annemis & desconfis ;
« Chascuns de vous en est tous fis.
« Si l'en devons moult honnourer,
« Et servir, doubter & amer,
« Car ce ne peüst autrement
« Avenir sans li nullement.
« Or regardons que nous ferons,
« Et se nous les assauterons ;
« Car hontes seroit de partir 2630
« Sans eaus penre, ou sans assaillir :
« Et pour ce à vous tous m'en conseil.
« Or me donnez vostre conseil
« Si bon, que Dieux y ait honnour
« Et nous n'i aiens deshonnour. »
Quant il ot finé sa parole,
Qu'on ne tint mie pour frivole,
Einsois fu moult bien escoutée,
D'eaus tous & pesée & notée ;
Il avoit là un amiraut 2640
Qui respondi & dist tout haut :
« Sire, j'en diray mon penser.
« Vous devez bien considerer

« Cinq ^a choses qui sont à ce fait,
« Si les vous diray tout à fait. »

1365
10 octobre.

L i amiraus premier parla,
Pour ce qu'il n'avoit homme là
Qui deist mot; eins se taisoient,
Et l'un l'autre se resgardoient.
2650 Li amiraus dist sagement :
« Sire, vous veez clerement
« Que ceste cité est trop fort,
« Et s'a dedens si grant effort
« De gent, qu'on ne les puet esmer.
« Bien l'avez veü en la mer,
« Au descendre de vos galées.
« Car, se ce fussent gens faées,
« S'estoient il de grant deffense ;
« N'onques ne vi gens sans doubtrance,
2660 « Qui si vitement assaillissent,
« Ne qui si bien se deffendissent,
« Sire. Et vous les assauterez ^b
« A ces murs où il sont monter ?
« Il sont haus, larges & espès,
« Et s'a bonnes tours près à près,
« Bien garnies d'artillerie
« Et de gens qui ont la maistrie
« De bien traire ; car ce sont gent
« Qui de ce sont trop diligent,
2670 « Si que de toutes pars traïront
« Et vostre gent mehaingneront.
« Or resgardez que ce fera,
« Quant chascuns de haut gettera
« Pierres, caillaus & mangonnaus.
« Il n'i ara si petit d'iaus
« Qui ne vaille un bon chevalier ;

Avis d'un baron
pour ne pas
tenter l'assaut.

a. A. V.— b. A. assautrez.

1365
10 octobre.

« Pour vos gens tuer & plaier
 « Chascuns d'iaus vaurra x. des vostres.
 « Einsi feront peri les nostres,
 « Et mis à mort sans cop ferir. 2680
 « Si n'est pas bon d'eaus assaillir.
 « Encor y a autre raison.
 « Il n'a ne borde ne maison,
 « Ne fortrefce de ci au Quaire
 « Oü vous vous peüssiez retraire,
 « Non jusques en Jherusalem.
 « Encor opinion ha l'en
 « Que vos gens ne puelent acroïstre,
 « Einsois ne feront que descroïstre.
 « Et n'atendés secours n'aye 2690 fol. 326.
 « De nul homme qui soit en vie,
 « Fors de Dieu qui victoire donne :
 « Son pooir n'a terme ne bonne.
 « Si n'oseroie consillier
 « Que vous alissiez effillier,
 « Vous & vos gens d'armes, pour prendre
 « La forte cité d'Alixandre,
 « Espéciaument par assaut. »
 Quant li prince & li amiraut
 Oyrent son entention, 2700
 Chascuns tint son opinion,
 Et dirent tuit communement
 Et d'un commun assentement :
 « Sire, par nostre loyauté,
 « Il vous dit pure vérité. »

Réponse du roi
pour l'offensive.

L i roys, qui bien l'a entendu,
 Longuement n'a pas atendu,
 Eins respondi courtoisement :
 « Seigneurs, je say certainement
 « Que il dit voir comme evangile. 2710

« *Mais ce seroit chose trop vile*
 « *A moy, qui tant me sui penez,*
 « *Que je vous ay ci amenez*
 « *Et s'avons heü tele honnour,*
 « *A l'aide Nostre Signour,*
 « *Qu'onques chose plus honnourable*
 « *N'avint à nul de nous, sans fable,*
 « *Car nous les avons dettranchiez,*
 « *Ocis, desconfis & chaciez*
 2720 « *Maugré leur dens, dedens leur ville,*
 « *Qui tant est grant, fort & nobile;*
 « *Si que s'einsi me departoie,*
 « *A tous jours mais honnis seroie ;*
 « *Et si me seroit reprouvé*
 « *Toudis, com recreant prouvé,*
 « *Se ne faisoie mon pooir*
 « *D'avoir la ville & mon devoir.*
 « *Si que, seigneur, je vous requier*
 « *Qu'au jour d'hui soiez chevalier*
 2730 « *Preu & vaillant, sans couardie,*
 « *Et Dieus sera, je ne doubt mie,*
 « *Pour nous, qui nous ha consillié*
 « *Et qui pour nous ha batillié ;*
 « *Et qui autrement le feroit,*
 « *Je croy que Dieux s'en courseroit.*
 « *Qui vuet venir o moy, si veingne,*
 « *Qu'aler y vueil que qu'il aveingne. »*

1365
10 octobre.

LORS respondirent tuit ensamble :
 2740 « *Nous difons ce que bon nous samble ;*
 « *Sire, alez où qu'il vous plaira,*
 « *Que nuls de nous ne vous laira,*
 « *Car nostre honneur & nostre vivre*
 « *Est en vous, pour morir & vivre. »*
 Quant li roy parler les oy

Les croisés
promettent de le
suivre.
Le roi fait an-
noncer l'affaut.

1365
10 octobre.

*En son cuer moult se resjoy.
Si fist crier, sans nul detry,^a
Parmi son ost, à moult haut cry,
Que toute maniere de gent,
Grant, petit, seigneur & sergent,
Le sievent tuit & sans faillir, 2750
Car il vuet la ville assaillir.*

*Avec ce, le crieur cria
Que le premier qui montera
Sus les murs, ara sans doubtaunce
Mil petis florins de Florence ;
Li secons en ara v^c,
Li tiers ccc., & ce fu senz,^b
Car chascuns plus s'en avensoit
Pour ce qu'à gaaingnier pensoit.*

*Et quand on sceut ceste nouvelle, 2760
Onques n'i ot homme rebelle,
Eins firent son commandement
Bien & bel & apertement ;
Et se meirent^c en conroy
Pour aler aveques le roy.*

Le roi décide
qu'on attaquera
la porte
de la Douane.

L*i gentils roy en appella
Un sien chambrelan qui fu là.
Ce fu Perceval de Coulongne,
Qui mort ne prison ne ressongne.
En audience li a dit : 2770*

*« Perceval, entendez mon dit.
« Vous m'avez dit qu'en Alixandre
« A une porte qui est mendre
« Des autres, & que c'est li lieus
« De la ville où on porroit mieus
« Assaillir, & qu'on la porroit
« Penre par assaut qui vorroit. »*

a. B, V ; A. decri. — b. B, V ; A. sans. — c. V ; A. mirent.

Percevaus tantost respondi :
 « Certes, sire, je vous le di,
 2780 « Voir la poez outreement, ^a
 « Et chascuns sans empeschement,
 « C'est la Porte de l'Audouanne. ^b
 « N'en la ville n'a drap ne panne,
 « Marchandise n'espisserie,
 « Ne chose qu'on meinne en navie,
 « Avoir de pois, ne saffren d'ort,
 « Que, s'on le vuet mener au port,
 « Qui n'isse hors par ceste porte.
 « Et ne me samble pas si forte
 2790 « Qu'on ne l'eüst legierement,
 « Qui l'assaurroit hardiement. »
 Li roy hucha son connestable,
 Qui estoit personne notable,
 Et aussi ses ij. mareschaus.
 Si commanda que li affaus
 Fust commenciez sans plus atendre ;
 Qu'il vuet, s'il puet, la porte prendre.
 « Et Percevaus vous y menra,
 « Qui le chemin vous apenra. »

1365
10 octobre.

2800 **P**ERCEVAUS fist tantost sonner
 La trompette & haut resonner.
 Toft furent rengié & ferré,
 Et en po d'eure ont tant erré
 Qu'il sont venu devant la porte,
 Oü mainte personne fu morte.
 Là fu li affaus commenciez,
 Et Percevaus s'est avanciez
 Tant qu'il les a menez & mis
 Vis à vis à leurs anemis.
 2810 Là ot grant bruit & grant huée,

Perceval
conduit les che-
valiers à la porte
de la Douane,
où la bataille
recommence.

a. B, V. clèrement. -- b. V. de la Douanne.

1365
10 octobre.

*Grant brait, grant trait & grant meslée,
Car onques si fort ne neja,
Ne la gresle ne verrez ja
Si dru, com sajettes & dars
Aplouvoient de toutes pars,
Pierres, garros & espringales.
Là n'avoit trompes ne cimbales
Qui les resbaudisse, n'envoise,
Trop y ot merveilleuse noise ;
Et se bien li nostre assailloient,
Li autre mieus se deffendoient.*

2820

*En ce point furent longuement
Que l'un assaut, l'autre deffent.
Mais li nostre petit gaingnoient,
Que Sarrazin maint en bleffoient,
De cops de pierre & de trais,
Qui d'eaus estoient souvent trais.*

La vigoureuse
défense des Sar-
razins oblige les
Chrétiens à s'é-
loigner des
remparts.

UN chevalier y ot d'Escosse,
Qui ne fu pas mors de la bossse,
Car il cuidoit le feu bouter
En la porte, & sans arrester,
D'une grosse pierre de fais
Fu mors, & tués & deffais.
Quant les nostres ce cop veïrent
Li pluseur arrier se treïrent,
Car il y en^e avoit assez
Et de bleciez & de lassez.^a

2830

Perceval va
chercher le roi
resté au corps
de réserve avec
les Hospitaliers.

*Quant Percevaus vit la retraite,
Comme cils qui desire & gaité
Le bien, le profit & l'onour
Et la grace de son signour,
Il n'ot en li que couroucier.*

2840

a. B. De mors, de navrez, d'afolez.

1365
10 octobre.

Tantost monta sus son courcier
 Et s'en ala devers le roy,
 Et li dist : « Monsigneur, je voy
 « Vostre gent qui se sont retrait
 « Pour la deffense & pour le trait
 « Des Sarrafins, qui se deffendent
 « Moult fort, & à bien traire entendent ;
 fol. 327. 2850 « Et, sire, se Dieux me doint joie,
 « Pour le milleur conseilleroie
 « Qu'à la porte vous treïssiez,
 « Et vos gens y amenissiez.
 « Car tel y a, qui se repose,
 « Et qui ne vuet aler ou n'ose
 « A l'assault,^a qui s'avanceroit,
 « Et qui bons & hardis seroit.
 « Moult y vaurra vostre presence ;
 « Venez y, sire, sans doubiance
 2860 « Je croy que nous la gaingnerons,
 « Et que tous les desconfirons. »
 Li rois estoit sus son cheval,
 Et les freres de l'Ospital
 Environ lui, trestous ensamble.
 Si dist : « Signeurs, que vous en samble? »^b
 Lors dist chascuns qu'en loiauté
 Il disoit pure vérité.
 Li roys & ses gens se tenoient
 Entre ij. portes, & gaitoient
 2870 Que Sarrafin n'ississent hors,
 Car ceuls de l'assaut fussent mors
 Se par derrier les encloïssent ;
 Pour ce gaitoient qu'il n'ississent,
 Car on les voloit secourir,
 S'aucuns leur vofist sus courir.

a. B, V; A. à l'assailir. — b. B. Quant au roy parloit se me semble.

1365
10 octobre.

*Aussi li roys faisoit la garde,
Qui moult desire & moult li tarde
Qu'il voie l'Audouanne ardoir,
Par quoy la cité puiſt avoir.*

Le roi
attaque la porte
de la Douane,
un épieu à
la main.

LORS li roys descendi à pié. 2880
*En sa main tint un fort espié,
Si que tuit & ensamble alerent
Tant, qu'à la porte se trouverent.
Là li affaus recomensa,
Là li plus couars s'avansa,
Là se mouſtra chevalerie,
Là vit on qui avoit amie,
Là chascuns ſi bien le faisoit
Qu'à Dieu & au monde plaisoit.*

*Li roys avoit au col sa targe,
Dont bien & ſagement se targe ; 2890
Et certes il li est mestier
Qu'il en ſache bien le mestier,
Car les Sarraçins des creniaus
Li ont trait plus de c. quarriiaus ;
Et li autre n'en ſont pas quite,
Car li Sarraçin grant merite
Attendent des noſtres tuer.
Si ne ſont que traire & ruer
Pierres, ſajettes & garros. 2900*

Le feu est mis
à la porte.

*Finablement & à briés mos,
Chascuns des noſtres tant s'efforce
Qu'il bouterent, par fine force,
Maugré tous, le feu en la porte.
Lors chascuns ſon eſchiele porte
Pour drecier encontre les murs.
Là ne furent pas bien ſeürs
Les Sarraçins qui ens estoient,
Quant ardoir la porte veoient.*

2910 **I**L y avoit un maronnier,
 Qui ne fu pas le darrenier,
 Dont je le pris & aime & lo,
 Qui se bouta dedens un tro,
 Si com le tro d'une privée,
 Qui estoit viell & si ferré
 Que nuls hom ne s'en donnoit garde.
 Li maronniers le tro regarde,
 Et tantost dedens se bouta,
 Dont par là sus les murs monta.
 2920 Et tout en l'eure, uns escuiers,
 Qui estoit apers & legiers,
 Monta après à moult grant peinne.
 Lors crierent à haute alainne :
 « Avant ! signeurs, montez, montez ! »
 Li Sarrafin espoventez
 Furent dou cry, quant il l'oyrent,
 Dont plusieurs des murs s'enfuirent.
 Il cuidoiert certainement
 Que nostre crestienne gent
 2930 Fussent si fort & si yniaus
 Qu'il fussent jà sus les creniaus.
 Plusieurs des nostres s'essaierent
 Au pertuis, mais pas n'i monterent,
 Pour ce qu'il estoit si estrois
 Qu'il n'en y pot monter que trois.

OR vous ay dit & raconté
 Comment li roys, pleins de bonté,
 Fist par ses gens le feu bouter
 En la porte, sans arrester,
 2940 Si qu'elle fu arse & brulée,
 Et toute en cendre degastée.
 Quant la force fu abaissié
 Dou grant feu, la chevalerie

1365
10 octobre

Un marin
& un écuyer pé-
nètrent sur les
remparts par un
étroit conduit.

Prise & sac
d'Alexandrie.

1365
10 octobre

Et trestout l'ost entierement,
 Avec le roy joieusement,
 Entrerent dedans la cité.
 Là n'ot Sarrafin respité
 Que, s'il fust ateins ou tenus,
 Qui ne fust à sa mort venus ;
 Nos gens queurent de rue en rue, 2950
 Chascuns ocist, mehaingne ou tue.
 Tué en ont plus de xx. mille.
 Et coururent toute la ville,
 Car tuit Sarrafin s'enfuoient
 Pour les nostres, qui les^a suioient.
 Mais Dieus, qui tout scet & tout voit,
 Qui tout gouverne & tout pourvoit,
 Qui ses bons amis pas n'oublie,
 Eins est toudis de leur partie,
 De son paradis acouri, 2960
 Et le noble roy secoury,
 Et li donna pooir & force,
 Pour ce qu'il voit bien qu'il s'efforce
 De lui servir & qu'il s'est mis
 A destruire ses anemis,
 Qu'estre ne peüst nullement
 Se fait ne l'eüst proprement ;
 Et s'avoit la chose ordonnée
 Au taillant de sa bonne espée.
 Si doist tous seuls avoir la gloire 2970
 De ceste tres noble victoire.
 Les gens le roy furent espars
 Par la cité, de toutes pars,
 Qui metoient tout à effil.
 Là furent Sarrafin si vil
 Que hors de la ville fuioit
 Chascuns, qui fuir s'en pooit,

a. B, V; A. s'en.

*N'onques si grant occision
Ne fu dès le temps Pharaon.*

1365
10 octobre

2980 **L** i roys avoit fait une emprise,
Einsois qu'Alexandre fust prise,
Par son conseil que bon tenoit,
Que se Dieux grace li donnoit
Que la cité fust conquestée,
Il passeroit, la teste armée,
Tout outre pour un pont deffaire,
Qu'est entre Alixandre & le Quaire,
Sus une moult grosse riviere;
Si qu'il ordena sa baniere
2990 Qu'au pont droit tenist^a son chemin,
Afin que si li Sarraçin
Dou Quaire venissent acourre,
Qu'il ne les peüssent secourre;
Et pour ce aussi qu'on le sievist,
Une guie^b avoit qui li dist:
« Sire, venez, je vous menray
« Et moult bien le chemin tenray. »
Li nobles roys s'achemina,^c
Et de chevauchier ne fina
3000 Parmi la ville, tant qu'il vint
A une porte où plus de vint
Estoient ocis à l'entrée.
Ceste porte estoit appelée
La porte dou Poivre, & s'estoit
Li chemins qui au Quaire aloit.

Le roi traverse
la ville pour
aller rompre le
pont qui conduit
au Caire, par la
porte du
Poivre.

QUANT li roys vint enmi les chans,
Il vit, à milliers & à cens,
Les Sarraçins par grans tropiaus.

Il est obligé
de renoncer à
son entreprise &
retourne vers la
ville.

fol. 328

a. B; V. qu'au pont doit tenir. — b. V. juye. — c. B, C, V; A. chemina.

1365
10 octobre

Adonques il resgarda ceaus
 Qui furent en sa compaignie, 3010
 Et trouva qu'il n'estoient mie
 De gens d'armes plus de quarante.
 Lors dist: « J'ay failly à m'entente.
 « Je cuidois que tuit venissent,
 « Et que la baniere sievissent;
 « Po somes pour le pont abatre,
 « Car se li Sarrazin debatre
 « Le nous vuelent, n'est pas possible,
 « Eins est à nous chose impossible.
 « Trop sont & trop scevent de guile, 3020
 « S'il sont entre nous & la ville,
 « A ce que nostre gent entendent
 « A courir la ville, & il tendent.
 « Se nous estiens d'acier trempé,
 « Si seriens nous tui décopé,
 « Et s'il entrent en la cité,
 « Nos gens seront desbareté,
 « Car s'à & là les ociront,
 « Pour ce qu'ensamble pas ne sont;
 « Et si li nos cloent la porte, 3030
 « Nous & no compaignie est morte. »
 Ensi en son cuer devisoit
 Et à ces v. choses visoit
 Li roys, qui estoit esbahis,
 Et aussi com tous escahis.
 Et ce n'estoit mie merveille,
 Car uns chascuns d'eaus se merveille
 Coment là s'estoit tellement
 Embatus & si folement.
 Nompourquant tres bien s'atourna, 3040
 Et vers la ville retourna,
 Et dist à ses gens: « J'ay erré.
 « Or cheminons ferme & serré,

« *Tout ensamble & le petit pas.*
 « *A ce cop Dieux ne faurra pas,*
 « *Qu'il ne nous conforte & aïde,*
 « *Se nous requerons son aïde.*
 « *Mais il faut que nous nous aidons*
 « *Et que tres bien nous deffendons. »*
 3050 *Enfi li roys les confortoit*
Doucement & les enortoit,
Que chascuns feïst son devoir,
Pour pris, honneur & gloire avoir.
Li bons rois a pris son retour,
Et voloit aler tout entour
La ville, pour faire fermer
Les portes que ne say nomer.
Mais celles sont, ce m'est avis,
Qui sont devers ses anemis.
 3060 *Or le gart Dieux & sa compaigne !*
Qu'eïnfois qu'à la porte reveingne,
Il rencontrera telle encontre,
Qu'il seront bien xx. mille contre
Les xl. qui sont o ly ;
Si qu'il n'i ara si joly
Qui ne vosïst bien estre à Londres,
A tout un panier plein d'alondres.
Li roys chevauche bellement,
Et li Sarraçin fierement
 3070 *Le sievent tant qu'il l'ont ataint ;*
La fumiere d'eus l'air ataint,
Car il estoient eschaufé
Plus que dyable ne maufé.

QUANT li roys perçut le barnage,
 Il tourna vers eaus son visage,
 Et tantost à sa gent commande
 Que chascuns à bien faire entende,

1365
10 octobre

Il repouffe
les Sarrafins qui
l'enveloppent &
parvient à ren-
trer dans la
ville.

1365
10 octobre

Et que vers la porte se traient,
En combatant, & ne s'esmaient,
Que là Dieux se combatera 3080
Et de leur partie sera.
Li Sarrazin les assaillirent,
Et si dur assaut leur feirent
De ferir, de lancier, de traire,
Que ne le saroie retraire;
Mais la contenance diray
Dou roy, que ja n'en mentiray.
Li roys seoit sus son destrier,
Et tenoit le piet en l'estrier,
Fort & ferme & seurement. 3090
Là se combat si durement
D'une hache bien enferrée
Que riens à ses cops n'a durée.
Il est chastiaus, il est fortreffe
A ses gens; tant en tue & blesse,
Tant en abat, tant en pourfent,
Qu'il en a ocis plus de cent.
Et li autre pas ne se faingnent;
Moult en ocient & mehaingnent,
Et tant ont fait qu'il se sont trais 3100
A la porte parmi leurs trais,
Et que la porte ont conquestée
Par vive force & bien fermée,
Maugré toute la compaignie
Des Sarrazins, que Dieus maudie.
Mais moult en y ot de bleciez
De trais, de lances & d'espiez,
Et de leurs chevaus affolez,
Qui estoient las & foulez;
Et li Sarrazin en perdirent 3110
Pluseurs que li nostres ocirent.

OR est li roys en Alixandre.
 Si li couvient penser & tendre
 Comment il soit fires des portes.
 Il y avoit de plusieurs sortes
 Des Sarrafins qui les gardoient,
 Et contre le roy les tenoient.
 Li roy ala de porte en porte;
 N'onques n'i ot porte si forte
 3120 Que par force ne conquiest,
 Et que de ses gens n'i meist,
 Selonc la possibilité;
 Qu'il n'avoit pas grant quantité
 De gent qui fussent bien haitiez;
 Einsois estoient mal traitiez,
 Lassé, foulé & travillié,
 Mal peü & mal abillié,
 Pour le chaut & pour la bataille.
 Et si n'avoient pas vitaille,
 3130 Ne gouvernance à leur plaisir,
 Qu'il n'avoient temps ne loisir
 D'eaus aïsier, ne de l'aler querre,
 Ou de l'avoir en mer n'en terre.
 Et li Sarrafin furent mort
 De ville & honteuse mort.
 C'est la maniere, c'est la guise,
 Comment Alixandre fu prise
 Dou second assaut, sans retraire;
 Qu'onques pour lancier ne pour traire
 3140 N'i ot celui qui se treïst
 Arrier, ne qui se retreïst
 Vingt piez de terre; & se vous di
 Que ce fu en un venredi;
 Et fu, pour ce que je ne mente,
 L'an mil ccc.v. & sexante,

1365
10 octobre

Il s'empare
de toutes
les portes & y
met de bonnes
gardes.

1365
10 octobre.

Le roi
s'établit dans
une grosse tour
pour passer la
nuit.

*Landemain de la St. Denis,
Einfois que li jours fust fenis.*^[23]

QUANT li rois ot ses bons amis
Dedens toutes les portes mis,
Et chascune fu bien fermée 3150
Seürement, & bien gardée,
Li jours passa, li vespres vint,
Si que herbergier le couvint;
Car il avoit moult barillié
La journée & moult travillié.
Il choisi une grosse tour,
Qui n'estoit pas trop en destour,
Et s'estoit forte & bien affise,
N'i a celui qui ne la prise.
Si commanda qu'on l'i herberge, 3160
Et qu'on y prengne là herberge,
Pour herbergier une partie
De sa milleur chevalerie;
Et que l'autre partie veille
Parmi la ville & se travaille
De bien gaitier; & que les gardes
Ne soient lentes ne couardes,
N'endormies, & que bon gait
Face chascuns, car en agait
Sont Sarraçins pour eaus destruire, 3170
S'il veoient leur queue luire.

fol. 329.

Un corps
de Sarraçins par-
vient, durant la
nuit, à entrer
dans la ville par
la porte du
Poivre.

MAIS la nuit pas bien ne gaitierent,
Car bien x. mil dedens entrerent
De Sarraçins, & reponnirent
Par une porte qu'il ardirent,
Si com li nostre avoient fait,
Qui la porte ardirent de fait,
Par force au darrenier assaut;

3180 *Dont ce fu moult tres grant deffaut,
 Qu'onques n'i ot home ne garde
 Qui s'en donnaft ne preïst garde,
 Ne qui veïst fu^a ne fumée;
 Saint Marc est la porte nommée,^b
 Et pluseurs, qui nommer la vuelent,
 La porte dou Poivre l'appellent.*

1365
10 octobre.

*L*A nuit en la tour reposa,
 Mais heü petit repos a,
 Fors que le repos que nature
 Puet donner en tele aventure,
 3190 *Qu'on dit que cils fait la dorveille
 Qui dort de l'ueil & dou cuer veille.
 Et sans doute il se travilloit,
 N'à riens plus ses cuers ne veilloit,
 N'à riens ne voloit travillier
 Fors qu'à Sarrafins effillier.*

Préoccupations
du roi
durant la nuit.

*Clere fu la nuit & serie.
 Li jours vint, la gaité s'escrie
 Dedens un cor sarrafinois :*
 3200 *« Seigneurs, li Alexandrinois
 « Sont tuit mis à desconfiture ;
 « Armez vous tuit grant aleure,
 « Et ociez le remenant,
 « Qui sont en la ville manant. »*
*Li gentils roys, pleins de noblesse,
 Se leva & oy la messe,
 Humblement & devotement,
 Et tuit li autres ensement
 De la tour aval avalerent,
 Et puis sus leurs chevaus monterent,
 3210 *Bien armé & bien abillié,
 Et de leur fait bien consillié.**

a. B, V. feu. — b. B. apommée.

1365

Récit
de la journée du
samedi
11 octobre
1365.

CONTÉ vous ay dou venredi,
Or vous diray dou samedi,
Comment la chose est avenue.
En Alixandre a une rue
Qu'on claimme la rue dou Poivre.
Des autres forment se desoivre,
Car c'est la grant rue, à droit dire.
Entré y furent tire à tire,
Celément, en larrecin,
Plus de x. mille Sarraqin,
Parmi la porte qu'il ont arse,
Dont la cendre est ja route esparse.

3220

Le roi parvient
à forcer le corps
sarrafin à sortir
de la ville
& le pourfuit
dans la cam-
pagne.

Li roys de ce riens ne savoit,
Et pour ce grant mestier avoit
De chevauchier seurement,
Et de li garder sagement ;
Car il n'avoit pas avec li,
Si com dire oy l'ai celi
Qui y estoit, plus de l.
Hommes d'armes ou de lx. ;
Toutevoie il fu qui li dist ;
Dont il reprist moult & maudist
Ceus qui le gait faire devoient,
Quant de ce fait riens ne savoient.
Li roy fu au piet de la tour
Et sa gent li furent entour,
Tuit prest de faire leur devoir,
Mais vraiment petit pooir
Ont, se Dieux n'est de leur bataille,
Qui toudis pour les siens bataille,
Car l. contre x. mille
Ce n'est mie pareille bille.

3230

3240

Parmi la ville chevaucha
Li gentis roys qui detrancha

Maint Sarrazin en combatant,
 Qu'il en y avoit encor tant,
 Qui laiens estoient tapis,
 Qu'à merveille; mais l'un n'a pis
 3250 Que li autres, car sans doubance
 Tuit sont puni d'une sentence,
 C'est par le tranchant de l'espée;
 Autre grace n'i est donnée.
 Et si s'estoient rafreschis,
 Li uns mieus & li autres pis.
 Briefment tant se sont combatu,
 Tant en ont mort & abatu,
 Tant ont sà & là chevauchié
 Que hors de la ville chacié
 3260 Les ont; & encor les chassoient
 Parmi les champs & les tuoient;
 Si qu'il en y ot tant de mors,
 Dedens la cité & dehors,
 Que je ne le feroie dire,
 N'uns^a bons clers nombrer ou escrire.
 Et quant li roys vit qu'il estoient
 Si desconfit, qu'il ne s'osoient
 Mais aprochier de la cité,
 Il couvint de nécessité
 3270 Qu'en la ville se retournast
 Et ses gens bien ordonnast,
 S'il voloit qu'elle fust tenue,
 Bien gardée & bien deffendue.
 Li roys dedens la ville entra,
 Qu'onques Sarrazin n'encontra,
 Grant ne petit, ne fol, ne sage,
 Amiraut, ne prince, ne page;
 Car tuit avoient fait la vuide.
 Li roys la cité tenir cuide.

1365
11 octobre.

a. B, V. nulz.

1365
11 octobre.

*Mais n'est pas bon de ce cuidier,
Car il faurra à son cuidier,^a
Qu'estranges y avoit plusieurs,
Chevaliers & autres signeurs,
Qui ne loent pas qu'on la tengne
Pour nulle chose qui avengne.* 3280

Le roi con-
voque les barons
à une assemblée
sur la plage.

L gentils roys, sans detrier,
Fist parmi tout son ost crier
Que toute maniere de gent,
Gens d'armes, vallet & sergent,
Fussent tuit à une assablée, 3290
En une place grant & lée
Qu'est entre la ville & la mer,
Autrement ne la say nommer.
Li roys entre sa gent estoit,
Et avoir leur conseil voloit,
Comment il se doit maintenir,
Et s'on puet la ville tenir.

Quant il furent tuit en la place,
Il leur dist : « Signeurs, la Dieu grace,
« Nos annemis sont desconfis, 3300
« Et ceste^b ville avons conquis.
« Or resgardons que nous ferons,
« Et comment nous la garderons ;
« Car de vous la victoire vient,
« Et pour ce doy & me couvient
« Par vostre bon conseil user. »
Aucuns y ot qui, sans muser
Et sans conseil, li respondirent
Par tel maniere & deïrent^c
Que, par saint Pierre le martyr, 3310
Il se voloient departir,

a. B. Car fort seroit de eulz C & V. — b. B, V; A. cest. —
contraitier. Ce vers manque dans c. V. Par telle maniere & dirent.

Et que tenir ne la porroient,
 Et pour ce plus n'i demourroient.
 Li roys leur dist : « Signeurs, por quoy?
 « Se Dieux me doint joie, je croy
 « Que, se nous sommes tuit preudomme,
 « Et tuit bonnes gens einfi comme
 « Jusques à ci avons esté,
 « Que par force & par poesté
 3320 « Ceste cité deffenderons
 « Contre tous & la garderons. »

1365
 11 octobre.

UN en y ot qui se leva,
 Et qui audience rouva ;
 Et il fu tres bien escoutez.
 Si li dist : « Sire, ne doutez
 « Que ceste ville a si grant tour
 « Que s'on voloit chascune tour
 fol. 330 « Garnir, les murs & les creneaus
 « De gens d'armes bons & yniaus,
 3330 « Vous n'avez mie le vintisme,
 « Non, se Dieux me gart, le centisme,
 « De gens d'armes qu'il convenroit
 « Au garnir ; dont il avenroit
 « Que li Sarrazin, s'il voloient,
 « Par v.^c lieux y entreroient ;
 « Et toute vostre artillerie
 « Est despendue & essilie.
 « Encor y a un autre point ;
 « Vous n'avez de vitaille point,
 3340 « Et chascuns là hors la tendra,
 « Si que saiens point n'en vendra,
 « Ne vous n'en porrez point avoir,
 « Pour promesse ne pour avoir.
 « Nos chevaux n'ont paille ne fein,
 « Si que eaus & nous morrons de fein.

Avis du
 vicomte de Tu-
 renne pour éva-
 cuer la ville, vu
 l'impossibilité
 de la défendre.

1365
11 octobre.

Les croisés
étrangers
appuient l'avis
du vicomte de
Turenne.

« Et s'est li soudans près de ci,
 « Qui amenra, je vous le di,
 « Par v.^c fois v.^c mil hommes,
 « A si po de gens que nous sommes,
 « Et seront fres & bien peüs; 3350
 « Si que, sire, trop deceüs
 « Seriés de ci demourer,
 « Pour nous tous faire devourer.
 « Car po de chose est, sans doubtrance,
 « De nous encontre sa puissance,
 « Meesment en son país.
 « Et de li sommes tant hais,
 « Qu'il n'en penroit un à rençon
 « Pour la cité de Besençon.
 « Et n'atendez secours n'aye 3360
 « Fors dou ciel, je n'en doute mie.
 « Or resgardez que ce sera
 « Quant li soudans chevauchera:
 « Tuit serons pris à la ratiere.
 « Si que, sire, en nulle maniere
 « Je ne conseille la demeure.
 « Partons nous tuit, car il est heure
 « Vraiment. » — Ce fu le viconte
 De Toureinne qui dist ce conte,
 Et ceste responce bailla, 3370
 Dont li roys moult se mervilla,
 Pour ce qu'il li avoit promis
 Que s'en país des annemis,
 Par engin ou par hardiesse,
 Pooit penre aucune fortresse,
 C'un an entier le serviroit,
 Et que de li ne partiroit.
 Avec ce tuit li estrangier,
 En tout, sans muer ne changier,
 L'avouerent & l'ensuirent, 3380

*Et au roy tout en haut deïrent
 Qu'il n'en convenoit plus parler,
 Car il s'en voloient raler,
 Et que sans doute il ne porroient
 Tenir la cité, ne voloient.*

1365
 11 octobre.

QUANT li roys oy ceste note,
 Dedens son cuer forment la note,
 Mais onques ne s'en effrea,
 De sa maniere n'en mua,^a

Réponse du roi
 qui engage les
 croisés à tenir
 ferme dans Ale-
 xandrie jusqu'à
 l'arrivée des
 secours.

- 3390 *Eins respondi arreement :*
 « Biau sire, je voy bien comment
 « Vous consilliez en verité
 « Que ne tenons pas la cité,
 « Et qu'elle n'est mie tenable,
 « Comment qu'elle soit deffensable;
 « Et que tels en est li peris
 « Com de nous tous estre peris.
 « Mais il me samble le contraire ;
 « Vesci pour quoy, ne m'en puis taire.
 3400 « Ceste cité est de grant garde,
 « A gent qui est lent & couarde,
 « Ou paresseuse, ou endormie,
 « Qui deffendre ne s'ose mie.
 « Mais un vaut vint & un vaut cent
 « Qui hardiement se deffent,
 « Especiaument en ce cas.
 « Car qui deffent^b de haut en bas
 « Il a des c. pars l'avantage.
 « Ne ce n'est que forsen & rage
 3410 « D'assailir encontre ces murs,
 « Qui sont haus, larges & seürs.
 « Et se bien nous en est cheü,

a. V. Ne sa maniere ne mua. — b. V. qui se deffent.

1365
11 octobre.

« Dieux l'a fait, vous l'avez veü.
 « Nous avons pris ceste cité
 « Maugré eaus & contre leur gré,
 « Et si les avons desconfis,
 « Chaciez hors, navrez & occis
 « Tant qu'elle nous est demourée
 « Fort & seüre & bien fermée;
 « Et s'est plus fort chose dou prendre 3420
 « Mil fois que ce n'est dou deffendre.
 « Nous avons arçons, arbalestres,
 « Espringales, garros, sajettes,
 « Et d'artillerie tout plain,
 « Qu'il nous ont laissié tout de plain;
 « En ces tours sont & en ces portes,
 « Dont elles sont assez plus fortes.
 « Si les baterons de leur verge,
 « Par saint Julien, qui herberge
 « Les pelerins; pas ne m'acorde 3430
 « A vostre dit, eins m'en descorde
 « Dou tout en tout, tant comme au vivre :
 « N'est pas belle chose d'estre yvre.
 « C'est bon de vivre sobrement,
 « Car on en vit plus longuement.
 « Qui bien querroit, il trouveroit
 « Saiens dont on gouverneroit
 « Tout cest ost iiij. mois ou vj.,
 « Ou vij. ou viij. ou ix. ou x.,
 « Ou par aventure encor plus, 3440
 « Qui est grant chose; & au seurplus
 « Nous sommes près de nostre terre;
 « S'envoierons des vivres querre
 « Et tout ce qu'il nous couvenra.
 « Ne le soudant pas ne venra
 « Si tost que nous n'aions secours
 « De nostre país ou d'aillours.

- « *L'empereur de Coustentinoble,*
 « *Qui a le cuer vaillant & noble,*
 3450 « *Vendra, se ci sommes affis,*
 « *Einsi le nous a il promis;*
 « *Et aussi venront ceus de Rodes.*
 « *Se Dieux me gart, onques Herodes*
 « *Ne fist si mal que nous ferons*
 « *Quant de ci nous departirons*
 « *Especiaument par tel guise.*
 « *Et que feront ceuls de Venise,*
 « *Ceuls de Gennes, ceuls d'Alemaingne,*
 3460 « *De France, d'Escosse, d'Espaingne,*
 « *Ceuls de Behaingne & de Hongrie?*
 « *Certeinement je ne doubt mie*
 « *Que cil ne doivent acourir*
 « *Qui vuelent à honneur venir.*
 « *Car il n'a en trestout le monde,*
 « *Tant comme il rient à la reonde,*
 « *Place qui soit si honnourable,*
 « *Ne réputée si notable,*
 « *Comme est ceste place où nous sommes.*
 « *Je ne donroie pas ij. pommes*
 3470 « *De cuer où honneur est si morte,*
 « *Qui dou tenir ne se conforte.*
 « *Et qui seroit à Pampelune,*
 « *A Bruges, à Gant ou à Brune,*
 « *Se deveroit il venir ci;*
 « *Et nous y sommes, Dieu mercy,*
 « *Telement que vous en serez*
 « *Toute vostre vie honnourer.*
 « *Aussi seront tuit qui ci sont,*
 « *Pour ce qu'à la prendre esté ont.*
 3480 « *Et s'avons Dieu de no partie,*
 « *Qui a ceste emprise bastie,*
 « *Que ja ne se fust soustenue*

1365
11 octobre.

1365
11 octobre.

« S'elle ne fust de lui venue :
 « Il s'en puet aler qui vorra,
 « Et qui bien vuet, il demourra.
 « Mais onques chose si honteuse
 « Ne fu, ne si mau gracieuse,
 « Ne dont honneur tant abaissons,
 « Se ceste fort cité laissons.
 « Qui porroit tenir ce recet 3490
 « Mieux vaurroit qu'autre xvij.,
 « Que^a de promission la terre
 « En porriens avoir & conquerre
 « Avec tout le pais d'entour,
 « Si que j'aray si grant tristour
 « S'il couvient qu'einsi me departe,
 « Que, foy que je doy sainte Marthe,
 « Jamais n'aray parfaite joie
 « Pour vostre honnour & pour la moie,
 « Que je tieng pour toute perdue 3500
 « Se courages ne vous remue.
 « Si vous pri que chascuns demeure,
 « Qu'autrement il se deshonneure. »
 Quant il ot finé sa parole,
 Les estranges, dont je parole,
 Respondirent qu'il s'en iroient,
 Et que tenir ne le porroient.

fol. 331.

Le légat
 Pierre de Tho-
 mas joint vaine-
 ment ses exhor-
 tations à celles
 du roi pour re-
 tenir les croisés.

DE Coustantinoble, là mis
 Avoit li papes & tramis
 Com legat, le bon patriarche ; [24]
 N'est plus preudomme, que je sache.
 Si que très bien les sermonna
 Et moustré en son sermon a
 Comment messires saint Thomas
 De bien faire onques ne fu las,

3510

a. B, V. Car.

*Mais fu en Ynde la majour,
Pour l'amour de Nostre Signour,
Et y mourut piteusement
Pour bien faire & non autrement.*

- 3520 « *Aussi vous estes ci venu
« Disans que vous estes tenu
« Pour faire son très dous service,
« Dont le partir yert trop grant vice,
« Et s'areç perdu & deffait
« Tout le bien que vous aveç fait ;
« Car bien & deshonneur ansamble
« Ne puelent estre, ce me samble.
« Aussi dit-on que cils qui sert,
« S'il ne parfert,^a son louier pert. »*
- 3530 *Bien leur moustra la sainte page ;
Mais il perdi tout son langage,
Qu'il respondirent brief & court :
« Nous en yrons ; la vie y court. »^b
« Nous ne volons mie morir
« Seans de fain, sans cop ferir,
« Ne ce n'est riens de no pooir
« Contre le leur, à dire voir. »*
*Tele fu la conclusion
De toute leur entencion.*

- 3540 **Q**UANT li roys vit tout clerement
Qu'il ne les porroit nullement
Retenir par son biau parler,
Einfois s'en voloient aler,
Il monta tantost à cheval,
Entre lui & son mareschal,
Et chevaucha dedens la ville.
Et sachieç certainement qu'il le

1365
11 octobre.

Le roi parcourt
la ville, encourageant les siens
à la résistance.
Un grand
nombre de croi-
sés abandonnent
leurs chefs &
regagnent
la flotte.

a. B, C, D, V; A. *parfeit*. — b. B. *Plus n'y ferons, à un mot court*.

1365
11 octobre.

Faisoit pour donner exemplaire
 Que tout einsi devoient faire,
 Et pour donner cuer à sa gent. 3550
 Mais pour ij. mile mars d'argent
 Ne le sievissent ; eins tournerent,
 Et en leur galée monterent.
 Et plusieurs autres les sievoient,
 Qui leur signeur tout coy laissoient.
 Li roys entour lui resgarda,
 Et de toutes gens ne trouva
 Qu'environ vj** hommes d'armes.
 Lors dist : « Honneur, amours & dames,
 « Que direz vous, quant vous verrez 3560
 « Ces gens qui sont ci esserrez ?
 « Certes jamais n'aront honneur
 « Par droit, fors toute deshonneur. »

Les Sarrafins
 rentrent dans la
 ville.
 Le roi est obligé
 de se rem-
 barquer.

ET d'autre part les Sarrafins
 Acouroient tous les chemins,
 Et entroient à grans monciaus
 En la ville comme pourceaus.
 Si ne les peüst soustenir,
 Ne l'estour encontre eaus tenir,
 Car trop estoient durement. 3570
 Si se retrey sagement,
 Et vers ses galées tourna,
 Qu'ailleurs ressort ne retour n'a.
 Li roys monta en sa galée,
 A cuer triste, à face esplourée ;
 Trop fu courciés, trop fu dolens ;
 Il n'avoit d'Alixandre à Lens
 Personne qui fust si dolente.
 Il se complaint, il se demente ;
 Des yex pleure, dou cuer soupire ; 3580
 Homs vivans ne le saroit dire

*Son meschief; trop se deconforte
Et dist: « Honneur, or yes tu morte!
« Certes dou tout perdu r'avons
« Sans recouvrier, bien le savons. »*

1365
11 octobre.

L *I gentils roys, pleins de vaillance,
Qui vit ceste desordenance,
Fist tantost mander le legat.
Il vint & congnut son estat;
3590 Moult doucement le reconforte,
Moult li prie, moult li enorte
Qu'oublie sa triste pensée.
« Alons de galée en galée,
« Sire, fait-il, & les prions
« Pour veoir^a se nous les pourrions
« Faire demourer par nul tour,
« Et plus ne soiez en tristour. »
Li roys y ala sans attendre;
Mais onques ne vorrent descendre,
3600 Pour parole, ne pour priere,
Ne n'en firent semblant ne chiere.
Si retourna dont il venoit,
Et vit bien qu'il li couvenoit
Oubeir, qu'à li estrangier
Li font faire le plait Ogier;
C'est à dire contre son gré
Faut qu'il face leur volenté.
Deux^b jours demoura sus le port
En tel peinne & en tel descort,
3610 Tant que yaue douce fu faillie.*

Vains efforts
du roi & du lé-
gat pour retenir
encore les croi-
sés dans le
port.

L *ORS fist ordonner sa navie,
Et vers Chypre adressa sa voie.
Or prions Dieu qu'il le convoie,*
a. B, V; A. *vir.* — b. A. *ij.*

Le roi fait
voile vers l'île
de Chypre &
débarque à
Limassol.

1365
octobre.

*Car fortune li est contraire,
 Qui li a esté debonnaire.
 Li roys en son país retourne ;
 Sa nef se trestourne & bestourne,
 Car une tempeste leva,
 Si grant que ci ne là ne va
 Qu'il ne cuide qu'elle s'affonde 3620
 Ou fons de haute mer parfonde.
 Li vens fu gros, la mer fu tourble,^a
 L'onde de la mer l'iaue tourble
 Si qu'il n'i avoit si hardi
 Qui n'eüst cuer acouardi ;
 Et trestuit li autre ensement
 Estoiert mené telemement
 Qu'il cuidoiert bien estre mort.
 Mais Dieux, qui ne vuet pas la mort
 Dou pecheur, le roy deffendi, 3630
 Et seürement le rendi
 En Chypre, dedens sa maison,
 En la cité de Nimeffon.*

Le roi remercie
& récompense
les chevaliers
étrangers venus
en son aide.

QUANT il furent tuit arrivé,
*N'i ot estrange ne privé
 Qui en son cuer ne se resjoie,
 Et qui ne meinne feste & joie,
 Quant il ont passé tel fortune ;
 Aussi toute la gent commune
 Dou país grant feste en feirent. 3640
 De leurs galées descendirent
 Et aus hostelx se hesbergierent ;
 A grant joie se desarmerent.
 Assez briefment li estrangier,
 Où le roy trouva maint dangier,
 Se departirent sà & là,*

fol. 33a.

a. B, V. trouble.

Et briefment chascuns s'en ala.
 Six^a furent, dont je vous diray
 Les noms, que ja n'en mentiray ;
 3650 Chascuns avoit o li sa route.
 Veç ci leurs noms, je n'en fais doubte.^[25]
 Mais einfois qu'il se departissent,
 Ne que de Nimesson ississent,
 Li roys les paia richement,
 Et leur donna moult largement
 Or, argent, vaisselle, joiaus,
 Dras de soie & chevaux nouveiaus ;
 Et à son pooir les paioit
 Selonc ce que chascuns estoit.
 3660 Aussi fist il au remenant
 Qui en son país sont manant.
 Li roys en Chypre sejourna,
 Qui pas longuement sejour n'a.
 Là ne fait que voies trouver
 Pour Sarrafins nuire & grever.
 Il fist là un mois de sejour.

1365
octobre-nov.

3670 UN matinet, au point dou jour,
 Appella un sien chambellain,
 Que chascuns ainme, & je aussi l'ain,
 Chevaliers est de grant renom,
 Et Bremont de la Vote a nom.
 Et li dist : « Bremont, chiers amis,
 « Nous dormons, ^b & nos annemis
 « Ne dorment pas, mais toudis veillent,
 « Et de nous grever se travaillent.
 « Si ne devons mie dormir,
 « Ne nous à tel sejour tenir ;
 « Eins devons toudis travillier,

Il confie à
Bremont de la
Voulte une ex-
pédition, que la
tempête force à
rentrer en
Chypre.

a. A. *wj.* — b. B, C, D, V; le mot est en blanc dans A.

1365-1366

« Quant einfi les veons veillier,
 « Pour eaus porter honte & damage, 3680
 « Car il tiennent nostre heritage.
 « Si vous diray que vous ferez :
 « Bien & bel vous ordonnerez,
 « Et si penrez iij. galées,
 « Bien garnies & bien armées,
 « De quoy vous ferez capitaine.
 « N'i reffongniez peril ne peine,
 « Qu'envoier vous vueil en Surie.
 « Ce sont une gent endormie,
 « Si vueil que vous les resvilliez, 3690
 « Et que tantost vous abilliez. »
 Quant Bremons oy la nouvelle,
 Moult li fu agreable & belle ;
 Si l'en mercia humblement,
 Et puis le dist secretement
 A aucuns de ses compaignons,
 Et dist : « Signeurs, nous nous plaignons
 « Que trop sejourrons longuement.
 « Je vous menray prochainement
 « En tele place & en tel lieu 3700
 « Contre les anemis de Dieu,
 « Que je ne say n'en^a mer, n'en terre
 « Si bon lieu pour honneur conquerre,
 « Car li bons roys le me commande.
 « Si convient que chascuns entende
 « Secretement à sa besongne,
 « Sans querir jour, terme, n'alongne.^b »
 Quant il ot dit sa volenté,
 Il furent tuit entalenté
 De faire son commandement 3710
 Et deïrent apertement :
 « Sire, alez où qu'il vous plaira,

a. V; A, B. Que je ne say en. — b. A. ne alongne.

- « Car nuls de nous ne vous laira. »
 Les galées aparillies
 Furent, armées & garnies,
 Si que au landemain se parti.
 Mais il sera en tel parti,
 Einfois qu'il soit prime de jour,
 Qu'il n'ot onques si grant paour ;
 3720 Qu'en mer leva une tempeste
 Qui toute l'esmuet & tempeste,
 Et qu'il n'i ot voile ne mast
 Que la tempeste ne tumast.
 Li vens fu gros, la mer s'enfla,
 Pour le vent qui trop fort souffla,
 Si que les ondes ressembloient
 Monteingnes, si hautes estoient ;
 Et deffous sambloit uns abismes.
 Bremons dist : « Onques ne veïsmes
 3730 « Nulle tempeste si doubteuse,
 « Ne de cent pars si perilleuse.
 « Je croy que Dieux est Sarrazins ;
 « S'il estoit leurs germains cousins,
 « S'est il assez de leur partie ?
 « Veez comment il nous guerrie. »
 Bremons flote parmi la mer ;
 Si le fait gringneur reclamer
 Que sa merci li faut atendre ;
 Autrement ne se puet deffendre.
 3740 Einfi fortune le demainne
 En grant peril & en grant peinne.
 Tant a floté, tant a vagué
 Qu'il & sa gent se sont trouvé
 Droit au lieu dont parti estoient,
 Dont nostre signeur loer doivent.
 Bremons à ceste fois ne fit
 Grant damage, ne grant profit ;

1365-1366

avril 1366

*Onques il ne pot terre prendre
 En païs où il voloit tendre,
 Car fortune l'a ramené* 3750
*Maugré sien & contre son gré.
 Bremons ala devers le roy,
 Et li conta le grant defroy
 De la mer & de sa fortune ;
 Et comment chascuns & chascune
 Qui estoit en sa compaignie
 N'avoit esperence de vie ;
 Et comment par droite contrainte
 La mer qui estoit trouble & tainte,
 Par sa force & par son vent fort,* 3760
*Maugré sien, l'avoit mis à port.
 Li bons roys respondi : « Bremont,
 « Se Dieux me doint joie, il a mont
 « Que je ne finay de penser
 « Comment la mer porriens^a passer ;
 « Et de vous forment me doubtoie,
 « Pour le fort temps que je veoie.
 « Vous soiez li tres bien venus,
 « Et à grant joie receüs,
 « Car je croy de vostre retour* 3770
*« Que Dieux l'a fait pour le millour. »
 Ce fu droitement en tempoire
 Que l'en trueve la primevoire.*

Monstry allait
 diriger une nou-
 velle attaque sur
 les côtes enne-
 mies, quand les
 circonstances
 engagent le roi
 à suspendre les
 hostilités.

L i roys ne fist pas lonc detry,
 Eins manda monsigneur Monstry,
 Qui de Chypre est ses amiraus.^[26]
 Chevaliers est preus & loiaus,
 Et homme de très bon affaire.
 Si dist : « Amiraus, je vueil faire
 « Une armée priveement,^[27] 3780

a. V. porries; B. porrez.

« Dont vous sereꝝ ouvertement
 « *Maistre, capitaine & meneur ;*
 « Et n'i ara grant ne meneur
 « Qui n'oubeisse à vostre vueil.
 « De xxv. voiles la vueil,
 « Pour courir sus nos annemis.
 « Or ne soieꝝ lens ne remis,
 « Mandés vos gens apertement. »
 Et il dist : « Sire, liement
 3790 « Vostre commandement feray,
 « Si que demain tout prest feray,
 « Car nos naves & nos galées
 « Sont garnies & aprestées ;
 « Et pour ce à moy ne tenra pas. »
 Mais onques il n'en passa pas,
 Qu'en Chypre demoura tout coy ;
 Et veꝝ ci la cause pour quoy.

oct. 1365
 - avril 1366

3800 QUANT li soudans sor la nouvelle
 Qu'Alixandre, sa cité belle,
 Estoit einſi prise & gastée,
 Il commanda, sans demourée,
 Que tous Crestiens en sa terre
 Fussent pris, & qu'on les enſerre
 Et qu'il soient emprisonné,
 Mal traité & fort renſonné.
 Et on fist son commandement,
 Et encor plus ; car mortelment
 Li Sarraꝝin si les haioient,
 Et en tous lieux les despitoient.
 3810 Là avoit il Venitiens
 Et plusieurs autres Crestiens
 Qui furent pris & enſerré,
 Feru, batu & aterré
 Des Sarraꝝins villeinement,

Le sultan ayant
 fêvi contre tous
 les chrétiens,
 les Venitiens lui
 envoient une
 ambassade pour
 s'excuſer & de-
 mander le main-
 tien de leurs
 privilèges.

oct. 1365
- avril 1366

*Et traité moult honteusement,
Non contrestant la marchandise
Qui avoit là moult grant franchise.
Le duc & la gent de Venise,
Quant il orent ceste entreprise,
Tantost ordonnerent messages 3820
Tous preudommes, hardis & sages,
Et au soudan les envoierent.^[28]
Mais einfois bien les enfourmerent
De tout ce qu'il devoient faire.
Tant firent qu'il vinrent au Quaire,
Sans avoir nul empeschement.*

*Il avoient un druguement
Qui abreja si leur procès
Qu'au soudan heurent accès,
Et qu'il feïrent leur requeste 3830
Par voie sourive & honneste.
Leur requeste ne contenoit
Fors les Crestiens qu'on tenoit
Peüssent avoir delivrance,
Et avec ce, que l'ordenance
Dou soudan & d'eaus acordée
Entre marcheans fust gardée.
C'estoit la fin où il tendoient,
Autre chose ne demandoient.*

Réponse du
sultan aux récla-
mations des
Vénitiens.

QUANT il heurent dit leur plaisir, 3840
*Longuement & à bon loisir,
Li soudans pas ne respondi,
Car juenesse li deffendi,
Et innocence li deffent,
Pour ce que c'estoit un enfant,
Qui n'avoit pas xv. ans passer.
Mais il avoit conseil assez,
Qui respondi moult sagement*

- 1365-1366
- Et dist einsi premierement :
- 3850 « Vous requerez qu'on laisse vivre
 « Vos Chrestiens & qu'on les delivre,
 « Et que leur franchise perdue
 « Ne soit pas, eins leur soit tenue.
 « Vous nous requerez courtoisie,
 « Et si nous faites villonnie!
 « Ne est pas chose qui se puiſt joindre,
 « Quant vous nous volez poindre & oindre.
 « Nous ferons ce que vous ferez,
 « N'autre chose n'em porterez ;
- 3860 « Et se vous nous ^a estes courtois,
 « Nous ferons de la gent d'Artois.
 « Vous nous poez assez entendre.
 « La noble cité d'Alixandre,
 « Qui n'a pareille ne seconde,
 « Ne milleur en trestout le monde,
 « Toute est mise à destruction,
 « Nonques si grant occision
 « Ne fu dès le temps de Pompée,
 « Quant Cesar, à sa bonne espée,
- 3870 « Li tolli joie, honneur & gloire ;
 « Et l'enchassa, c'est chose voire,
 « De Theſſale, & mist en effil,
 « Mais ains en moru v^c mil.
 « Vostres roys de Chypre l'a fait,
 « Dont vraiment trop a meffait.
 « Et fait au soudan grant injure
 « D'ocire toute creature,
 « Qu'il & sa gent tenir pooient,
 « Et qui rien ne leur demandoient.
- 3880 « Si vous venez pour l'amender,
 « Nous ne volons plus demander ;
 « Et se vos roys le nous amende,

1366
avril

« *Nou seron courtois de l'amende.*
 « *S'on le fait, vos amis serons ;*
 « *Et ce non, nous l'amenderons ;*
 « *Car se l'un ou l'autre n'est fait,*
 « *Tant sera plus grant le meffait.*
 « *Si que, seigneurs, vous en irez*
 « *Et à vostre roy le direz,*
 « *De mot à mot, de chief en chief.* 3890
 « *Et se vous dison de rechief*
 « *Que vo Crestien seront en cage,*
 « *Et en perpetuel servage,*
 « *Sans mais partir, s'on n'en fait tant*
 « *Que le soudan en soit contant. »*
Ces mos oys, congié preirent,
Et landemain se departirent.

Les Vénitiens
exposent au roi
de Chypre les
dommages que
leur causent les
mesures prises
par le sultan.

AU retour sont li messagier,
 Qui ne finerent de nagier, [29]
 Tant qu'à Nimeffon sont venu. 3900
 Terre ont pris, si sont descendu,
 Et monterent haut ou palais
 De la ville, qui n'est pas lais.
 Quant li bons roys sceut leur venue,
 Moult en desfire la vehüe,
 Pour l'amour de ceaus de Venise,
 Qu'il ainme de bon cuer & prise.
 Quant il furent en sa presence,
 Grant honneur & grant reverence
 Leur fist li roy ; & vraiment 3910
 Moult se contindrent humblement,
 Et de chief en chief li conterent
 Comment vers le soudan alerent,
 Et les requestes qu'il ont fait,
 Et sa responce ; & que de fait
 Avoit tous les Crestiens pris,

3920 Qui estoient en son pourpris,
 C'est à dire en sa signourie.
 Et sont en peril de leur vie,
 Car tout à un cop les fist prendre,
 Après la prise d'Alixandre.

1366
 avril

Li roys dist qu'il s'en vengeroit
 Et qu'en Surie envoieiroit,
 Car les navies & les galées
 Sont au port toutes aprestées.
 Quant li messagier l'entendirent
 Moult humblement le requierent
 Qu'il vofist laisser ceste armée,
 Et qu'elle fust contremandée,
 3930 Car leur gent, qui sont arresté,
 Seroient mort & tempesté
 Des Sarraïns, sans nul respit,
 S'on leur faisoit aucun despit.
 Et encor il li affermoient,
 Et en verité, qu'il tenoient
 D'aucunes des gens dou soudan
 Qu'il ne li querroit de cest an
 Chose qu'il^a peüst bonnement
 Qu'il ne le feïst liement.
 3940 Et quant li bons roys les oy,^b
 En son cuer moult se resjoy.
 Si fist son amirail mander
 Pour tout faire contremander.
 Ce fist li roys à leur priere,
 Car d'amour certaine & entiere
 Le commun de Venise amoit
 Et ses bons amis les clamoit.

A la prière des
 Vénitiens, &
 dans l'espoir
 d'obtenir une
 paix avanta-
 geuse, le roi dé-
 cide qu'on n'at-
 taquera pas les
 états du sultan.

a. V. chose qui. — b. B, V. Et quant li roys les a oy.

1366
avril.

Il ordonne
à Monfry de
conduire la
flotte contre les
Turcs en Asie-
Mineure.

ON avoit adont raporté
 Au gentil roy, pour verité,
 Que li Sarrazin de Turquie, 3950
 Qui sont gent aperte & hardie,
 Avoient plusieurs galiotes,
 Ce sont galées petiotes,
 Pour aler le soudan servir.
 Il fist son amiraut venir,
 Et li dist : « Fait avons grant mise
 « En l'armée qui est sus mise.
 « Si seroit grant descouverte
 « S'elle estoit gastée & perdue.
 « Pour certain avons oy dire 3960
 « Que li Turquoyz ont grant navire
 « Pour aler devers Babyloinne.
 « Montez en mer ; &, sans effoinne,
 « Prenez gens hardis & seürs fol. 334.
 « Et vous en alez sur les Turs.
 « Se leurs galyotes trouvez,
 « Gardez que si bien vous prouvez
 « Que riens à ardoir n'i demeure,
 « Et vitement leur courez seure.
 « Il seront tantost desconfis 3970
 « Et mis à mort, j'en suis tous fis. »
 Li amiraus n'atendi point,
 Eins mist ses besongnes à point,
 En mer monta. Dieux le conduie,
 Et à joie le raconduie !
 Mais les galiotes trouva,
 Et là relement se prouva
 Qu'il les ardi routes en poudre,
 Si que li vens la terre en poudre ;^a
 Et tous ceuls qui dedens estoient 3980
 Furent mort, s'il ne s'en fuioient.

a. B. Auffy comme s'eust fait la foudre.

ET pour ce que les juenes gens
 Qui d'euls armer sont diligens,
 Si tost qu'il ont la teste armée,
 Chascuns cuide valoir^a Pompée
 Et font plus qu'on ne leur commande,
 S'il ne sont très bien en commande.^[30]
 Près de là avoit un chastel^b
 Qu'on tenoit pour fort & pour bel.
 3990 Ses noms ne doit estre celez,
 Candelor^c estoit appellez.^[31]
 Li amiraus, qui estoit là,
 A tous ses compaignons parla
 Et dist : « Seigneurs, la Dieu merci,
 « Venus somes d'outre mer cy ;
 « Nostres sires nous a conduit,
 « Et donné son seür conduit.
 « Si croy qu'adès nous conduira,
 « Puis qu'à li servir nous duira.^d
 4000 « Alons en droit à Candelour,
 « Pour conquerre pris & honnour ;
 « Alons, car je tien fermement
 « Que nous l'arons legierement. »
 Sans plus plaidier ont retournés
 Et leurs visages & leurs nés.
 Tant nagierent & tant feïrent
 Que près de Candelor venirent.
 A la terre sont descendu ;
 N'à riens qui soit n'ont entendu
 4010 Fors à Candelor assaillir,
 Car il n'i cuident pas faillir.
 La barbacanne ont de prinsaut
 Gaaignie, & dou premier assaut ;

1366
avril-mai.

Les Chypriotes
attaquent sans
succès Can-
delore.

a. B, V; A. de valoir. — b. B, V; A. Pres de la mer avoit j. chastel. c. B, V. Candelour. — d. B. Et sains & saulz nous ramenra.

1366
avril-mai.

*Et puis le chastel assaillirent.
Mais vraiment il y faillirent,
Car fors fu & bien deffendus.
Si ne fu ne pris ne rendus ;
Eins disoient en leur deffense :
« Moult remaint de ce que fols pense. »
Si que de l'assaut se partirent, 4020
Et en leurs nés se retrairent ;
Et sans perdre sont retournez
Au lieu dont il furent tournez.*

Résignation
du roi à la suite
de cet échec.

ET quant li gentis roys le sot,
Il ne fist mie comme sot,
Eins loa Dieu devotement
Et sa douce mere ensement ;
Et fist faire processions,
Veus, promesses, oblations,
A la gloire de Dieu toudis 4030
Et de la court de paradis.
L'armée est au port demourée,
Toute preste & toute ordenée,
Pour partir quant li roys vorra,
Et quant son millieur point verra.

Les négocia-
tions con-
tinuent entre le
roi & le sultan.
Insuffisance des
pouvoirs donnés
aux messagers
égyptiens.

ET li messagier là estoient,
Qui aveques le roy traitoient
De par leur commun de Venise
Et de par le soudan, que prise
Fust une journée d'acort ; 4040
Car riens n'i valoit le descort,
Et que li soudans le desire
Plus assez qu'il ne vuelent dire.
Li roys leur respondi briefment :
« Signeurs, je say certainement
« Que vous desirez bonne pais ;

« Et en verité je si fais,
 « Sauf m'onneur & mon heritage.
 « Mais trop seroit chose sauvage,
 4050 « De traitier à vous qui n'avez
 « Point de pooir, bien le savez.
 « Et, sans doubte, se je veoie
 « Gens de par lui, je traiteroie ;
 « Et mieus vorroie par amour
 « Avoir le mien que par rigour.
 « Je ne voy ci autre traité
 « Ne de guerre, ne d'amitié. »
 Quant li messagier l'entendirent,
 Il s'enclinerent & preïrent
 4060 Congié dou roy, puis s'en tournerent
 Vers le soudan & li conterent,
 Sagement & par bel arroy,
 Toute l'entencion dou roy.

1366.
24 mai.

LI soudans en ot moult grant joie ;
 Si leur dist : « Seigneurs, je vorroie
 « Que oublier fussent tous meffais,
 « Et qu'aucuns bons traitiés fust fais
 « Ou bons acors, c'est mes consaus. »
 Adont manda ij. amiraus, ^[32]
 4070 Les plus notables de sa court ;
 Si leur dist : « Signeurs, brief & court
 « Il couvient qu'en Chypre en alez.
 « Trente Sarrazins appellez
 « Tels com vous les vorrez eslire,
 « Des plus sages de mon empire,
 « Que vous enmenres avec vous,
 « Et serez souverains de tous.
 « Au roy direz que mon desir
 « Est d'avoir pais, que moult desir.
 4080 « Traitiez le mieus que vous porrez,

Arrivée en
Chypre de nou-
veaux négocia-
teurs égyptiens
amenés par les
Vénitiens.

1366
juin.

« Selonc ce que de li orrez. »
Avoir & pooir leur donna,
Et le seurplus bien ordonna
Son conseil qui bien le sceut faire.
Atant se partirent dou Quaire.
Tant ont erré par leurs journées
En terre, en mer & en galées,
Qu'il sont à Nimeffon venu.
Encor ne leur est avenu
Empeschement ne destourbier ;
Et aussi tuit li messagier
De Venise avec eaus estoient,
Sans partir, & les conduisoient.

4090

Conditions
de paix pro-
posées par le roi
aux émirs.

LES ij. amiraus descendirent
Des galées, puis se vestirent
Et s'aournerent richement,
Et tuit li autre gentement ;
De dras de soie se parerent,
Et puis haut eu palais monterent.
Li roys leur fist moult bonne chiere ;
Là parlerent de la matiere
Pour quoy li soudans les envoie,
Moult longuement. Que vous diroie ?
Longuement ont parlementé,
Chascuns disoit sa volenté.

4100

Finablement li roys leur dit :
« Seigneurs, entendez à mon dit.
« Li soudans tient mon heritage ;
« De tous Crestiens prent treuage ; [33]
« N'est homs qui en son país voise
« Qu'il ne vive en peine & en noise.
« Toute marchandise est perdue ;
« A Crestien n'i ha foy tenue.
« Il a pris les Veniciens

4110

» *Et tous les autres Crestiens*
 « *Qui estoient en son païs,*
 « *Dont forment sommes esbahis.*
 « *N'est Crestien, tant ait vasselage,*
 « *S'il va en saint pelerinage*
 4120 « *Dou sepulcre, qu'il ne rençonne*
 « *Ou occie, s'il ne li donne.^a*
 « *Dont li vient ceste auctorité,*
 « *Qu'il nous tient en si grant vilté ?*
 « *Doit il avoir seur nous maistrie,*
 « *Avantage ne signourie ?*
 « *En tous cas nostre foy despite,*
 « *Eu^b monde n'a si bon hermite*
 « *Qui ne se deüst mieus offrir*
 « *A mort que tel chose souffrir.*
 4130 « *A tous Crestiens fait injure,*
 « *Contre Dieu & contre droiture.*
 « *Li mundes doit estre communs,*
 « *Et li soudans en fait comme uns.*
 « *Sires, qui trop fierement regne,*
 « *Cuide il qu'il ne soit que son regne ?*
 « *Faites ces choses reparer,*
 « *Car li pueples pas comparer*
 « *N'e doit, par droit, sa couvoitise*
 « *Qui maint cuer esprent & aïse,*
 4140 « *Car li pueples assez à faire ha. »*
 Einsi li roys leur declaira
Et dist toute s'entencion,
Clerement & sans finction,
Et si leur fist plusieurs demandes
Moiennes, petites & grandes
Que je n'ay pas encor escript,
Car trop lonc en seroit l'escript.

1366
juin.

fol. 335

a. B, V; A. *s'il ne donne.* — b. B. *Au;* V. *Ou.*

1366
juin.

Les messagers
égyptiens
demandent que
des ambassa-
deurs chypriotes
se rendent au
Caire.

QUANT il ot finé sa parole,
Clerement & sans parabole,
Li messagier ont respondu : 4150
« Sire, bien avons entendu
« Ce qu'il vous a pleü à dire,
« Oü riens ne volons contredire,
« Car bien & bel & sagement
« Avez parlé & clerement.
« Mais nous n'avons mie puissance
« De parfaire aucune ordenance
« De l'eritage & dou treü,
« Dont à parler vous a pleü ;
« Si que, sire, nous vous prions 4160
« Très humblement, & supplions
« Que vous prenes aucuns des vostres,
« Que nous menrons avec les nostres,
« Seürement, jusques au Quaire ;
« Et qu'il soient de tel affaire
« Qu'il sachent moustrer vostre entente,
« Et la passée & la presente,
« Au soudan, & nous esperons
« Que si courtois le trouverons
« Que nous cherrons en bon acort. » 4170

Fêtes don-
nées aux ambaf-
sadeurs égypti-
ens.

LI roy respondi : « Je l'acort. »
Courtoisement leur ottria,
Et puis moult bien les festia,
Et fist joster en leur presence
Ses chevaliers maint cop de lance.
Li Sarrazin se mervilloient
Coment il ne s'entretuoient ;
Car il sont dou gieu desapris,
Pour ce qu'il ne l'ont pas apris.

- 4180 **L** i gentils roys, qui riens n'oublie,
 Avoit en sa chevalerie^a
 Un tres bon clerc, maistre en decret,
 Qui estoit sages & discret. [34]
 Il le manda; si li commande
 Qu'il escoute bien & entende.
 Il li dist : « Aler vous couvient
 « Par devers le soudan qui tient,
 « Nostre hiretage & nostre terre ;
 « Et pour ce avons nous à lui guerre.
 4190 « De tous Crestiens prent truage,
 « Et plusieurs tient en grant servage.
 « Si ferez une instruction
 « De toute nostre entention,
 « La quele nous deviserons
 « Mot à mot, & y metterons
 « Tout ce que vous devez querir
 « Et en nostre non requerir,
 « Par quoy vous en soiez certains.
 « Mais ne dites ne plus ne mains
 4200 « En nostre non, ne de par nous,
 « Seur peinne de nostre courrous.
 « Vous estes sages & legiers ;
 « Si yrez avec ces messagiers,
 « Qui droit au soudan vous menront
 « Seürement & ramenront. »
 Li clers fist son commandement
 Volentiers & diligemment,
 Et moult liez fu de ceste alée,
 Pour voir^b le Quaire & la contrée.
 4210 Et quant l'instruction fu faite,
 Li roys, qui ne pense ne gaité
 Fors à ses annemis destruire,

1366
 juin-novembre.

Le roi fait
 choix d'un de
 ses conseillers,
 nommé An-
 toine, pour aller
 au Caire.

a. C. en sa chancellerie. — b. A. vir; B, V. veoir.

1366
juin-novembre.

L'ambassade
chypriote
ne parvient pas
à conclure un
traité.

*Fist beccuit & vitaille cuire ;
S'en fist leur galée garnir
Largement jusqu'au revenir.*

L I Sarraïin ès nés^a monterent
Et le clerc avec eaus menerent.

*Tant ont vogué,^b tant ont erré
Par mer & par chemin ferré
O le clerc, qui a non Anthoinne,^c
Qu'il sont venus en Babiloinne,
Où li soudans les atendoit.*

4220

*Quant il les sot, pour eaus mandoit,
Si que le clerc à li menerent
Dou bon roy, & moult l'onnourerent.
Li clers li fist la reverence
Et li soudans, selonc s'enfance,
Le reçut gracieusement.*

*Là parlerent moult longuement
Dou roy de Chypre & de ses fais ;
Comment il est bons & parfaits.*

4230

*Quant il orent assez rusé,
Li clers li a tout exposé
L'entencion de son signour
Si bien, si bel,^d si à s'onnoour
Et en tous cas si proprement
Qu'on ne porroit mieux nullement.*

*Quant il ot sa legation
Dir & fait sa conclusion,
Li soudans fort merencolie
Et ses consauls d'autre partie
Ad ce que li roys leur demande.
Mais trop est long de sa demande,*

4240

a. B. en mer. — b. B, V. — c. C. Antoinne. — d. B, D, V;
vagué. A. & si bel.

Car, pour parler ne pour rouver,
*N*e pot li clers acort trouver;
 Eins se departi sans acort,
 Et s'en revint tout droit au port
 De *N*imeffon, où il trouva
 Le roy qui encor se leva,
 4250 Car il estoit asse^r matin. [35]

1366
 juin-novembre.

Li clers li dist en son latin
 Tout ce qu'il a trouvé de fait,
 Et que briefment il n'a riens fait,
 Et qu'il ne trueve acort ne voie
 De pais, dont parler vueille ou doie.
 Quant fait ot sa relation,
 Au roy bailla l'instruction
 Et dist qu'il ne la perde point,
 Qu'encor porra venir à point.

Antoine rend
 compte au roi
 de sa mission.

4260 Li gentils roys prist à soufrire,
 Quant il l'oy & dist : « Biau sire,
 « Encor venra telle saison
 « Qu'il nous fera toute raison,
 « S'il plaiſt à Dieu, mon creatour,
 « En qui sont trestuit mi retour,
 « Et en qui j'ay fiance pleine,
 « Ou je seray mors en la peinne. »
 Tantost fist son conseil mander
 Pour savoir & pour demander
 4270 Comment il se doit maintenir,
 Puis qu'il ne puet à pais venir.
 Si que longuement consilla,
 Et trouvé en son conseil a
 Qu'il face une très grosse armée,
 Et qu'il mande par la contrée
 Ses subgés & ses bons amis
 Pour destruire ses anemis.

1366
novembre.

Le roi fait
réunir sa flotte
& se dispose à
recommencer
les hostilités.

Il est arrêté par
la maladie.

Hiver de 1366.

Revenu à
la santé, il part
avec la flotte.

L'ARMÉE ordena li bons roys
De c. voiles & xxiiij. [36]

Et quant elle fu toute preste,
Il ot si grant mal en sa teste
Que par tout le corps se doloit.

Et ainsi, com partir voloit,
Li prist une grant maladie,
Qui si le contrainst & maistrise
Que tout son fait fu depecié
A ceste fois & empeeschié.

Moult fu malades longuement
Li gentils roys, & tellement
Que li temps d'iver seur lui vint,
Si que sejourner li couvint.^a

Mais Dieux, qui de ses amis pense,
Fist qu'il fu en convalescence.
Et si tost qu'il se pot armer,
Apparillier fist seur la mer
Tres grant navige & merveilleus.
Et s'estoit li temps perilleus,
Et trop plus qu'autre fois^b divers,
Pour ce qu'il estoit grans yvers.

QUANT il ot fait son appareil,
Tel qu'onques mais ne fist pareil,

Fors à la prise d'Alixandre,
Li gentils roys, sans plus atendre,
Qui mort ne peril ne doubta,
Dedens sa galée monta,
Et toute sa gent avec li.

Mais homme n'i avoit que li
Qui sceust rien de sa pensée,

a. V, à la suite, un blanc sans
lacune dans le texte. A. le couvint;

B. le couvint. — b. V. Et plus
quatre fois.

4280

fol. 336

4290

4300

- 4310 *Ne quel^a part seroit son alée.
Et quant il fu bien estongie^z,
Grant paour ot d'estre plungie^z,
Qu'en la mer qui est noire & brune
Leva une si grant fortune
Qu'onques homs si grande ne vit.
Or^b oiez comme il se chevint.
Li roys fu v. jours & v. nuis
En tels anuis, en tels peris
Qu'onques il ne pot aprochier
Terre, ne greve, ne rochier
4320 De ses anemis nullement.
Et si tres perilleusement^c
Estoit jour & nuit, sans cesser,
Que homme ne l'porroit penser.
Car par la grant force dou vent,
Li gentils roys cuidoit souvent
Que sa galée fust plungie,
Et aussi toute sa maisnie.^d*
- 4330 **E**T quant en son païs revint
Li bons roys, si foibles devint
Pour ce qu'il ne pooit mengier
Et s'avoit souffert le dangier
De la mer; & sa maladie
N'estoit pas encor bien garie
Parfaitement, que sans mentir
Il ne se pooit soustenir.
Si demoura dedens sa chambre
Presques tout le mois de novembre,
Tant qu'il fu de tous poins garis
Et ses maus curés & taris.
4340 Si ne metoit mie s'entente

1366
novembre.

Les mauvais
temps em-
pêchent tout
débarquement.

Le roi re-
tombe malade.

Novembre 1366

a. V; B. quelle. — b. V; B. Ores. — c. B, V; A. perillement. — d. V. navie.

1366
novembre.

Le roi fait
de nouveau ap-
pareiller ses na-
vires.

Le sultan,
informé des dif-
positions du roi,
se résout à lui
envoyer de nou-
veaux négoc-
iateurs.

*En chiens, n'oïsaus, n'en dame gente,
Fors en ses anemis grever.
Là vuet il mettre & esprouver
Cuer, corps, vigour, vie & puissance,
Son tans & toute sa chevance.*

*On vit bien sa grant volenté;
Car si tost comme il ot santé,
L'armée qui estoit deffaite
Fu dedens xv. jours refaite,
Mieux & plus efforcement
Que devant, si ne say comment.*

4350

Li soudans en oy nouvelle,
Un sien amiraut en appelle, [37]
Qui moult estoit de li privez,
Et li a dit: « Vous ne savez,
« Li roy de Chypre vuet venir
« Seur nous; plus ne s'en puet tenir.
« Toute sa gent a mis ensamble,
« Et nostre gent devant li tramble
« Et fuit; certes il nous nuira
« Tant, s'il puet, qu'il nous destruira.
« Otroions li ce qu'il demande,
« Si que jamais ne nous offende;
« Car cils ne vit pas qui n'a pais.
« Nous n'avons cure de ses plais,
« De ces guerres, de ces riotes.
« L'autrier ardi les galiotes
« De Turquie, & d'Alexandre
« Mist les maistres portes en cendre,
« Et tua bien trois cens mil hommes.
« Vraiment en grant peril sommes,
« Et en doute de perdre terre,
« Se longuement dure la guerre. »
Li amiraus li acorda

4360

4370

- Tout ce qu'il dit & recorda.
 Tantoist li consaus fu mandez,
 Li soudans dist : « Or m'entendez,
 « Signeurs, j'ay grant fiance en vous,
 « Car vous estes mes hommes tous. »
 4380 Tout ce qu'avoit dit leur compta,
 Et chascuns moult bien le nota ;
 Et dit chascuns que par sa loy
 Bon est d'envoier vers le roy.
 Il avoit là ij. amiraus,
 Qu'il tenoit pour bons & loiaus,
 L'un, le plus grant de son hosté,
 Et l'autre y avoit ja esté.
 Et si fist mander un cadis,
 4390 Moult sage homme en fais & en dis ;
 Cadis, c'est un clerc en leur loy,
 Autrement appeller ne l'oy.
 Si leur fist procuracion
 A grant deliberacion,
 Selonc la loy, pour oitrier,
 Pour jurer, pour ratefier
 Et pour promettre qu'il feroit
 Tout ce que acordé feroit.
 Si qu'en Chypre les envoia ;
 Moult leur dist & moult leur pria
 4400 Qu'en toutes manieres s'acordent ;
 Car s'il font pais, pas ne se tordent.
 Li amiral ont pris congié,
 Qui n'ont pas dormi ne songié,
 Einsois faut que chascuns entende
 Ad ce que leurs fires commande.
 Quarante Sarrasins ont pris,
 Honnourables & bien apris,
 Si qu'avec eaus les ont mené.
 Quant il furent bien ordené,

1366-1367
Hiver.

1366-1367
Hiver.

*Le landemain se departirent,
Si tost comme le jour veirent.* 4410

Le roi suspend
encore les hof-
tilités.

*S'*IL est qui fait, il est qui dist.
Li roys le sot; pour ce deffist
Son armée, & desassambla
Sa gent qu'à grant peine assambla.
Les ij. amiraus n'ont finé
D'aler, eins ont tant cheminé
Qu'en Chypre au port sont descendu.
On ne lor a pas deffendu,
Car li roys les fist recevoir, 4420
Et tres bien en fist son devoir,
Pour ce qu'il savoit grant partie
Dou fait de leur messagerie,
Et la puissance qu'il avoient,
Et pour quoy devers lui venoient.

Les bafes d'un
traité avan-
tageux sont en-
fin arrêtées avec
les émirs.

*L*ES amiraus devers le roy
Alerent en moult riche arroy.
Quant il furent en sa presence,
Moult li firent grant reverence;
Et li roys tel chiere leur fist, 4430
Qu'à chascun d'eaus tres bien souffist.
Il dirent leur legation,
Et dou soudan l'oppinion,
Et commencierent à traitier.
Li uns d'eaus dist que sans gaitier
Traitassent amiablement,
Pour pais avoir & pleinement.
Moult longuement parlerent,
Et finablement s'acorderent.
Li amiraut ont acordé, 4440
Ottroïé, promis & juré,
Comme procureur dou soudan;

fol. 337.

Chascuns mist le doy à son dan,
 Si comme leur guise le donne,
 Qu'au soudan, en propre personne,
 Feront l'acort ratefier,
 Jurer, tenir & ottrier.
 Et li roys plus ne demandoit,
 Car il a tout ce où il tendoit,
 4450 Ou au mains la plus grant partie.
 Et c'est raison, que je vous die,
 Que le traitié fu profitables
 Pour le roy & tres honnourables.

1367
 janvier-février.

CE fait, uns ermins d'Ermenie,
 Devant toute la compaignie,
 Vint au roy, le traitié pendant,
 Et li dist : « Bons roys entendant,
 « Ne^a te feray nulle mensonge,
 « Et ço que diray n'est pas songe.
 4460 « Le grant Caraman de Turquie,
 « Qui est un Turc que Dieux maudie,
 « A ton chastel de Courc^b assis.
 « Tous ceuls qu'il trueve sont occis,
 « Bien a xlv. mil Turs ;
 « Si qu'il n'y a portes ne murs
 « Dont on puiſt issir ne descendre,
 « S'on ne vuet morir sans attendre ;
 « Ta gent sont dedens asségié.
 « Si sui venus ci sans congié :
 4470 « Tel mestier ont de ton secours,
 « Que mort sont, se ne les secours. »

Un Arménien
 vient annoncer
 au roi que les
 Turcs assiégent
 son château de
 Gorhigos.

QUANT li roys oy le message,
 On perçut bien à son visage
 Et à la chiere qu'il faisoit

Le roi charge
 son frère, le
 prince d'Antio-
 che, d'aller
 secourir Gor-
 higos.

a. B, C, V; A. Je. — b. C, V; A, B. Court, ici & plus loin.

1367
janvier-février.

Que li sieges li desplaisoit.
Tantost le prince en appella,
Un sien frere qui estoit là,
Et li dist : « Frere, vous irez ;
« Gardez que bien vous atirez.
« Ci ne valent souspirs ne larmes : . 4480
« Vous penrez vj.^c hommes d'armes,
« Qui seront de tres bonne estoife.
« N'y a celui que je n'estoife,
« Si bien qu'il n'i faudra laniere ;
« Tuit serez deffous ma baniere.
« Partez vous demain sans demeure,
« Car il convient que je demeure
« Pour parfaire tout le traité
« Que nous avons yci traité ;
« Et se convient que je delivre 4490
« Ces ij. amiraus à delivre. »

Description
du château de
Gorhigos.

S*I vous vueil dire & deviser*
Au mieus que j'y^a saray viser
Comment li chastiaus est assis
De Courc, qui est grans & massis
De tours, de creniaus & de murs,
Qui sont haus, fermes & seürs.^[38]
Courc siet en país d'Ermenie,
Et s'est assis par tel maistrie
Que la mer li bat au gyron, 4500
Et non mie tout environ.
Devant la porte a une place,
Qui tient ij. archies d'espace ;
Et puis une haute montaingne
Qui est moult rote^b & moult grifaingne.
Et se n'i a que trois entrées,
Qui sont rotes & si po lées

a. A. je y. — b. B. roite; V. roste.

- Qu'il n'i puet monter nullement
 C'un homme ou ij. tant seulement.
- 4510 Jadis y ot une cité
 Qui fu de grant auctorité;
 Mais elle est toute confondue,
 Destruite à terre & abatue.
 Et devant Courc a une yflette,
 Oû jadis ot une villette.
 L'isle est apellée Colcos,
 Et c'est li lieus, bien dire l'os,
 Oû enciennement Jason
 Conquist la dorée toison.
- 4520 **O**R revenray à mon propos.
 Li grans Caramans & ses os
 Sus la montaigne estoit logiez.
 Deux^a engins y avoit dreciez
 Qui toudis jour & nuit getoient
 Eu chastel, & tout le gastoient.
 Il y avoit un capiteinne
 Qui vj. fois en une semaine
 Envoia par devers le roy
 Pour li moustrer le grant desfroy,
 4530 Le despit & le grant damage
 Qu'on faisoit en son heritage;
 Et que tenir ne se povoit,
 Se secours ne li envoioit.
 Li roys qui ja^b bien le savoit,
 Son commandement fait avoit
 Au noble prince d'Entioche,
 Qui est fors com chastiaus sus roche,
 En batailles fermes, seürs,
 Sages, avisie^z & meürs,
 4540 Dous aus gens d'armes & humains,
- a. A. ij. — b. B, V; A. qui a.

1367
janvier-février.

Attaques
répétées du Ca-
raman contre
Gorhigos.
Le roi fait
armer six galères
pour l'expé-
dition.

1367
janvier-février.

*Et s'estoit ses freres germains,
Engendrez de pere & de mere.
Et monsigneur Jaque, son frere,
Fu avec li à ceste emprise.*

*Or vueil deviser la devise
Comment li bons roys ordonna,
Qui là moult de son or donna.
Au prince bailla vj. galées,
Bien garnies, bien estofées.*

Principaux
chevaliers de la
1^{re} galère,
montée
par le prince
d'Antioche.

Lⁱ *princes avoit la premiere,* 4550
*Qui estoit aperte & legiere,
Si que c'estoit uns drois souhais.
Là fu li contes de Rohais;^a
Et s'estoit jour & nuit o ly
Messires Simons Thynoly,^b
Et maint autre de son pais,
Dont il n'estoit mie hais. [39]*

Seconde galère,
commandée
par le tricoplier
Jacques de
Norès.

L^e *tricoplier ot la seconde,*
Qui legierement flote en l'onde 4560
*De la mer. Bien estoit garnie,
Et s'avoit en sa compaignie
Monsigneur Jehan Guibelin^c [40]
Qui est attrais de noble lin;
Et monsigneur Jaque Petit,
Qui Sarrazins ainme petit;
Et bien leur a moustré, sans faille,
A son espée qui bien taille;
Et messires Robers li Rous,
Uns bons chevaliers; & si vous* 4570
*M'en volez plus avant enquerre,
Plus n'en say; nez fu d'Engleterre.*

a. B. Rouhays; V. Rouhais. — c. B, V. Jehan Guibellin.
b. C. Thynoly; V. Thineli.

A PRÈS *messires Jehans Pastés*,^[41]
Uns chevaliers qui s'est hastés
D'entrer en la maison d'onneur ;
Car bien scevent grant & meneur
Qu'il a toudis quis dès s'enfance
Pris, honneur, armes & vaillance ;
Et tant a fait que receüs
Est eu nombre des esteüs,
 4580 *Car son grant bien bon le parfait*
De cuer, de pensée & de fait ;
Et monsigneur Guy le Baveus,
Qui n'est mie de li mains^a preus.
Ces ij., sus haute mer salée,
Avoient la tierce galée.
Ces ij. au roy firent de pry,
Que monsigneur Jehan Monstry^b
Leur baillast pour leur souverain.
 4590 *Mais li bons roys, par saint Verain,*
Dist qu'il leur voloit bien baillier,
Pour leur galée avitailler,
Et que là feroit leur compains
Et non mie leur souverains.
Là ot maint chevalier estrange,
Digne d'onneur & de loange,
De mainte estrange region,
Dont je vous feray mention.
Des François especiaument
Vous parleray premierement ;
 4600 *Car avec ces ij. se tenoient,*
Pour ce que de leur langue estoient.
En la galée dont je vous^c conte,
Vingt cinq^d chevaliers par conte
Avoit, que tous vous nommeray ;

1367
janvier-février.

Troisième
galère
commandée par
Jean
de Monstry.

a. V. moins. — b. C. *Moustri*. — c. B, V; A, C. *dont je*. — d. A. xxv.

1367
janvier-février.

*N*e jà ne vous en mentyray,
Eins les nommeray tout premiers,
Et puis apres les escuiers :
*M*essires Foulquaus d'Achiach,^a
Qui n'est pas long de Berjerach,^b
Dont longuement me fuis teüs
Estoit là, & fu esteüs
De tous à porter la baniere
De *N*ostre Dame toute entiere.
Et certes il est vrais François ;
Je le puis bien dire, qu'ençois
Vult deguerpir toute sa terre
Qu'estre homme dou roy d'Engleterre,
N'à son fil, le duc de Guienne,
Quant la duchée fu premiers sienne.
Deux fois en champ s'est combatus,
Sans estre vaincus n'abatus ;
Et en bataille plus de xxx.,
Voire certes plus de quarante,
De grans proesses a fait maintes.
*N*és est de l'eveschié de Saintes.
Là fu li fires de Clervaus,
*M*essires Guillaumes de Saus,
*M*essire Oisellet dou Fay,^c
*M*essire Jaque de Mailly,
Et le signeur de *N*antouillet^d
Qui est cointe & appertelet ;
Renaus & Robers li Baveus,
Qui sont cousin germain tous deus,
Et enfant de monseigneur Guy ;
*M*essires Giles de Poissy,
Et de Bouviller Joudouin,

fol. 338.

4610

4620

4630

a. A. d'Achiac; C. d'Alchiach. B. du Fay. — d. V. Nantouillet; C.
— b. V. Bergerac. — c. V. de Fay; Nanthouillet.

Et le signeur de Saint Martin, ^a
 Messires Gobers ^b de la Bôve,
 Qui moult volentiers dance & jove ^c
 4640 Aveques dames & pucelles,
 Quant elles sont cointes & belles ;
 Et monseigneur Vautier ^d de Lor,
 Qui ne fait pas trop grant tresor ;
 Messires Jehans de Lornis ;
 Et si estoit, ce m'est avis,
 Uns chevaliers qu'est sans reproche,
 C'est messire Hervé le Coche ;
 Messires Raus de Chenevieres,
 Et messires Jehans de Vendieres ;
 4650 Messires Philippe d'Omont,
 Et Saquet de Blaru ^e qui mont
 Desire honneur & pris avoir,
 Trop plus les ainme qu'autre avoir ;
 Messire Pierre de Grefille, ^f
 Qui het le temps, quant il grefille ;
 Jehans de Saus, ^g Robert Baillida ; ^h
 Ces ij. furent chevalier là,
 Et plusieurs autres Chypriens,
 Genevois & Venitiens,
 4660 Qui estoient vaillans & bons,
 Dont je ne say nommer les nons.
 Or vueil les escuiers nommer,
 Qui là monterent seur la mer
 En la galée dont je di :
 Premiers Mansars de Rosigny, ⁱ
 Qui au siege fu si vaillans
 Qu'on le tint pour des mieus faisans.
 Morir le fit ses vasselages

1367
janvier-février.

a. B, C, V; A. Saint Marin. -- — e. V. Blasru. — f. C. Groifille.
 b. V. Robers. — c. B; A, C, V. houe, — g. C. Saux. — h. C. Ballida.
 houe. — d. C. Wautier; V. Gautier. — i. B, V. Refigny; C. Rosigny.

1367
janvier-février.

*Dont ce fu pités & damages ;
Jehans de Reins au cuer hardi,
Et puis Raulins^a de Handressi;^b
Après le bastart de Corbon.^c
Bonau^d de Bon, Baudri de Bon,
Sont ij. frere, & furent au siege,
Et sont de l'eveschié de Liege ;
Jehan de Contes,^e Robesson Bonne,
Qui grans cops de l'espée donne.*

4670

*Et si ne vueil pas oublier
Le bon Jehan de Bouviller
Que j'aim, n'Endruet de Braibant,^f
Sans orgueil nul & sans bobant.*

4680

*Deux très bons escuiers de Flandres,
Qui ne sont pas des autres mendres
En hardement & en bonté :
C'est Lambequin de le Conté ;
L'autre a nom Hoftes Boutellin,
Qui het tant la gent Apollin
Que ij.^c en a mis à mort,
Dont je n'ay pité ne remort ;
Et Hervey de Lamenevain,
Un bon escuier de la main,
Y fu, & s'ot en sa compaignie
Dix bons escuiers de Bretaingne,
Qui tuit sont à bien faire entais,
Ne say leurs noms, pour ce m'en tais,
De Chypre & d'autre region
Dont je ne fais pas mention.*

4690

Quatrième
galère,
commandée par
Florimont de
Lesparre.

LA quarte galée conduit,
A grant joie & à grant déduit,
Uns chevaliers de grant renom ;

4700

*a. V. Raoulins. — b. C. Andreci. Bon an. — e. C, V. Coutes. —
— c. V. Corlon. — d. B, C, V. f. B, V. ne Druet de Breubant.*

Florimont de Lesparre a non.
 Ne est dou pais de Gascongne,
 Si com la langue le tesmongne ;
 De Lesparre est sires clamez.
 Mais il fu repris & blasmes
 D'une escarmuche que là fist,
 Qui ne fu pas de grant profit,
 Comment qu'il le feist pour bien
 Et pour vaillance, on le scet bien,
 4710 Si com ci après le farez
 Quant bien leü ce livre arez.
 Là ot iij. chevaliers estranges :
 Monsigneur Bertran de Benanges,^a
 Qu'on tenoit pour bon chevalier,
 Cointe, apert, courtois & legier ;
 Qui ainme honneur & het debas,
 Oncle dou captal est de Bas ;
 Monsigneur Jehan de Rochefort,
 4720 Qui est Bretons & tire fort
 A haute honneur & soir & main ;
 Monsigneur Jehan de Sovain,
 Qui est Engevins, là estoient,
 Et nuit & jour se compaignoient ;
 Thiebaut dou Pont^b & maint preudomme
 Estoient là, que pas ne nomme.

LA v^e avoit Cordeliers
 De Puignon^c qui est chevaliers
 Bons & hardis, vaillans, adrois,
 Sages, courtois en tous endrois.
 4730 Et s'ot bonne chevalerie
 De la duché de Normendie,
 Car le signeur de Baqueville^d

1367
janvier-février.

Cinquième
galère,
commandée par
Le Cordelier
de Puignon.

a. B. Venanges. — b. B, V. de Pingnon ; D. du Pingon. —
Thibaut de Pont. — c. B, C, V. d. B, C, D, V ; A. La Queville.

1367
janvier-février.

*Et le signeur d'Estouteville,
Qui est drois sires de Torcy,
Et le très bon seneschal qui
Her & fuit toutes maïses langues ;
Aussi le signeur de Belleangues,^a
Signeur de Vimes^b en Vimeu,
Comme sage, vaillant & preu,^c
Messires Jehan de Caieu,
Qui moult bien y tenoit son lieu,
Y furent & mains compaignons
Dont je ne say nommer les noms.*

4740

Sixième galère
commandée par
Bermond de
la Voulte.

MESSIRES Bremons de la Vote^d
*Ot la sifte, qui par mer flote
Plus legierement c'une aloë
Ne vole, dont chascuns la loë.
Garnie estoit de bonnes gens,
Qui sont songneus & diligens
De serchier la mer & la terre
Pour avoir honneur & acquerre.*

4750

*Il y avoit un sien cousin
Que bien congnoissent Sarrasin
Aus grans cops qu'il leur donne & baille
De son espée qui bien taille,
Moult leur fait peïnes & martyres,
C'est de la Vote li drois sires.
Et si avoit dou Dauphinal
Un chevalier sage & loial,
C'est li sires de Chassenages.
Et vraiment ses vasselages
Ne est pas oubliez ne teüs,
Eins est souvent ramenteüs,*

4760

a. B, V. de Belleangues. — la marge de D par le copiste,
b. B, D. Vime. — c. Ces deux manquent dans A, C & V. —
vers, donnés par B & ajoutés à d. B, V. de la Volte.

fol. 339.

Car chascuns l'aimme & loe & prise
 Qui scet son fait & son emprise;
 Et li signeur de Monbouchier^a
 Que li Dieux d'armes a moult chier;
 De Jaucourt messire Phelippes,
 Qui ne prise mie ij. pipes
 4770 Le Caraman ne sa puissance,
 Et messire Amé de Coutance,^b
 Qui prise encor meins son orgueil;
 Messire Hues de Vernueil
 Et le signeur de Flavigny
 Furent là, & Rabette aussy,
 Et Tribouillart de Tribouville;
 Et un chevalier de Sezille;
 Et plusieurs autres dont ne say^c
 Les noms, si que je m'en tairay.

1367
janvier-février.

4780

ES^d vj. galées, dont je vous conte,^e
 Six cens hommes d'armes par conte
 Estoiēt^f apers & legiers,
 Et environ trois cens archiers.
 Mais le prince & le tricoplier
 Florimont & Le Cordelier
 Ne feirent pas lonc sejour,
 Eins partirent tout en un jour.
 Ne furent en ville n'en bourc
 Jusqu'à tant qu'il vinrent à Courc.
 4790 Messire Bremons & Monstry^g
 Un jour feirent de detry
 En Chypre, que un jour demourerent;
 Et tantost après eaus alerent.
 Les iiij.^h galées s'en vont

Départ de
quatre galères
pour Gorhigos.
26 février.

a. V. Moult bouchier; B. Mon je ne say. — d. V. Les. — e. B, V; A. Vouchier. — b. V. Coufance; B. je conte. — f. B, V. Qui estoient. — Coufance; C. Consante. — c. V; A. g. C. Moustri. — h. B, V; A. les iiij.

1367

Dimanche
(28 février)

Et li maronnier qui ens sont
 Tant ont à la mer estrivé
 Que tuit sont à Courc arrivé,
 Par un dimanche bien matin. [42]
 Et vraiment li Sarrazin,
 Qui dessus la montaigne estoient 4800
 Logié, bien venir les veoient.
 Et, si tost comme il les veirent,
 De la montaigne descendirent,
 Non pas tuit, mais une partie,
 Pour faire aus nos une envaye.

A peine débarqué, le prince d'Antioche fait une sortie, sans vouloir engager le combat.

ENTRE la montaigne & la ville
 Estoit la gent pleine de guile.
 Et les nostres, en grant couvine,
 Descendirent de la marine,
 En Courc entrerent par la porte, 4810
 Qui estoit bonne & belle & forte.
 Quant il furent tuit descendu,
 Longuement n'ont pas atendu ;
 Einsois issirent tuit à plain
 Par la porte devers le plain.
 Le prince & sa gent s'arrestèrent,
 Pres dou chastel, & s'ordonnerent
 Bien & bel & par grant avis,
 Car il veirent^a vis à vis
 Les annemis Dieu qui traioient 4820
 De toutes pars, quanqu'il pooient.
 Mais li princes n'ot pas conseil
 De lui combatre, car à l'ueil
 Voit ceuls qui les doivent secourre,
 Pour ce ne leur volt pas sus courre ;
 Et s'atendoit les ij. galees
 Qui darrier furent demourées,

a. V. veoient.

Où milleurs gens avoir devoit,
Et plus qu'avec lui n'en avoit.

1367
28 février.

4830 **E**NTRE lui & les annemis,
Qui seur le plain s'estoient mis,
N'avoit point ne fossé, ne barre,
Si que li fires de Lesparre
S'avança & leur couri seure.
Mais ne fu pas à la bonne heure,
Qu'il & sa gent furent blecié
Et villainnement rachacié ;
De trait fu bleciez en la main,
Et messire Jehans Sovain
4840 Y fu bleciés par mi le pié
D'une sajette ou d'un espié.
Thiebaus dou Pont fu presque pris ;
Mais uns escuiers de haut pris
Le deffendi moult vaillamment ;
Là le secouri vitement
Messire Jehan de Rochefort,
Qui li fist aide & confort ;
Et le bon signeur de Benanges,
Et plusieurs compaignons estranges,
4850 Li aidierent tant qu'il revint ;
Mais il en tua plus de xx.
En leur bataille. Et eu chastel
Se retreirent bien & bel,
Com gent sage & bien ordenée.
Plus n'i ot fait ceste journée.
Le diemanche dont je vous chant,
Einfi comme à soleil couchant,
Arriva Monstry & ses gens.
Là fu li bons messire Jehans
4860 Pastez, li vaillans & li preus,
Et messire Guys li Baveus,

Escarmouche
imprudente du
sire de Lesparre.

Arrivée
de la galère
de Monstry.

1367
28 février.

Le prince d'Antioche tient conseil pour avoir s'il faut attaquer les ennemis retranchés sur la montagne.

*Avec très bonne compaignie
De chevaliers & d'escuirie,
Preus, vaillans & d'election,
Dont je vous ay fait mention.*

QUANT eu chafstel furent retrait
Tout belement & tout attrait ;
Et li Sarraçin ensement
S'estoient tout premierement
Mis de la plainne en la montaingne ; 4870
Honte & mescheance leur veigne,
Car ce sont gent qui trop nous héent,
Et qui à nous destruire béent !
Tous les chevaliers a mandé
Le prince, & leur a demandé
Conseil de ce que faire doit,
Car ses anemis à l'ueil voit
Qui sont logiez en forte place ;
Si qu'il est bien raison qu'il face
Par leur conseil ce qu'il doit faire 4880
Contre la gent de put affaire.

Messire Guis a entendu
Le prince ; si a respondu
Sagement, sans faire demeure :
« Sire, il est tard ; si n'est pas heure
« De conseillicier, à dire voir,
« N'encor ne poons nous savoir
« Leurs alées ne leurs venues,
« Leurs entrées ne leurs issues,
« Si que demain nous les farons 4890
« Et seur ce nous conseillicerons.
« Et si porra bien avenir
« Que vous verrez Bremont venir ;
« S'il vient, vous en serez plus fors. »
Chascuns respont : « C'est nos acors. »

Après Messire Jehans Pastez
 Li dist : « Sire, ne vous hastés,
 « Car mauvaise haste n'est preus,
 « Et ce sera honneur & preus
 4900 « De faire ce fait sagement,
 « Et nom pas trop hastivement.
 « Nous sommes en l'eure venu,
 « Et tantost nous a couvenu
 « Yssir hors à moult petit fait.
 « Sages est qui par avis fait,
 « Et se messires Bremons vient,
 « Milleur conseil ne nous couvient ;
 « Car il est sages & sourils,
 « Loyaus, preudons, nobles, gentils,
 4910 « Et sa gent hardis & vassaus
 « En batailles & en assaus.
 « Et s'oy dire, en Alemaingne,
 « Au noble & bon roy de Behaingne,
 « C'uns sires doit en toute terre
 « Estre à son dessus de sa guerre.^a
 « Et à son dessous au tournoy. [43]
 « Ne je ne voy chose encor n'oy
 « Que Bremont ne doiez atendre,
 « Et se povez moult bien entendre
 4920 « A conseillier au matinet. »
 Li princes respondi : « Bien est.
 « Je lo que cils consaus se teingne,
 « Et que au matin chascuns reveingne.^b »
 Atant de là se departirent,
 Et en plusieurs pars se partirent,
 Car chascuns logier s'en ala,
 Li uns sà & li autres là,
 Li uns pis & li autres mieus,
 Près dou chastel, en plusieurs lieus.

1367.
 28 février.

On se réfout
 à attendre l'ar-
 rivée de
 Brémont de la
 Voulte.

fol. 340.

a. B, V. pour la guerre. — b. V. reviegne.

- 1367 *Li autre furent ès galées,
Qui en mer furent aencrées,
Qu'au^a chastel pas tous ne pooient,
Pour les engins qui y getoient.* 4930
- Lundi 1^{er} mars.
On se rend
compte de la
forte in-
stallation du
Caraman.
- L**E lundi matin se leverent,
Et seur la place s'en alerent
Pour considerer les alées,
Les yssues & les entrées
Des Sarraxins; car sans doubtaunce
Mout avoient là grant poissance.
Quant il orent bien tout veü, 4940
Ymaginé & conceü,
Leur maniere & leur logement,
Et leur estat tout clerement,
Longuement n'ont pas sejourné,
Eins sont au prince retourné,
Pour avoir conseil qu'on feroit,
Et s'à euls se combateroit.
- Les matelots de
Monstry en-
gagent inconsi-
dérément une
affaire.
- E**T ainsi comme il conseilloient
En une chambre où il estoient,
Il oïrent une grant noise;
N'i a celui qui ne se coïse 4950
Pour oïr que ce pooit estre.
Si ouvrirent une fenestre
Pour mieux veoir & plus à plain
S'il avoit nelui seur le plain.
Et envoierent seur la tour
Pour veoir le pais d'entour.
Si leur fu raporté & dit
Par^b un qui les congnut & vit
Aler en la place premiers, 4960
Que c'estoient les maronniers

a. B; V. qu'ou; A. que. — b. B, V; A. de.

Monstry qui font une esquermuche.
Et Monstry un sien vallet huche,
Et l'i envoie pour savoir
De l'esquermuche tout le voir.
Et tantost li a raporté
Et dit que c'estoit verité,
Et que tuit s'effréent forment
Et s'arment tuit communement,^a
 4970 *Et sonnerent trompes, naquaires,*
Et instrumens plus de x. paires.
« Vous pouvez oïr leurs tabours :
« Qui ne les oïr, il est bien sours.
« Et jà sont descendus aval
« Plusseurs à piet & à cheval ;
« Et li autre gardent le pas
« Pour ytant qu'il ne vuelent pas
« Que nuls puisse monter amont. »

1367
1^{er} mars.

4980 **M**ESSIRE *Philippe d'Omont*
Respondi : « Que vaus cils sermons ?
« Partons nous & si nous armons. »
Si que tuit en l'eure s'armerent
Et sus la place s'en alerent.
Et vraiment il s'ordenoient
Com gens qui leurs annemis voient.
Là vit Pastez & li Baveux
Et Monstry que c'estoient ceuls
Qui issoient de leur galée
Et faisoient la retournée,
 4990 *Car li Sarrafin les chassoient,*
Et la place perdu avoient.
Les ij. enfans Monsigneur Gui
Le Baveus y estoient, qui
Moult vaillament se combatoient

Un grand
nombre de che-
valiers &
Monstry lui-
même finissent
par prendre part
à l'action.

a. B, V; A. communiment.

1367
1^{er} mars.

Et la place tenir cuidoient.
Mais il ne la porrent tenir,
Einfois les couvint revenir.
Et le Douin de Bouviller
Ne se faisoit mie celer,
Car fierement se combati,
Et plus de xx. en abati;
Et ses freres ne se feint mie,
Eins li fait bonne compaignie.^a

5000

Un combat
s'engage entre
la montagne &
le château.

QUANT il veirent la maniere,
Il leverent une baniere
Et ordenerent leur^b bataille.
Chascuns l'espée qui bien taille
Tenoit en sa main toute nue.
Adont n'i ot ordre tenue,
Car tantost leur coururent seure
Si fierement, qu'en petit d'eure
La place qui estoit perdue
Leur fu tout quittement rendue,
Et les mirent, qui que s'en pleingne,
Jusques au piet de la montaingne
Et si près que li Sarrazin
Qui leur estoient dur voisin
Pooient geter pleinnement
Sur eaus, sans nul empeschement.
Là ot mainte teste copée,
Grant brait, grant bruit & grant huée,
Quant ceuls qui estoient dessus
Veirent leurs gens einfi confus,
Mors & bleciez & affolez
Et de Crestiens defoulez.
Ils lançoient pierres, caillos,

5010

5020

a. B donne ici, au-dessous d'une miniature, la rubrique: *Comment les Crestiens desploierent une baniere de Nostre Dame.* — b. V. une.

Mangonniaus, fajettes, garros
Plus dru que la noif ne la greste
Ne chiet quant il nege ou il greste.
 5030 *Là furent blecié durement*
Pastez, li Baveux & leur gent ;
Messires Guillaumes de Saus
Et Monstri, li bons amiraus,
De la Bove li bons Gobers,
Qui n'est pas à son avoir sers ;
Il fu bleciés eu visage
Par hardement & vasselage,
Et tout de pierres & de trais.
Mais pour ce ne se sont retrais
 5040 *Qu'il n'aient maintenu l'estour,*
Tant qu'il ont victoire & honnour.
Mais il furent très bien batus,
Et plusieurs à terre^a abatus.
Le bon Mensart^b de Resigny
Ne doy je pas mettre en oubly,
Car il y fu bons & vaillans,
Et li uns des très bien faisans ;
Par mi les jambes fu bleciez
En plusieurs lieux, bien le sachiez.
 5050 *Et nompourquant ceste journée*
Fu pour son honneur adjournée.
Les Sarrazins moult y perdirent
Et nostre gent se retirent
Tout bellement, car bien savoient
Que le pas gaingnier ne pooient ;
Et sans doubte il estoit si fors
Que riens ne vauzist leur effors.
Si se treirent en la place ;
Mais adès avoient la face
 5060 *Tournée vers les annemis*

a. B, V; A. autres. — b. B. Mansart.

1367
1^{er} mars.

Les Chrétiens
repoussent
les Turcs, mais
font de nom-
breuses pertes.

1367
1^{er} mars.

Tous ensamble, com bons amis ;
Car vraiment, tout en alant,
Retournoient en reculant,
Et en retournant relevoient
Les bleciez qui cheüs estoient.
Tant ont la montaigne estongné
Que dou chastel sont aprochié,
Et qu'il furent en mi la pleine.
Là reprent chascuns son alainne,
Car plus estoient eschaufé

5070

Que s'au feu se fussent chaufé.
Là estoient & là leur vint
Hommes d'armes environ vint,
Qui estoient fres & nouviaus,
D'armes leur plaisoit li reviaus,
Et s'estoient fors & corsus.

Si leur coururent encor sus,
Et vesci la cause pour quoy.
Il veoient le grant desfroy
Des annemis Dieu qui traoient
A eaus, & pierres leur gettoient
Fort & dru & espessément,
Et si très feloneusement
Que ne le vous saroie dire.

5080

Et si veoient le martyre
De ceuls qui estoient bleciez,
Dont c'estoit pitez & meschiez.
Et comment que bien blecié fussent
Et que reposer se dehussent,
Avec les autres s'en alerent,

5090

N'onques pour ce ne sejournerent.
Là recommança le hutin,
Plus grant que celui dou matin.
Mais nos gens si bien s'i prouverent
Que les Sarraçins rebouterent

fol. 341.

*Jusques au pié de la montaingne ;
Et la gent sauvage & griffaingne
D'en haut, trop plus fort qu'onques mais,
Leur getoient pierres de fais.*

1367
1^{er} mars.

5100 **L**A fu mort, droit au piet du mont,
*Messires Philippes d'Omont ;
Dont ce fu piteuz & damages,
Car grans estoit ses vasselages.
Hardis estoit comme lyons,
N'onques ne fu veüz li homs
Qui onques^a en jour de sa vie
Li veüst faire villonnie.
Et là fu bleciez si forment
Un très bon escuier Norment*
5110 *Qu'en l'eure fu mort, sans respas,
Tout droit à l'entrée dou pas,
Bonau de Bon^b y fu occis
Et aveques li plus de vj.
Hommes d'armes, dont ne saroie
Nommer les noms ; & toutevoie
Il furent mort piteusement,
Comment que ce fust vaillamment.
Toute la route s'arresta
Seur le corps des mors à esta,*
5120 *Car il les cuidoient lever
Et eaus eu chastel raporter.
Mais il en vain se^c travilloient,
Qu'à force avoir ne les pooient,
Car la force n'estoit pas leur,
Dont il avoient grant douleur.
Là se combati bien & fort
Messires Jehans de Rochefort,*

Mort
de Philippe
d'Aumont.
Bravoure
d'autres cheva-
liers.

a. B, V; A. qu'onques. — b. B, V; A. Bonau en bon. — c. B, V; A. nie.

1367
1^{er} mars.

Et y fu très bons chevaliers.

Aussi y fu bons escuiers

Mensaus, ^a nommez de Resigny,

5130

Sus le corps de Bon, son amy ^b,

Et son cousin ; car il s'amoient,

Et compaignons d'armes estoient.

Quant nos gens virent l'aventure

Qui moult leur fu crueuse & dure,

Tous ensamble se retirent

Et seur la place se meïrent

Si com l'autre fois tout à fait ;

N'à ceste heure n'i ot plus fait.

Mais n'est pas raison que j'oublie

5140

Un chevalier de Normendie,

Qui Saquet de Blaru ^c s'apelle.

T' debati si sa querelle

Seur le corps Phelippe d'Omont,

Qu'il n'i a homme en tout le mont,

S'il en heüst autretant fait,

Qu'on ne le tenist à grant fait.

Sur les ordres
du prince,
les combattants
rentrent au
château.

EINSI nos gens se sont retrait,
Qui sont en plus de cent lieus trait,

Dont les fers ne sont mie hors,

5150

Et bleciez en teste & en corps

De pierres & de mangonnaus

Que li Turc ont getté sur eaus ;

Et si veoient clerement

Qu'il ne pooïent nullement

Gaingnier le pas ne la bataille,

Car il n'i a homme qui vaille

Qui ne soit einfi atournez ;

Et, pour ce, sont il retournez.

a. B. Mauffart; C, V. Mensart. — b. V. de son bon ami. — c. V. Blafru.

5160 Et s'estoient xxx. contre un
 De gens d'armes & de commun,
 Li Sarrazin, que Dieus confonde!
 De pierre d'engin ou de fonde.
 Sus la place fu li barnages,
 Où il trouverent ij. messages
 Dou prince qui là les atendent
 Et estroitement leur commandent,
 De par le prince, qu'il retournent
 Eu chastel & plus ne sejourment,
 5170 Car le prince est forment courciez
 De ce qu'il sont ainsi bleciez,
 Et quant onques il commencerent
 L'escarmuche. Si retournerent
 Et rapporterent Rochefort,
 Qui estoit bleciez si très fort
 Qu'il ne se pooit soustenir
 Ne sans aide revenir ;
 Et maint autre que pas ne nomme,
 Qui le jour furent tuit preudomme.
 5180 Les ij. messages nommeray,
 Ne ja ne les vous celeray.
 L'un estoit monsigneur Fouquaut
 D'Archiach, qui moult scet & vaut ;
 Et l'autre Bertran de Benanges,
 Qui est hardis & arme ranges,
 Et là fu bleciez eu visage,
 En venant faire son message,
 D'une sajette barbelée.
 Il avoit là, de la galée
 5190 Monstry, vj.^{xx} hommes armez,
 Mais si estoient entamez,
 Si bleciez & si mal traitiés
 Qu'il n'en y ot pas xx. haitiés.
 Chascuns fist remuer sa plaie,

1367
 1^{er} mars.

1367

*Po en y a qui ne s'esmaie
Pour le chaut qui trop les grevoit ;
Et po de mires y avoit.*

*Li prince fist fermer la porte,
Et les clés avec li enporte,
Pour ce qu'entrer on n'y peüst,
N'issir, se bien ne li pleüst.*

5200

Arrivée de
Bremond de la
Voulte.

*Celle nuit vint & descendi
Bremons. Et quant il entendi
Comment nostre gent sont menez,
A po qu'il ne fu forsenés ;
Et tant avoit de dueil & d'ire
Que ne le vous saroie dire.*

2 mars.

Les chevaliers
font d'avis de
demander des
renforts en
Chypre, avant
d'attaquer la
forte position du
Caraman.

LA nuit passa & li jours vint,
Si biaux que plus bel ne couvint.

Au matin, li princes manda

5210

*Les chevaliers, & demanda
Conseil comment on puißt trouver
Voie pour Sarrazins grever,
Qu'en si très forte place estoient
Logié, qu'avoir ne les pooient*

Sans grant dommage & sans grant perte :

« *Chascuns le voit, ch'est chose aperte,*

« *Et si vient si très mal à point,*

« *Que nostre gent sont en tel point*

« *Qu'à peignes s'en puet on aidier.*

5220

« *On ne puet gueres souhaidier*

« *Plus mal que la chose nous vient ;*

« *Et pour ce aviser nous couvient,*

« *Et que chascuns son conseil die*

« *Loyaument & sans flaterie ;*

« *Car il nous couvient tous ensamble*

« *Boire à un hanap, ce me samble,*

« *Et chose à tous touchant trouvée*

« Doit estre de tous esprouvée. »
 5230 Chascuns dist son oppinion ;
 Mais toute leur conclusion
 Fu d'envoier devers le roy,
 Et qu'on li mande le desroy,
 L'estat, la maniere, la guise
 Dou Caraman & son emprise,
 Sa puissance & son logement,
 Et qu'on leur envoie briefment
 Ce qu'on porra d'arbalestiers.
 Car il leur est trop grans mestiers,
 5240 Et c'est la chose que la route
 Dou Caraman plus forment doubte,
 Et qui plus leur porra grever,
 Quant ce venra à l'estriver.
 Et aussi, qu'on n'oublie pas
 Comment nos gens furent au pas
 Bleciez, navrez & malbaillis,
 Et des Sarrafins recueillis ;
 Et dire ceuls qui là sont mors
 Au pas, dont grans est li remors.

fol. 342.

5250 **E**T encor fu il devisé,
 Quant bien y eurent tuit visé,
 Par bon conseil, seür & sage,
 Que cils qui fera le message
 Emmenra toutes les galées
 Qui furent à Courc arrivées,
 Par quoy Turq & Sarraqin cuident
 Que Crestien s'en voisent & vuident,
 Et que dou chastel point n'ississent ;
 Einsois closement se tenissent
 5260 Pour assaut que Turquois^a feroient ;
 Et se d'amon descenderoient

a. B, C, V. Pour essaier que Turc.

1367
2 mart.On renvoie
les six galères
en Chypre avec
le tricoplier &
l'on se renferme
dans le château.

1367
2 mars.

En la plaine pour assaillir,
 Qu'adont porroient il saillir^a
 Hors, & combatre main à main
 Sans atendre jour ne demain ;
 Et, ci entre deux, gariront
 Les Crestiens qui navrez sont.
 C'est le conseil, c'est l'ordenance
 Des chevaliers, en la presence
 Dou prince ; & il l'a acordé
 Einfi com je l'ay recordé.

5270

Le tricoplier fu esteüs
 Et devant tous ramenteüs
 Pour faire la messagerie ;
 Et il ne la refusa mie,
 Ains^b y ala. Dieus le conduie
 Et li doit bon vent & sans pluie!
 Le chastel feirent garnir
 Mieux qu'on pot jusqu'au revenir.
 Moult se tenirent clofement
 Et li Sarrazin ensement
 Qu'en viij. jours onques n'issirent,^[44]
 Ne Sarrazin ne descendirent.
 Et, nonpourquant, toudis traioient
 Engins & canons qu'il avoient,
 Ne en faisoient point de sejour.

5280

Or avint au ix.^e jour
 Que nos gens, à cui Dieux doit grace,
 Estoient seur une terrasse,
 C'est assavoir les estrangiers,
 Qui estoient fors & legiers,
 Seur la terrasse s'esbatoient,
 Et de plusieurs choses parloient ;
 Et de là pooient voir
 Le Carman & tout son pooir.

5290

a. B. Pour escarmouchier & ferir. — b. B, V ; A. Ainfi.

O R vous diray ce qu'il avint.
 Li Caramans logier se vint
 Droitement devant ses engiens,
 Et ses gens, que j'apelle chiens,
 5300 Au bout de la cité deserte ;
 N'i avoient point de couverte,
 Car nos gens de plain les veoient
 Qui dessus la terrasse estoient.
 Un diemenche, à l'eure que nonne
 En Chypre doit sonner ou sonne,
 Tous leurs pavillons descendirent ,
 Et tous ensamble se treirent
 Au logeis dou Caramant.
 Je ne say pour quoy ne commant,
 5310 Li fires de Lesparre vit
 Qu'il se deslogoient & dit,
 S'on l'en creoit, hors isteroient
 Et qu'assez sejourné avoient.
 Devers le prince sont alé,
 Si ont tant dit & tant parlé
 Que les portes furent overtes,
 Et que le prince leur dist : « Certes
 « Moy & mon frere sommes cy
 « Sain & haitié, la Dieu mercy ;
 5320 « Et n'i ara celui de nous
 « Qui ne soit armez avec vous,
 « Ne qui de bien faire se faingne,
 « Et qui l'aventure ne prengne
 « Tele come Dieux la nous donra ;
 « Et quant le tricoplier venra,
 « Se nous les avons desconfis,
 « Liés en fera, j'en suis tous fis.
 « Mais nous faisons tout le contraire
 « De son conseil, ne m'en puis taire,
 5330 « Et dou vostre ; bien le savez,

1367

Le Caraman,
 s'étant porté en
 avant de ses
 machines pour
 s'approcher du
 château, on se
 résout à l'at-
 taquer.

7 mars.

1367
7 mars.

Le prince
divise ses gens en
trois batailles,
qui marchent
sur l'ennemi de
trois côtés dif-
férents.

« Qu'autrement consillié l'avez. »

LE prince & sa gent s'ordenerent
Et tuit li Crestien s'armerent.
Et quant il furent bien armé,
Bien abillié, bien acefsmé,
Et euls & toutes leurs maisnies
S'ordenerent en trois parties,
Et en feïrent trois batailles,
Qui n'estient mie de merdailles,
Eins estoient, je le say bien,
Toutes gens d'onneur & de bien.

5340

Li princes conduit la premiere
Et faisoit porter la^a baniere
Nostre Dame, car c'est uns signes
Biaus & bons, gracieus & dignes.
Bremons conduisoit la seconde ;
N'il n'avoit homme en^b tout le monde
Qui mieus conduire la sceüst,
N'à qui li mestiers tant pleüst.
Lesparre la tierce conduit,
Qui sagement la guie & duit.

5350

Or vous vueil un conte conter.
Nos gens ne pooient monter
Sus la montaigne nullement
Fors par trois lieus tant seulement,
Qu'il n'i avoit que iij. entrées
Vers le chastel, assez po lées,^c
Entre viés murs & viez terraces ;
Ne riens n'i avoit que les places.
Nostre gent issirent à plain
Et se meïrent seur le plain.
Le prince ot la voie fenestre

5360

a. B, V ; A. *sa*. — b. B, V ; A. *et*. — c. V. *pelées*.

Et Lesparre prist celle à destre,
 Et Bremont avoit la moienne,
 Car par droit devoit estre sienne,
 Pour ce que plus n'en y avoit.

1367
 7 mars.

ET quant li Caramans les voit
 Qu'il estient en tel conroy,
 Il dist : « Certainnement je voy
 5370 « Gens enragiez & hors dou sens ;
 « Il ne sont pas plus de vj. cens,
 « Et se^a nous viennent assaillir !
 « Bien nous devra chascuns hair
 « Et diffamer, par Mahomet,
 « Se nous, qui sommes eu^b sommet
 « De ceste montaigne logié,
 « Bien avisié & bien rengié,^c
 « A si grant gent que nostre page
 « Les devroient, sans avantage,
 5380 « Enchacier, tuer & occire,
 « S'il nous pooient desconfire,
 « Et si nous deveroit on pendre.
 « Avant, signeur, or dou deffendre !
 « Car qui bien se deffendra
 « Au jour d'ui mes amis sera. »
 Or est raisons que je vous conte
 Dou Caraman un petit conte.
 Je vous di bien qu'il n'a signeur
 En Turquie de li gringneur,
 5390 Ne qui face tant à doubter.
 De tous se fait trop fort doubter.
 C'est uns homs de trop grant emprise,
 Dont maint home le loe & prise.
 Plus est hardis que nuls lions ;

Confiance
 du Caraman sur
 l'issue du
 combat.

1367
7 mars.

Les Francs
refoulent les
Turcs, tournent
les engins, s'em-
parent
du camp &
s'arrêtent pour
prendre du
repos.

*Moult seroit or vaillans li homs,
Et bien de l'espée ferroit,
Qui corps à corps le conquerroit.*

QUANT nos gens furent seur le mont
Tous ensamble monter amont,
Ils se meïrent comme uns murs

5400

*Entre les engins & les Turs ;
Et les veoient vis à vis.*

*Adont parla, ce m'est avis,
Li bons princes, que Dieus confort !*

*Et sa gent amonneſtoit fort,
Qu'il fuſſent preudomme & vaillant*

fol. 343

*Et qu'il ne fuſſent pas faillant
A ce beſong ; car qui fuïroit
Vraïement il ſe deſtruïroit ;*

*Car il ne ſeroit pas l'usage
Ne dou païs ne dou langage,
Et ſi ne ſeroit où fuïr.*

5410

*Bremons & Leſparre enſievir
En tous cas le prince voloient,
Et à leurs gens einſi diſoient ;
Chascuns le ſien amonneſtoit
De bien faire ; & meſtiers eſtoit,*

*Car qui là vaillans ne ſera
Jamais honneur ne l'amera,
Et ſi perdra tous les biens fais
Qu'en toute ſa vie ara fais.*

5420

Les Turcs
ſont ébranlés
par
l'impétuoſité de
l'attaque.

Li Turc furent en grant effroy
Quant il veïrent le conroy
De nos gens, & ſe mervilloient
Qu'engins ne garros ne doubtoient,
Pierres, ſajettes, n'autres traïs,
Dont on leur a c.^m traïs.

Trompes, naquaires & tabours
 Sonoient si fort que li bours
 5430 Et la mer en restentissoit.
 De la noise qui en yffoit
 Paour avoient & doubtaunce,
 Et n'i avoit nulle ordenance,
 Eins estoient en maintes pars
 Par dessus la montaigne espars.
 Plusieurs montoient à cheval,
 Li autre descendoient le val
 Qui estoit par devers la terre.
 N'i a celui qui ne s'efferre;^a
 5440 Tentes, pavillons descendoient^b
 Et sambloit qu'aler s'en voloient.
 Et nos gens estoient tout quoy,^c
 Et vesci les raisons pour quoy.
 Conseil n'eurent pas à ceste heure
 Qu'il leur alassent courir seure.
 Li plusieurs estoient blecié,
 Et s'estoient trestuit à pié;
 Et si estoient moult foulez
 Dou chaut, & pesamment^d armez,
 5450 Car chaut faisoit à desmesure
 Dessus la roche haute & dure;
 De leurs pavillons, de leurs tentes
 Avoient gaingnié ne say quantes,
 Et leur place & tous leurs engiens,
 Et aussi plusieurs de leurs biens.
 S'en disoient: « Ja Dieu ne place
 « Qu'il nous chassent de ceste place,
 « Einfois nous les en chasserons
 « Ou à eaus nous combaterons. »

1367
7 mars.

a. V. qui ne se ferre. — b. V. c. V. coi. — d. V. pesaument.
descendoient.

1367
7 mars.

Le Caraman
rallie ses gens
& les ramène
au combat.

QUANT le Caraman vit comment 5460
Nos gens se tiennent fermement,

Et qu'autrement ne chasseront

Ne de là ne se partiront,

A son pooir se ralia

Et à haute vois s'escria :

« Avant, signeurs ! se bien ferons,

« Certes nous les desconfirons ;

« Il sont lassés & ne sont gaires,

« Sonnez cors, trompes & naquaires,

« Afin que chascuns se ralie. »

5470

Adont une moult grant partie

Des Sarraïns qui s'en aloient

Au Caraman se ralioient.

Samblant de combatre feïrent

Et en bataille se meïrent,

Mais po de talent en avoient

Et tout le contraire pensoient.

Le prince
d'Antioche sou-
tient le choc
principal.

OR vueil devïstier leur maniere.

Quant il veïrent la baniere

De Nostre Dame & la bataille

5480

Dou prince, il alerent sans faille

Celle part moult apertement

Joint & ferré & tellement

Qu'il deüst à chascun sambler

Qu'à li voïssent assamblar ;

Et si tost qu'il estoient près,

Il s'en retournoient adès.

Et li princes ne se mouvoit

De sa bataille, einsois tenoit

S'espée en sa main toute nue,

5490

Et chascuns lance ou besague.

Archiers, arbalestriers traioient

De routes pars, quan qu'il pooient.

Plusieurs fois feirent ce tour
 Qu'adès faisoient leur retour,
 Et sans cop ferir se partoient
 N'autre damage ne faisoient ;
 Mais noise faisoient si grant
 Qu'on n'i oïst pas Dieu tonnans.
 5500 Leur cheval estoient couvert
 L'un de jaune & l'autre de vert,
 De moult estranges couvertures
 Et de sauvages pourtraitures.

1367
 7 mars.

L jours passa & la nuit vint
 Moult espesse, dont il avint
 Qu'il furent tuit esvanuy,
 Et le Caraman s'en fuy.
 Nostre gent apres eaus alerent,
 Et grant damage leur porterent,
 5510 Qu'il se ferirent en la queue.
 Mais la nuit, qui fu noire & bleue,
 Les fist par force departir
 Et retourner. Là departir
 Maintes colées veiffiez,
 Et maint mort, se vous y fuffiez.
 Là ot merveilleuse mestlée,
 Là ot feru maint cop d'espée ;
 Là ot grant hui & grant debat.
 Li Caramans fort se combat,
 5520 Car il faisoit l'arriere garde,
 Mais il en fera maise garde
 Et si n'en rendera ja conte
 Qui ne soit à sa très grant honte.
 Et li bons princes d'autre part,
 Qui rutez² cops donne & depart ;
 Chascuns le fait bien endroit soy

Le Caraman
 est mis en dé-
 route.

Pourfuite
 & massacre des
 Turcs.

1367
8 mars.

Pour s'onneur garder & sa loy.
Bremons & Lesparre & leur gent
Y veinrent isnellement
Pour eaus decoper & chassier. 5530
Chascuns tint le bon branc d'acier ;
Si les affolent & mehaingnent
Et tuent tous ceuls qu'il ataignent.
Si fierement leur courent seure
Qu'il ont tant fait qu'en petit d'eure
Li Turc se meïrent en fuie.
N'i a celui qui ne s'enfuie ;
Et li Caramans s'en fuy,
Qui le pot sievrre, il le sievy ;^a
Et tuit li signeur de Turquie, 5540
N'i a celui qui se ralie,
Eins se meïrent^b à la voie,
Grant & petit. Que vous diroie ?
Li champs au prince demoura,
Qui en occist & acora^c
Plus de x. milliers en la place ;
Mais certes ce fu par la grace
De Dieu le pere, qu'autrement
Ne peüst estre bonnement.
Einsi fu li chastiaus rescous 5550
Des Turs qui s'en furent tous.
Nonques puis n'i ot si hardi
Qui n'eust cuer acouardi
Ne qui osast porter dommage
Au gentil roy n'à son barnage.^d
Et leurs messages envoierent
Par devers lui ; si s'acorderent
Si bien qu'encor ont bonne pais.
Vraiment ce fu uns grans fais,

a. B. le pot sievre il le suye ; V. Ains se mirent tuit. — c. B. ac-
le pout sievre il le suy. — b. B, V. coura. — d. B, V. linage.

5560 *Mais pas ne fay je vraiment
Se la pais dura longuement. [45]*

1367
8 mars.

fol. 344

L *i Crestien se sont retrait
Tout belement & tout atrait ;
Les pavillons & les engiens,
Tout le charroy & tous les biens
Que li Turq avoient laissié
Ont trouvé ; si les ont chergié
Et mené dedens le chastel,
A grant joie & à grant revel.*

Prise du camp
ennemi.

5570 *Par mi le lieu sont retourné
Où l'esquermuche avoit esté ;
Les mors ont pris & recueillis,
Si^a les ont tous ensevelis
Et les ont mis en terre sainte.
Là out il plouré larme mainte ;
Là fu pleins & regretez mont
Messires Philippes d'Omont,
Et un escuier bel & bon
Qu'on appelloit Bonau de Bon,
5580 *Qui fu pris de ses bons amis,
Pleins, plourez & en terre mis ;
Et tous les autres ensement,
Bien & bel & devotement.**

*Quant li mort furent enterré
Et tuit li navré defferré
Des viretons & des sajettes
Que li Turc leur avoient traites,
Et que leurs plaies remuées
Furent, lavées & bendées,
5590 *Le prince & sa gent reposerent,
Qu'onques Turq ne s'i opposerent,
Car tuit avoient fait la vuide.**

a. B, V; A. se.

1367

*Sages est qui si à point vuide,
Car mort estoient vraiment
S'il heüssent fait autrement.*

9, 10, 11 mars.

*Là demoura iij. jours entiers
Le prince, & le fist volentiers,
Pour ce qu'emmener ne pooit
Les navrez ; chascun le veoit,
Et si atendoit les galées
Qui en Chypre estoient alées.*

5600

11 mars.

Retour
du tricoplier,
annonçant l'en-
voi de secours,
déformais inu-
tiles.

AU tiers jour vint le tricoplier
Qui n'osast penser ne cuidier
Que nostre gent ainsi peüssent
Les Turs enchacier, ne dehüssent.

*Il arriva sus la gravelle,
Et on li conta la nouvelle,
Dont moult grant joie demena.*

*Tantost au prince le mena
Uns chevaliers qui là estoit,
Qui sus la greve s'esbatoit.*

5610

*Quant li princes venir le vit,
Mout tres bonne chiere li fit,
Et moult li demanda dou roy,
Et s'il faisoit aucun arroy
Pour eaus secourir & conforter.*

*Le tricoplier prist à jurer
Qu'il faisoit si grant appareil
Que piessa ne vit le pareil.*

*Et quant li princes l'entendi,
Tout en l'eure, li respondi :*

5620

« Je loe & conseil qu'on li mande

« Que son armée contremande,

« Et que li Turq sont desconfit

« A s'onneur & à son profit. »

Et lors li conta la besongne,

*Et aussi chascuns li^a tesmongne,
Com gens qui avoient grant gloire
D'avoir si très noble victoire.*

1367
12-14 mars.

5630 **Q**UANT il furent bien reposé
*Et li navré mieux disposé,
Le prince & toute la brigade,
Grant & petit, sain & malade
Monterent dedens les galées
Que le tricoplier amenées
Avoit de Chypre, & s'en alerent.
Mais tres bonnes gardes laisserent
Eu chastel & en la forteresse ;
Puis preïrent la droite adresse
5640 Vers la cité de Famagouste ;^[46]
Et à qui qu'il grieve ne couste,
Il sont arrivez à droit port,
A grant joie & à grant deport.*

Le prince
d'Antioche
laisse quelques
renforts à Gor-
higos & ramène
l'armée en
Chypre.

QUANT li roys vit sa gent venir,
*Il ne se pot onques tenir
Qu'à l'encontre ne leur alast
Et les degrez ne desvalast
De son palais, tant desiroit
Les nouvelles qu'on li diroit ;
5650 Car il doubtoit moult la vaillance
Dou Caraman & sa puissance,
Et ce qu'il avoit tant de gens
Que contre un estoient deus cens,
Voire encore plus, à mon cuidier,
Et dont bien se pooit aidier.
Quant li roys le prince a veü
Moult liement l'a receü,
Et tous ceuls qui o li estoient*

Satisfaction du
roi Pierre.

1367
mars.

Qui de la besongne venoient.
 Li princes eu^a palais monta, 5660
 Et de chief en chief li conta
 De l'esquermuche, & leur emprise;
 Comment la montaigne fu prise,
 Et comment leurs engins gaingnierent
 Et dedens Courc les amenerent,
 Leurs pavillons & leurs harnois,
 Ne la vaillance d'une nois,
 Ne'aporteren^b qu'il ne perdissent
 Trestout, & qu'il ne s'enfuissent.
 Quant tout li ot dit & conté, 5670
 Et li roys l'ot bien escouté,
 Dieu loa & li fist grant chiere,
 Et pour ceaus qui gisent en biere
 Fist prier Dieu devotement
 Et dire messes hautement.

janvier-février
1367.
 Suite des
 négociations
 pour le traité de
 paix.
 Détails sur
 quelques
 articles du pro-
 jet de paix.

OR vous ay dit, bien le savez, [47]
 Comment li sieges fu levez.
 Si revenray à ma matiere
 Pour ce qu'elle soit tout entiere;
 Et vous diray de point en point, 5680
 Si que je n'en mentiray point,
 Ce que les amiraus traitierent
 Avec le roy & ordenerent,
 Car certainement mal feroie
 S'à dire le vous oubloie.
 Premiers vous diray le traité
 Qu'il ont acordé & traité.
 Je vous di tout premierement
 Qu'il acorderent^c telement,
 Que tous les prisons d'Alixandre 5690

a. B, V. ou. — b. V. n'emporteren. — c. V. s'acorderent.

Que li bons roys prist ou fist prendre,
 Quant elle fu prise & conquise,
 Leur renderoit par tele guise,
 Que li soudans li renderoit
 Tous les Crestiens que pris tenoit. [48]

1367
 janvier-février.

Après ce fu di & traité
 Que li rois aroit la moitié
 En tout le profit dou commerque [49]
 Que marchandise paie & merque.
 5700 Commerque est une imposition,^a
 Et sachiez qu'en la region
 De toute Surie & d'Egypte
 N'a cité ne ville petite,
 S'on y marchande qui ne paie
 De x. deniers un; c'est la paie
 Qu'on paie tout communement
 Par tout & especiaument
 A Sur, à Baruth,^b à Sajette,^c
 A Alixandre, à Damiette,
 5710 A Triple; & en Jherusalem
 Et à Damas le paie l'en.
 De ce x.^{me} nuls n'eschape,
 Tant ait grant cote ou longue chape,
 Car chascuns y va à l'offrande
 D'ou qu'il soit, puis qu'il marcheande.^d
 Li tiers poins qui fu en la pais
 Fu à trop grant peinne parfaits,
 Car il fu forment debatus,
 Promis, escriis & rabatus,
 5720 Et nompourquant il fu passez.
 Je croy qu'oy avez assez
 Qu'il n'a Crestien en tout le monde,
 Puis qu'il passe la mer parfonde,

a. B, D, V; A, C. est imposition. — c. V. Sagette. — d. V. qu'il y
 — b. V; A. Bruch; B, C. Baruch. marcheande.

1367
janvier-février.

*Pour faire le très saint voiage
Qu'au soudan ne paie trevage :
Car de v. florins de Florence
Rachete son chief sans doubtrance.
Li roys moult grant courrous en a :
Pour ce fist tant qu'on ordena
Que desormais chascuns iroit
Franchement & quittes seroit,
Mais qu'il heüst lettres de lui
N'il n'en vuet excepter nelui,
Einsois vuet que chascuns y aille
Sans paier ne denier ne maille.[50]
Li quars poins fu moult glorieus,
Moult dignes & moult precieus.
Ce fu de la sainte columpne,
Où Jhesu Cris, o sa couronne,
Fu batus, ferus & lyer,
Einsois qu'il fust crucefier,
Qui est moult petitement mise
De Jherusalem en l'eglise
Où miracles faisoit jadis.
Li amiraus & li cadis
Ont juré qu'il l'envoieroient,
En Famagouste où il estoient,
Au bon roy qui tant la desire
Que je ne le saroie dire ;
Car s'il l'a, il n'en penroit mie
Tout l'avoir qui est en Surie,
Eins la mettra si richement
Et si très honnourablement
Que d'outre la mer d'Engleterre
La venront pelerin requerre.
Encor a il entention
De faire par devorion
Une chapelle belle & gente,*

fol. 345.

5730

5740

5750

5760 Oû chanoïnes ara & rente,
 Oû la columpne mettera ;
 Et avec ce il pourchassera
 Tant par^a devers nostre Saint Pere,
 Que, s'il est ainsi qu'il appere,
 Qu'aucuns ait permise la voie
 Au Saint Sepulchre, il li otroie
 Qu'il face son pelerinage
 A la columpne & son voiage,
 Et qu'il soit quittes & absos,
 Soit grans, petis, sages ou fos,
 5770 Se li soudans empeschement
 Y metoit,^b & non autrement.
 Et pluseurs autres couvenances
 Dont il feïrent ordenances ;
 Mais en bonne foy vous plevi
 Que je ne les say pas ne vi.

QUANT la pais fu bien acordée,
 Promise, ottroyé & jurée
 Dou roy & des ij. amiraus,
 Il dist devant leurs ij. consaus :
 5780 « Seigneurs, toute raison s'acorde
 « Que ceste pais & ceste acorde
 « Soit publiée par la terre
 « Dou soudan sans alongne querre ;
 « Et je la feray publier
 « En mon país, sans derrier,
 « Moult volentiers, par quoy les nostres
 « Puïssent aler avec les vostres,
 « Et les vostres paisiblement
 « Veingnent deffa seürement ;
 5790 « Par quoy marcheandise queure ;

1367
 janvier-février.

Le roi ap-
 prouve le projet
 de traité & pro-
 pose d'envoyer
 des messagers
 au Caire pour
 obtenir la ratifi-
 cation du
 sultan.

a. B, V; A. Tant que par. — b. V; A. il metoit.

1367
janvier-février.

« *Qu'avis m'est, se Dieux me sequeure,*
 « *Que c'est deffaus en toute court*
 « *Quant marcheandise ne court.*
 « *Il a seans un chevalier*
 « *Qu'on appelle le Tricoplier,*
 « *Le plus sage & le plus notable*
 « *Qui soit en ce pais, sans fable.*
 « *Et s'a saiens iiij. personnes*
 « *Notables, souffissans & bonnes.*
 « *Les ij. sont au roy d'Arragon,* 5800
 « *Qui ce traitié tiennent pour bon,*
 « *Qu'acordé l'ont tout d'une vois.*
 « *Aussi vesci ij. Genevois*
 « *Dont les noms ne vueil pas celer.*
 « *Sachiez qu'il se font appeller*
 « *Monsigneur Jehan Imperial,*
 « *Qui a le cuer franc & loyal.*
 « *L'autre a nom, à ce corps ynel,*
 « *Messires Pierre Ragueneil. [51]*
 « *Tuit ont esté à ce conseil,* 5810
 « *Et pour ce je lo & conseil*
 « *Qu'il s'en voisent avecques vous,*
 « *De par leur roy & de par nous.*
 « *Le Tricoplier envoieray*
 « *Avec eaus, & bien li diray*
 « *Qu'au soudan le die & requiere,*
 « *Et que l'accort en tel maniere*
 « *Jure, comme nous l'avons juré,*
 « *Et par nos fois asseüré.*
 « *En mon pais a mil esclaves* 5820
 « *Qui furent en celiers, en caves,*
 « *Pris à la prise d'Alixandre,*
 « *Je li vueil renvoier & rendre,*
 « *En signe de pais & de joie,*
 « *Par tel couvent qu'il me renvoie*

Il offre de remettre à l'ambassadeur tous les captifs musulmans & demande en échange les prisonniers chrétiens.

« *Tous les Crestiens qu'il a pris*
 « *Et arrestez en son pais,*
 « *Et qu'il leur rende leur avoir*
 « *Quel part qu'on le porra savoir. »*
 5830 *Les ij. amiraus l'acorderent,*
Et le sens de lui moult pristerent.

1367
mars.

L *l roys le Tricoplier manda,*
Et au partir li comanda
Et li dist sa volené toute.
Si se parti de Famagouste
Et les mil esclaves o li,
Qui s'en vont à cuer moult joly,
Car nuit cuidoient estre mort,
Sans respos, de honteuse mort.
 5840 *Les amiraus les conduisoient*
Et vers le soudan les menoient.
Or ramaint Dieux le Tricoplier !
Car il vorroit estre templier
Où plus parfont lieu d'Alemaigne
Ou de Prusse, einsois qu'il revengne.

Le roi envoie
le Tricoplier
comme chef
d'une
ambassade au
Caire.

L *avoit de bons chevaliers*
Et de notables escuiers,
Riches gens & de grant arroy
En la compaignie dou roy,
 5850 *Qui moult humblement li prierent*
Par plusieurs fois & supplierent
Qu'avecques les embassadeurs,
Qui de la pais furent traiteurs,
Peüssent aler pour veoir
Le Quaire & le pais ; qu'espoir
Par le sepulchre revenroient,
Car grant devotion avoient

Le roi permet
à quelques che-
valiers d'accom-
pagner le Tri-
coplier & refuse
l'autorisation
à un grand
nombre.

1367
mars.

De tous les sains lieux visiter.^a
 Mais li roys ne l' vost acorder
 Qu'à monsigneur Guy le Baveux, 5860
 Un François moult chevalereus,
 Et à ij. enfans qu'il avoit,
 Dont chascuns chevaliers estoit,
 Hardi estoient & prouomme ;
 Vesci leurs noms, je les vous nomme :
 Li uns avoit à nom Robert,
 Qui n'estoit rude ne trubert ;
 Et Joudouin de^b Biauwillier^c
 Se fait li autres appeller.
 Encor vous di-je que li roy 5870
 Donna congié à un anglois,
 C'est messires Robers li Rous,
 Qui est fors, puiffans & estous,
 Et en armes preus & legiers.
 Et si avoit ij. escuiers
 A qui li roy abandonna
 L'aler, & congié leur donna.
 Li uns avoit nom Jehan de Coutes,
 Qui congnoissoit les honneurs toutes ;
 Li autres Jehan se clamoit 5880
 De Biauwiller,^d qui moult amoit
 Armes, honneur, honneste vie,
 Et croy qu'il avoit belle amie.

Motifs de ce
refus.

MAIS je n'ay pas la raison dit
 Pour quoy li roys a escondit
 Plusieurs de sa chevalerie
 D'aler vers la gent renoye.
 De ses gens a toudis à faire ;
 Et s'il les tenoient au Quaire,

fol. 346.

a. B, V; A. *vifeter*. — b. B, C, C. *de Biaviller*; V. *Joudoyn de Bou-*
 V; A. *le*. — c. B. *de Beauviller*; willier. — d. B. *de Beauvillier*.

5890 *Il sont si plain de defraïson,
De fauffeté, de traïson,
Qu'il seroient trop mal venus
Se d'eaus estoient retenus ;
Et s'en porroit estre son fait
Gastez de tous poins & deffair,
Ou on les porroit tous tuer
Et en la riviere ruer,
Dont li nobles roys derveroit^a
De dueil, qui einfi le feroit.*
5900 *Pour ce ne vult^b que nuls y voïse,
Car le peril voy bien & poïse.*

1367
mars.

EN Chypre avoit un escuier
Qu'on devoit mettre & estuier^c
Droitement ou siege d'onnour,
Car riens ne het fors deshonneur.
Il aime armes & amours
Et dames ; là sont ses clamours ;
Et s'est courtois & honnourables,
Larges, loiaus & amiables,
5910 *Hardis, vaillans, frans & gentils,
En tous cas sages & soutilz ;
Et quant il a la teste armée
Si bien scet ferir de l'espée,
Et si très bien s'en scet aidier
Qu'on ne porroit mieux souhaidier.
On l'apelle Jehan de Reins,
Qui d'onneur porte tous les reins.
D'aler au Quaire supplia
Le roy, mais escondit li a,*
5920 *Ne pour riens que faire peüst
Ne pot faire qu'au roy pleüst.*

Moyen qu'em-
ploie Jean de
Reims, de qui
Machaut a fu
tant de choses,
pour accom-
pagner l'ambaf-
sade au Caire.

a. B, V ; A, C, D. *dezueroit.*
— b. V ; A. *vueil.*

c. B. *mettre à escuier ; C, D, V.*
estuier comme A.

1367
mars.

Et quant li bons Jehans ce vit,
Oiez comment il se chevit.
Là ot un chevalier de Gennes^a
Qui portoit d'asur iiij. kennes,^b
Si pres de l'uevre de nature
Comme on les puet faire en pointure,
Et c'estoit li uns des messages,^[52]
Qui moult estoit preudons & sages.
Jehans de Reins à li traita ;
Tant li fist & tant exploita
Et si sagement se contint
Qu'en sa galée le retint
Et le tenoit de sa famille.
Ne fu ce maniere souille^c
Qu'en Babyloinne le mena
Seurement & ramena?

5930

Cils Jehans dont je vous parole,
M'aprent & m'enseigne & m'escole
Et m'amenistre ma matiere ;
Car il vit toute la maniere
De Courc, dou Quaire & d'Alixandre
Et de Triple, & si fu au prendre.

5940

Départ des am-
bassadeurs chré-
tiens & musul-
mans pour
l'Égypte.
Leur arrivée à
Alexandrie.

L'AN mil ccc.lxvj. [53]
Se partirent, ce m'est avis,
Li messagier à tout leur route
De la cité de Famagouste,
Le xiiij.^e jour de mars.
Mais qui donnaft c. mille mars
Aus esclaves, se Dieux me voie,
Il n'eüssent pas si grant joie
Comme il avoient dou retour.
Oubliée estoit leur tristour,

5950

a. V. Jannes. — b. B, D. à nes ; V. à ij. jambes. — c. C. Ne
ij. chainnes ; C. d'asur à ij. kan- fu ce maniere subtile.

Qu'il savoient pour verité
 Qu'en Alixandre la cité
 Les devoit li bons roys livrer,
 Et frans & quites delivrer.
 Mais li roys a bien comandé
 Au tricoplier qu'il a mandé
 5960 Que par Jherusalem reveingne
 Et que la sainte escharpe^a prengne,
 Et que seur toute rien se garde
 Que bien seürement la garde,
 Car tant l'aimme & tant la desire
 Qu'il n'en penroit mie l'empire
 De Romme ou de Cousteninoble,
 Tant est relique digne & noble.
 Brief il n'en penroit nul avoir
 S'ainfi est qu'il la puist avoir.
 5970 Par mer s'en vont li messagier
 Qui ne finerent de nagier
 Tant qu'il sont venu à bon port,
 A grant joie & à grant deport.
 Et se vous di qu'à bien esmer
 N'a que v. c. m. de mer
 De Chypre jusqu'en Alixandre ;
 Et là alerent il descendre,
 Le jour de feste Nostre Dame,
 En mars, sans perdre home ne fame.
 5980 Et fu tout droit, selonc m'entente,
 L'an mil ccc. sept & sexante,
 Einfi com li ans renouvelle.

1367
mars.

25 mars.

S^l^b vous diray autre nouvelle,
 Et vous feray un incident,
 Pour un merveilleux accident
 Qui adonques avint au Quaire

a. B, V. Et que la sainte estache. — b. V. Or.

Odieux projets
 formés par
 l'émir Yelboga
 & un renégat
 génois, nommé
 Naffardin, pour
 faire avorter les
 négociations.

1367
mars.*Pour le traitié rompre & deffaire.**Or est raison que je vous die**Qu'eu temps de la messagerie**Qui fu faite des amiraus*

5990

*Et du cadix qui est si faus**Qu'il n'a de nulle raison cure,**Au Caire avint une aventure**Que je ne^a vueil pas oublier,**Eins la vueil dire & publier.**Au Caire avoit un amiral,**Vuit de tout bien, plein de tout mal,**Qui estoit sages & soutis**Et à tout mal faire ententis.**Des mauvois estoit tous li pires,*

6000

*Et des autres amiraus fires,**Et avoit le gouvernement**Dou soudan tout entierement,**De son regne & de son pais ;**Et si estoit d'aucuns haïs,**Car on avoit moult grant envie**De son estat & de sa vie ;**Son nom pas ne vous celeray,**Einsfois le vous exposeray.**Irbougua estoit appellez, [54]*

6010

*Et se mieux savoir le volez,**C'est Yeux de buef en droit françois.**Et si avoit un genevois**Qui deüst or estre noiez,**Car faus estoit & renoiez ;**Devenus estoit Sarrazins,**Et s'avoit à nom^b Nassardins.**Amiraus & grans druguement**Estoit dou soudan. Et briefment**Ces ij. avoient entrepris*

6020

a. B, V; A. que ne. — b. V; A. Et s'avoit non.

*A destruire le roy de pris
 Qui de Chipre a la signourie.
 Or vous diray la renardie,
 La traïson, la mauvaitié
 Qu'il avoient fait & traité,
 Qu'elle ne doit estre celée,
 Eïns doit bien estre revelée.*

1367
mars.

VOUS avez oy & tenu^a
 De la pais tout le contenu

Mauvaïse foi
des négocia-
teurs arabes ve-
nus en Chypre.

6030 *Que j'ay ci devant recité;
 Si que sachiez, en verité,
 Que fait l'avoient faussement;
 Et très malicieusement
 Estoit ceste pais pourpensée.
 Et vefci toute leur pensée.
 Il ne pooient recouvrer,
 Pour penser ne pour labourer,
 Le grant damage & la grant perte
 Qui à tous estoit toute aperte,
 6040 *Comment Alixandre fu prise,
 Et la menue gent occise;
 Si ne se^b pooient vangier
 Dou roy tant com li estrangier
 Et les gens d'armes le servissent;
 Et s'il avenoit qu'il partissent,
 Quant li roys bonne pais verroit,
 Nulles gens d'armes ne tenroit,
 Dont il porroit estre honnis;
 Car s'il n'estoit de gens garnis,
 fol. 347. 6050 *Ses gens de Chipre ne porroient
 Rien encontre euls, s'il y venoient.
 Einfi cuident le roy destruire,***

a. V. entendu. — b. B, V. s'en.

1376
mars.

Quant il verront leur queue luire
 Et toute Chypre entierement.
 Mais il ira bien autrement,
 Comment qu'il aient leurs galées,
 Près de cc., bien aprestées,
 Qui florent dedens le flumaire
 Qu'est entre Alixandre & le Quaire.

Encor y a un autre point, 6060
 Lequel je n'oublieray point.
 Se la pais fust bien affermée,
 Il est certain qu'en leur contrée
 Venissent gens de toutes pars,
 François, Alemans & Lombars,
 Et de mainte autre region.

L'un venist par devotion
 Au sepulchre en pelerinage
 Et fust quittes de tout servage ; 6070
 L'autre venist pour marchander,
 Et li autres pour demander
 Le demi commerque dou roy ; [55]

Et encor plus certes, je croy,
 Qu'en^a toutes les notables villes
 Qui sont pour marchandise abilles
 Li roys y heüst de ses gens,
 Chevaliers, bourgeois ou sergens,
 Pour lever & pour recevoir
 La rente qu'il y doit avoir ; 6080
 Et s'il en levoit les profits

Sept mois ou viij. ou ix. ou x.,
 De tout cela ne leur chaloit,
 Car la traïson le valoit ;
 Et quant li traître verroient
 Que Crestien affeür seroient,
 Garder feroient & fermer

a. B, V; A. que.

Tous les pors qu'il ont sus la mer,
 Si qu'à un jour & à une heure,
 Les penroient tous sans demeure,
 6090 Ne jamais d'eaus n'eschaperoient,
 Ainçois^a tous les decoperoient,
 S'arient^b les corps & la chevanse.
 Mais n'est pas voirs quan que fols pense.
 Encor y ot une cautelle
 Qui est de traïson ancelle,
 Pour mieux la fausseté couvrir,
 Que je vueil dire & descouvrir.

1367
mars.

IRBOURGA pensoit en son cuer
 Que li roy de Chypre, à nul fuer,
 6100 Ne lairoit qu'avec leurs messages
 N'envoiaft des siens bons & sages,
 Par quoy li soudans acordaft
 Ceste pais & qu'il la jurast.
 Irbouga hucha Nassardin;
 Si li a dit en son latin,
 C'est à dire en Arabech :
 « Crestiens penrons par lebech. [56]
 « Se li roys Chypriens envoie
 « Vers le soudan, je loeroie
 6110 « Qu'à ses gens faciens bone chiere,
 « Lie, honorable & esclatiere,
 « Et qu'il aient vins & vitaille
 « Que li soudans leur paie & baille.
 « Par nos villes le manderons,
 « Si qu'einsi les deceverons,
 « N'il ne porront apercevoir
 « Que nous les vueillons decevoir,
 « Ainsois^c penseront que jamais

Yelboga &
 Nassardin
 se proposent de
 paraître favo-
 rables aux am-
 bassadeurs chré-
 tiens, pour les
 mieux tromper.

a. V. A. Einsi. — b. B, V. s'arient. — c. B, V. ains se.

1367
mars.

Mauvaises
dispositions des
Egyptiens à l'é-
gard du projet
de traité, qu'ils
confidèrent
comme trop
avantageux aux
Chrétiens.

« Ne doie faillir ^a ceste pais. »

E INSI decevoir les cuidoient ; 6120
Et certes il se decevoient,
Car il n'i avoit Sarrazin
Qui ne deist à son voisin,
En soupirant, s'on en parloit,
Que ceste pais riens ne valoit,
Et que tout estoit deshonneur
Et grant honte pour leur signeur.
Uns enfes estoit li soudans
D'environ xij. ou xiiij. ans, 6130
Qui n'avoit pas bien congnoissance
De leur mauvaise decevance.
Einsi avoient ordené
Que Crestien fussent mal mené,
Mais Dieux, qui est lassus en haut,
A ses amis onques ne faut ;
Eins les conforte & les gouverne
En terre, en mer & en taverne,
Qui est la chapelle au dyable ;
(Et vraiment ce n'est pas fable,
Car on y aprent à jurer, 6140
A mentir & à parjurer,
Ordure, luxure & usure,
Et toute mauvaise apresure,
De jour, de nuit & à toute heure ;
Voire eu pais où je demeure ;)
Volt punir ceste trayson
Et les siens metre à garison.

Yelboga est
massacré.

I RBOUGA, dont je vous devise,
Avoit ordené la devise 6150
De ceste tres grant fausseté.

a. B, V; A. defaillir.

En Chypre avoit ij. fois esté,
Avec celui qui retournoit
Et qui les chetis ramenoit.

1367
mars.

Or vous vueil dire de Yrbouga.

Un jour esbatre s'en ala,
Acompaigniez petitement,
Mais en son droit esbatement
Fu tous par pieces decopez,
Pour ce qu'il estoit encopez
6160 Que mauvairement fait l'avoit
Et autrement qu'il ne devoit.

Et cils qui estoit en son lieu
Jura plus de c. fois son dieu
Que ja le traitié ne tenroit
En la guise que fais estoit ;
Dont il avint que le tricople
Vosist estre en Constentynoble,
Car Sarrazin pour cest acort
Estoient en si grant descort

6170 Et en si grant controverse
Qu'en grant peril fu de sa vie :
Dont au bon roy fu raporté
Qu'on l'avoit pris & arresté.
Le soudan qu'estoit un enfant
En avoit le cuer moult dolent,
Mais ne se^a savoit entremettre
Si qu'il y sceüst conseil mettre,
Car quant pueples est en rumour
N'i a courtoisie n'amour,
6180 Einsois est si mortels peris
Com pour en l'eure estre peris.^b
Einfi fu li vers retournez
Et tous li maus seur lui tourne
Et se Nassadin^c à la feste

Confusion
des avis & des
projets autour
du jeune sultan,
au sujet du
traitié.

a. V; A. Mais il ne. — b. V. perils. — c. B, V. Nassardin.

1367
mars-avril.

Les ambassa-
deurs sont ho-
norablement
accueillis
à Alexandrie.

*Heust esté, il fust sans teste,
Car eschapez ne fust à piece
Qu'il ne fust tailliez piece à piece.*

OR revenray à mon propos,
Car encor à parler propos
De la matiere dessus dite,
Qu'elle me plaist & m'i delite.
Quant les messagiers Chypriens
Avecques plusieurs Crestiens,
Et ceuls dou roy Arragonnois,
Et les messagiers Genevois,
Et les iij. signeurs sarraxins
Furent descendus de leurs lins,
De leurs barges & de leurs naves,
Et aussi trestous les esclaves,
Li amiraus d'Alexandrie
Leur envia par courtoisie
De sa maisnie & de sa gent
Qui les reçurent bel & gent
Et moult tres honnourablement ;
Et s'avoient commandement
Qu'on les menast en leurs hostels.
Mais il furent tres bien montés,
Qu'assés chevaus leur envia
Pour les Crestiens qui furent là.
Et quant il furent à cheval,
Premierement à l'amiral
Alerent faire reverence ;
Et il les reçut sans doubtaunce,
Bien & bel & courtoisement
Et moult très amiablement ;
Et puis aus hostelx les menerent
Et si très bien les herbergierent,
Qu'il n'avoient point de deffaut

6190

6200

6210 fol. 34⁸.

De tout ce qu'à corps d'homme faut.

1367
mars.

- 6220 **M**AIS en mil jour ne^a vous diroie
Le gieu, la feste & la grant joie
Que ceuls d'Alexandre menoient,
Des prisonniers qui revenoient,
Car l'un y avoit son voysin,
L'autre son frere ou son cousin,
Et l'autre son oncle ou son pere.
Or estoient hors de misere
Et s'estoient tuit d'Alexandre
Si qu'il ne pooient entendre
 6230 *A riens fors qu'à eaus resjouir*
Et à leurs amis conjouir.
Encor y avoit autre cause
Dont leur joie vient & se cause.
Li communs la pais desiroit
Tant que nuls ne le vous diroit,
Et on disoit communement
Par tout & veritablement
Que la pais estoit confermée
Dou roy de Chypre & acordée,
 6240 *Et que le soudan la tenra*
Quant le cadix à li venra,
Et les amiraus, qui là sont,
Qui par tout la publieront.
Huit^b jours entiers y sejournerent,
Et en la ville se jouerent,
Qui estoit grant & longue & lée,
De tours & de murs bien fermée.
Au partir furent deffraïé,
De quanqu'il avoient fraïé,
 6250 *Des gens le soudan proprement*
A bonne chiere & liement ;

Joie générale à
Alexandrie
lors de l'arrivée
des prisonniers.

a. V; A. Mais en nul jour je. — b. A. viij.

1367
3 avril.

*Tant que Nassardins les vint querre
Li renoier, car en la terre
N'avoit homme qui les peüst
Si bien conduire ne sceüst,
Pour ce qu'il savoit les langages,
Le país & tous les passages.*

Les ambassa-
deurs chrétiens
partent pour le
Caire.

A l'entrée dou mois d'avril,
Qu'oisillons chantent en l'arbril,
Haut & cler, & font maint hoquet, 6260
L'an mil ccc.lxvij.,
Au marinet, sans plus attendre,
Se departirent d'Alixandre
Li messages dont j'ai conté.
Il sont tuit à cheval monté
Et cheminerent sans contraire
Tant qu'il sont venu au Flumaire.
Entre ij. n'ont pas fait sejour,
Eins y alerent en un jour.

Digression sur
le Nil.

LE Flumaire^a est une riviere 6270
Belle, clere, seinne & legiere,
Si douce comme yaue puet estre,
Et keurt en Paradis terrestre. [57]
Or vous diray dont elle vient
Sans mentir & ce que devient.

Quant Nostres Sires fist le monde,
Où tous biens naist, croist & abonde,
Il fist premiers le firmament,
La terre & quanqu'il y apent ;
Le biau soleil & les planettes, 6280
Les estoiles cleres & nettes,
Et la lune, pour alumer
Par nuit l'air, la terre & la mer,

a. B, C, D, V; A. *fuviaire*.

Le jour, la nuit & la semaine,
 L'omme, la femme, à po de peine ;
 Et einfi le truis je en la bible
 Car riens n'est à Dieu impossible.
 Il fist le Paradis terrestre,
 Dont l'omme fu signeur & mestre,
 6290 Et dedens le mist pour ouvrier ;
 Legierement le puis prouver.
 En ce paradis delitable,
 Qui est à trestout delitable,
 Nostres Sires y mist un flueve,
 Si comme Genesis le prueve,
 Plus bel ne puet on deviser,
 Pour amoïstir & arroüser
 La terre, & cils flueves la duit
 A porter feuille, fleur & fruit,
 6300 Herbes, arbres, racine & greinne
 Pour vivre creature humeinne.
 A l'ïstir de ce Paradis
 Que Nostres Sires fist jadis
 Se depart cils flueves en quatre,^a
 Nuls à droit ne le puet debatre.
 Le premier a à non Physon,
 Et le second a non Gyon,
 Le tiers Tygris, l'autre Eufrates :
 Ce sont leur iiij. noms. Après
 6310 Physon est uns flueves qui bat
 Par mi la terre de Enlath ;^b
 Gyon va en Ethyopie,
 Tygris au Quaire & en Surie,
 Et passe delés Damiette ;
 Là chiet en mer, & c'est sa mette.
 Toutevoie on l'apelle au Quaire
 Et en Surie le Flumaire.

1367
mars.

a. B, C, D, V; A. iiij. — b. B, D, V. Emlath; C. Emlac.

1367
6 avril.

*En Arabich c'est son droit non,
Outre mer est de grant renon.*

Suite du
voyage des am-
bassadeurs vers
le Caire.

A PRES ce, ceuls qui les convoient 6320
Prinrent congié quant le flun voient ;

*En Alixandre retournerent
Et nos gens en Flumaire entrerent.*

*En ce flun sont li messagier
Qui s'efforcierent de nagier.*

*Si ont tant à l'eaue estrivé
Que tuit sont au Quaire arrivé ;*

*Par de lés^a l'ille de Rouffet
Passerent à un matinnet,*

*Où li roys S. Loys fu pris 6330
De Sarrazins & entrepris.*

6 mars
(6 avril)

Et le vij.^e jour de mars, [58]

*Einfois que li jours fu espars,
Vinrent au Quaire, ce me samble,
Crestiens & Sarrazins ensamble ;*

*Ou flun furent v. jours entiers,
Et on les vit moult volentiers*

*Quant il furent tuit descendu,
Car moult longuement atendu*

*Pluseurs Sarrazins les avoient 6340
Qui à veoir les destroient,*

*Le soudan par especial
Et en après li amiral*

Et toute la^b gent de leur court.

Magnifique
réception qu'on
leur fait au
Caire.
Satisfaction
du peuple qui
croit la paix af-
surée.

OR vous vueil conter brief & court
L'onneur, le samblant & la joie

*Qu'on leur fist en chambre & en voie,
Car li plus grant & li menour*

a. B, V; A. d'ales; C. Par devers; D. Par delées. — b. B, V; A. leur

- 6350 *Leur faisoient feste & honnour.
 Certes dire ne vous porroie
 En un an la feste & la joie
 Qu'on faisoit en chambre & en rue
 Par le Quaire de leur venue.
 Moult richement les ostelerent
 Et en leurs hostelx les menerent ;
 Le Tricoplier, messires Guis,
 Toutes leurs gens & ses ij. fils,
 Et messires Robers li Rous
 Neurent c'un hostel pour euls tous ;*
 6360 *Et un autre les Genevois,
 Aveques les Arragonnois.
 Et tous les jours on leur bailloit
 Argent, pour quanqu'il leur failloit.
 Mais li pueples toudis s'efforce
 De faire feste & joie pour ce
 Qu'il cuidoit que la pais fust faite,
 Et elle estoit route deffaite ;
 Eins avoient vin & viande,
 Et tout ce qu'apetis demande,
 fol. 349. 6370 *Largement & à grant planté,
 Et espices à volenté.**

1367
avril-mai.

QUARANTE jours y demourerent,
 Et Babyloinne leur moustrerent
 De chief en chief, & puis le Quaire,
 Qui sont cités de tel affaire, [59]
 Que chascuns est, ce m'est avis,
 Mil^a fois plus grande que Paris,
 Et si sont ij. fois mieus pueplées.
 Puis leur moustrerent les galées
 6380 *Qui estoient seur le Flumaire
 Pour l'iste de Chypre deffaite,*

Long séjour
des
ambassadeurs à
Babylone &
au Caire, dont
ils visitent les
curiosités.

a. B, V. Deux.

1367
avril-mai.

*Si com devant l'ay devisé,
Se vous l'avez bien avisé ;
Et pour destruire li bon roy
Qui n'i pensoit que bonne foy.
Mais partout leur admenistrerent
Chevaus assez qu'il chevauchierent,
Qui estoient de paremens
Pour les signeurs ; & pour leurs gens,
Chameux, roncins & haguenées,
Bien & richement ensellées.*

6390

*Quant il eurent tout visité,
Si com je vous ay recité,
Le lonc & le lé des^a ij. villes
Et leurs oeuvres qui sont soutilles,
Les galées & le Flumaire,
L'estat, la guise & le repaire,
Et ce vint au chief de iij. jours ;
Deux amiraus les ambaffours
Menerent devers le soudan,
Et encor leur amena l'an
Chevaus pour aler eu chastel,
Qui est grans, mervilleus & bel.
Si n'est pas raison que je oublie
La maniere & que je ne die
Comment il furent reçeü
Et qu'il ont trouvé & veü.*

6400

*Je vous di qu'il a une place,
Grant & longue & large d'espace,
Droitement, au pié dou chastel,
Là trouverent il un tropel
De iij. à v. mille chevaux,
Qui estoient des amiraus
Et de leurs gens qui les tenoient,
Et là leurs signeurs atendoient.*

6410

Ils font con-
duits à l'au-
dience du
fultan.

a. B, V; A. de.

*Au pier dou chastel descendirent
 Et en bel arroy ^a se meirent,
 Et puis il monterent amont.
 Là de gens avoit si grant mont
 6420 Que ne le saroie nombrer,
 Tant bien m'en sceüsse encombrer.
 Xxxiiij. amiraus trouverent
 Avec le soudan, puis entrerent
 Main à main dedens le palais,
 Qui n'estoit trop biaux ne trop lais.
 Fais^b est en fourme d'une eglise,
 Et de l'ancienne devise,
 A pilers & à votes fais;
 Et si n'estoit pas contrefais,
 6430 Car tous d'uevre sarrazinoise
 Estoit, contraire à la françoise.
 Li soudans estoit en un lit
 Basset, bien paré pour delit;
 Et à sa destre coste estoient
 Deux grans amiraus qui tenoient
 Chascuns une hache en sa main.
 Ne say s'il le font soir & main,
 Ou s'on le faisoit pour^{veoir}
 Que pas ne le faut pourveoir,
 6440 Et qu'il est toudis pourveüs
 Si qu'estre ne puet deçeüs.
 D'autre part les cadix estoient
 Qui leur fausse loy gouvernoient,
 Et les amiraus tout entour,
 Pareç comme duc ou contour.
 En ce palais, dont je vous conte,
 Avoit mil chevaliers par compte,
 Chascuns à doreç esperons,*

1367
avril-mai.

1367
avril-mai.

Et n'avoient nuls chaperons,
Car chascuns avoit faciole 6450
Sus sa teste, fust sage ou fole ;
Chascuns avoit l'espée ceinte^a
Et tenoient moult grant enceinte,^b
Tant estoient ferré & join
L'un devant l'autre & si à point
Qu'estre ressembloient ij. murs.
Entre ij. tymbres & taburs,
Menestriers^c de bouche, cymbales
Faisoient restentir les sales,
Et^d si grant noise demenoient 6460
Que toutes^e les gens effourdoient.
A l'entrée de ce palais
Où on^f feïst bien un estais,
Tant estoit grans & lons & lez,
Ot c. Sarraçins aus ij. lez,
Et chascuns tenoit une hache
Dont on tuast bien une vache.

Cérémonial
auquel on les
astreint pour
approcher du
sultan.

QUANT li dessus dit messagier
Furent entreaus, sans atargier,
Leur firent oster leurs solers ; 6470
Et s'estoit li temps nés & clers ;
Et vesçi la raison pourquoy,
Autre cause n'i say ne voy.
On avoit par grant signourie
Paré de tapis de Turquie
Le palais si très richement
Qu'on ne pooit mieux nullement.
Si ne voloient qu'afolez
Fust des Crestiens ou defoulez ;
Et pour ytant les deschauffoient. 6480

a. V; A. B. *sainte*. — b. V; A. d. B, V; A. *Car*. — e. B, V;
B. *enfainte*. — c. B; A. *menestres*. A. *tous*. — f. B, V; A. *Qu'on*.

*Ou puet estre qu'il le faisoient
Pour plus humblement aouer
Le soudan, & mieux honnourer.*

1367
avril-mai.

*Or vous diray la contenance
Quant il firent la reverence.
Si tost comme il porent choisir
Le soudan, sans penre loisir,
Et tantost sans effoinne querre,
Il leur couvint baisier la terre,
6490 Et à toutes leurs gens aussi,
Qu'il le couvenoit faire ainsi.
Et quant il furent relevé
Droit emmi le palais pavé,
A ij. genous se genouillerent ^a
Et seconde fois la baisierent,
Et toutes leurs gens ensement,
Qu'estre ne pooit autrement.
Quant il furent en la presence
Dou soudan, par droite ordenance
6500 La baisierent la tierce fois.
Lors se preirent par les dois ^b
Et parler au soudan alerent ;
Mais toutes leurs gens demourerent
A l'uis dou palais, & veoient
Le mistere & quanqu'il faisoient.*

LE Tricoplier premierement
*Par la bouche dou druguement
Dist au soudan ce qu'il queroient,
Et pour quoy là venu estoient.
6510 Quant il or dit tout son plaisir,
Longuement & à grant loisir,
Et les autres eurent parlé
Qui estoient bien emparlé,*

Le Tricoplier
de Chypre ex-
pose l'objet de
sa mission & se
retire.

a. B, V. s'agenouillerent. — b. B, C, V; A. bois.

1367

La chose estoit route ordenée^a
Qu'on leur donroit autre journée.
A ceste fois plus ne feïrent
Et au soudan congié preïrent.
Encor vueil autre chose dire,
Mais que vous vous tenez de rire.
Il ne veoit pas leurs talons, 6520
Qu'il venoient à reculons.
Se darrier heuft une perche,
Il fussent pris à la cauperche,
Ou feïssent le soubresaut.
Mais einfi reculer leur faut,
Adès devers li le visage,
En reculant, nostre message,
N'e point ne li tournent le dos.
En ce point furent à brief mos,
Tant qu'il furent hors dou palais. 6530
Lors se font vers leurs chevaus trais,
Et ij. amiraus les menerent
En leurs hostelx & convoierent.^b

On leur envoie
 des robes
 d'honneur pour
 se présenteraux
 audiences sui-
 vantes.

CEPENDANT *li soudans fist faire*
Robes sarrazines au Quaire fol. 350.
Pour eaus & pour toutes leurs gens ;
Par x. ou par xij. sergens
En leur hostés les envoia.
Li uns d'eaus très bien les ploia
En disant qu'il les vestiroient 6540
Quant devant le soudan iroient.
Et vraiment c'est la maniere
Qu'il donne à chascun robe entiere
Qui en message va à li ;
N'onques messages n'i failli.

a. B, V; A. estoit ordenée. — b. B, V; A. conjoierent.

L *l temps passa, li termes vint*
Qu'aler au soudan les couvint,
Si qu'à sa court se transporterent
Et en droit estat le trouverent
 6550 *De l'autre fois, ne plus ne meins.*
Et se devez estre certains
Que chascuns avoit sarrazine
Robe dou soudan, bonne & fine,
Bien vestue & bien endossée ;
Einsi furent à leur journée
Et iij. fois la terre baïserent
Si com devant, puis s'en alerent
Au soudan faire leur requeste.
 6560 *Or gart Dieux leur corps & leur teste !*
Car s'il ne les prent tous en cure,
Il sont de mort en aventure.
Quant li soudans & ses consaus,
Où il avoit xxx. amiraus,
Les orent très bien entendu,
Il ne leur ont rien respondu,
Fors tant, sans plus, qu'il leur meïrent,
Autre journée, & leur deïrent
Qu'adont il leur responderoient
De tout ce qu'il leur requeroient.

6570 **L** *avoit là ij. amiraus*
Faus, traites & destloiaus.
L'un avoit à non Sedamour ;^b
L'autre Julep, à po d'amour.
Les ij. deïrent au soudan :
« Sire, vengeance de cest an
« N'arez dou meffait d'Alixandre,
« Si bien com de ceste gent prendre.

1367
avril-mai.

Les ambassa-
deurs voient
une seconde fois
le sultan fans
obtenir de
réponse.

Discussion
dans le divan
au sujet de la
conduite à tenir
vis-à-vis des
ambassadeurs.
L'avis de
respecter leur
sauf-conduit
prévaut.

a. B, V; A. Et qu'à. — b. B, C, V. Sodamour.

1367
avril-mai.

« Faites les prendre & retenir,
« Et tous de male mort morir ;
« Ou vous les metez en servage 6580
« Enchaainnez en une cage,
« Par quoy ceuls qui dessa venront
« Et en tel estat les verront
« Prengnent en eaus tel exemplaire
« Que mais ne vous ofent meffaire. »
La chose fu toute acordée,
De tous loée & approuvée.

Là avoit un viés amiral
Qui leur dist tout en general :
« Biaux seigneurs, que volez vous faire? 6590
« Honnir nous volez & deffaire!
« Vostre sauf conduit romperez!
« Gardez vous bien que vous ferez
« De ces messages retenir,
« Car grans maus en porroit venir,
« Et toute chrestienté mouvoir
« Encontre nous, à dire voir. »
Vingt^a jours furent en ce debat
Qu'adès l'amiraus se debat 6600
Afin que le sauf conduit teingne,
Seürement, quoy qu'il aveingne.

Le divan
fait préparer un
nouveau traité
moins favorable
aux Chrétiens.

FINABLEMENT il s'acorderent
Et une autre pais ordonnerent,
Qui estoit au roy damageuse
Et à tout son pais honteuse.
Deux amiraus ont esteüs,
Sages hommes & pourveüs
Et devers le roy les envoient,
Et nos messages les convoient,
Tant seulement pour rapporter 6610

*Se^a li roys vorroit acorder
 La pais cornue qu'il li portent.
 Mais nennil ; en vain s'en efforsent ;
 Mais pour rien qu'on leur sache dire
 Ceste pais ne leur puet souffire,
 Se le Tricoplier ne la jure,
 Dont c'est despis & grant injure.
 Toutevoie il les delivrerent,
 Et en Chipre les renvoierent.
 6620 Si se meirent au retour,
 A grant joie & à grant baudour.*

1367
mai.

MAIS ensois qu'il se departissent
 Il fu ordené qu'il veïssent
 Les bestes que li soudans a ;
 Et leur garde pas ne tensa,
 Eins les moustra, sans contredit,
 Tout en l'eure qu'il li fu dit.
 Il y avoit iij. olifans,
 Qu'à merveilles estoient grans ;
 6630 Aussi virent il une araffe,
 Je ne say s'elle vint de Jaffe.
 Et li chevalier leur moustrerent
 Les gieus dont Sarrafin jouerent.
 Or vueil laissier ceste matiere,
 Et revenir à la premiere.

Eléphants
& girafe du
sultan.

QUANT li roys, pleins de loyauté,
 Vit la très grant desloyauté
 Que li Sarrazin li faisoient,
 Et que la pais pas ne tenroient,
 6640 Et il sot bien tout leur affaire,
 Il commanda tantost à faire
 Par son amirail une armée

26 mai.

Le roi, informé
des lenteurs
calculées que le
divan du Caire
apportait à la
conclusion d'un
traité, se rend à
Rhodes avec sa
flotte.

a. B, C, V; A. que.

1367
juin.

*Si grant & si bien estofée
Com faire porra bonnement.
Dedens monta isnellement
Et en Rhodes s'en vuet aler.
Là vuet il le temps differer
Pour veoir que ce devenra
Et se son Tricoplier venra ;
Et s'il ne revient, c'est s'entente
De passer la mer, sans attente,
Et d'aler devant Alixandre,
Car bien la cuide avoir & prendre,
Et tenir, ou toute essillier,
S'on ne li rent son Tricoplier.*

6650

*Li roys en Rhodes demoura, [60]
Et li maistres moult l'onoura.
Aussi feirent tout li frere ;
Chascuns de lui servir se pere.
Là le Tricoplier atendoit,
Et souvent de li demandoit
A ses privez, tant qu'il avint
Qu'en brief temps en Rhodes revint. [61]
Et avecques lui amenoit
Deux amiraus, dont on tenoit
Que l'un estoit li plus privez
De celui qui est ordenez
Et qui a le gouvernement
De leur soudan presentement.
L'autre y avoit ij. fois esté,
L'une en yver, l'autre en esté ;
Et de par le soudan venoient.*

6660

6670

(juin 1367.)

Des messagers
égyptiens, sans
pouvoirs suffi-
sants, pro-
posent au roi de
nouvelles con-
ditions de paix.

OR vous diray ce qu'ils queroient,
Einfi comme oy dire l'ay.
Il ne queroient que delay,
Et de la pais n'avoient cure,

1367
juin-juillet.

Qui depuis leur fu chose dure.
 Sagement se sont contenu
 Et devant le roy sont venu.
 6680 Là fu monsigneur Perceval,
 Et le maistre de l'Ospital,
 Et le prince de Galylée,
 Et Bremont, qui bien fiert d'espée,
 Et maint autre que pas ne nome,
 Qui tuit sont vaillant & preudomme.
 Si deïrent en leur presence,
 Devant tous & en audience :
 « Sire, cil est mors qui traité
 « Avoit l'acort & le traité ;
 6690 « Si que cils qui a la puissance
 « Dou soudan & sa gouvernance
 « Dit qu'il ne le vuet pas tenir.
 « Pour ce nous a fait ci venir,
 « Et vuet qu'autre traitiés se^a face
 « Qui^b cestui-si planne & efface,
 « Et que tout soit fait en son non,
 « Qu'amiraus est de grant renon.
 fol. 351. « Baillié le nous a par epytres,
 « Par cedulaes & par chapitres ;
 6700 « Tenez, ves les ci par escript,
 « Qu'il a de sa main propre escript.
 « Si les verrez & ferez lire
 « Pour mieus savoir ce qu'il vuet dire. »
 Après li feïrent requestes,
 Qui n'estoient justes ne honnestes.
 Et vraiment il demandoient
 Choses qu'à faire n'afferoient ;
 Dont li gentils roys amast mieus
 Qu'on li eüst crevé les yeux,

a. B, V; A. le. — b. B, V; A. que.

1367
juillet-août.

*Et que mais n'afulast heaume,
Ou avoir perdu son royaume,
Ou tantost mourir vraiment
Qu'il leur acordast telement,
Et qu'a toute peinne s'offrist
Qu'en son royaume les souffrist.*

6710

Le roi,
convaincu que
le sultan ne
cherchait qu'à
prolonger les
négociations,
rentre en
Chypre & fait
armer sa flotte.

L i roys vit bien leur volenté
Qu'en riens ne sont entalenté
D'avoir traité, ne pais, n'acort ;
Eins ne quierent que le descort.
Si s'en partirent, que responce
N'en portent qui vaille une ronce.
Quant il se furent departi,
Li roys estoit en tel parti
Qu'il cuidoit estre forsenez.
Il fist apparillier ses nez,
Et tantost monta en galée,
Et aussi fist toute l'armée.
Si ne tourna ne sà ne là,
Mais droit en Chypre s'en ala,
Pour son armée refforcier,
A ses annemis efforcier.
Si qu'il fist tant en po de tans
Par son avoir & par son sans
Qu'il ot c. & xl.^a voiles.

6720

6730

Appréhension
des
Musulmans.

E T les Sarrazins ès estoiles
Sa venue prophetisoient.
Cil d'Alixandre bien savoient
Que li roys seur la mer estoit,
Et que son armée aprestoit,
Si qu'il estoient sus leur garde.
Chascuns pense, chascuns resgarde

6740

A la ville fortifier.
 Li roys les faisoit espier
 Par gens qui vont seur la marine,
 Si qu'il savoit tout leur couvine.
 Conseil demanda qu'il feroit
 Et se vers Alixandre iroit.

1367
 septembre.

MAIS son conseil finablement
 Li dist : « Sire, certainement
 6750 « Nous ne savons lieu si possible
 « Pour vous, que la cité de Triple.
 « Par nostre conseil vous irez,
 « Car bien vous y^a emploierez ;
 « Qu'il n'a de la mer dou soudan
 « Jusqu'en pais le Camaran
 « Lieu, ne place, bourc, ne repaire
 « Où mieus peüst son honneur faire. »
 Si que li roys leur ottria,
 Car grant desir d'aler y a.
 6760 Li roys fist recueillir sa gent ;
 Et tantost vallet & sergent
 Trestous leurs chevaus amenerent
 Et ès naves les hostelerent.
 Li roys monta & prist sa voie
 Droit vers Triple, Dieux le convoie !
 Qu'il trouvera plus grant deffense
 En ceaus de Triple qu'on ne pense.
 Li roys s'en va par mer najent
 Droit à Triple, lui & sa gent.
 6770 Tant ont à la mer estrivé
 Qu'il sont près de Triple arrivé ;
 Et quant il vorrent terre prendre,
 On leur deffendi le descendre,

Le roi se décide
 à aller attaquer
 Tripoli.

a. B, V; A. bien vous.

1367
septembre.

*Car seur le port grant gent estoient
Qui sa venue bien savoient,
Et s'estoient très bien armé,
Bien abillié, bien acefsmé,
De garros, de fajettes, d'ars,
D'espées, de lances, de dars.
Moult se tenoient fierement 6780
Ensamble, & orgueilleusement ;
Tant estoient la gent sauvage
Qu'il tenoient tout le rivage.
Et quant li gentils roys^a les voit,
Tantost^b sot ce qu'à faire avoit.
Moult vaillamment sa gent conforte,
Moult les prie, moult les enorte
Qu'il soient vaillant & vassal.*

(29 septembre.)
Il ordonne le
débarquement
& débarque à
son tour.

IL appella son amiral 6790
Et li commanda qu'il descende
Tantost, & qu'à bien faire entende,
Car s'il fiert bien de bonne espée,
Il dist qu'il li lairont^b l'entrée.^c
Mais li contes de Herefort,
Et aussi Perrin de Grimort
Arriverent certainement
Devant tous & premierement,
Car il avoient ij. galées,
Bien garnies & bien armées.
Et le premier qui descendi 6800
Des galées, dont je vous di,
Fu un escuier de Gascoingne,^d
Qui fu bons en ceste besoingne.
Guerrot avoit non le vallet ;
Et le secont fu Chastelet,

a. B, D, V. Et tantost com li rois.
— b. C, D, V; A, B. lairoit.

c. V. la contrée. — d. Gascoingne
manque dans A.

Un très bon escuier d'Anjo;^a
 Et uns chevalier de Poito,
 Nommé Perceval de Colongne
 Fu li tiers, qui petit ressongne
 6810 Les Sarraïns & leur emprise,
 Car il ne les doute ne prise.
 L'amiraus descendi après,
 Et li roy le tint moult de près;
 Si fist li princes^b & sa gent
 Et maint chevalier bel & gent;
 Si font Percevaus & Bremons.
 Trop vous seroit lons li sermons,
 Si tout voloie raconter,
 Ne le vous saroie conter.

1367
29 septembre.

6820 QUANT il furent tuit descendu,
 Li uns n'a pas l'autre atendu.
 Là fu si merveilleus li chaples,
 Que de Triple jusqu'à Estaples
 Ne fu pieffa gaires plus grans.
 Li bons roys estoit moult engrans
 De ses anemis desconfire.
 Il fiert, il boute, il sache, il tire,
 Et si fierement se combat
 Qu'il tue tout quanqu'il abat.
 6830 Et li princes^c ne se feint mie
 Qu'à cent en a tollu la vie;
 Et Percevaus si bien s'i prueve
 Qu'il detranche tous ceaus qu'il trueve.
 Bremons si vaillaument se monstre
 Que tous ceuls qu'il tient ou encontre
 Sont detaillié ou^d affolé,
 Mort, mehaingnié ou decolé.

Vaillaument
secondé par les
siens, il bat les
Sarraïns & les
refoule vers
la ville.

a. C, V; A, B, D. d'Ambio. —
b. B, V. le primpart.

c. V. li princeps. — d. B, V;
A. 3.

1367
29 septembre.

Brief aussi tous ceuls qui là sont
Merveilleusement bien le font
Et si très bien, que le pieur 6840
Cuidoit estre tout le millieur,
Si que là tant se combatirent
Que les Sarraçins desconfirent,
Et leur est li champs demoureç;
De sanc vermaus est^a couloureç.
N'i vaut esquermie^b ne luite,
Tuit se meïrent à la fuite.

Li roys fist sonner la trompette
Tantost en signe de retraite,
Si que sa gent se recueillirent 6850
Et tous ensamble se meïrent.
Il tirerent hors leurs chevaus
Et monterent comme vassaus
En belle & en bonne ordenance,
Com chevalier plein de vaillance.

Si ont tant fait & tant erré,
En bataille joint & ferré,
Que devant Triple sont venu,
Grant & petit, juene & chenu,
En ociant leurs annemis 6860
Qu'à fort sont en la ville mis.
Et, de Triple jusqu'à la mer,
Qui proprement le vuet esmer,
N'a c'une lievette^c petite,
Des lieues qui sont en Egipte.

fol. 352.

La chasse longuement dura.
Tant en ocist & acora
Li rois & sa gent en la chace
Que couverte en estoit la place;
Et tant d'ocis en y avoit 6870

a. V; A. ☉. — b. V. *escremie*. — c. B, V. *li-veite*; C. *lieuette*; D. *li-vete*.

Que nul^a le nombre n'en saoroit ;
Et gisoient, gueules baées,
Entre la ville & les galées.

1367
29 septembre.

Li roy estoit^b devant la ville,
Et Sarrafin plus de xx.^{m.}
Les entrées li deffendoient
Moult fort & le mieus qu'il pooient.
Mais li roys est entrez dedens
Avec sa gent, malgré leurs dens.
6880 A la porte tant en ocist
Que le plus hardi d'eaus voffist
Bien estre en Ynde la majour.
Ainsi ne fina toute jour
D'occire, & sa gent de pillier
Pour toute la ville effillier.
Et quant elle fu bien pillie,
Bien destruite & bien effillie,
Li roys le feu dedens bouta,
Car bien vit, & pas ne doubta,
6890 Qu'il ne la peüssent tenir,
Et veoit le vespre venir.
Si fist la trompette sonner
Pour mettre à point & ordener
Sa gent qui estoient espars,
Par la ville de toutes pars.
Quant il furent tuit assablé,
Tant ont pillé, tant ont emblé,
Qu'il n'i avoit garson ne page
Qui ne fust chergie^r de pillage,
6900 Et qui n'eüst très grant richesse.
Li gentis rois pleins de noblesse,
Il n'a pas le cuer esperdu,

Il pénètre
dans la ville &
la livre au
pillage.

a. V; A, B. *Qu'omme*; C. *Que homme*; D. *C'omme*. — b. B, V; A. *s'estoit*.

1367
29 septembre.

Trouva que il n'avoit perdu
C'un chevalier tant seulement,
Et ix. ou x., qui folement
En la ville embaru s'estoient
Et les hostels pas ne savoient.
Mais il ne pot onques savoir,
Par homme qui là fust, le voir
Qu'il puelent estre devenu,
Ne s'il sont mort ou retenu.
Si qu'einsi fu Triple gastée,
Prise, destruite, arse & brulée.

6910

Description
de la ville de
Tripoli & des
beaux jardins
qui l'environnent.

OR vueil deviser la devise
De Triple, comme elle est affise. [62]
Près de la mer, en un grant plain
Siet, si qu'on^a la voit tout de plain.
Eu my lieu a ij. montaignettes,
Qui sont rondes & hautelettes,
Dont seur l'une a un chastelet
Qui n'i est messéant ne let;
Maisonnez sont toutes entour,
Et tient bien iij. lieues de tour.
Merveilleusement est pueplée
De gens, & si n'est pas fermée.
Li lieus d'entour est odorans,
Par tout, est si souef flairans
Qu'il samble à tous, n'en doutez mie,
Qu'on soit en une espifferie
Pour les fruis & pour les jardins,
Plantés de mains de Sarraçins;
Car de tous fruis, de toutes antes^b
De tous estos, de toutes plantes,
De toutes herbes à racine

6920

6930

a. V; A. Si qu'on; B. si est si qu'on. — b. B, V; antes manque dans A.

Qui puelent porter medecine
 Trueve on là à très grant planté,
 Que Sarrafin y ont planté.
 Moult y a de belles fonteinnes
 Qui sont nettes, cleres & saines.
 6940 Là croist le sucre & la kanelle,
 Et mainte espice bonne & belle ;
 Mais il n'i a point de riviere.

1367
septembre.

OR revenray à ma matiere.
 Pour ce que li roys d'Ermenie
 Avoit requis le roy d'aye,
 Et encor li avoit escript
 Que, pour la foy de Jhesu Crit,
 Li soudans sa mort li procure,
 Dont il est en grant aventure,
 6950 Qu'il n'en soit destruis ou peris ;
 Tourblés en est ses esperis
 Et ses cuers a si grant meschié,
 Comme d'avoir le chief tranchié,
 Ou qu'il ne soit procheinement
 Effilié^a perpetuellement,
 Se li bons roys ne le secourt.
 Encor li manda^b brief & court
 Que s'il vient à Alayas,^c
 6960 Qu'il y venra plus que le pas,
 A tout quanqu'il porra mouvoir
 De gens, pour le chastel avoir ;
 Et se li nomme la journée
 Que li bons roys a acceptée.
 Alayas est uns chastiaus
 Qui est fors & puiffans & biaux.
 Ville y a & siet seur la mer,

Le roi d'Ar-
 ménie, ayant
 demandé
 secours au roi
 de Chypre, lui
 donne rendez-
 vous à Lajazzo.

a. B. *eslevez* ; V. *esclaves*. — V. à *Layas*, meilleure forme, mais
 b. B, V. *manda il*. — c. B, D; trop courte pour la mesure.

1367
sept.-oct.

*Et si vous vueil bien affermer
Qu'aus Ermins a fait maint ahan.
C'est l'eritage dou soudan
Et si est assis en la marche* 6970
D'Ermenie, & aus Ermins marche.

Le roi Pierre
fait voile vers
Lajazzo.

L i nobles roys au fier corage
*Estoit outre mer davantage
Et eu pays des Sarrazins.
Si vuet conforter les Ermins.
Li roys de Triple se parti
Et s'en ala, à cuer parti
De joie & de merencolie,
Car moult souvent merencolie
A ses annemis damagier* 6980
*Et au roy d'Ermenie aidier ;
Et s'a joie de son emprise
Quant la cité de Triple est prise.*

*Seur la mer de Triple chevauche,
Mais il n'i a maison de bauche,
De terre, ne d'aurre marrien
Qu'il n'arde, & n'i espargne rien.
Souvent s'espée en sanc a taint,
Chascuns tue quanqu'il ataint.* 6990
*Einsi s'en va tout combatant
Et les Sarrazins ociant,
A Alayas droite voie,
Boutant les feus ; que vous diroie ?*

Il sacage en
passant Tortose,
Laodicée &
Valénie.

T ROIS bonnes villes y a pris
*Et destruites li roys de pris,
Dont vesci les noms, sans doubance ;
C'est Tourtouze, Liche & Valence, [63]
Et maintes grandes & petites,
Qui de peler les aus sont quittes,*

7000 Car c'est tout mors & mis en cendre,
 Sans espargnier homme ne prendre.
 Et quant la nuit venir veoit,
 En navige se retraioit.
 Et y faisoit sa gent retraire.
 Mais de jours aloient meffaire
 Sus Sarrazins, & destruisoient
 Et tuoient quanqu'il trouvoient.

1367
 sept.-oct.

LI nobles roys, frans & gentis
 LA son fait est si ententis
 7010 Qu'avoir ne puet autre penser
 N'il ne feroit ailleurs penser.
 Tant a erré par ses journées
 En nés, en coques, en galées
 Qu'il vint devant Alayas.
 Quant il y fu, un moult grant tas
 Vit de gens qui là l'atendoient.
 San ceuls de pié v.^{m.} estoient,
 Tous à cheval, pour lui deffendre
 Qu'à terre ne peüst descendre.
 7020 Un jour en la mer s'arresta
 Li roys, & moult bien s'apresta
 Et se conseilla qu'il feroit
 Et comment il descenderoit.
 Et quant il fu bien consilliez,
 Bien aprestés, bien abilliez,
 Il fist nagier tout droit au port,
 Et là se combati si fort,
 Que maugré tous est descendus.
 Tant en y ot de pourfendus
 7030 Et de tuez, qu'il s'en fuirent.
 Li roys & sa gent les sievirent
 Qu'il monterent sus les chevaus,
 Comme preudommes & vassaus.

Il débarque à
 Lajazzo malgré
 les Sarrazins,
 qu'il poursuit
 une lieue loin
 de la ville.

1367
sept.-oct.

*Là commença moult forte chasse.
Il s'en fuient, li rois les chasse;
Et tant les chassa longuement
Qu'il en fu repris durement.*

Il est obligé
de regagner la
côte.

SARRAZIN *s'estoient reter
En un trop bon lieu pour le tret.*

*C'estoit en un rochier sauvage,
Pour porter au bon roy damage.*

7040

*Si que li roys les sui tant,
En ociant, en combatant,
C'une grant lieue outre la ville
Trouva la gent pleine de guille
Qui estoient en grant deffense.*

Li roys fist mettre en ordenance

Toute sa gent & recueillir,

Car il les voloit assaillir;

Mais il ne les pot aprochier

7050

Ne grever dedens le rochier,

Car il traioient si forment

Et si très merueilleusement

Que tous ses chevaus ocioient

Et à terre^a les abatoient.

Li roys vit bien le grant meschief

Et que d'eaus ne venroit à chief,

Se longuement leur traire dure;

Car s'il perdoit sa monteüre,

En peril seroit de sa vie,

7060

Et toute sa chevalerie.

Li bons roys fist une retraite

Et entour lui resgarde & gaité,

Et trouva qu'il ont ja tué

De ses chevaus & afole

*Tant qu'il n'en a que iiij.**.*

a. B, V; A. à traire.

Lors dist : « Seigneurs, se Sarraçins
 « Meinnent longuement ceste dance,
 « Tuit serons à pié, sans doubtance.
 7070 « D'autre conseil user nous faut ;
 « Lassé sommes & il fait chaut,
 « Si ne porrons aler à pié.
 « Prenons chascuns lance ou espié,
 « Et leur courons sus vitement,
 « Tous ensamble & serrément.
 « Se nous pouvons venir entr'iaux,
 « Il s'en fuiront comme chevriaus
 « Et les occirons à no guise. »
 Lors a chascuns sa lance prise,
 7080 Si que li roys leur couru seure
 Si fierement, qu'en petit d'eure
 Furent mis à desconfiture.
 N'i vaut sajette n'armeüre,
 Car mort furent & desconfit,
 Et certainement Dieux le fu
 Qui li donna, c'est chose voire,
 Grace, pris,^a honneur & victoire.
 Tant en ot mort près dou rochier
 Qu'il n'i pooient chevauchier.
 7090 Qui fuir pot, il s'en fui,
 Mais li roy plus ne les sievi.
 Pour ce que reprendre se voit
 De ce que tant fait en avoit.

A Alayas s'en retourne
 Li bons roys qui envis sejourne.
 Quant il y vint, il assailly
 Le chastel, mais il y failly,
 Car sa gent estoient lassé,
 Grevé, travillié & foulé

a. B, V; A. pais.

1367
sept.-oct.

Il effiaie vaine-
ment d'enlever
le château de
Lajazzo & re-
prend la mer.

1367
sept.-oct.

Dou grant chaut & de la bataille, 7100
Et s'avoient po de vitaille ;
Et li Sarraïn qui estoient
Eu chastel, bien se deffendoient.
Mais la ville arse & si destruite
Fu, qu'elle ne vaut une truite.
Quant li roys vir, qu'il advesprit,^a
Un brief conseil à ses gens prist,
Et dist : « Signeurs, li vespres vient,
« Es nés retraire nous couvient. »
Si que tantost se recueillirent 7110
Sa gent, & es nés retrairent
Et leurs chevaus & leur piétaille,
Qui volentiers le font sans faille.

Ne trouvant
pas le roi d'Ar-
ménie au lieu
convenu, il re-
nonce à con-
tinuer la cam-
pagne.

E*T li bons roys qui bien veoit*
Que là profiter ne pooit
A un autre port s'en ala
Qui estoit assez près de là.
Là sejourna viij. jours entiers
Avec sa gent, qui volentiers
Faisoient & se reposoient, 7120
Car moult grant mestier en avoient.
Là li bons roys, que Dieus aye,
Atendoit le^s roy d'Ermenie.
Et ses messages li manda,
Et au partir leur commanda
Qu'il li deissent qu'il venist,
Et que couvenant li tenist,
Et venist à tout son effort
Pour li faire aide & confort,
Car il est venus comme amis, 7130
Einfi comme il li a^b promis.

^a. V; A. qui avespriſt; B. qu'il
m'espriſt; C, D. qu'il avespriſt.

^b. B, C; A. il a; V. il luy a.

Quant ce vint au chief des viij. jours,
 Au roy ennuia li sejours,
 Pour ce que le roy d'Ermenie
 Par devers lui ne venoit mie,
 Et pour l'iver qui aprochoit,
 Et au cuer forment li touchoit ;
 Si qu'il li vint un accident,
 Qu'il faut qu'en pais d'occident
 7140 Voist briefment au pape parler.

1367
sept.-oct.

VEZ ci la cause à droit parler.
 Il vuet empetrer un succide,^a
 Aucun confort, aucune aide
 Pour la sainte Crestienté,
 Oû son cuer a mis & enté,^b
 Et pour les Sarraçins destruire.
 Vive tels roys & ja ne muire !
 Qui ne vuet, ne quiert, ne pourchasse
 Autre deduit ne autre chasse
 7150 Fors damagier ses annemis,
 Et s'est courtois à ses amis.

Son désir de
revenir en Eu-
rope pour de-
mander au pape
la prédication
d'un nouveau
passage.

LORS se parti & si s'adresse
 Vers Chypre, la plus droite adresse.
 Tant a nagié qu'en Chypre vint,^[64]
 Et là sejourner le couvint
 Pour ses gens d'armes reposer.
 Et vous devez bien supposer
 Que moult y avoit de bleciez,
 De lassez & de travilliez ;
 7160 Et pour ses chevaux mettre à point,
 Qui estoient en petit point.

Il rentre en
Chypre.
5 octobre.

a. B, V. *subfide*; C. *subcide*. — b. V. *anté*.

1367
octobre.

Entreprises
& forties nom-
breuses dont il
neft pas parlé.

AUSSEI avoit fait li bons roys
 Maintes faillies, mains conroys,
 Et autres armées menues,
 Qui ne sont pas ci contenues,
 Car trop longue chose seroit
 Qui toutes les y metteroit,
 Et anuier porroit au lire
 Qui toutes les vorroit escrire.
 Or querez un roy qui ce face, 7170
 N'à qui Dieux doint si belle grace
 Qu'adès c. contre un se combat,
 Et s'a victoire ou qu'il s'embar.
 A dire est que si annemy
 Sont c. pour un encontre li.
 Or parlons des fais d'Alixandre
 Et d'Hector, qui ne fu pas mendre
 Des autres preus qui ont esté
 Que j'ay ci devant recité ;
 Comment que homme d'onneur a tant 7180
 Comme ot Hector le combatant,
 Mais qui bien raison li feroit
 Des ix. preus x.^{mes} seroit.
 Si que je li ajousteray
 Quant ce livre parfineray,
 Qu'il est preudons, & s'est estables,
 Liés, larges, loiaus, veritables,
 Justes, sages, bien avisez ;
 Et, se très bien le devisez,
 En tout est de si bon affaire 7190
 Com^a nature puet homme faire,
 Asses vous en deviseroie ;
 Mais jamais dire ne porroie,
 Le bien, l'onneur, le scens, le pris
 Qui sont en sa bonté compris.

7170

7180

7190

fol. 354

a. B, V; A. Qu'ou.

- L** I nobles roys, qui n'a pareil,
 En Chypre fist son appareil
 Tel comme il faut à si grant homme,
 Car il s'en vuet aler à Romme.
 7200 N'autre chose n'i va querir
 Fors au Saint Pere requerir
 Qu'il ottrie un commun passage,
 Car faire vuet le saint voiage.
 Là vuet il mettre corps & mise,
 Tout en l'onneur de sainte Eglise,
 A la gloire & protection
 De la foy, car s'entention
 N'est que de la ioudis accroistre,
 Entre les mondains & en cloistre.
- 1367
 octobre.
 Préparatifs
 de son nouveau
 passage.
- 7210 **L** I roys en galée monta,
 En mer n'en terre n'arresta
 Se petit non, tant fu engrant
 De venir à Romme la grant. [65]
 A l'entrée^a mains cardinaus
 Monterent dessus leurs chevaus,
 Et à l'encontre li alerent,
 Et puis au pape le menerent.
 Et quant li papes l'a veü,
 Son estat li a tant pleü
 7220 Que très grant chiere li a fait
 De cuer, de pensée & de fait.
- Il se rend à
 Rome.
 oct.67-mars 68.
- L** fist sa^b supplication;
 Si que consideration
 Oï le pape au petit estat
 Oï la Crestienté estat.
 Si li dist : « Tribulations,
- Raïsons qui
 empêchent le
 pape de consen-
 tir à la publica-
 tion d'une nou-
 velle croisade.

a. B, V. à Pencontre. — b. B, V; A. la.

1368
mars-mai.

« Mortalitez, occisions,
 « Compaignes regnent, & pechiez ;
 « Dont^a li mondes est entechiés,
 « Si que bon ne me samble mie 7230
 « Que le passage vous ottrie
 « Quant à present, car ce seroit
 « Très grans peris que li feroit.
 « Car pechiez nuist & s'est po gent,
 « Et tuit seigneur ont à present
 « Trop de riotes & de plais.
 « Mais qui les porroit mettre en pais,
 « Moult volentiers acorderoie
 « Le pelerinage, & si yroie,
 « Qu'en verité je le^b desir 7240
 « Tant, que c'est mon plus grant desir.
 « Mais ce ne seroit pas profit. »
 C'est la responce qu'il li fir.

Le pape en-
 gage le roi à
 reprendre les
 négociations de
 paix avec le
 sultan.

« ENCOR y a une autre chose,
 « Biaux fils, vraiment je suppose
 « Que qui sagement traiteroit
 « Au soudan, qu'il acorderoit
 « Legierement un bon acort.
 « Si que je conseille & acort
 « Que nous prenons gens couvenables, 7250
 « Sages, avisez & traitables,
 « Et que très bien les enfourmions
 « Et au soudan les envoions.
 « Mais einsois leur couvient avoir
 « Procuracion & povoir
 « De vous, pour vous, en vostre non
 « D'acorder, s'il vous samble bon.
 « Il n'en fera qu'à vostre vueil. »

a. B, V; A. Et. — b. B, V; A. Qu'en verité le.

7260 *Li roys respondi : « Je le vueil,
 « Car je sui seins de tele corde
 « Que quan qu'il vous plaiſt je l'acorde,
 « Et tout vostre vouloir feray,
 « En tous cas, tant com vis feray ;
 « Car je vous doy oubeiffance,
 « Foy, pais, honneur & reverence. »*

1368
 mai-juin.

7270 *ET pour ce que marcheandise
 Estoit toute perdue à Pyſe,
 A Veniſe, à Romme & à Gennes,
 De dras d'or, de ſoie & de pennes,
 D'avoir de pois, d'espifferie,
 Et enſement en Rommenie,
 En Puille, en Calabre, en Seſille,
 Et en mainte autre bonne ville,
 Plusieurs citez tramis avoient
 Au Saint Pere & li ſupplioient
 Très humblement que bon acort
 Mettre li pleüſt au deſcort
 Dou roy de Chypre & dou ſoudan.
 Car ſi le deſcors dure un an,
 7280 Il dient en leur verité
 Que toute la Creſtienté
 En vaurra pis notablement.
 Si que li papes ſagement,
 Dou gré dou roy, ordena là,
 Que de chaſcune ville ala
 Vers le ſoudan une perſonne
 Norable, diligent & bonne,
 Qu'eſtre doivent embaffadeurs
 De la pais & mediateurs
 7290 Entre le ſoudan & le roy,
 Qui ſe combat pour noſtre foy.
 Et li roys pooir leur donna*

Sur les inſtances des villes commerçantes, le pape envoie au ſultan une ambaffade, autorifée par le roi de Chypre à traiter de la paix.

1368
juin-septembre.

*Tel com li papes ordonna,
Et promist, en cas qu'il iront,
Il tenra tout ce qu'il feront.* [66]

Départ des
ambassadeurs.
Résultat
de l'ambassade.
(24 juin)

DEVERS le soudan s'en^a alerent [67]
Et à son conseil besougnierent
Si bien, que bons acors fu fais
De tous delis, de tous meffais ;
Et des ij. pars fu acordé,
Escript seellé & juré.
Chascuns seur sa loy l'afferma
Et li soudans la conferma.

7300

Li messagier sont retourné,
Qui n'ont mie trop sejourné.
Si ont fait leur relation
Et dit, en leur conclusion,
De la pais toute la maniere.
Li rois en fist moult bonne chiere,
Qu'elle li estoit profitable
Et très grandement honnorable
Pour lui & pour tout son pais,
Et aussi pour tous ses amis.

7310

Le roi Pierre
est élu roi par
les Arméniens.

Li roys se parti de la court. [68]
Mais sa renommée qui court
Par tous pais, par tous chemins,
L'essaussa tant que les Hermins
L'ont pour leur signeur esteü,
Pris & nommé & receü,
Nom pas en sa propre personne,
Mais chascuns d'eaus sa vois li donne,
A tous jours perpetuellement
Et de commun assentement.
Et par coy la chose ait durée,

7320

Tuit li milleur de la contrée
 Et les villes l'ont seellé,
 Par leur foy & par seellé,
 Tous ensamble, c'est assavoir
 Que c'est au roy & à son hoir.

1368
 août-septembre.

7330 Et les clefs^a des milleurs^b fortresses,
 Qui dou pais sont plus maistresses,
 Ont baillié au prince son frere,
 Par quoy la chose soit plus clere.
 Et s'en a la possession
 Paisible, sans rebellion,
 Et tient toute la signourie
 Dou bon royaume d'Ermenie,
 Pour le roy qui procheinement
 Y sera, s'il puet bonnement.^c
 7340 Quant li roys oy la nouvelle,
 Moult li fu plaisant & nouvelle,
 D'un tel royaume conquerir
 Sans labeur & sans cop ferir.

Si que li roys s'achemina,
 Et tant hasté son chemin a
 Qu'en la cité vint de Venise,
 Où on l'aimme forment & prise.
 Li roys n'i fist pas lonc sejour,
 Car un dimanche, au point dou jour,
 7350 A grant joie & à grant deduit,
 L'an mil ccc.lxviiij.,
 Se parti, moult bien m'en remembre,
 Vingt huit^d jours dedens septembre,^e
 Pour aler faire l'ordenance
 Dou pais & la gouvernance

Il séjourne
 à Venise &
 s'embarque en
 cette ville pour
 se rendre en
 Chypre.

fol. 355.

28 septembre.

a. V; C. clez; A, B, D. clers. nullement. — d. A. xxviiij. —
 — b. B. meindres; C, V. miadres; e. Ce vers & le précédent sont
 D. meudres. — c. V; A, B, C, D. intervertis dans B, C, D & V.

1368
mars-avril.

Avant que
le roi n'eût
quitté Rome,
le pape avait
réconcilié Flo-
rimont de
Lesparre avec
ce prince.
Retour sur ces
événements.
Origine du
différend de
Florimont & du
roi Pierre.

*Qui à son hoir li est donnez
Ligement & abandonnez.*

MAIS einfois que li rois de pris
Partist de court, com bien apris,
A nostre Saint Pere parla 7360
D'une autre besongne, car là
Estoit le signeur de Lesparre,
Qui sa bouche pas bien ne barre,
Car s'il l'eust très bien barrée
Et de sylene seellée,
Il n'eüst pas dit les paroles
Qu'on tint pour nices & pour foles,
Qu'il avoit parlé rudement
Au roy de Chypre, & folement,
Et en champ l'avoit appellé, 7370
Qui ne doit pas estre celé.
Si s'en desdit & escondit,
Si com vous l'orrez par mon dit,
Present le pape & maint preudomme
Qui estoient à court de Romme.
Vesci pour quoy je le diray
Et ja ne vous en mentiray,
Car verité ne quiet nuls angles,
N'elle n'a que faire des jangles.

octobre 1366.
Avec quelle
haute estime le
roi avait ac-
cueilli Flori-
mont à son ar-
rivée en
Chypre, & avait
accepté ses
services.

JE vous afferme loyaument, 7380
Que^a quant il vint premierement [69]
Devers le roy, li roys li fit
Honneur, courtoisie & profit
Autant comme s'il fust son frere,
Engendrés de pere & de mere.
En ses armées le menoit
Et si près de lui le tenoit

a. B, C, V; A. Or.

- Qu'en li avoit droite fiance
 De s'onneur & de sa chevance.
 7390 Or^a est certain comme evangile
 Que dou Quaire jusqu'à Seville
 N'a homme qui sache dou fait
 D'armes, tant comme li roys fait ;
 Si que par samblance l'amoit
 Et son droit signeur le clamoit,
 Car honneur & chevalerie
 Aprenoit en sa compagnie,
 Et en tous biens en amendoit,
 Si bien que mieux ne demandoit.
- 7400 **Q**UANT Triple fu prise & gastée,
 Li roys fist une grant armée ;
 Li fires de Lesparre vint,
 O li gens d'armes plus de vint,
 Et voloit entrer en galée.
 Li roys li deffendi l'entrée,
 Et dist que ja n'i entreroit
 Avec li, einsois demorroit,
 Car des gages estoit quasseⁱ,
 Et s'avoit gens d'armes asseⁱ.
 7410 Encor li dist il autre chose
 Que pas ne vueil qui soit enclose,
 Present comtes & chevaliers,
 Et gens d'armes & escuiers : ^b
 « Sire de Lesparre, servi
 « M'aveⁱ, que bien ay deffervi,
 « Et se je vous doy rien, paier
 « Vous vueil tantost sans delaier ;
 « Mais cure n'ay de vo service,
 « Car trop y a danger & vice,

1367
juillet-août.

Lors des
préparatifs de
l'expédition
de Tripoli, le
roi caise aux
gages le fire de
Lesparre.

a. B, C, V; A. II. — b. B, C, D, V. Ces deux vers manquent dans A.

1367
juillet-août.

Le sire de
Lesparre envoie
un messager
au roi de Chypre
& l'appelle
en champ clos.

« Se la cause dire voloie. »
Pour quoy ce fu? Je ne saroie,
Car par ma foy, je ne le say,
N'encor oy dire ne l'ay. [70]

7420

Li sires de Lesparre dit
Qu'il fait mal qu'il li contredit
D'aler nostre Seigneur servir;
Et qu'il l'en devoit requerir,
Puisqu'il en a devorion;
Et que c'est grant confusion,
Et que Dieu courresce^a & offensent
Quant son service li deffent,
Car à saoul & à geun
Son^b digne service est commun,
En tous cas, à tous & à toutes;
De ce ne fait il nulles doubtes.

7430

Li roys se parti sans plus dire.
Et li autres avoit tant d'ire,
Qu'à peines que là ne moroit,
Pour ce qu'en Chypre demouroit.
Et quant li sires de Lesparre
Vit qu'il gisoit seur tele quarre,
Que chascun qui honneur voloit
Avec le bon roy s'en aloit,
Et il estoit seuls reservez,
A po qu'il ne fu tous dervez.
Si s'en ala en son hostel,
A tel dueil qu'onques homs n'ot tel,
Si que toute la nuit pensa,
Et landemain contrepensa,
Qu'il feroit ne qu'il devenroit,
Et quel fin la chose penroit.

7440

7450

a. B. courrofce. V. comesce. — b. B, V; A. sont.

Si s'avisa finablement
Pour lui vengier plus hautement,
Pleins de forsen & de desfroy,
Qu'en champ appelleroit le roy,
Pour lui combattre corps à corps
A li ; là fu tous ses accors.
Moult confidera qu'il feroit,
Et quel part il l'appelleroit,
 7460 *Car il desire avoir tel juge*
A son pooir qui^a pour li juge
Et qu'il soit à li favourables,
Dous & courtois^b & amiables ;
Si qu'en son cuer determina
Finablement & ordonna
Qu'en la court le roy d'Engleterre,
De qui, je croy, qu'il tient sa terre, [71]
Metroit à fin ceste besongne.
Car li chevaliers de Gascongne
 7470 *Est nez, & norris & attrais,*
Et pour ce s'est ses cuers là trais.
Et s'il ne le puet avoir là,
En autre court l'appellera.
Ce sera en la court le prince
Qui de Gales tient la province,
Et qui se dit duz de Guienne,
Qui n'a pas toudis esté sienne.
Et se là ne le puet ataindre,
Au roy de France s'ira pleindre,
 7480 *Et en sa court le metera*
S'il puet ; & si combatera
De hache, de glaive ou d'espée.
Ce fu la fin de sa pensée.

1367
juillet-août.

a. B, V; A. que. — b. B, V; A. courtos.

1367
3 août.

QUANT il ot merencolié,
Pensé, musé & colié,
Tant qu'il ne savoit mais que dire,
Tantost fist une lettre escrire.
Moult bien la seela & ploia,
Et au gentil roy l'envoia.
Vesci la teneur de la lettre,
Car je n'i^a vueil oster ne mettre.^b

7490

Teneur de la lettre par laquelle le sire de Lesparre se retire du service du roi de Chypre. Vesci la superscription de la lettre que le seigneur de Lesparre envoia au roy de Chypre.

« A mon tres honnoré & tres redoubté seigneur, le roy de Iherusalem & de Chypre. »^c

La teneur de la lettre fu tele: ^d

« Mon tres honnoré^e & tres redoubté seigneur, Vous favez bien comment vous m'envoiaistes querir en Constantinoble^f par vos lettres & par messire Bremont de La Vote,^g que je vous venisse servir; & je qui cuidois en vous trouver j. bon seigneur; & comme celui qui y estoie tenu, vins à vostre mandement. Et si vous ay servi par l'espasse de x. mois entiers ou plus, des quels je vous ay servi les vj. à mes coustanges & les iiij. aus vostres. Et si vous ay servi le mieux & le plus honnorablement que j'ay peu & sceu. Or est einfi que depuis un po de temps en sa, vous avez pris merencolie^h seur moy, ou par faus rapport, ou par vostre volontré, ne say le quel. Afez de foys vous ay dit & prié que il vous pleust à moy dire pour quoy vous me portez malivolence, ne se aucuns vous avoit reporté aucune chose de moy qui fust contre vostre honnor ou la moie. Car se ainfi estoit que

fol. 35^b

a. B, C, D, V; A. ne. — b. Le feuillet de V, n° 383, renfermant la suite jusqu'au vers 7517: *Comment qu'il fust tous consilliés* (ci-après, p. 231), a été coupé dans le ms.

c. Manque dans B. — d. Manque dans B. — e. B, C, D. *Mon honnoré*. — f. A. *Constantin*; B, C, D. *Constantin*. — g. B, D. *de la Vote*. — h. B. *melencolie*.

nuls le vous heuft raporté, j'en estoie prest de moy descufer^a par devant vous, en difant que il avoit menti fauffement & mauvaifement, & que je m'en deffenderoie par mon corps, einfi comme j. chevalier se doit deffendre en gardant fon honnour. Et, outre ce, le vous ay je fait dire par le prince vostre frere, par le conte de Herford, & par l'arcevesque; & auffi le vous ay je dit autre fois par devant le dit conte de Herford & messires Perceval, estant en Rodés, hors de vostre royaume; & onques n'ay trouvé homme qui m'ait dit que j'eusse fait chose qui tournaist contre mon honnour, si que deormais je m'en tien pour defencufé, & tien que j'ay fait ce que un droit & loial chevalier doit faire. Et quant au fait de la lettre en la quele je vous estoie tenus, je la pense bien avoir acomplie tellement comme je doy, car je vous ay fait presenter par le maistre de l'Ospital & par le conte de Herford que j'estoie prest d'aler en ceste presente armée & de vous tenir tout ce que je vous avoie promis, eu^b cas que vous me tenriés auffi tout ce que vous m'aviez promis. Et vous leur avez respondu que vous ne voliés que je y alasse, & que eu cas que je yroie, vous me feriés faire damage & deshonnour; de la quele chose certes vous me faisiés grant tort, car le service de Dieu est commun & vous ne le deussiez mie deffendre à nul crestien, especiaument à moy, considéré le service que je vous ay fait. Et toutes les autres choses contenues esdites lettres, je les ay si bien acomplies à mon avis que des ores en avant j'en doy estre tenus pour defencufé. Et puis qu'einsi est que je voy^c clerement, que vous volez dou tout mon deshonnour & mon damage, je m'aquite de vous & m'en desiste des ores en avant. Et vueil que vous sachiez que deormais je oseray autant^d pourchacier vostre deshonnour, comme vous ferez la moie. Et pour-

1367
3 août.

a. B. *defencufer*; C, D. *de m'en* — c. B, C, D; A. *que je le voy*. —
defencufer. — b. B. *ou*; C, D. *en*. — d. B. *j'aymeray autant*.

1367 chasseray à mon pooir, non obstant que je vous heusse dit que je vous serviroie volentiers tous les jours de ma vie, tant comme je congnoisteroie que mon service vous pleust. Mais or voy je bien que il ne vous plaist plus, & pour ce je m'en aquite & vueil faire le contraire. Dieux vous rende le guerredon selonc voz^a merites.

Rhodes,
3 août.

« Escrypt en Rodes, le tiers jour d'Aoust.

LE SIRE DE LESPAIRE. »

UNE autre lettre estoit enclose
En ceste ci qui portoit glose,
Dont li bons roys moult se merveille,
Et je aussi en ay grant merveille,
Qu'elle n'otoit gaing ou perte,
Et s'estoit^b seelée & ouverte.

4 août.
Seconde lettre
par laquelle le
sire de Lesparre
appelle le roi
en champ clos.

Et vesci la teneur des lettres qui estoient ouvertes & encloses dedens les premieres, & seellées dou seel le signeur de Lespaire. c

« Pierre de Lifignan, roy de Chypre, Je Florimons, sires de Lespaire,^d vous fais savoir que assez de fois je vous ai oy dire ij. choses: li une si est que vous ne mentistes onques, & li autre si est que se nuls vous chargoit de riens contre vostre honneur, que vous vous en deffenderes par devant le roy de France. Je vous di que aucunes^e couvenances les queles vous m'aviés, vous m'avez menti faussement & mauvaiement. Et se vous volez dire le contraire, je le vous prouveray par mon corps contre le vostre, par devers le roy d'Engleterre, mon seigneur, ou par devant monseigneur le prince de Guienne, son fil, ou par devant le roy de France, le quel que vous vorrez de ces iij. Et pour ce que vous ne vous puissiez mie desencuser que vous ne puissiez estre par devant l'un des iij., je vous doing terme de la

a. B; A. les. — b. B, C, D; A.
s'estoit &.

c. Cette mention manque dans B.
— d. B. Lesparre. — e. B. d'aucunes.

S. Michiel prochain venant jusques à j. an; & si me faites
savoir devant lequel vous volez estre de ces iij., je y
feray. Et ne vous desencusez mie que je ne soie assez
gentils hom^a pour vous combattre, car je me tien aussi
gentils hom de pere & de mere comme vous estes; & en
vous n'a de noblesse plus qu'en moy, fors que vous avez
une couronne de roy, laquelle j'ay oy dire à mains preus
hommes que nuls homs n'est dignes de la porter qui soit
faus & mauvais & menfongier, si comme vous estes.

1367

« Si me faites response, se vous volez maintenir le
contraire ou non, dedens le dit terme dou Noel.

« Escript en Rodes, le quars jour d'Aouſt, l'an de la
Nativité Nostre Seigneur mil ccc.lxvij. »

Rhodes,
4 août.

QUANT *li bons roys les lettres vit*
Savez comment il se chevit?

7500

*Il les ouvri & prist à lire,
Et puis commensa à souſſire,
Et dist qu'il ne li en chaloit
Se plus servir ne le voloit,
Et qu'aussi ne le vuet il mie:
Si que bonne est la departie;
Mais ce forment li desplaisoit
Que rudement li escrivoit
Et qu'il li disoit villenie,
Ce que faire ne deüst mie.*

7510

*Si pensa longuement, sans faille,
Quant il vit qu'en champ de bataille
Estoit appellez tellement.
Lors son conseil isnellement
Manda pour savoir qu'il feroit,
Et comment il responderoit,
Comment qu'il fust tous consilliés,^b
Car mieus amast estre effilliés*

Août-
septembre.

Le roi, après
avoir pris
conseil, se
réfout
à accepter le
cartel de
Lesparre & lui
notifie sa
résolution.

a. B. gentils homs hauls. — b. B. conseilliez; V. conseillez.

1367
août-
septembre.

Qu'à s'onneur ne li respondit,
 Quelque chose qu'on li deist.
 Chascuns dist son opinion,
 Mais la vraie conclusion
 Fu qu'à li se combateroit
 Et que briefment li escriroit.
 Li gentils roys qui fu preudons
 Au messagier donna preu dons,
 N'onques il ne s'en conseilla,
 Et puis ces lettres li bailla.

7520

Vesci la lettre toute entiere,
 Qui commence en tele maniere:

Lettre du roi de C'est la teneur de la lettre que le roy envoia pour responce au signeur de
 Chypre
 assignant
 Florimont de
 Leparre.^a

Leparre
 à la St-Michel,
 29 sept. 1368,
 devant le roi de
 France.

« De par le roy de Iherusalem & de Chypre.^b

« Florimont, sire de Leparre, nous avons reçu & veu
 unes lettres les queles vous^c nous avez envoiés; & quant
 est de ce que escript nous avez, que la responce des dites
 lettres vous envoions dedens la feste de Noël prochain
 venant, savoir vous faisons que nous, si comme vous^d fol. 357
 le favez, sommes au present seur nostre armée, au saint
 service de Dieu. Mais sachiez que nous, par la grace de
 Dieu, retournant de l'armée, vous, dedens la Saint
 Michiel qui fera de la Saint Michiel prochain venant en
 un an, trouverez à la court dou roy de France, qui vous
 respondera si comme il vous affiert, & en tele maniere
 que jamais n'aurez volenté d'escrire à roy crestien par
 la maniere que escript nous avez.

^a. C, D, V; cette mention manque
 dans A, B. — ^b. Manque dans
 B, D.

^c. V; vous manque dans A, B,
 C, D. — ^d. V; vous manque dans
 A, B, C, D.

« Escrypt à nostre hostel dou Quid ^a [72] le xv^e jour de
septembre, l'an mil ccc.lxvij. de la Nativité de nostre
Seigneur Ihesucrist. »

1367
Chiti,
15 septembre

7530 **D**OU roy se parti li messages,
Qui estoit avenans & sages,
Et s'en ala devers son mestre.
Si li a devisé tout l'estre,
L'estableté, la contenance,
Le bien, l'onneur & la prudence
Qu'il a trouvé eu roy de Chypre.
N'il n'a de Damas jusqu'à Ypre,
Ce dit, homme nul qui le vaille
En scens, en conseil, n'en^b bataille ;
7540 Et qu'il est bon qu'il li escrive^c
Doucement & par autre guise.
Li sires de Lesparre muse
Au messager qui pas ne ruse,
Einsois disoit à bonnes certes,
Si qu'il li a respondu : « Certes
« La chose ne puet demourer
« Einfi pour moy deshonneur,
« Qu'à tous jours mais honnis seroie
« Et blasmez, s'einsi la laissoie.
7550 « Car ce m'ocist & tant me grieve,
« Qu'a po n'a que li cuers ne me crieve,
« Que li autre font leur honneur,
« Et je demeure à deshonneur.
« Et si l'estoie venus querre,
« A grant painne en estrange terre,
« A grant mise & à grant labour,
« Et pour ce a mes cuers grant dolour. »

Perplexité de
Florimont, au
retour de son
messager.

a. B, D. Du Quid. — b. B, V ; A. en. — c. V. escripse.

1367
sept.-octobre.

Le roi charge
Perceval de se
rendre à Paris
pour disposer
les apprêts du
combat.

L I nobles roys frans & gentis,
Com diligens & ententis
A son fait & à sa besongne, 7560
Hucha Perceval de Coulongne,
Si li dist moult courtoisement :
« Perceval, vous savez comment
« Florimons de gage m'apelle,
« Qui est merveilleuse nouvelle
« Et pleine de moult grant desfroy,
« C'uns chevaliers appelle un roy.
« Il mesprenent si villeinement^a
« Et si tres orgueilleusement,^b
« Que c'est la rien qui plus m'anoie, 7570
« Comment que confortez en soie.
« De riens ne li croist vasselages,^c
« Eins est folie & grans outrages
« De mettre en tel lettre s'estude.
« Il est moult pleins d'ingratitude,
« Qu'il ne reconnoit les biensfais
« Que par maintes fois li ay fais.
« Vous savez bien que je l'amoie,
« Honneur & profit li faisoie;
« Et à tort m'apelle de gage 7580
« Einfi comme il feroit un page,
« Et aussi en vostre presence.
« J'ay esteü le roy de France
« A juge, si que brief & court
» Combatre^d me vueil en sa court.
« Là, se Dieux plaißt, me vengeray
« De Florimont, & tant feray
« Que jamais en jour de sa vie
« A roy ne dira villenie.

a. B. il m'escript villainement.
— b. V. outrageusement.

c. V. De rien n'en croit ses vasselages. — d. A. combatre.

- 7590 « *Si qu'à Paris vous en irez,*
 « *Et là pourveance ferez*
 « *Pour nos chevaliers & no gent,*
 « *Et n'i espargniez n'or n'argent,*
 « *Mais faites là si grandement*
 « *Et si très honnourablement,*
 « *Qu'il ne soit chose qui y faille,*
 « *Car trop seroit notable faille*
 « *S'il y avoit aucun deffaut;*
 « *Et vous savez tout ce qu'il faut*
 7600 « *A tel fait. Pour ce vous en charge*
 « *De tous poins & si m'en descharge.*
 « *Mais pensez souverainement*
 « *Qu'armez soit seürement,*
 » *Et aussi que ma monteüre*
 « *Soit bonne & belle & bien seüre. »*

1367
sept.-octobre.

- P**ERCEVAUX^a dist qu'il le feroit
Volentiers, au mieus qu'il seroit.
Baillier li fist cent mille livres.
Cil s'en parti qu'il fu delivres,
 7610 *En grant estat, en grant arroy,*
Si comme consillier dou roy.
Tant fist qu'à Paris est venus,
Où il estoit bien congneüs. [73]

sept.-décembre.

Perceval se
rend à Paris.

- L**i roys à la court demoura,
Et li papes moult l'onnoura;
Et chascuns honneur li faisoit,
Qu'à tous & à toutes plaisoit
En fait, en dit & en maniere,
En port, en meintieng & en chiere.
 7620 *Et Florimons y est, qui chace*
En toutes guises & pourchace

1368
février-mars.

Le roi étant
venu à Rome,
Florimont
cherche
vainement à
rentrer en grâce
auprès de lui.
Démarches
du pape & des
cardinaux.

a. B. *Parceval.*

1368
février-mars.

*Qu'il soit quittes de son appel,
Où bien porra laisser la pel ;
Car c'est son principal desir
Qu'à honneur s'en puiſt departir.*

*Et li papés de l'autre part
Ne fait que penser main & tart
Comment il les puiſt acorder.
Si comme oy l'ay recorder,
Touſjours ſont cardinal en voie, 7630
Qu'au roy li ſains peres envoie ;
Mais, pour venir, ne pour aler,
Li roys n'en volt oir parler,
N'onques un ſeul mot d'eſperence
N'en porterent, car ſans doutance
On ne puet en li pais trouver
Ne pour prier, ne pour rouver.*

A l'occafion de
la ſemaine
ſainte, le pape
fait un nouvel
effort pour
décider le roi de
Chypre
à accepter les
excufes
de Leſparre.

3-8 avril.

QUANT li ſains peres a veü,
*Effaié, tempté & ſceü
Que li bons roys qui tant valoit 7640
Nul acort faire ne voloit,
Il a dit qu'il le mandera
Et de la pais le priera,
Et qu'à ce vuet mettre grant peinne.
Ce fu en la ſainte ſemaine ^[74]
Que Dieux pour no redemption
Endura mort & paſcion.*

*Li ſains peres l'envoia querre
Et il vint à li ſans enquerre
Qu'il li voloit, que oubeiffance 7650
Li faiſoit & grant reverence.
Li papés par la main le priſt,
Et lez li^a doucement l'afiſt,
Et li diſt moult courtoifement*

a. V; A, B. les li.

Et moult tres amiablement :

« Biaux fils, il est chose certainne
 « Que vous avez heü grant peinne
 « Eu service Nostre Seigneur,
 « De quoy li grant & li meneur
 7660 « Et chascuns heüres vous clainme ;
 « Et je croy bien que Dieux vous aime,
 « Car il le vous a bien moustré
 « En lieux où vous avez esté,
 « Si que, fieux, je vous vueil reprendre
 « Et, en vous reprenant, aprendre
 « Que c'est si mauvaise racine
 « De vivre en pechie de hayne,
 « Que^a bien jamais ne fructifie ;
 « Et pour c'est fols cils qui s'i fie,
 7670 « Ne homs ne porroit son Creatour,
 « Qui de tout le monde est actour,
 « Bien amer, ne bien honnourer,
 « Qui en ce point vuet demourer ;
 « N'à droit ne le puet recevoir.
 « Vous savez bien que je di voir
 « Et si est contre l'evangile,
 « Qui dit que c'est chose si vile
 « De haïr ; & c'est un mors tel
 « Com de vivre en pechie mortel ;
 7680 « Qu'on passe les commandemens
 « De Dieu, qui est nos sacremens ;
 « Dont la fin est tele sans fable
 « Qu'on en pert gloire pardurable.
 « Si que, biaux fils, je vous diray,
 « Je vous aim tant & ameray
 « Qu'en nul cas je ne vous faudroie
 « Ne que Hector fist à ceuls de Troie.
 « Li fires de Lesparre est cy

1368
 3-8 avril.

fol. 358

a. B, V; A. *Qu'en.*

1368
3-8 avril.

« *Qui a le cuer teint & nercy*
 « *Pour ce que trop vous a meffait.* 7690
 « *Si amendera son meffait*
 « *A vostre gré & à mon dit ;*
 « *Et, biaux fils, vous savez qu'on dit,*
 « *Et toute raison s'i acorde,*
 « *De pecheur misericorde.*
 « *Et vraiment il s'en repent ;*
 « *Mais juenesse les gens aprent*
 « *Et les tient en si fol cuidier*
 « *Que nuls ne le porroit cuidier,*
 « *Si que, biaux dous fils, je vous pri,* 7700
 « *Pour Dieu & pour l'amour de my,*
 « *Et pour toute crestienté,*
 « *Qu'il l'amende à vo volonté,^a*
 « *Et pour le bon temps où nous sommes ;*
 « *Car je ne donroie ij. pommes*
 « *D'un homme qui ne prent amende*
 « *Et reçoit, quant'on li demande,^b*
 « *Especiaument à sa guise ;*
 « *Et je vous jur, par sainte Eglise,*
 « *Que vostre honneur y garderay* 7710
 « *En tous les cas que je saray. »*

Confidérations
diverses qui
disposent le roi
à consentir à
une récon-
ciliation.

L *roys oy bien le saint pere,*
Qui haine moult vitupere,
Si que très bien confidera
Comment il li respondera.
Il confidera la parole
Dou signeur qui à li parole,
Sa sainté^c & sa dignité,
Et sa très grant humilité,
Qu'il li promet qu'il gardera 7720

a. B, V; A. à volonté. — b. B, V; A. amende. — c. B, V. Saintté.

*Son honneur & li sauvera ;
 Et puis la guerre dou Soudan,
 Où il porroit faire un tel cran
 En son pais, s'en France aloit,
 Qu'à malaise l'amenderoit,
 Qui estoit chose moult douteuse.
 Aussi la semaine peneuse
 Li faisoit au cuer grant remort,
 Quar Dieux y pardonna sa mort;
 Et n'est pas raisons qu'il oublie
 Que bons drois a mestier d'aye ;
 Et s'est fortune perilleuse,
 Moult souvent, & si merveilleuse
 Que le plus haut en bas retourne
 Souventes fois, quant elle tourne.
 Et s'ara ce qu'il demandoit,
 C'est honneur ; à plus ne tendoit.
 Et quant il ara sa demande,
 Fols est li homs qui plus demande.*

1368
 3-8 avril.

7730

S*I respondi moult humblement :
 « Très saint pere, en commandement
 « Pren & reçoïvostre priere,
 « Par si que mon honneur entiere
 « Y soit si nettement gardée
 « Qu'elle n'i soit en riens grevée.
 « Car je vueil à vous oubeir
 « En tous cas, sans desoubair ;
 « Et avec ce, qu'il se^a desdie
 « En vostre presence, & qu'il die,
 « Si haut qu'il ne le^b puiſt nier,
 « Qu'il me tient pour bon chevalier
 « En tous cas, preudomme & loial
 « Pour estre en toute court royal ;*

7740

Le roi s'en
 remet à tout ce
 que règlera le
 pape, pourvu
 que son
 honneur de roi
 & de chevalier
 reste sauf.

7750

a. B. V ; A. le. — b. C ; A. qu'il ne.

1368
3-8 avril.

« Et que chascuns le sache & l'oie
 « Par quoy desamensongiés^a soie ;
 « Et qu'on ait tout premierement
 « Dou faire son consentement ;
 « Qu'autrement riens ne vous orry. »
 Lors dist li papes sans detry :
 « Sans doute je li feray faire 7760
 « De point en point, sans nul contraire,
 « Dou tout à vostre volenté,
 « Qu'einsi le m'a il creanté. »
 Li roys respondi en la place
 Que tout son bon plaisir en face,
 Car toute s'onneur met en lui
 Sans penre conseil à nelui.

Le samedi
 saint, le pape
 convoque une
 grande réunion
 pour réconcilier
 le roi de Chypre
 & Florimont.

8 avril.

A tant de là se departirent,
 Si ordenerent & deïrent 7770
 Que la chose en ce point demeure,
 Tant que li papes verra l'eure
 Et le temps qu'il les mandera,
 Et la pais d'eaus pronuncera.
 La vigile de Pasques vint,
 Si qu'au pape bien en souvint.
 Le bon roy manda qu'à li veigne ;
 Et il y^b vint à grant compaingne,
 Car toute sa chevalerie,
 Toute sa gent & sa maisnie,
 Et maint bon chevalier estrange, 7780
 Dignes d'onneur & de loange.
 N'il n'avoit cardenal à Romme,
 Chevalier, bourgeois ne prudomme
 Qui ne venist à l'assablée,
 Que le pape avoit assablée.

a. B. *desamesuriez* ; C. *desamessurez*. — b. C; A. *Et il*.

Et quant il furent tuit venu,
 Grant, petit, moien & menu,
 Li fires de Lesparre estoit
 Avec les autres, qui estoit
 7790 Pieffa venus au mandement
 Dou pape, & tout premierement.
 Et li gentils roys sans orgueil
 Se feoit en un fausdestueil.
 Là fist une collation
 Le pape, en grant devotion;
 Et bien & bel & proprement
 Moustra, à bon entendement,
 Comment on doit son Dieu amer
 Et son proisme sans point d'amer ;
 7800 Et comment sa mort pardonna
 Au faus Juif, qui li donna
 Eu costel dou fer de sa lance,
 Et aus autres qui, par sentence,
 Sans cause, à mort le condampnerent
 Et en crois le crucifierent.
 Tour aussi qui vuet recevoir
 Le saint sacrement & avoir,
 Lui & son cuer doit ordonner,
 Et sa maniere, à pardonner
 7810 Toutes rancunes, tous meffais,
 Qu'on li a pourchacié & fais.
 Li saint le faisoient jadis,
 Pour ce ont il gloire en paradis.
 Quant la collation fu dite,
 Li papas, qui moult se delite
 Ad ce qu'il les puist acorder,
 Prist devant tous à recorder,
 Et dist ainsi en audience :

1368
8 avril.

1368
8 avril.

L'assemblée
étant réunie, le
pape s'adresse
à Florimont &
l'engage à
présenter ses
excuses au roi.

SIRE de Lesparre, je pense
« Que vous savez assez la cause 7820
« Dont ceste asssemblée se cause.
« Vous avez ouvré follement,
« Et mauvais consaus vraiment
« Vous a si meü, que de fait
« Au roy de Chypre avez meffait.
« Vous li avez escript paroles
« Qui sont rudes, nices & foles,
« Et mauvairement contruvées,
« Que mar^a fussent elles pensées.
« Vous l'avez appelé de gage, 7830
« Sans nulle cause, par outrage ;
« Si que vous vous en desdirez,
« Et devant chascun li direz
« Qu'il est preudons, justes, loiaus,
« Et qu'onques ne fu desloiaus,
« Et qu'en li nul mal ne savez,
« Et aussi que vous le tenez
« Pour bon & loial chevalier,
« Veritable, ferme & entier ;
« Au neant le gage metez, 7840
« Et que forment vous repentez
« De ce que tant en avez fait,
« Et pardon querez dou meffait.
« Et vueil que vous li amendez
« A genous, & plus n'atendez,
« Car c'est chose qu'il convient faire,
« Et qui vous est bien necessaire. »

Florimont,
à genoux devant
le roi, reconnaît
sa faute,
rétracte son
cartel & pro-
clame le roi un
loyal chevalier.

QUANT il ot finé sa parole,
Qu'on ne tenoit pas pour frivole,
Li sires de Lespaire dit : 7850
« Sire, je advoue^b vostre dit,

a. B; V. mal. — b. B, V; A. j'avoe.

« Et volentiers me desdiray
 « Et de point en point tout diray
 « Ce que vous m'avez commandé;
 « Car pour ce m'avez vous mandé,
 « Et meffait li ay; par saint Pere,
 « C'est bien drois que je le compere. »
 Tantost de son lieu se depart,
 Et si s'en ala ceste part
 7860 Où li gentils roys se seoir,
 Car face à face le veoit.
 Un petit de lui s'estlongna,
 Et devant lui s'agenouilla,
 Si li a dit moult humblement
 Et moult très honnourablement:
 « Monseigneur, je vous ay meffait
 « De cuer, de pensée & de fait,
 « De volenté & par escript,
 « Car mal à point vous ay escript.
 7870 « Dont je me repen, sans mentir,
 « Tant com je m'en puis repentir;
 « Et ce m'a fait faire consaus
 « Mauvais & traîtres & faus;
 « Et se j'ay meffait ou mesdit,
 « Ma bouche de cuer s'en desdit,
 « Et devant chacun mon appel
 « Met au néant & le rapel.
 « Et s'il a chevalier ou monde
 « Ferme, loyal, net, pur & monde
 7880 « De mal, je vous vueil accepter
 « Pour tel, sans nul autre excepter.
 « N'onques en vous nul mal ne vi,
 « Fors cuer franc, d'onneur assevi.
 « Or sui cils qui le vous amende;
 « Sire, vueilliez penre^a l'amende,

1368
8 avril.

a. V. Veuillez en penre.

1368
8 avril.

« *Et tout mon meffait pardonner*
« *De cuer, & vo grace donner,*
« *Car je met en vostre ordenance*
« *Mon corps,^a mon honneur, ma chevance. »*
Et si^b vous di bien qu'il plouroit 7890
Au dire, & dou cuer souspiroit ;
Et si parloit si baudement
Que chascuns l'ooit proprement.
Chascuns l'entent & chascuns l'oit ;
Li papes einfi le voloit.^c

Sur les
instances de
l'assemblée, le
roi accorde son
pardon
à Lefparre.

QUANT il ot dit sa volenté
Et chascuns l'ot bien escouté,
Li sains peres au roy pria
Moult à certes & dit li a
Qu'il li vueille tout pardonner 7900
De cuer, & sa grace donner,
Car il voit bien qu'il s'en repent ;
Aussi font cil qui sont present.
Et li roys qui vit clerement,
Que c'estoit s'onneur grandement
Dou pardonner, li pardonna
Moult bonnement, & raison a
Qu'il ne le pooit desconfire
Plus aise^d que de lui desdire.

Florimont fert
le roi à la
collation, où la
réconciliation
est de nouveau
confirmée.

Li papes fist venir le vin 7910
Et le confit, à celle fin
Que la pais fust bien affermée
De cuer, de fait & de pensée.
Adont Florimons se dressa
Et aus espices s'adressa.

*a. V. mon cuer. — b. B, V; A. Et Comment l'acort fu du roy de Chippre
se. — c. B., au-dessous d'une mi- & de Lefparre. — d. B; A, C, V.
niature, porte ici cette rubrique: Plus aaise.*

- Le dragier prist & la touaille,
 Au bon roy vint & se li baille;
 Et à un genouil le servi
 Et encor li cria mercy.
 7920 Et li bons roys qui bien perçut
 Son cuer en grace le reçut.
 Einsi fu la pais acordée
 Et dou saint pere confermée.*
- A** PRES le vin & le confit,
*Saves vous que li bons roys fist ?
 De toutes choses devisées,
 Faites, dites & repliquées,
 A plus grant déclaration
 De s'onneur & punition,
 7930 Il prist lettres de no saint pere,
 Ad fin qu'à tous jours mais appere
 Qu'il estoit purs & innocens,
 Et li autres avoit po scens
 Et tort, qui appeller l'avoit
 De gage, chascuns le savoit.*
- D** ESSUS vous ay dit & compté
*Comment li roys, pleins de bonté,
 Voloit aler en Hermenie.
 Il fist aprester sa navie
 7940 Et se parti, bien m'en remembre,
 Droit xxviiij. jours en Septembre.
 Et si tost qu'en Chypre sera,
 La plus grant armée fera
 Qu'il porra pourchacier ne faire,
 Pour faire aus Sarrazins contraire,
 Et au soudan principalement,
 Qu'il het de cuer si mortelment,
 Qu'il recommencera la guerre*

1368
8 avril.

Le roi
demande une
bulle attestant
les faits
qui venaient de
se passer.

Il part de Venise
dans l'intention
d'aller
prochainement
combattre les
Sarrazins
en Arménie.

28 septembre.

1368

*A son pais & à sa terre ;
En terre & en mer sera fors,
Et sera si grans ses effors,
S'il puet, qu'eu pais demorra,
Ou vraiment il y morra,
Car il rara son heritage,
Par traitié ou par vasselage.*

7950

Après avoir
raconté les
exploits & la
vie du roi de
Chypre,
Machaut va
raconter sa
mort.

OR vous ay dit & raconté
Le scens, l'onneur & la bonté,
Le hardement, la grant vaillance,
Les grans emprises, la prudence,
La gentillesse, la noblesse
Dou roy de Chypre, & la largesse,
Et comment il ufa sa vie.

7960

*C'est bien raison que je vous die
Sa fin & sa piteuse mort,
Dont j'ay souvent si grant remort,
Que toutes fois qu'il m'en remembre,
Je n'ay ne sanc, ne cuer, ne membre
Qui ne fremisse de douleur,
Et qu'il ne pere^a à ma coulour ;
Car pas ne croy que, puis c. ans,
On veïst prince de cent tans^b
Faire nulle si grant emprise,
Selonc son pooir & sa mise,
Comme il fist, quant il ala prendre
La forte cité d'Alixandre.*

7970

*Si que sa mort vous conteray,
Ne ja ne vous en mentiray ;
Einsi comme cils le m'a dit
Qui y estoit & qui la vit, [75]*

a. V. n'appere. — b. Cent tans,
donné par A & C, a ici, pensons-
nous, le sens de faire une entreprise

même cent fois moindre que ne fut
la prise d'Alexandrie ; B, D, V. de
c. temps.

- 7980 *Et qui mentir ne deingneroit*
Ne que un empereres feroit,
Car il est chevaliers de pris,
Sages, loiaus & bien apris.
Se vous monstrey par escript
Ce qu'il m'en a dit & escript.
Mais à tous^a pri qu'il ne desplaise
A nelui ; car, par saint Nicaise,
Je ne le di pas par envie,
Par hayne, ne par lignie,^b
 7990 *Car pas ne sui de son linage ;*
Ne ne le di pour avantage,
Pour promesse, ne pour avoir
Que je n'autres^c en doie avoir ;
Einsois le di pour verité,
Si comme il le m'a recité.

1369

- L**'AN mil ccc.jx. & sexante,
 Eu temps que froide bise vente,
 Qui mainte fleur a decopée
 Par la froidure de s'espée,
 8000 *Et la terre est cointe & mignote,*
Pour ce qu'elle a sa belle cote,
Qui est plus que nulle fleur blanche,
Et le gresil est seur la branche,
Pour la froidure^d de l'iver,
Que li oisillon & li ver
Et mainte autre beste s'enterre,
 fol. 360. *L'une ès maisons, l'autre en la terre,*
Droit de Janvier le jour xv^e,
Et environ l'eure xv^e [76]
 8010 *De la nuit, fu à Nicossie^e*
De sa plus procheinne lignie,

Date précise du
meurtre.

16 janvier 1369.

a. V; A. tout. — b. B, V; A, C. d. B, C, V; A. froideur. — e. B.
 lingnie. — c. V. Que je ne autre. Nicossie; C. Nicocie; D. Nicossie.

1369
16-17 janvier.

*Et des nobles de son país,
Li nobles roys de Chypre ocis,
En sa chambres, sous sa courtine,
Nuz, gisans delés la royne.^a [77]
Et li feirent plus de xl.
Plaies, voire plus de l.
Ce me dist messires Gautiers
De Confflans, non pas seul, moy tiers,
Qu'i en y avoit plus de xx; 8020
Et s'estoit là où tout ç'avint,^b
Et dist qu'il s'en combateroit
En champ qui li debateroit.
Mais ja ne m'en debateray,
N'en champ ne m'en combateray,
Pour ce qu'en France & en l'Empire
Meschiet bien souvent, pour voir dire.
Et vefci toute la maniere
Comment mors fu & mis en biere.*

1368
Evénements
qui précédent &
amènent la
mort du roi.
Rapports
imprudents de
Jean
Le Vicomte.

SA mort estoit ja pourparlée 8030
*De ses annemis & jurée,
Qui estoient d'une aliance,
Einsois qu'onques alast en France: [78]
Un chevalier laiffié avoit
En son país qui bien savoit
Comment on le voloît tuer;
Si que pour sa mort eschuer,^c
Si tost comme il fu revenus,
Il ne se^d fust jamais tenus
Qu'il ne li heüft descouverte 8040
La mortel traïson couverte.*

a. B, C, D, V; A. roy. — *b.* B, D, V; A, C. là où; A, C. ce avint; B, D, V. Et s'estoit où tout ce avint. *c.* B. eschever. — *d.* B, V; A. le.

*Si que toute li devisa,
Et bien & bel l'en avisa.*

1368

*Li chevaliers dont je vous conte
Fu messires^a Jehan le Viconte,
Qui avoit esté desconfis
En bataille, j'en sui tous fis.
Messires Thommas de la Marche,
Qui n'est pas nez de Danemarche,
8050 Eins fu François, le desconfist
En Angleterre, & tant fist
Par s'espée, qui très bien taille,
Qu'il ot l'onneur de la bataille.
Et de ses freres li dist tant,
Qu'il en estoient consentant.
Encor li dist il autre chose
Que je nullement croire n'ose,
Car il li dist que la royne
Estoit amie & concubine
8060 A monsigneur^b Jehan de Mors,
Par le temps qu'il a esté hors,
Et qu'il l'a heüe & tenue
Cent fois, en ses bras, toute nue.
Et, par Dieu, je croy qu'il mentoit, [79]
Pour ce que la royne estoit
Si vaillant & si preude femme,
Et en tous cas si bonne dame,
Que jamais ne s'i consentist,
N'au roy son signeur ne mentist.
8070 Et vraiment elle amast mieus
Qu'on li deüst crever les yeus.*

Li roys pas très bien ne cela
Ceste chose, ains^c la revela

Le prince d'An-
tioche & les
barons traitent
de calomnies les
révélations de
Jean
Le Vicomte.

a. B. *monfire*; V. *mons*. — b. B. *monfire*. — c. B. V; A. ☞

1368

*Au prince, qui estoit son frere,
 Drois germains de pere & de mere.
 Et quant li princes l'entendi,
 Tout en l'eure li respondi
 Que celui qui ce li enorte,
 Et teles nouvelles li porte,
 Avoit menti mauvairement,
 Et qu'il le disoit vraiment
 Pour engendrer division,
 Et une grant discention
 Entre le bon roy & le pueple,
 Quant si faites paroles pueple.
 Et qu'il le face couvenir
 Et en sa presence venir,
 Et se il le puet tel trouver
 Qu'il puiſt ceste chose prouver
 Qu'il les face tous sans atendre
 Morir & escorchier & pendre;
 Car bien l'aroient deſſervi
 S'il l'avoient einſi servi;
 Et se prouver ne le povoit,
 Li princes disoit qu'il devoit
 Pareille painne recevoir,
 Se li roys faisoit son devoir.*

8080

8090

*Ceste chose fu revelée
 A tous nobles de la contrée.
 Si vinrent tuit devers le roy,
 Tous ensamble & en grant conroy,^a
 Et s'excuserent de ce fait,
 Si com le princes avoit fait.*

8100

Jean
 Le Viconte
 maintient son
 accusation & en
 offre son gage
 de bataille.

L i roys Le Viconte manda
 Et, present tous, li demanda
 Tesmognage de verité

a. B. arroy; V. arroy.

De la très grant iniquité
 Et de la mortel traïson
 Qu'on li pourchassoit sans raison.
 8110 Messires Jehans la tesmongna,
 Qu'onques homme n'i ressongna.
 Et li conta en sa presence
 Devant tous, & en audience,
 Et dist qu'il s'en voloit combatre
 A ij. ou à iij. ou à quatre,
 En iiij. jours^a l'un apres l'autre,
 Teste armée & lance seur fautre.
 Et seur cela bailla son gage
 8120 Au roy, devant tout le barnage,
 Qu'autre prueve n'i trouveroit,
 N'autrement ne le prouveroit.

1368

QUANT il ot dit sa volenté,
 Et chascuns l'ot bien escouté,
 Tuit deïrent à une vois :
 « Gentils sires & nobles roys,
 « Ne le crees contre vos gens,
 « Car il se ment parmi ses dens.
 « C'est uns Angles deshonneurz,
 « Faus, mauvais, traîtres, couez.^b
 8130 « Il est parjurs & s'est infames,
 « Diffames d'ommes & de fames,
 « Si ne le debes de riens croire.
 « Il perdi honneur & victoire ;
 « Et d'un chevalier desconfi,
 « On en doit partout dire fi ;
 « N'à li combatre ne se doit
 « Nuls chevaliers, tant ait bon droit ;
 « Ne ja ne nous combaterons
 « A li, mais nous vous requerons

Les barons indignés refusent
 d'autoriser le
 combat avec lui.

a. C. En un jour ☉. — b. C. traitres prouvez.

1368

« Qu'il soit jugiez selonc la loy
 « De Chipre; car, par Saint Eloy,
 « Puis que son fait prouver ne puet,
 « Drois commande & raisons le vuet;
 « Et la loy de Chypre s'acorde
 « Qu'il soit pendus à une corde,
 « Comme traîtres condampnés;
 « Ou mis aveques les dampnés,
 « En prison ou en chartre obscure,
 « Sans jamais veoir creature. »

8140

La Haute Cour,
 à qui le roi
 abandonne le
 jugement
 de Jean,
 le condamne à
 la prison
 perpétuelle.
 Sa mort.

QUANT il orent dit leur plaisir,
 Li roys n'i quist autre loisir,
 Einsois en l'heure leur bailla
 Et fu sentence leur tailla,
 Et dist: « Veç ci que vous ferez:
 « Selonc vo loy le jugerez,
 « Puis que tesmongnage ne trueve
 « Par quoy son entention prueve. »
 Si le jugierent & preïrent
 Et en un chastel le meïrent
 Qui est appellés Bonivant.^a [80]
 Et là fu mis par tel couvent
 Qu'onques puis dou chastel n'issy,
 Eïns y fu mors en grant soufci.

8150

8160

Triste fort que
 valurent à Jean
 Le Viconte ses
 indiscrettes
 révélations.

MIEUS vaufrist qu'il se fust teüs,
 Car cils est fols & deceüs
 Qui des signeurs trop s'entremet,
 Ou qui à leur conseil se met,
 Pour dire chose qui desplaise.
 Et cils qui dit chose qui plaise
 Est honnoreç & bien venus,
 Sages, bons & loyaus tenus;

8170

fol. 361.

a. B, D. Bournant; C. Beutvant; V. Bourvant.

Et cils qui dit ce qui desplait
 Bastist pour lui si mauvais plait,
 Ja soit ce que verité die,
 Qu'en grant peril est de sa vie.
 Par cestui le poez savoir,
 Qui fu honnis pour dire voir.
 Or en y a d'une autre guise.
 Car cils qui son signeur avise
 8180 Et li dit ce que faire faut,
 Ou qu'il li monstre son deffaut,
 En son conseil tout pleinement
 Ou hors conseil priveement,
 Maint sont qui en scevent bon gré,
 Et qui mettent en haut degré
 Ceuls qui leur dient tels paroles,
 Quant bourdes ne sont ne frivoles.

1368

8190 **M**AIS le bon roy vueil excuser
 Sans flaterie & sans ruser,
 De ce que si tost pour jugier
 Leur delivra le chevalier,
 Ja soit ce que leur loy deïst
 Que li roys einfi le feïst.
 Car li roys ne fait jugement
 D'aucun chevalier nullement,
 Einsois les chevaliers le font
 Et les signeurs quant il y sont. [81]

Le roi Pierre
 excusé de ce qui
 advint à Jean
 Le Viconte,
 la loi de Chypre
 réservant aux
 seuls barons le
 jugement de
 leurs pairs.

8200 **Q**UI seroit ce qui oseroit
 Presumer, ou qui penseroit,
 C'uns tels fires fust tant hais
 Des nobles de tout son pais,
 Et de ses freres proprement
 Com pour le tuer telement ;

La mère même
 du roi Pierre
 accusée d'avoir
 approuvé le
 complot.

a. C, D. li luer; V. luy; B. Cun pour li tuer telement; A. pour le tuer tolement.

1368

Et que la chose fust celée
 Si qu'elle ne fust revelée.
 Car on dit souvent par la rue,
 Chose qui est de iij. sceüe,
 C'est fort chose à faire, par m'ame,
 Comment qu'il en soient en blame.
 Car chascuns le tient, & sans fable, 8210
 Plus qu'evangile veritable,
 Et s'aucuns en sont exceptez
 Deux, iij.^a ou iiij. en sont hostez.
 Car Gautiers me dist que sa mere [82]
 Fu de la traïson commere,
 Qu'en Chypre en queurt la renommée,
 Dont elle est maudite & blasinée.

Le prince
 d'Antioche
 prévient le roi
 du mé-
 contentement
 des seigneurs &
 des dangers
 auxquels il est
 exposé.

OR vous ay dit & devisé
 Coment le roy fu avisé 8220
 De sa mort, qu'on li pourchaffoit
 Et comment souvent y pensoit.
 Et autre foyz li devisa
 Li princes, & si l'avisa [83]
 Et li dist les mauvais couvines,
 Et fu quant il fu aus Salines,^b
 Qu'il fist la darreniere armée
 Qui par li fu onques armée,
 Qu'il affambla moult grant navie
 Pour aler, en Triple, en Surie.
 Et avec ce li revela 8230
 Li princes, & y appella
 Monsigneur Jehan de Gaverelles,^c
 Qui fu à dire ces nouvelles
 Sans plus, pour porter tefmognage

a. C, D; A, B, V. Deux ou iij. C. Jehan de Gaverelle; D, V.
 — b. B. Sobinnes; V. Sabuines. — Jehan de Gaverelles.
 c. B. Monfire Jehan de Gavelles;

Par tous païs, que son hommage,
 Foy, serement, fraternité
 Avoit vers le roy acquité.
 Li roys la haute mer passa,
 Et briefment il la rapassa ;
 8240 A Romme ala vers le saint Pere
 Pour Florimont, c'est chose clere,
 Si com devant devisé l'ay.

1369
janvier.

O R vous vueil dire, sans delay,
 Pour quoy & comment fu occis
 Li roys des gens^a de son païs.
 Li roys en son païs revint,
 Où si fort malades devint
 Qu'il jut en son lit moult griefment,
 Sept^b semaines entierement.
 8250 Et en la fin il fut garis,
 Dont maint eurent les cuers marris ;
 Car pour eaus mieus esté eüst
 Se Dieus adonques pris l'eüst,
 Pour la traïson, qui celée
 Fust, qu'il avoient pourpensée.

Dernières
circonstances
qui déterminent
le meurtre
du roi.

Q UANT li roys fu en milleur point,
 Et il vit le jour en bon point,
 Talent le prist d'aler chacier,
 Pour lui deduire^c & solacier.
 8260 Uns chevaliers o li estoit
 A qui volentiers s'esbatoit,
 Ce fu Henry de Gibelet.
 Un fil avoit, moult^d biau valler,
 Et s'avoit une belle fille,
 Des milleurs de toute la ville,

1369
8 janvier.

Le comte de
Tripoli, fils du
roi, s'empare de
deux chiens de
chasse du
vicomte de
Nicosie,
Henry de Gibelet,
qui étaient à sa
convenance.

a. B, C, D, V ; A. gros. — c. V ; A. dedire. — d. B, C, D,
b. A. vij. V ; A. il avoit j. moult.

1369
8 janvier.

Dame vefve, cointe & jolie.

Vicontes fu de Nicossie.

*Deux^a chiens avoit, bons pour la chasse,
Et li roys, qui volentiers chasse,
Dist à son fil qu'il les voist prendre, 8270
Et les ameinne sans atendre,
Et ses fils tantost y ala.*

*De ses gens prist, qui furent là,
Dix ou xij. de sa maisnie,
Qui li feïrent compaingnie.*

Que vous feroie je lonc conte?

*Il vint en l'ostel le viconte,
Les chiens prist & les^b acoupla.*

Et le filz de laiens s'anfla,^c

Et en dist villeinnes paroles, 8280

Qui estoient rudes & foles.

Dont il fist mal & villenie,

Qu'à fil de roy on ne doit mie

Dire pour chose si petite,

Chose de quoy on le despite.

Violente
altercation du
viconte de
Nicossie & de
son fil Jacques
avec le comte
de Tripoli.

VESCI sa parole & son dit,

Si comme Gautiers le me dit.

Il dist ainsi premierement :

« *C'est bien verité vraiment*

« *Que cis roys tous nous destraira, 8290*

« *Et en tous estas nous nuira.*

« *Et vous n'estes mie d'affaire*

« *Que vous nous doiez jà mieus faire.*

« *Pour quoy me tollez vous mes chiens,*

« *Que j'ay norri & qui sont miens? »*

Moult de choses dist en son ire,

Aussi comme s'il vosist dire

a. A. ij. — b. V; A. ̄. — c. B, D, V. souffla; C. s'enfla.

- Au conte de Triple: « Par m'ame,
 « Pas n'estes fils de preude fame. »
 8300 De parler po se refrengny,
 Et à son pere s'en plaingny.
 Et quant ses peres l'entendoit
 Il dist: « Fils, chaloir ne t'en doit;
 « Et certes il ne m'en chaufist
 « Se personne qui le vaufist
 « Enmenast tes chiens & le mien;
 « Mais gens sont qui ne valent rien,
 « Gens de niant & garsonnaille
 « Qui les enmainnent, & merdaille. »
 8310 Li peres moult se courroussa,
 Moult en parla, moult en groussa.
 Li contes de Triple l'oy,
 Qui onques ne s'en resjoy;
 Et li dist à moult très haut son:
 « Henri, m'apelles tu, garson? »
 Et il respondi: « Nennil, sire,
 « Car quan que j'ay, sans contredire,
 « Est à vous & à mon signeur,
 « A qui Dieux doit joie & honneur.
 8320 » Mais je puis bien dire, sans faille,
 « Qu'en ma presence ribaudaille
 « Prennent le mien, dont il me poise,
 « Car ce n'est pas chose courtoise. »
 Là estoit l'amiraut le roy,
 Et si avoit, si com je croy,
 Avecques li o v. ou vj.
 Des gentils hommes dou pais,
 Sans les autres qui escoutoient
 Par derriere ce qu'il disoient.
 8330 Bien fu qui tout ce reporta
 Au roy, & qui li enorta
 Qu'il preïst crueuse vengeance

1369
8 janvier.

1369

*De si très grant defordenence.
Et fu le jour xxvii^e ^a
De Janvier, à heure de prime. [84]*

fol. 362

Le roi fait
mettre aux fers
Jacques
de Giblet.

QUANT li roys oy la nouvelle,
Il dist: « *Ma douleur renouvelle,
« Quant je voy qu'on me tient si vil,
« Qu'on dit villenie à mon fil!
« Biaux dous Dieux, que t'ai je meffait? 8340
« Ne sera pugniz ce meffait?
« Jay perdu honneur & loange
« En ce monde, se ne m'en vange. »*

*Li roys fist un commandement,
Qu'on amenaist isnellement
En sa presence le valler,
Qui po savoit & po valet,
De dire outrage & villenie
Au conte de Triple en Surie,
Qui fils dou roy de Chypre estoit, 8350
Et telement le despitoit.
Et on li amena grant erre.
Li roys commanda qu'on l'enserre,
Et qu'on le mette estroitement
Uns fers en ses piez, telement
Et si pesans qu'il ne s'en vole,
Car mettre le vuet en géole,
Ou apenre un autre mestier,
Dont cure n'avoit, ne mestier.*

Il l'oblige à
travailler avec
les esclaves au
château de la
Marguerite.

LI gentis roys faire faisoit, 8360
*En un lieu qui moult li plaisoit,
Une maison route nouvelle,
Qui devoit estre bonne & belle,*

a. A, C, D, V. xxviiij; B. xviiij^e.

Car pas n'estoit oeuvre petite.
 On l'apelloit la Marguerite. [85]
 Il avoit là plusieurs esclaves,
 Qui, dedens fosse, dedens caves,
 Toute jour la terre fouoient,
 Et hors, à leur col, la portoient.
 8370 Li roy ordena qu'on l'i meinne,
 Et commanda, seur moult grant peinne,
 Qu'il ne soit homs qui l'entreporte,^a
 Qu'à son col la terre ne porte,
 Et qu'il y foue^b toute jour,
 Sans avoir respit ne sejour.
 Com serf esclave là le mist,
 Dont moult à envis s'entremist;
 Et certes il le refusast
 Volentiers, se faire l'osast.
 8380 Mais la force n'estoit pas sienne,
 Ne que Iherusalem est mienne.

1369
janvier.

ENCORE y a un autre point
 Que je ne vous celeray point,
 Car ci doy dire verité,
 Qu'amour, haine n'amité
 Ne me puissent ad ce mouvoir,
 Que mensonge face dou voir.
 A Nicossie ot une dame
 Qui estoit bonne & sans diffame,
 8390 Fille de^c monsieur Henri,
 Suer au vallet dont je vous di,
 Qui mariée estre soloit.^d [86]
 Li roys marier la voloit
 Et donner à un sien serviant.
 Plusieurs l'empresserent, & quant

Il veut
 contraindre
 Marie de Giblet,
 fille du vicomte
 de Nicosie,
 à épouser un
 serf.
 Extrême
 irritation du
 roi.

a. V. l'entreporte. — b. B. fuie;
V. fine.

c. C; A. fille a; B. fille de mon-
sieur Henri. — d. B, V. soloit.

1369
janvier.

Elle vit qu'on l'apressoit trop,
Elle leur dist, tout à un cop,
Qu'elle avoit grant devorion
De li mettre en religion,
Et que jamais mari n'aroit; 8400
Plus chier assés morir aroit.
Li roys s'en coursa durement,
Et jura moult grant fairement
Qu'il n'avoit homme en son païs,
Tant fust grans, osés ne hardis,
Ne frere, n'autre, tant l'amast,
S'il le coursoit, qu'il ne courast. ^c [87]

Traitements
atroces que le
roi fait subir à
Marie de Giblet,
en présence de
son père.

Li roys la fist tantost mander
Pour li enjoindre & commander
Que son servant à mari prengne. 8410
Elle dist: « Sire, ja n'aveingne
« Que je jamais prengne mary.
« Moult aroie le cuer mari,
« Se ma devorion perdoie,
« Que religieuse ne soie. »
Et dist qu'elle l'avoit promis,
Present son pere & ses amis,
Qui estoient devant le roy.

Or vous diray trop grant desfroy.
Li roys la fist, sans detrier, 8420
Devant chascun, penre^b & lier,
Seur une eschiele, & puis estendre.
Et la dame avoit la char tendre;
Si souffroit mervilleus martyre;
Des yeux pleure, dou cuer souspire.
Et certes c'estoit grant durté,
Et très grant inhumanité,

a. B, C, D, V; A. courast. — b. V. prendre.

De creature femenine
Faire estendre & mettre à gehine.
 8430 Encor y or chose plus lede ;
 Qu'on aporta de l'iaue tede,
 Où il avoit oile d'olive,
 Pour faire boire la chetive,
 Si comme Gautiers le m'a dit ;
 Autrement ne di je en mon dit.
 Mais li roys ne li demandoit,
 N'à nulle riens tant ne tendoit
 Fors qu'elle nommast la personne
 Qui li conseille d'estre nonne.
 8440 Et la dame li respondoit,
 Endementiers qu'on l'estendoit :
 « Sire, vous estes mes drois fires,
 « Faire me poez tous martyres,
 « Crucefier, morir ou vivre,
 « Et hors de ci mettre à delivre ;
 « Mais ja ne diray de ma bouche
 « Chose dont autres ait reprouche,
 « Ne dont, sans cause, vaille pis.
 « Ce que j'ay fait, vient de mon pis,
 8450 « De mon cuer, de ma conscience ;
 « De moy n'arez autre sentence. »
 Et si crioit à haute vois :
 « Adieu, biau pere, je m'en vois ;
 « Car je voy bien que je sui morte
 « Sans raison ; mais ce me conforte,
 « Que garde n'ay de l'anemy,
 « Car Dieux ara pitié de my. »
 Biaux signeurs, dames, damoiselles,
 Dames vefves, filles, pucelles,
 8460 Je vous requier, pour Dieu merci,
 Chastiez vous & mirez ci.

1369
janvier.

1369
janvier.

Les princes &
les barons
indignés de la
conduite du roi.

Regrets tardifs
du prince.

LA fu li princes & ses freres,
Li sires d'Absur, & li peres
A la dame, & le tricoplier,
Qui scet plus que son pain mengier ;
Et si estoit li amiraus,
Qui veoit faire tous ces maus,
Et puis le conte de Rohais,
Et maint autre, dont je me tais,
Car trop embesongniés seroie,
Se, par nom, nommer les voloie.

8470

Li roys moult fort se repenti,
Quant onques il se consenti
A faire ce qu'il avoit fait.
Forment se repent de ce fait,
Car c'est chose trop deshonneste,
Laide, villeinne, & scens de beste ;
Ne tel chose à roy n'apartient
En nulle maniere. Et si tient
Que toutes vefves, de son droit,
Et pucelles marier doit,
Qui demeurent en son roiaume.
Pour v^e mille muis de baume
Ne les devroit ainsi traitier,
Et si se doit moult bien gaitier
Qu'il met sa vie en aventure,
S'ame, s'onneur ; & c'est laidure
Et pechié fait & mal aussi,
Tous princes qui le fait ainsi.
Car tel franchise ont toutes fames,
Que de leur volenté sont dames.
Ce dit li Romans de la Rose,
Tout clerement, sans mettre glose.

8480

8490

Le projet
de tuer le roi
est arrêté.

Ant de là se departirent,
Et le prince reconduisirent
Et menerent en son hostel.

fol. 363.

Là fu la traïson mortel [88]
Tout de nouvel recommencie,
Traïtie, jurée & plevie,
 8500 *Et furent trestuit d'un acort*
Que le landemain, sans deport,
Li roys seroit ocis & mors.
Mais li roys voloit aler hors,
Si que plus matin se leva
D'eaus tous, dont sa vie sauva.

1369
janvier.

LANDEMAIN, *li roys appella*
Ses freres & ainsi parla
A euls ij. moult courtoisement
Et moult très amiablement :

Le roi s'ouvre
à ses frères au
sujet des
craintes qu'il
conçoit.

8510 « *Mi frere estes & mi amy*
 « *Et je croy, par l'ame de my,*
 « *Qu'en tous les cas que vous porries,*
 « *M'onneur & moy garder vorries ;*
 « *Et je l'ay bien aperçeu,*
 « *Car j'ay esprouvé & veü*
 « *Que vous m'avez sauvé la vie.*
 « *Dont^a c. mille fois vous mercie.*
 « *On me raporte moult de choses,*
 « *Qui sont diverses & enclofes,*
 8520 « *Aus queles il faut que je pense.*
 « *Et j'ay en vous plus grant fiance*
 « *Qu'en creature, sans mentir,*
 « *Qui puissent vivre ne morir.*
 « *Si vous seray sires & peres,*
 « *Amis, compains & loiaus freres,*
 « *Et je croy & di, par ma foy,*
 « *Que tous tels sereç vous à moy.*
 « *En ce monde n'a gent si fausse,*
 « *Si traître, ne qui tant fausse*

a. B, V ; A. De.

1369
janvier.

« Comme la gent de ce país. 8530
 « Si doubt que ne soie traïs,
 « Car vraiment si fort me heent
 « Qu'à moy destruire & honnir beent.
 « Et il ne puelent^a faire rien
 « Que tous ij. ne le sachies bien.
 « Et ja Ihesu Cris ne consente
 « Qu'en fil de roy traïson s'ente,^b
 « Car mieus vaurroit mort par honnour
 « Que vivre à tele deshonour ;
 « En ce cas, especialment, 8540
 « Car trop ouvreroit folement
 « Et trop griefment se mefferoit
 « Li homs qui traïson feroit,
 « Comment qu'en nul cas rien ne vaille.
 « Mais ceste est trop pire, sans faille,
 « Et ce que l'autre jour vous di,
 « Qu'il n'i avoit nul si hardi,
 « Tant me fust près, ne tant l'amasse,
 « S'il me coursoit, que ne coursasse. [89]
 « Je ne le dis mie pour vous ; 8550
 « Mais j'estoie pleins de courrous,
 « Pour la grant desobeïffance
 » Que je veoie en ma presence. »

Les princes
assurent le roi
de leur fidélité.

ET quant li frere l'entendirent,
 Tous ij. à genous se meïrent
 Et deïrent très humblement :
 « Sires & freres, ligement
 « Vos hommes & vos freres sommes ;
 « Et certes nous sommes preudommes,
 « N'onques ne fumes desloyaus, 8560
 « Einsois sommes bons & loyaus,

a. B, V. peuvent. — b. A. se ente.

« Et avons esté & serons,
 « Et envers tous vous garderons,
 « Com champions & advocas,
 « Vous & vostre honneur, en tous cas. »

1369
 janvier.

Li roy les en mercia mont,
 Et puis les fit drecier amont
 Et dist : « Je sui asseüré,
 « Puis qu'einsi vous le me jurez. »
 8570 Et en la bouche les baïsa,
 Dont son ire moult rapaïsa.
 Et aussi tous ij. le baïsièrent,
 Si qu'à tant de là s'en alerent.

14 ou 15 janvier

CÉ fu fait le jour xiiij^e ^a
 De janvier^b ou le jour xv^e.

Le jeune
 Jacques de
 Giblet continue
 à travailler
 publiquement
 les fers
 aux pieds.

Ce jour ala li roys jouer
 Pour veoir & pour ordener
 La maison de la Marguerite
 Qu'au deviser moult se delite.
 8580 Avec les esclaves trouva
 Le vallet ferré qui ouvra,
 Et à son col portoit la terre
 Dont li cuers le destreint & serre.
 Li roys n'en fist onques samblant,
 Einsois seur son mulet emblant
 Passa le chemin & la voie
 Sans faire nul samblant qu'il voie
 Son povre estat ne sa misere ;
 Puis s'en ala veoir sa mere
 8590 Et son mari, qui deshaitiez [90]
 Estoit forment & mal traitiez.

a. B, C, D. xiiij. — b. B, D; A, C, V. fevrier.

1369
17 janvier.

Les conjurés
arrêtent les
dispositions &
le moment du
meurtre.

AU soir revint en son palais,
Droit à heure de souper, mais
Il avoit moult grant compaignie ^[91]
De chevaliers & de maisnie :
Le prince & ses freres estoient
Avec li, qui le compaingnoient.
Congié preïrent tous ensamble
Et s'en alerent, ce me samble,
En l'ostel dou prince; & briefment, 8600
Là feïrent un parlement
Pour le roy honnir & destruire
En disant: « Il convient qu'il muire. ^[92] »
Et vesçi ce qu'il ordenerent
Et comment sa mort deviserent.
Il fu là ordené & dit
De chascuns d'eaus, sans contredit,
Qu'au matinet se leveroient
Et dedens le palais iroient,
Chascuns son espée en sa main. 8610
Et se devoit estre si main
Qu'encor fust la gent endormie,
Car se la cité estourmie
Estoit, ce seroit uns peris
Si grans comme d'estre peris.
Et que^a quant eu palais seroient,
Tres bonnes gardes metteroient
En tous les lieux de la maison ;
Et li princes qui par raison
Devoit estre li plus privez 8620
Dou roy & tous li mieus amez,
Tout bellement & sans effroy,
Troït hurter à l'uis dou roy ;
Car on li ouvroit sans demeure
S'il y hurtoit, & à toute heure.

a. V. Si que.

Einfi leur mauvaitié faisoient
 Seulement pour ce qu'il voloient
 Qu'il ne leur peüst eschaper,
 S'il le peüssent atraper.
 8630 Et einfi comme il l'ordenerent,
 Le feirent & acheverent.

1369
 17 janvier.

AU matinet, à grans estlais,
 S'en alerent vers le palais,
 Droit à l'eure que la corneille
 Les paresseus huche & esveille,
 C'est à dire à l'aube crevant,
 Je pri à Dieu qu'il les cravant,
 Quant onques si grant mespresure
 Entra en cuer de creature.
 8640 En la chambre à parer entrerent
 Qu'onques un seul mot ne sonnerent;
 Chascuns son espée tenoit,
 Et li princes qui les menoit
 A l'uis de la chambre hurta.
 Uns chambrelains bien l'escouta
 Qui dedens la chambre gisoit;
 Si li respondoit & disoit:
 « Hurtez bellement, li roys dort. »
 Et li princes hurta plus fort,
 8650 En disant: « Compains, euvre^a l'uis. »
 Et cils respondoit: « Je ne puis. »
 — « Si feras, on sonne la cloche;
 « Je suis li princes d'Antioche,
 « Qui vueil un po au roy parler
 « Pour ce qu'il me faut hors aler. »
 Finablement la chambre ouvry,
 Et si tost com l'uis s'entrouvry,

Les barons
 entrent de
 grand matin au
 palais pour
 exiger du roi de
 faire droit à
 leurs doléances.

a. B, V; A. *ouivre*.

1369
17 janvier.

Deux degrez le prince avala,
Et au lit dou roy s'en ala.
Si se resjoy moult forment
De ce qu'il le trouva dormant.
Et dist : « Signeurs, or sus, or sus !
« Il est à point laiens ; alez
« Et faites ce que vous volez ! [93] »
Dedens la chambre sont entré
Et le valler ont rencontré
Qui dist moult haut tous esbahis :
« Elas, messires est trahis ! »
A ce mot, li roys s'esvilla,
Qui onques puis ne sommilla,
Car doubtaunce avoit & freour,
Con cils qui de mort a paour.

8660

fol. 364

8670

A peine entrés
dans la chambre
du roi, trois
chevaliers,
Jacques
d'ibelin,
sire d'Arfur, le
vicomte de
Nicosie & Jean
de Gaurelles, se
précipitent sur
le prince & le
tuent.

ET si avoient ordené
Que troy chevalier forsené
Feroient tout ce malheur.
Li uns est li sires d'Absur,
Qui le het plus qu'il ne solet.
L'autre fu cils de Gibelet,^a
Li tiers fu cils de Gaverelles^b
Qui li porta dures nouvelles,
Car ce fu cils qui à grant tort
Li donna le cop de la mort.
Et cil troy tuer le devoient,
Qui ses liges hommes estoient.
Devant son lit sont arresté
De mal faire tuit apresté.
Li sires d'Absur la courtine,
Qui de soie estoit riche & fine,

8680

a. B, C, D, V; A. Grybelet. — b. B. cilz Gaverelles.

- 8690 *Tira, pour le roy mieux veoir,
Et pour son cop mieux asseoir.
Et si tost com li roys le vit,
De son lit en gisant li dist :*
*« Estes vous là, sires d'Absur,
« Faus garson, traître, parjur.
« Qui vous fait entrer en ma chambre? »*
Et il respondi sans attendre :
*« Je ne sui mauvais ne traïtes,
« Mais tel estes vous, com vous dites ;*
8700 *« Dont vous morrez, sans nul respit,
« De mes mains. » Et en ce despit*
*Lors en son lit sus li coury
Et ij. cos ou iij. le fery,
En son bras d'un coustiau d'acier,
N'il ne le volt^a plus menacier.
Quant li roys se senti bleciez,
Tous nus est de son lit dreciez
Et par la gorge le hapa
A ij. poins & si l'atrapa*
8710 *Que deffous li le mist à terre,
Et si fort li estreint & serre
Que pour po qu'il ne l'estrangla.
Lors Gaverelles le singla
Parmi les flans ij. cops ou iij.
De s'espée, jusqu'à la crois,
Si que les bouiaus li cheoient
Par mi les plaies qui sainnoient.
Là fist Hanris de Gibelet
Le pieur cop & le plus let,*
8720 *Car trop durement le haoit
Pour ses enfans que pris avoit,
Einfi com devant conté l'ay,*

1369
17 janvier.

a. B, C, D, V; A. N'il ne volt.

1369
17 janvier.

*Si qu'il ne fist pas lonc delay ;
 Einsois la teste^a li fendi,
 Si que la cervelle espanði.
 Apres il li copa la gorge
 D'un coustel de mauvaise forge,
 Que mal fust il onques forgiez ;
 Mieux fust, s'il^b en fust escorchiez,
 Quant onques pour roy si vaillant 8730
 Murrir, ot manche ne taillant.
 Seur lui furent si encharnez,
 Qu'onques mais uns homs de char nez
 Ne vit homme avoir tant de plaies,
 De la teste jusques aus braies,
 Ne telles comme il li feïrent ;
 Ce dient ceus qui le veïrent,
 Qu'il en avoit plus de lx.
 Bien doit estre la main dolante
 Qui est telle ne si hardie 8740
 Qu'elle son droit signeur occie.
 Et n'i avoit que mortels plaies.
 Hé, biaux Dieux, se tu ne les paies,
 Que dira on de ta justice
 Qui chascun justement justice ?
 Or vous diray ce qu'il disoient
 Quant einfi le roy mourdrissoient.
 « Or va, va, si fay tes armées
 « En France & tes grans assablées ;
 « Va en Prusse, va en Surie ; 8750
 « Pren nos filles, si les marie ;
 « Et meine nos femmes, très chier,
 « Avec les Fransois qu'as très chier.
 « Appris t'avons une autre dance
 « Que ne sont les dances de France! »*

a. B. V; A. la cervelle. — b. B, V; A. fust il.

- Mais ceus qui ces ouevres faisoient,
 Tous ses hommes liges estoient.*
*Or vous vueil deviser & dire
 Ce qu'il disoit en son martyre.*
 8760 *Moult devotement reclamoit
 Nostre Dame que moult amoit,
 Et li disoit: « De Dieu ancelle,
 « Vierge, glorieuse pucelle,
 « Vierge pucelle, vierge mere,
 « Mere dou fil, & fille au pere,
 « M'amour, ma deesse, ma dame,
 « Au jour d'ui recevez mon ame
 « Et metez en vo compaignie. »
 Et à ce mot perdi la vie.*
- 1369
 17 janvier.
- 8770 **O** *est raisons que je vous conte,
 Apres ce mal & ceste honte,
 Comment il fu en terre mis
 Par la main de ses annemis.
 Tout premiers il l'ensevelirent,
 Et le visage li couvrirent
 Pour ce que si mal atirez
 Estoit, & si deffigurez
 Qu'il n'i apparoit forme d'omme,
 Tant estoit plaiez; c'est la somme.*
 8780 *Couronne avoit de parchemin [94]
 Painte, & tele que par chemin
 N'est nul homme, s'il la trouvast,
 Tant fust povres, qui la levast;
 Et aussi le sestre^a & la pomme
 Estoient aussi povre comme
 La couronne & de tel peinture.
 Mais je tieng à trop grant laidure*
- Obseques
 du roi.

a. B, V. *septe*.

1369
17 janvier.

*Que les mauvaises gens & fausses
Li avoient mis unes chausses
Rouges,^a reses, viez & usées; 8790
Et s'estoient toutes troées;
Et uns viez solers emboez
Qui tous ij. estoient troez,
Si que l'un des piez li paroit
Telement qu'à tous apparoit;
Et un viez chaperon de pers
Qui estoit tous mengiez de vers,
Ort & vil, & puant, & sale
Avoit, mors gisans en la^b sale.*

*En ce point parmi Nicossie 8800
Fu portez à Sainte Sophie
De ses freres & ses cousins;
Et puis de là aus Jacobins
Fu portez & en terre mis
Avec son pere & ses amis.
Car là li roy de Chypre gisent,
S'ailleurs sepulture n'estisent.*

Evénements
qui suivirent sa
mort.

CE fait, la fausse gent ont pris
Toutes les chartres dou pais,
Où les coustumes & les loys 8810
Estoient, & les drois des roys;
Si les ont arses & brulées
Et en un ardant feu getées^c
Si que mais ne seront veües,
Ne retrouvées, ne leües. [95]
Et pour plus grant desheritance
Il feïrent une ordenance
Qu'esteüs xij. homes seroient
Qui le pais gouverneroient,

a. B. roges; C. ronges. — b. B, c. B, C, D, V; A. gerées.
C, V; A. En sa.

8820 Et si tost com l'un mort seroit
 Le pueple un autre y metteroit,
 Pour ce que rois^a n'eüst maistrie
 Jamais seur euls, ne signourie,
 Ne puissance; eins fussent signeur,
 Et en tous cas du roi greingneur,^b
 Si comme Gautiers le m'a dit,
 Autrement ne di je en mon dit.

1369
 17 janvier.

fol. 365.

Einsi fu mors comme uns pourceaus,
 Et com for enterrez par ceaus
 8830 Qui estoient si home lige.
 Je croy que de Londres en Frige,
 Passé à mil ans, ne fu fais
 Ne pensés si très mauvais fais.^c

MORS est li bons roys, c'est damages.

Eloge du roi
 Pierre
 de Lusignan.

Plourez, honneurs & vasselages,
 Plourez enfans, plourez pucelles,
 Plourez dames & damoiselles,
 Plourez aussi toutes gens d'armes,
 Plourez sa mort à chaudes larmes.
 8840 Pleure la foy de Jhesu Crit,
 Car je ne truis pas en escrit
 Que de puis le tans Godefroy
 De Buillon, qui fist^d maint effroy
 Aus Sarrazins, fust home né
 Par qui si mal fussent mené,
 Ne qui tant leur feist contraire;
 Car de Chypre jusques au Quaire
 Les faisoit trambler & fremir.
 Doit on bien plourer & gemir

a. B, C, D, V; A. *lois*. — b. B, C, D, V; A. *mauvais*. —
 C, D, V; ce vers a été oublié dans A. d. B, C, D, V; A. *fut*.

1369
17 janvier.

La mort de si très vaillant homme! 8850
Il fu si vaillans, c'est la somme,
Que ce sera honneur & preuz
S'il est mis avec les ix. preus;
Si que ce sera li distemes,
Car einfi comme nous distemes,
Quant nous avons parlé de li,
Onques riens ne li abeli^a
Tant comme honneur, chascuns le voit;
Et Mars l'avançoit & levoit,
Dont moult souvent s'aloit combatre, 8860
Qu'il en trouvoit^b c. contre quatre,
Et s'avoit victoire & honnour,
Si que, signeurs, se je l'onnour,
Vous n'en devez avoir merveille.
Mais d'une chose me merveille,
Comment Ihesu Cris pot souffrir
Tel homme à tele mort offrir?
Car onques mais certainement
De si très bon commencement
Je ne vi si piteuse fin. 8870
Or prions à Dieu de cuer fin
Qu'il le preingne & mette en sa gloire,
S'ara noble & digne victoire.

AMEN.

Pierre, roy de Iherusalem
Et de Chypre, li nomma l'en
Et moy, Guillaume de Machaut,
Qui ne puis trop froit ne trop chaut,
Si que nos deux noms^c troverez,

a. B, V. abelli. — b. B, V; A. trouvient. — c. B, V; A. nous ij. nous.

Se diligemment les quereꝝ
8880 *En ces ij. vers de grosse lettre.*
Mar. oster & h. y faut mettre ;
Si les trouvereꝝ proprement,
Or les quereꝝ diligemment.^a
Et veꝝ ci des vers la maniere :

Adieu, ma vraie dame chiere,
Pour le milleur temps garde chier
8887 Vostre honneur que j'aim fans trichier. [96]

EXPLICIT LA PRISE D'ALIXANDRE.

a. V. diligaument.



1

2

3

4

5

6

7



NOTES

[Les notes qui vont suivre auraient dû, d'après l'art. 9 du Règlement des Éditeurs, être rejetées à la fin de la préface ou fondées dans l'index ; ce n'est que par une dérogation tout à fait exceptionnelle à cet article qu'elles ont été placées ici.]

LE COMITÉ DE DIRECTION.

- 1 P. 5. — Tous les manuscrits portent cette date, comme celle de la naissance de Pierre I^{er}. Elle s'accorde avec l'ensemble des faits de l'histoire du prince, & notamment avec l'époque de l'équipée qu'il se permit, en 1349, pour se rendre en Europe, à l'insu de son père. (V. ci-dessus, p. 16-17.) A dix ans, le comte de Tripoli n'aurait pu concevoir, & encore moins réaliser, un semblable projet. Azario, quoique contemporain, se trompe donc, en donnant seulement à Pierre de Lusignan, devenu roi de Chypre, l'âge de 25 ans à l'époque de son premier voyage en Italie & de son arrivée à Milan, le 22 janvier 1363 (Murat., *Script. ital.*, t. XVI, col. 410, 734). Le roi de Chypre avait alors 34 ans.
- 2 P. 8. — Si on enlève ici la virgule, on obtient un second sens, peut-être préférable, qu'on trouvera dans la répétition de ce passage, page 275. En supprimant, comme l'indique Machaut, les trois lettres *Mar* dans le premier de ces vers, & en utilisant toutes les autres lettres, on peut, sans qu'il soit même nécessaire d'y ajouter un *h*, former les deux noms : *Pierre de Lusigna, roi de Chypre, & Guillaume de Machaut*.
- 3 P. 10. — Ce n'est point à Famagouste, mais au Mont Sainte-Croix, le *Stavro-Vouni*, près de Larnaca, où était une abbaye de Bénédictins, que l'on conservait, même du temps des Lusignans, la croix miraculeuse dite du Bon Larron. Voy. notre *Hist. de Chypre*, t. II, p. 35, n. ; 213, n. 4 ; 430, 512, 541 ; t. III, p. 520.
- 4 P. 12. — Machaut anticipe ici vraisemblablement sur les événements & fait remonter au temps de la jeunesse de Pierre I^{er} la création de l'ordre de l'Épée, qui est plutôt de l'époque où le prince, devenu roi, put réaliser ses projets, très-peu en harmonie avec le caractère & la politique de son père, dont Machaut lui-même fait remarquer plus loin l'excessive prudence. L'emblème principal de l'ordre de l'Épée était un glaive entouré d'une banderole flottante, sur laquelle on lisait la devise : *C'est pour loyauté maintenir*. On voit encore aujourd'hui ces insignes à Venise,

représentés sur l'un des écus qui décorent la façade du palais du Muncipe, l'ancien palais Cornaro de' Piscopi, qu'habita le roi de Chypre, sur le Grand Canal. (V. pour ces divers faits, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 250, n.; 433, n.; t. III, p. 78, 815, 817. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1^{re} Sér., t. V, p. 421, 422, & n.) Coronelli a dédié sa carte de Chypre à Jean-Baptiste Cornaro Piscopi, chevalier de l'Épée, & a fait reproduire les écus de la façade de son palais sur cette feuille.

- 5 P. 17. — Une lettre de Clément VI à Hugues IV, du 13 septembre 1349, en précisant l'époque de la fuite du prince Pierre, alors comte de Tripoli, & indiquant le motif principal de son équipée : *lustrandi orbis*, indique aussi, ce que confirment les chroniques chypriotes, qu'il emmena avec lui son frère cadet Jean, prince d'Antioche (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 206). Strambaldi (fol. 29, v^o) & Léonce Machera (éd. Sathas, *Biblioth. græca*. Venise, 1873, p. 91) sont très-détaillés sur ces faits.
- 6 P. 19. — Hugues IV mourut le 10 octobre 1359; de son vivant, il avait fait couronner son fils comme roi de Chypre, circonstance dont] ne parle pas Machaut, le 24 novembre 1358. (Strambaldi, fol. 31; Machera, p. 93, & *Hist. de Chypre*, t. II, p. 224 & p. 227, n.) Après la mort de son père, Pierre I^{er} reçut la couronne de Jérusalem & fut sacré par le légat apostolique, Pierre de Thomas, dans la cathédrale de Famagouste (*Vie de P. de Thomas*, par Philippe de Maizières, *Bolland.*, Jan., t. II, p. 1004, cap. 8). Suivant Léonce Machera, le second couronnement du roi Pierre aurait eu lieu le jour anniversaire du premier, le 24 novembre 1359.
- 7 P. 20. — La *Biblioth. de l'Ecole des Chartes* (2^e série, t. I, p. 491 & suiv.) renferme une dissertation sur les relations de l'île de Chypre avec l'Asie-Mineure, à laquelle nous nous permettrons de renvoyer quelquefois, afin d'éviter des répétitions. Sur Gorchigos, dont Hayton, l'auteur du *De Tartaris*, fut seigneur, voy. aussi *Hist. de Chypre*, t. II, 35, n.; 75, n.; 78; 267, n.; 319; III, p. 8; 48-56; 110, n. La vue & le plan de ses belles ruines vont être publiés dans le *Voyage en Caramanie* de MM. Favre & Mandrot.
- 8 P. 20. — Voy. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 2^e sér., t. I, p. 492-493; II, p. 123; *Hist. de Chypre*, t. II, 13, 216, 237, 267, n. 1; 282, 393, n.
- 9 P. 21. — Pierre I^{er} s'embarqua pour venir en France le 24 octobre 1362 (Strambaldi, manuscrit de Rome, fol. 44). Nous avons réuni dans notre *Hist. de Chypre* (t. II, p. 239-241) les indications chronologiques des itinéraires du roi Pierre. On trouvera en outre dans ce même volume, aux pages 237-245, des extraits de Machaut concernant ce premier voyage.
- 10 P. 23. — Elie Talleyrand de Périgord, cardinal, évêque d'Albano, mourut à Avignon le 17 janvier 1364. Contrairement à ce que l'on avait cru, son corps fut transporté à Rome & inhumé dans l'église de Saint-

Pierre-aux-Liens, dont le cardinal avait porté le titre; Montfaucon y avait vu son épitaphe, mutilée & anonyme, sans soupçonner qu'elle lui appartenait. M. l'abbé Arbellot l'a restituée au cardinal par une savante discussion, inférée dans la *Revue des Soc. sav.*, 6^e sér., t. I, 1875, p. 577.

- 11 P. 31. — Plein de reconnaissance pour la famille du roi de Bohême, père de l'empereur Charles, Machaut a fait, dans son *Confort d'amis*, un éloge de ce prince qu'ont cité les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, chap. des *Rois de Bohême*, § Jean de Luxembourg.
- 12 P. 48. — Le roi de Chypre habita, comme nous l'avons dit (note 4), le palais de Cornaro Piscope, sur le Grand Canal. Ce palais, après avoir appartenu à la famille Peccana, a été un hôtel meublé sous le nom d'*Hôtel de la Ville*, & est aujourd'hui l'hôtel du Muniçipe de Venise.
- 13 P. 49. — Machaut se trompe en fixant le départ du roi Pierre de Venise au mois de mai 1365. Nous avons soupçonné l'erreur d'après certaines circonstances (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 241, n.); de nouvelles pièces de Venise en donnent la preuve. Le 27 juin 1365, le doge écrit au capitaine du golfe que le roi de Chypre a mis à la voile le matin même de ce jour (*Hist.*, t. III, p. 752); il le charge de faire suivre la flotte du roi partout où elle ira, de tenir la seigneurie au courant de tous ses mouvements, & de lui expédier l'avis de Candie aussitôt que le roi aura opéré son débarquement. Sans aller peut-être jusqu'à faire des vœux pour l'insuccès de l'expédition, Venise désirait qu'elle se terminât au plus tôt, & que la paix vint lui permettre de reprendre le commerce avec l'Égypte, suspendu par les bulles apostoliques.
- 14 P. 52. — En quittant Venise, le roi alla directement en Candie, où il relâcha au moins quelques jours, comme Machaut lui-même l'a dit précédemment, pag. 49. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 251, n.)
- 15 P. 56. — Léonce Machera (p. 127) & Strambaldi (fol. 57) fixent à cette date du 25 août 1365 l'arrivée de la flotte chypriote à Rhodes, sous le commandement du prince d'Antioche, frère du roi. Ils nomment les principaux barons qui la montaient; dans le nombre, se trouvent Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, & Jean de Sur, l'amiral de Chypre, dont il fera question plus loin, n. 20 & 25.
- 16 P. 56. — La flotte que le prince d'Antioche conduisit à Rhodes comptait 60 voiles: galères, huffiers ou autres navires (Maizières, *Vie de Pierre de Thomas*, Bolland., janv., t. II, p. 1013, cap. 15, § 87). Dans le nombre des huffiers ou porte-chevaux, se trouvaient des taforèses qui rendirent de grands services à l'armée.
- 17 P. 59.—Nous avons donné quelques extraits de ce qui suit jusqu'à la page 95, dans les Preuves de l'*Hist. de Chypre*, t. II, p. 278-280.
- 18 P. 64. — « Rex autem a portu Rhodo recedendo, totum exercitum versus Turquiam duxit, & in Turquia aqua dulci quantum volebant nostrilevata, rex versus altum pelagum viam fecit. » (Phil. de Maiz., *Vie de Pierre de*

Thomas, c. 16, § 93, *Boll.*, 29 janv., t. II, p. 1014.) *Cambrouse* de Machaut est l'ilot de Cramboufa ou Gramboufa, près du cap Chelidoni, dans le golfe de Satalie. Le roi dut relâcher plusieurs jours en ce lieu pour faire de l'eau ; il remit à la voile le dimanche 5 ou le lundi 6 octobre, puisqu'il arriva en vue d'Alexandrie le jeudi 9 octobre, à midi (*hora sexta*), après une traversée de quatre jours, à compter de son départ de la côte d'Aïe-Mineure, traversée que les marins trouvèrent miraculeusement heureuse. (*Bolland.*, loc. cit.)

- 19 P. 67. — Le Vieux-Port d'Alexandrie existe encore sous ce nom, à l'ouest de l'île du Phare, réunie aujourd'hui au continent. Le Nouveau-Port, où débarquèrent les chevaliers de Rhodes, est à gauche, comme dit Machaut, c'est-à-dire à l'orient, vers Rosette. La Porte de la Douane, ou de l'Adouane, à laquelle le roi livra l'affaut, est la Porte donnant accès au Vieux-Port. La Porte du Poivre, que les chrétiens appelaient aussi la Porte Saint-Marc, est l'une des deux portes du midi, vers la colonne de Pompée, peut-être la porte même de la colonne. Le pont extérieur, que le roi Pierre essaya vainement d'aller détruire, est le premier pont du canal de communication, à l'ouest de la colonne. (Cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 275, n. 1 ; p. 278, n. 3.)

- 20 P. 69.

*Li roy avoit ij. marschaus,
Li uns estoit ses amiraus.*

Rien de plus simple & de plus facile à expliquer dans l'état habituel des choses à Nicosie depuis la fin du XIII^e siècle. Le royaume sicif de Jérusalem ayant été réuni au royaume de Chypre après la perte de Saint-Jean-d'Acre, les grands offices de la couronne de Syrie furent conservés à la cour de Chypre. Ils ne conféraient aux titulaires qu'une dignité honorifique avec la jouissance des fiefs, des rentes & des prérogatives qui y étaient attachés, mais ne leur donnaient pas de fonctions effectives. Le maréchal de Jérusalem, sans cumuler deux emplois réels, aurait donc pu occuper la charge d'amiral de Chypre. Mais il y a ici quelques difficultés quant aux personnes. Il est certain qu'en 1365 les deux maréchaux chypriotes étaient Jean de Morpho, comte d'Edeffe, pour le royaume de Chypre, & Simon de Thinoly, pour Jérusalem. D'autre part, nous savons que l'amiral de Chypre était Jean de Sur, & nous avons vu précédemment (n. 15) qu'il était venu en cette qualité rejoindre le roi à Rhodes, avec les autres seigneurs chypriotes, sous les ordres du prince d'Antioche. Les Génois ayant demandé l'éloignement de Jean de Sur, dont ils avaient à se plaindre (art. 13 du traité de Gênes de 1365, traité conclu par les soins de Philippe de Maizières & de Pierre de Thomas, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 263), il est possible que le roi, afin de complaire à la république, & pour lui ôter un nouveau prétexte d'entraver son expédition, ait suspendu momentanément Jean de Sur de son office, sans le bannir néanmoins comme le voulaient les Génois. Les fonctions d'amiral purent alors être confiées au maréchal Jean de Morpho. Mais il semble que Jean de

Sur, après le retour de l'armée en Chypre, ait repris l'amirauté & soit même rentré en grâce auprès de la république de Gênes. Suivant Machera & Strambaldi, il fut envoyé peu après en ambassade à Gênes, comme amiral de Chypre dès l'année 1366, & il conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée le 10 mai 1368. Jean de Monstry, que Machaut désigne & met en scène comme amiral dès 1366 (cf. p. 114), n'aurait eu cet office qu'après la mort de Jean de Sur (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 264, n. 1; 338, n., 339).

- 21 P. 74. — Sans compter les chevaliers de l'Hôpital & leurs gens, débarqués à l'est de l'attaque du roi de Chypre.
- 22 P. 78. — Le roi de Chypre avait alors dans sa flotte seize taforêses, vaiffeaux plats destinés au transport & au débarquement des cavaliers, qui furent fort utiles. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 277, n.)
- 23 P. 96. — Cette date est exactement donnée par Machaut. Une erreur s'est glissée dans la *Vie de Pierre de Thomas*, par Philippe de Maizières : « *Et capta est civitas magna Alexandria die veneris, octobris mense quarta die* » (Bolland., loc. cit., c. 16, § 97). Il faut nécessairement lire *decima die* (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 280-281, n. 2). Mais Philippe de Maizières, présent à la bataille avec le légat, son ami, précise bien le moment principal de l'action. Le roi donna le signal du débarquement le vendredi, à neuf heures du matin ; la porte & les remparts furent enlevés à trois heures du soir, *einçois que li jours fust fenis*, dit Machaut ; vers quatre heures, dit Léonce Machera.
- 24 P. 106. — Ce légat apostolique, ce bon patriarche que ne nomme pas Machaut, est le B. Pierre de Thomas, religieux carme, originaire de Salignac de Thomas, au diocèse de Sarlat, successivement évêque de Coron, archevêque de Crète (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 281, n.; 283), patriarche de Constantinople & l'un des personnages qui secondèrent le plus par ses voyages & ses démarches les projets du roi de Chypre & ses négociations en Italie (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 253-255, 266, 282-284; t. III, 744, 746). Il mourut à Famagouste, le 6 janvier 1366, peu après son retour de l'expédition d'Alexandrie, à laquelle il avait assisté. Philippe de Maizières, chancelier de Pierre 1^{er}, collaborateur & ami du patriarche, a écrit la précieuse & enthousiaste biographie insérée par les Bollandistes au 29 janvier (t. II, p. 990. Voy. aussi *Hist. de Chypre*, t. II, p. 254, n. 4). Nous avons publié quelques extraits d'un autre panégyrique, composé par Jean de Carmesson, peu après la mort du patriarche béatifié déjà par l'opinion publique (*Hist.*, t. II, p. 281-284). En ce qui concerne l'abandon d'Alexandrie, Maizières confirme tout ce que dit Machaut des inutiles efforts du roi & du légat pour déterminer les croisés à tenir bon dans la ville conquise, en attendant des secours du dehors. Mais cet espoir comme ce projet étaient absolument chimériques, peut-on s'empêcher de le répéter ? (*Vita*, c. 16, § 98, p. 1015.)

Plus loin, Ph. de Maizières semble faire retomber le poids de ce qu'il appelle une honteuse défection, & ce qui n'était qu'une indispensable

retraite, sur le vicomte de Turenne. Ce passage le désigne assez clairement : « Et recefferunt Anglici, qui videbantur fortiores, facta conjuratione cum « principe, cujus, ex parentela & dolosa sequela, nomen tacere debeo » (cap. 17, § 103).

- 25 P. 111. — Contrairement à ce qu'il annonce, Machaut ne nomme pas ces chevaliers, du moins dans les cinq manuscrits que nous connaissons de la *Prise d'Alexandrie*.
- 26 P. 114. — Voyez la fin de la note 20.
- 27 P. 114. — Cette expédition était destinée à attaquer Beyrouth. Sur les instances des Vénitiens, les ordres changèrent, & la flotte fut dirigée vers les principautés turques d'Asie-Mineure (L. Machera, p. 132 ; Strambaldi, fol. 60).
Nous avons publié quelques extraits de ce qui suit relativement aux négociations ouvertes par la république de Venise pour ménager un traité de paix entre le roi de Chypre & le sultan d'Egypte, après la prise d'Alexandrie (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 313-331). Les Vénitiens, du reste, en retardèrent bien malgré eux la conclusion par l'empressement même qu'ils mirent à assurer le sultan des dispositions pacifiques du roi, & à répandre en Europe la nouvelle prématurée de la paix, afin d'arrêter les nouveaux armements que le roi Pierre ne cessait de demander. Le traité ne fut signé que sous le règne de Pierre II, à la fin de l'année 1370 (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 347).
- 28 P. 116. — N'ayant pu empêcher l'expédition d'Alexandrie, les Vénitiens usèrent de tous les moyens pour amener le licenciement de l'armée du roi de Chypre & la conclusion d'un traité de paix qui leur rouvrit les ports d'Egypte. Sans attendre la fin des négociations qu'ils secondèrent activement, ils se hâtèrent de propager en Europe la nouvelle que tout était fini entre le sultan & le roi. Aux documents que nous avons donnés sur ces faits (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 284, n., 285, 286 & n., 288, 315, n. 1, 347 ; t. III, p. 751, 752, 754-756) on peut joindre les lettres des papes citées par Rinaldi & Wadding, 1365-1366, & voy. ci-après n. 35). D'autre part & en toute occasion ils cherchaient à démontrer au sultan que la croisade avait été entreprise malgré eux & sans leur participation : « Et « havendo saputo la republica di Venetia le nove di Aleffandria hanno « havuto gran dolor, perche havevano gran ricchezza in Suria & havevano « & gran guadagno. Et mandorono imbassatori al sultan & li differo « che l'armada che è venuta in Aleffandria non era con il consiglio loro, « ne lo sapevano » (Strambaldi, fol. 60, cf. 60, v^o ; Léonce Machera, p. 132).
- 29 P. 118. — Suivant Strambaldi, fol. 60, & Machera, p. 132, les ambassadeurs envoyés par la république de Venise en Egypte, après avoir accompli leur mission au Caire, arrivèrent en Chypre vers le 25 avril 1366.
- 30 P. 121. — Cette tirade, qui se rattache moralement à l'expédition de Candélore, semblerait mieux placée un peu plus loin, v. 4011.

- 31 P. 121. — Les Francs appelaient *Candelore* l'ancienne ville de Coracefium, sur le golfe de Satalie, que Léonce Machera & Strambaldi nomment toujours *Alaia*. Comme Satalie, Lajazzo & Alexandrette, Candelore était un des ports les plus fréquentés par les Européens dans le sud de l'Asie-Mineure; il en est souvent question dans les chroniqueurs des Croisades & des temps postérieurs (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 216 & n.; 535, n.; t. III, p. 64, n. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 2^e sér., t. I, p. 315, 491, 505; t. II, p. 138).
- 32 P. 123. — Suivant Machera, p. 134, & Strambaldi, col. 61, v^o, les nouveaux ambassadeurs égyptiens arrivèrent en Chypre (à Famagouste & non à Limassol) le 24 mai 1366. Ils eurent audience du roi à Nicosie le 5 juin.
- 33 P. 125. — Sur cette question du tribut ou *treuage* exigé par les Sarrasins des Chrétiens qui se rendaient en pèlerinage au Saint-Sépulcre, voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 301, n., p. 317, n. 2, 321, not. 1 & 2, 348. Les pèlerins furent à une certaine époque sous la protection des consuls français (loc. cit., t. II, p. 294 n., 350).
- 34 P. 127. — La variante: « *Le roi avait en sa chancellerie* », est remarquable & aurait pu être admise dans le texte. Tout semble indiquer que ce savant clerc du nom d'Antoine, chargé par le roi de se rendre en Egypte, est Antoine de Bergame, mort en 1393 camérier du royaume (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 318, n.; 372, 417, n. 418, 421. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 2^e sér., t. II, p. 522). Machera & Strambaldi (fol. 62, v^o 65, v^o) ne parlent pas cependant d'Antoine & nomment d'autres négociateurs; mais cette circonstance ne nous paraît pas contraire à notre conjecture, parce qu'il dut y avoir plusieurs missions chypriotes envoyées en Egypte.
- 35 P. 129. — « Et venne in Cipro & racconto le cose al re; & vedendo il re « come è stato ingannato & sojato dalli Venetiani & erano causa del dif- « conzamento dell armada che voleva venir del Ponente, &c. » (Strambaldi, fol. 63.)
- 36 P. 130. — Le 11 novembre 1366 arrivèrent en Chypre tous les navires dont les chevaliers de Rhodes pouvaient disposer, parmi lesquels se trouvaient quatre galères. Le roi les prit à sa solde. Les chevaliers envoyèrent en outre douze saettes armées & entretenues aux frais de l'ordre. Le roi compta alors dans sa flotte, dit Strambaldi, 116 voiles, 56 galères & 60 autres navires (fol. 64-64 v^o; Machera, p. 139).
- 37 P. 132. — « Et subito che scebbe il sultan l'armada & il danno che hanno « fatto li Ciprioti, hebbe gran dolor, & si pentite per non haver finito la « pace. Et immediate cavao della peggion ser Zaco de Polonia che « haveva mandato il re per imbaffator » (Strambaldi, fol. 95, v^o).
- 38 P. 136. — Gorhigos, Korghos, Curco, *Corycus*, siège au moyen âge d'un archevêché arménien catholique, est un port fortifié de la côte d'Asie-Mineure, situé vis-à-vis de l'île de Chypre. L'occupation de cette

ville, que les Lusignans conservèrent jusqu'en 1448, protégeait l'île contre les entreprises des Karamans & facilitait en même temps son commerce avec le continent. Gorchigos fut la seigneurie du prince Hayton, l'auteur du *De Tartaris*. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 75, n.) Voy. ci-dessus note 7.

- 39 P. 138. — « Et messero sopracomiti honorati, & capitano il principe suo fratello. Et li nomi delli sopracomiti: ser Philippo de Ibelin, ser Zuan de Ibelin, ser Filippo de Prefovi (de Brunswick), ser Folimon il signor de Para (Florimont de Leparre), & ser Simon de Nores, & ser Thomafo Lascari, cavallier greco de Constantinopoli, & ser Zaco de Montezart & molti altri cavallieri & molti huomini d'arme. » (Strambaldi, fol. 66, v^o; cf. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 2^e sér., t. I, p. 507.)
- 40 P. 138. — Jean d'Ibelin, sénéchal de Jérusalem, avait accompagné Pierre de Lusignan à son premier voyage en Europe (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 249). Il ne peut donc être le même que Jean d'Ibelin, comte de Jaffa (cf. n. 15). — Suivant Léonce Machera (p. 138) & Strambaldi (fol. 63 & v^o), il serait alors, & malgré le roi de Chypre, entré au service du roi d'Angleterre, & aurait pris part à la guerre contre les Français. Il rentra en fuite en grâce auprès de Pierre de Lusignan & participa à ses dernières campagnes.
- 41 P. 139-145. — Robert le Roux, Jean Pastés, Guy le Baveux, le sire de Baqueville &c. La plupart des chevaliers nommés ici par Machaut ont figuré dans les guerres des Anglais & des Français, quelques-uns dans le parti anglais.
- Il n'entre pas dans le cadre de cette publication de nous arrêter à ces événements ni aux faits particuliers concernant ceux de ces chevaliers qui étaient venus en Orient. On peut consulter, sur quelques-uns de ces personnages, les tables avec notices jointes par M. le baron Kervyn de Lettenhove à sa belle édition de Froissart, & la savante *Histoire de Du Guesclin* par M. S. Luce. La *Chronique des Quatre premiers Valois*, publiée par ce dernier éditeur, nomme quelques-uns des chevaliers qui suivirent le roi de Chypre en Orient & augmente ainsi utilement les désignations de Guillaume de Machaut: « Aucuns chevaliers l'ensuivent, c'est affavoir monseigneur Jean de La Riviere, sire de Preaux, à cause de sa fame, monseigneur de Baqueville, monseigneur Jehan de Friquans, monseigneur du Puchay, monseigneur de Tallanville, roy d'Yvetot, & moult d'autres bons chevaliers & escuiers » (p. 164).
- 42 P. 146. — Léonce Machera (p. 143) & Strambaldi, fol. 66, portent que la flottille partit de Famagoutte le 26 février 1366 (v. ft.). Ce jour était un vendredi. Machaut dit ici qu'elle arriva en vue de Gorchigos le dimanche de grand matin; ce fut donc le 28 février, dernier jour du mois.
- 43 P. 149. — C'est-à-dire, nous semble-t-il, qu'un prince ne doit rien épargner quand il s'agit d'une guerre, & qu'il doit, au contraire, modérer ses dépenses dans les divertissements & les tournois. Machaut rappelle encore

cette maxime du roi de Bohême dans le *Confort d'ami* (mf. Vogüé, fol. 191, v^o, 2^e col.).

- 44 P. 160. — *Qu'en viij. jours onques n'iffirent*; plus loin : *Or avint au ix^e jour*. Si précises que soient ces indications, il ne faut pas les prendre trop à la lettre. Elles nous reculeraient jusqu'au 10 mars, & ne pourraient s'accorder ni avec la suite du récit de Machaut, où l'on voit que le combat principal eut lieu un dimanche (7 mars 1367), ni avec les chroniques chypriotes, d'après lesquelles l'expédition fut de retour à Famagouste le 14 mars. (Voy. la note suiv.)
- 45 P. 169. — Le grand Caraman paraît avoir brusquement résolu de battre en retraite & de s'éloigner de Gorhigos, sur les nouvelles qu'il reçut de troubles survenus au Caire & de la reprise des négociations de paix avec les Chypriotes (Strambaldi. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 2^e sér., t. I, p. 512, n. 3).
- 46 P. 171. — « Etlo avvifete al re & hebbe gran allegrezza & li mandò a dir « & lo fece andar in Cipro, a Famagosta, a di 14 marzo 1367 de Christò » (Strambaldi, fol. 67; Léonce Machera, p. 143).
- 47 P. 172. — On trouvera dans le t. II de l'*Hist. de Chypre*, p. 319-328, de nouveaux extraits de Guillaume de Machaut, relatifs à la préparation laborieuse de ce traité de paix avec le divan du Caire, qu'on ne parvint à conclure définitivement que sous le règne de Pierre II, en 1370 (loc. cit., p. 347).
- 48 P. 179. — Voy. la note 1, p. 319, *Hist. de Chypre*, t. II.
- 49 P. 173. — Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 320, n. 1, p. 348-349; t. III, p. 891; nos *Traité entre les Chrétiens & les Arabes*, Supplém., p. 28, & ci-après la note 55.
- 50 P. 174. — Voy. les notes 1 & 2, p. 321, *Hist. de Chypre*, t. II, & cf. p. 301, n.; 317, n.; 348; 387; t. III, p. 736, n., 737, n.
- 51 P. 176. — Pierre Racanelli (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 323, n. 3).
- 52 P. 180. — Machaut & les documents de Rome nomment trois des médiateurs génois qui, à diverses époques & peu après l'expédition d'Alexandrie, cherchèrent, de concert avec les Vénitiens & les Catalans, à négocier la paix entre le sultan d'Egypte & le roi de Chypre. Ce sont Daganeo Cattaneo, Pierre Racanelli & Jean Imperiale (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 292, 323). Nous pensons qu'il s'agit ici du premier de ces négociateurs, bien que les quatre chaînes sur champ d'azur ne soient plus les armes modernes des Cattanei, du moins sur les armoriaux génois que nous connaissons.
- 53 P. 180. — Vieux style. On voit à la fin de ce paragraphe que Machaut commence seulement l'année 1367 au 25 mars, fête de l'Annonciation, mais il n'est pas toujours fidèle à ce système. A la fin de sa chronique, p. 247, v. 7996 & 7998, il fixe le meurtre du roi Pierre au 16 janvier 1369, nouveau style. (Le meurtre ne fut d'ailleurs consommé que le matin du 17, à l'aube. Voy. note 76.)

- 54 P. 182. — Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 324, n. 2.
- 55 P. 184. — Le *demi-commerque*, c'est-à-dire l'avantage réclamé par le roi de Chypre pour les marchandises chypriotes, de payer la moitié du droit ordinaire à leur importation dans les Etats du sultan (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 320, n. 1 ; & ci-dessus la note 50).
- 56 P. 185. — Par ruse. Cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 327, n.
- 57 P. 190. — Ces erreurs géographiques, communes au temps de Machaut, persistèrent jusqu'au XVI^e siècle.
- 58 P. 192. — *Mars* est mis ici pour *avril* uniquement à cause de la rime.
- 59 P. 193. — Les Latins du moyen âge appelaient Babylone ou Nouvelle Babylone le Vieux-Caire. Ils réservaient le nom de Caire au Grand-Caire, ville bâtie par les Fatimites, au nord de la première.
- 60 P. 202. — Le roi Pierre quitta l'île de Chypre le 26 mai 1367. En se rendant à Rhodes, il visita la garnison de Candelore, dans laquelle avaient eu lieu quelques actes d'insubordination, en raison de la solde. Les chroniques chypriotes donnent d'assez longs détails sur ces faits : « Et a di « 26 mazo 1367, de Chrito, uscite il re con tutta l'armada & andò in « Atalia. Et subito gionto, fece tagliar la testa a Pier Canel qual e stato « causa del scandalo & fece paga alla gente & de li uscite & andò a « Rodi » (Strambaldi, fol. 68, v^o).
- 61 P. 202. — Le Tricoplier de Chypre, parti d'Alexandrie avec les autres ambassadeurs, arriva en Chypre vers le 14 juin 1367 ; il vit la reine & repartit avec l'ambassade pour aller rejoindre le roi à Rhodes, vers le 24 du même mois de juin (Strambaldi, fol. 70).
- 62 P. 210. — « Et il luoco (Tripoli) era tutto giardini & calama da far « zuccaro, & molti seragli... Et cavorono la porta de ferro & la messero a « Curico. Et uscite & andò a Tartufa » (Strambaldi, fol. 71, v^o).
- 63 P. 212. — Machaut, pour le besoin de la rime, appelle *Valence* la ville de Valénie, *Valania*, *Valenia*, *Balanea*, ancien évêché grec & latin, aujourd'hui Baniyas, sur la côte de Syrie, au sud de *La Lice*, qui est Laodicée, entre Giblel & Tortose.
- 64 P. 217. — « Et a di 5 ottubrio, arrivò il re con la armada a Fama- « gofta » (Strambaldi, fol. 72).
- 65 P. 219. — Parti de Paphos dans les derniers mois de l'année 1367, le roi de Chypre séjourna d'abord à Rhodes, puis à Naples, où il vit la reine Jeanne, impératrice titulaire de Constantinople, que Strambaldi appelle la *regina del Levante* (mf. de Rome, fol. 73). On ne fait l'époque exacte de l'arrivée du roi à Rome, il était en cette ville au mois de mars & au mois de mai 1368. Cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 241, 329 & p. 309, où ce fragment de Machaut se retrouve.
- 66 P. 222. — Le 20 mai 1368, le roi de Chypre écrivait de Rome au prince d'Antioche, son frère, resté gouverneur du royaume en son absence, que,

- « à la prière & requête de nostre saint père le pape & des communes, il « avait condescendu à souffrir que accord se fit entre lui & le sultan » (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 308). Cf. Strambaldi, fol. 74: « E neccessario che noi « raccontamo & per le comunita di Genovesi & delli Venetiani che quel « tempo han mandato imbaffatori dal papa per querelar il re. »
- 67 P. 222. — Suivant Machera & Strambaldi (fol. 74-75) qu'il faut consulter sur ces faits, l'ambassade, accompagnée des médiateurs italiens, partit pour Alexandrie le 24 juin 1368 (fol. 75, v^o).
- 68 P. 222. — Au mois de juin 1368, le roi de Chypre était en Toscane; il se trouvait le 17 & le 21 août à Venise; il s'embarqua en cette ville pour rentrer en Chypre le 28 septembre suivant, après avoir séjourné un mois à peu près à Venise ou aux environs (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 241, n.; III, p. 815).
- Nous avons rappelé le passage de Machaut concernant l'élection de Pierre au trône d'Arménie, & quelques autres circonstances qui se rattachent à ces faits, dans l'*Hist. de Chypre*, t. II, p. 310-311. Cf. Dulaurier, *Rec. des hist. armén.*, t. I, p. 638, 683, 717.
- 69 P. 224. — En notifiant son départ au roi de Chypre par une lettre écrite de Rhodes le 3 août 1367 (Voy. p. 228), Florimont rappelle qu'il avait servi dix mois, lui & ses gens, sous la bannière de Chypre, faveur six mois à ses propres frais & quatre mois à la solde royale. Le sire de Lesparre entra donc dans l'armée du roi vers le mois d'octobre 1366 (Cf. Strambaldi, fol. 63). Il ne put, par conséquent, prendre part à l'expédition d'Alexandrie, qui avait eu lieu l'année précédente, au mois d'octobre 1365. La question que semble soulever à cet égard M. Rabanis dans son intéressant mémoire est donc résolue négativement par ce fait (*Notice sur Florimont, sire de Lesparre, suivie d'un précis hist. sur la seigneurie*. Bordeaux, in-8, 1843, p. 10).
- 70 P. 226. — Ce que dit là Machaut montre qu'on ne fut jamais exactement dans l'armée les vrais motifs qui rendirent tout à coup la personne & les services de Florimont défagréables au roi de Chypre. La rupture eut peut-être un futile prétexte & fut occasionnée par un de ces accès d'emportement auxquels le roi Pierre, aigri par les contrariétés & les chagrins domestiques, se laissait aller depuis quelque temps. Elle aurait éclaté, d'après les chroniques de Chypre, à propos d'un débat survenu entre Lesparre & Jean de Monfry, auquel aurait pris part le sire de Rochefort (Strambaldi, fol. 70, v^o; Amadi, f. 249; Lorédano, p. 377. Cf. Rabanis, p. 13).
- 71 P. 227. — Les sires de Lesparre étaient vassaux des rois d'Angleterre, ducs de Guyenne.
- 72 P. 233. — *Le Quid*. Le château ou demeure royale que les Lusignans avaient au village de Kiti ou Chiti, l'ancien *Citium*, près de la mer, à l'ouest de Larnaca & de La Scala (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 240, n. 3).
- 73 P. 235. — Perceval de Cologne était déjà venu en France avec le roi de Chypre en 1364. L'époque de son nouveau séjour à Paris ne peut être

- précisée, mais Perceval dut se rendre en France dans les derniers mois de 1367. La nouvelle du cartel accepté par le roi de Chypre était déjà répandue à cette époque dans les cours d'Europe. Vers le 2 décembre de cette année, Urbain V chargeait l'archevêque de Nicosie, Raymond, d'exiger du roi Pierre qu'il rappelât auprès de lui la reine Eléonore, sa femme légitime, & qu'il renonçât à venir en occident vider par les armes le défi auquel la dignité royale lui défendait de répondre : « Ut conjugem reciperet atque ab occidente repetendo, ad committendam monomachiam cum Florimundo, Sparre regulo, deterreret, cum id ab ipsius dignitate & salute abhorreret » (Rinaldi, 1367, § 13).
- 74 P. 236. — Du lundi 3 avril au dimanche 9 avril 1368, jour de Pâques.
- 75 P. 246. — J'ai dit, dans la préface, les raisons qui me font absolument douter de la véracité de Gautier de Conflans. Comme tant d'autres narrateurs venus de loin, Gautier, croyant vrai ce qu'il avait entendu raconter, & l'altérant encore lui-même inconsciemment, n'aura pas hérité à affirmer qu'il avait été témoin de ce qu'il disait.
- 76 P. 247. — Le roi fut mis à mort le mercredi 17 janvier 1369, entre six & sept heures du matin (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 345).
- 77 P. 248. — Tout ce récit est déjà plein d'erreurs de fait & de fausses indications. Je ne puis m'arrêter à les signaler en détail. Echive de Scandelion, & non la reine, reposait auprès du roi quand les chevaliers entrèrent au palais.
- 78 P. 248. — C'est une erreur démentie par toutes les informations & par la fuite du propre récit de Machaut. Léonce Machera dit formellement que les liges n'eurent à se plaindre du roi qu'après son retour en Chypre. « Et alors les chevaliers jurèrent de nouveau de ne pas se séparer jusqu'au lendemain & de ne pas changer de résolution. Et ils dirent : Seigneurs, vous voyez que le roi a brisé les serments qu'il y avait entre lui & nous. Il a déshonoré ses frères en les traitant comme des palefreniers; que fera-t-il donc de nous? Auffy sommes-nous dégagés de nos engagements, parce qu'il est devenu si despotique depuis qu'il est revenu de France. Il a violé son serment à cause de la haine qu'il a contre nous » (Machera, p. 184. Cf. Strambaldi, fol. 89, v^o, & *Hist. de Chypre*, t. II, p. 338).
- 79 P. 249. — Si Jean Le Vicomte mentait en accusant la reine Eléonore d'Aragon, Machaut a tort & se contredit en disant plus loin (v. 8177) que ce malheureux chevalier fut honni pour avoir dit la vérité. Au reste, la louable intention de Machaut n'est pas ici tout à fait justifiée; & c'est encore une occasion de remarquer combien les informations qu'il a eues pour la fin de sa chronique sont moins sûres que celles des années précédentes. S'il eût été mieux renseigné sur les événements de Chypre, il n'aurait pas cru si facilement que la reine mère Alix conspirait contre son fils (voy. not. 82), & ici il aurait moins vivement défendu la reine Eléonore. Plusieurs chroniques chypriotes admettent que la femme de Pierre I^{er}, indignement délaissée par lui, finit par céder aux obsessions du comte d'Edeffe, Jean de Morpho.

80 P. 252. — C'est le château de Buffavent, dans les montagnes au nord de Nicosie (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 394, n.; III, p. 656). Jean Le Vicomte ne fut enfermé à Buffavent qu'après avoir été d'abord, & peut-être assez longtemps, détenu dans les grottes de Cérines. Tous ces événements, les révélations de Jean Le Vicomte au roi, les délibérations de la haute cour, l'hésitation du roi, la loyauté & l'imprudence du chevalier Jean, ainsi que son inique condamnation, sont longuement & plus exactement racontés dans les chroniques chypriotes. (Strambaldi, fol. 79, v^o 85.)

81 P. 253. — Machaut approuve ici avec raison le roi d'avoir déferé à la connaissance des chevaliers le cas de Jean Le Vicomte. Mais, pour être confédant avec lui-même, il aurait dû se rappeler toujours qu'il y avait en Chypre une haute cour de justice, à laquelle seule appartenait le droit de juger les personnes & les choses féodales. C'est ce qu'indiquent ces vers :

v. 8194. *Car li roys ne fait jugement
D'aucun chevalier nullement,
Einfois les chevaliers le font.*

En constatant plus loin l'inhumanité de la conduite de Pierre I^{er} vis-à-vis des enfants d'Henri de Giblet, il aurait dû surtout en blâmer la monstrueuse illégalité. L'arbitraire, encore plus que la barbarie de ces mesures révolta les chevaliers & amena la mort du roi. Quant à Jean Le Vicomte, il fut injustement sacrifié par la haute cour à l'espérance de sauver l'honneur de la reine & de calmer l'irritation du roi.

82 P. 254. — Odieuse accusation trop facilement répétée par Machaut & qu'aucun témoignage sérieux n'autorise. Alix d'Ibelin était remariée depuis la mort du roi Hugues IV avec Philippe de Brunswick, connétable de Jérusalem, & demeurait avec lui en Chypre. Dans l'intérêt même de la royauté & de sa famille, elle dut souhaiter qu'on agit sur le roi Pierre, son fils, pour le ramener à une conduite plus prudente. L'affocier au complot est une calomnie ou une impardonnable légèreté de Gautier de Conflans.

83 P. 254. — Relevons cette circonstance importante & si honorable pour les frères du roi. Machaut nous la fournit sans paraître en reconnaître la haute valeur dans l'intérêt de leur défense & de leur justification. Le roi Pierre remercia donc plusieurs fois le prince d'Antioche du soin qu'il mettait à le prévenir du mécontentement des barons. Comme la reine mère, comme la cour entière, on peut le dire, avant que les abominables mesures prescrites par le roi à l'égard des enfants du vicomte de Nicosie n'eussent poussé les choses aux extrémités, les princes, redoutant une catastrophe, s'efforçaient de calmer le roi & de le ramener au respect des affines & des privilèges des liges. Ce n'est là ni l'attitude, ni la conduite de conspirateurs ou de traîtres.

84 P. 258. — La date du 28 janvier est une erreur manifeste & inexplicable, le roi ayant été mis à mort le 17. La vraie date du fait est le 8 janvier, & je ne puis croire que les lois de la mesure aient contraint Machaut, qui pouvait facilement refaire son vers, à écrire sciemment une erreur.

Léonce Machera, p. 177, & Strambaldi, fol. 86, rapportent que l'altercation entre Jacques de Giblet & le fils du roi, circonstance qui précipita la crise, éclata au milieu d'une partie de chasse le *huit janvier* 1368 (v. l.) au village de Menico, près d'Akaki, dans le district de Morpho, un des fiefs d'Henri de Giblet.

- 85 P. 259. — Le château de la Marguerite & la chapelle de la Miséricordieuse étaient situés aux portes de Nicosie. Voy. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 265, n. 3.
- 86 P. 259. — Machaut a mal su & ne raconte pas bien tous ces faits. La fille du vicomte de Nicosie, Marie de Giblet, était veuve du chevalier Hugues de Verny. Le roi, dont la violence ne connaissait plus de borne, voulut d'abord l'obliger à épouser un tailleur, serviteur ou serf de Raymond Bubin (Léonce Machera, p. 180; Strambaldi, fol. 87, v^o; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 339).
- 87 P. 260. — Cf. la note 89.
- 88 P. 263. — Bien d'autres conférences avaient eu lieu déjà chez le prince d'Antioche, & cette dernière réunion, que Machaut semble signaler comme un conciliabule de conspirateurs, avait lieu avec le consentement & presque sur la demande du roi lui-même. Après avoir tenu conseil, les chevaliers devaient revenir au palais apporter au roi leur résolution *mise en écrit* (Strambaldi, fol. 91; Machera, p. 187 & p. 191).
- Je viens de relire avec la plus sérieuse attention les récits originaux qui nous ont conservé le détail circonstancié du meurtre du roi Pierre de Lusignan & des événements qui l'amènèrent, bien résolu à revenir, s'il le fallait, sur l'opinion que je m'étais formée de ces événements & que j'avais précédemment exprimée (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 342-345). Je n'eusse pas hésité un instant à reconnaître l'erreur de ma première impression, si tel eût été le résultat de la nouvelle & consciencieuse enquête historique que je me suis imposée. Aujourd'hui je n'hésite pas à affirmer, malgré Machaut, malgré Christine de Pisan, malgré Philippe de Maizières lui-même, le dévoué serviteur & l'aveugle panégyriste de Pierre de Lusignan, que les frères du roi, Jean prince d'Antioche & le connétable Jacques, depuis Jacques I^{er}, restèrent étrangers, non-seulement à la perpétration, mais même à la pensée du meurtre. Le récit circonstancié de l'assassinat du roi Pierre que je publierai, je l'espère, un jour, mettra ces faits en évidence. Quant à la mère du roi, Alix d'Ibelin, mêlée si inconsidérément au complot par Gautier de Conflans seul, elle n'a pas besoin, je crois, de défense.
- 89 P. 264. — Cf. p. 260, v. 8407. Cette menace générale aurait été jusqu'à inquiéter les frères du roi eux-mêmes, car il est certain que le roi les avait injuriés & malmenés en plus d'une circonstance (Strambaldi, fol. 86 & suiv.). Il ne faut pas cependant donner trop d'importance à ces particularités. Dans la difficile situation qui leur était faite, les frères du roi furent mus, bien plus par l'intérêt supérieur de l'état & de leur famille, que par des vues ou des craintes personnelles. On ne peut leur refuser cette justice.

Gautier de Conflans & Machaut, croyant à la trahison des frères du roi, les font agir en conséquence dans le paragraphe qui suit ces paroles du roi Pierre. C'eût été, en effet, une vraie trahison, au point où en étaient venues les choses, si les princes se fussent bornés à ces banales déclarations de fidélité. En cherchant à rassurer le roi, ils l'eussent odieusement trompé. Mais il est incontestable qu'ils ne cachèrent à leur frère ni l'irritation des barons, ni leur ferme résolution de rompre avec lui & de se dégager de *la foi* qu'ils lui devaient, s'il ne respectait, de son côté, le contrat féodal.

- 90 P. 265. — La mère du roi Pierre, Alix d'Ibelin, remariée, comme il a été dit (note 82), au connétable de Jérusalem, Philippe de Brunswick (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 285, n. ; 396, n. ; 401, n.).
- 91 P. 266. — J'avais publié des extraits de ce qui suit dans l'*Hist. de Chypre*, t. II, p. 333.
- 92 P. 266. — Voy. not. 88.
- 93 P. 268. — L'accusation est ici encore plus formelle ; mais je me réfère à la note 88.
- 94 P. 271. — L'inexactitude & l'erreur vont ici presque au ridicule.
- 95 P. 272. — Tout est faux & sans valeur dans cette fin du récit. Loin d'avoir brûlé les chartes & les livres des coutumes du pays pour instituer une sorte de conseil républicain, les chevaliers chypriotes s'empressèrent de proclamer Pierre II, fils du roi défunt, & de charger seize hommes liges de rechercher le meilleur exemplaire du livre du comte de Jaffa, pour en faire la loi écrite du royaume. Il faudrait citer ici en témoignage tout le préambule des *Affises* rédigé au milieu même de ces mémorables événements, au mois de janvier 1369. Nous nous bornons à y renvoyer le lecteur (*Affises*, t. I, p. 3-6).
- 96 P. 275. — Voy. ci-dessus p. 8, & la note 2.





TABLE CHRONOLOGIQUE

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
	Prologue mythologique sur la naissance du roi Pierre de Lusignan.	1	
1329	9 octobre. Naissance du roi Pierre.	5	1
	Anagramme du nom du poète & de son héros.	8	2
1338	Education du jeune Pierre de Lusignan.	9	
	Vision de jeune prince au mont Sainte-Croix près Larnaca.	10	3
1338-1348	Il fait vœu de se croiser.	11	
»	Il fonde un ordre de chevalerie.	16	4
»	Description des insignes de l'ordre de l'Épée.	12	
1349	Pierre s'enfuit secrètement de Chypre pour voyager en Europe.	16	5
»	Il est arrêté en mer & ramené au roi son père.	17	
1359	10 octobre. Mort du roi Hugues IV de Lusignan.	19	6
»	24 nov. Couronnement de Pierre 1 ^{er} .	<i>ib.</i>	
1360-1361	Le roi Pierre s'empare du château de Gohigos sur la côte d'Arménie.	20	7
»	Il s'empare de Satalie.	<i>ib.</i>	8
1362	24 octobre. Il part de Chypre pour organiser une croisade en Europe.	21	9
1363	Le roi de France se rencontre à Avignon avec le roi de Chypre.	<i>ib.</i>	
»	Les deux rois prennent la croix.	22	
	Dispositions d'Urbain V en vue de la croisade.	<i>ib.</i>	
1364	Mort du roi de France & du cardinal Talleyrand de Périgord.	23	10
»	Eloge de la feuë reine de France, Bonne de Luxembourg, fille de Jean l'aveugle, roi de Bohême.	24	
»	Eloge du roi Jean de Bohême, dont Machaut fut 30 ans secrétaire.	<i>ib.</i>	

			<i>Page</i>	<i>Note</i>
1364	19 mai.	Le roi Pierre assiste au couronnement de Charles V.	25	
		Il recrute des adhérents à la croisade.	<i>ib.</i>	
1364		Ses succès dans les tournois & ses voyages en Europe.	26	
	»	Sa belle prestance sous les armes.	27	
	»	Son séjour à Cologne, en Franconie, en Thuringe & en Wurtemberg.	<i>ib.</i>	
	»	Son séjour chez le margrave de Misnie.	28	
	»	Son séjour en Saxe.	29	
	»	Il part pour Prague, où réside l'empereur Charles I ^{er} de Luxembourg.	30	11
	»	Eloge de l'empereur Charles, fils de l'ancien roi de Bohême.	31	
	»	L'empereur vient au devant du roi de Chypre.	33	
	»	Fêtes à Prague durant le séjour du roi de Chypre.	35	
	»	Le roi de Chypre prie l'empereur de prendre part à la croisade.	37	
	»	L'empereur propose d'ouvrir une conférence à Cracovie avec les rois de Hongrie & de Pologne.	<i>ib.</i>	
	»	Le roi de Chypre & l'empereur se rendent en Pologne.	39	
	»	Conférences de Cracovie.	40	
	»	Le roi de Chypre prend congé des princes réunis à Cracovie.	42	
		Nom & titres de ce roi de Chypre.	<i>ib.</i>	
	»	Il se rend en Autriche.	43	
		Le duc promet de le seconder comme le roi de Hongrie.	44	
	»	Fêtes données en son honneur à Vienne.	45	
	»	Il continue son voyage par la Carinthie & le patriarcat d'Aquilée.	46	
1364	11 nov.	Jour de son arrivée à Venise.	47	
1364		Il demande le concours des Vénitiens pour la croisade.	48	12
1364-1365		Les Vénitiens promettent de lui louer des navires.	49	
1365	27 juin.	Le roi part de Venise avec une flotte.	50	13
1365	juin-juillet.	Combien le roi Pierre souffrait du mal de mer.	<i>ib.</i>	
	»	Il séjourne à Rhodes, après avoir relâché à Candie.	52	14

	<i>Page</i>	<i>Note</i>
1365 juin-juillet. Il envoie des messages en Chypre pour faire venir sa flotte avec des armes & des vivres.	52	
juillet. Préparatifs qui se font en Chypre pour répondre aux demandes du roi.	54	
25 août. La flotte chypriote rejoint le roi à Rhodes.	56	15
août. Navires de toutes sortes réunis alors à Rhodes.	57	16
août-septembre. Nul des princes que le roi avait conviés à la croisade ne lui vient en aide.	58	
» Les chevaliers de Rhodes se joignent à lui.	59	
septembre. Le roi annonce le départ à son armée.	<i>ib.</i>	17
» Le roi consulte son chambellan, Perceval de Cologne, sur le lieu où il convient le mieux de combattre les infidèles.	60	
» Perceval engage le roi à se diriger sur Alexandrie & à attaquer la ville un vendredi.	61	
Hésitation du roi. Il se décide à faire voile vers Alexandrie.	63	
28 septembre. Départ de la flotte. Elle relâche en Asie-Mineure.	64	18
5-9 octobre. Une fois loin des côtes, le roi annonce qu'il se dirige sur Alexandrie.	<i>ib.</i>	
Il encourage ses gens, un moment ébranlés.	65	
jeudi 9 octobre. Il jette l'ancre devant le vieux port d'Alexandrie.	67	19
vendredi 10 octob. Il ordonne le débarquement. Les Sarrasins entrent dans la mer pour combattre les chrétiens.	68	
» Valeur du comte de Genevois, Amédée III.	69	
» Jean de Morpho & Simon de Thinoli se distinguent.	<i>ib.</i>	20
» Belle conduite de Hugues de Lufignan & du vicomte de Turenne.	70	
» Bravoure du roi de Chypre.	71	
» Bermont de La Voulte & Perceval de Cologne rejoignent le roi dans la mer & combattent à ses côtés.	72	
» Exploits de Jean de Morpho & de Guy Le Baveux.	74	21

	<i>Page</i>	<i>Note</i>
1365 vendr. 10 oct. Les croisés se trouvent réunis dans l'eau au nombre d'environ 8000.	74	
» Nombre considérable des ennemis.	75	
» Le combat continue avec acharnement dans les flots.	<i>ib.</i>	
» Les croisés repoussent les Sarrafins hors de la mer & parviennent à gagner la plage.	76	
» Les chevaliers de l'Hôpital, débarqués vers l'orient, prennent les Sarrafins à revers & les poursuivent jusqu'à la porte de la ville.	<i>ib.</i>	
» La porte ayant été fermée malgré les efforts des croisés, le roi fait sonner la retraite.	77	
» Le roi fait débarquer les chevaux & ordonne le repos.	78	22
» Il tient conseil.	80	
» Avis d'un baron de l'armée pour ne pas tenter l'affaut.	81	
» Réponse du roi pour l'offensive.	82	
» Les croisés promettent de le suivre. Le roi fait annoncer l'affaut.	83	
» Le roi, après en avoir de nouveau conféré avec Perceval, décide qu'on attaquera la ville par la porte de la Douane.	84	
» Perceval prend le commandement de l'attaque & conduit les chevaliers à la porte de la Douane, où la bataille recommence.	85	
» La vigoureuse défense des Sarrafins oblige les chrétiens à s'éloigner des remparts.	86	
» Perceval va chercher le roi, resté au corps de réserve avec les Hospitaliers.	86	
» Le roi met pied à terre &, un épieu à la main, attaque la porte de la Douane.	88	
» Le feu est mis à la porte.	<i>ib.</i>	
» Un matelot & un écuyer pénètrent dans les remparts par un étroit conduit.	89	
» Prise & sac d'Alexandrie.	<i>ib.</i>	
» Le roi traverse la ville pour aller rompre le pont qui conduit au Caire par la porte du Poivre.	91	
» Il est obligé de renoncer à son entreprise & retourne vers les remparts.	<i>ib.</i>	

	<i>Page</i>	<i>Note</i>	
1365 vendr. 10 oct.	Il repouffe les Sarrafins qui l'enveloppent & parvient à rentrer dans la ville.	93	
»	Il s'empare de toutes les portes de la ville & y met de bonnes gardes.	95	
»	Date précife de la prise d'Alexandrie.	<i>ib.</i>	23
»	Le roi s'établit dans une groffe tour pour paffer la nuit.	96	
»	Un corps de Sarrafins parvient au milieu de la nuit à entrer dans la ville par la porte du Poivre.	<i>ib.</i>	
»	Préoccupations du roi durant la nuit.	97	
11 octobre.	Récit de la journée du samedi.	98	
»	Le roi contraint le corps sarrafin à fortir de la ville & le pourfuit dans la campagne.	<i>ib.</i>	
»	Il convoque les barons à une affemblée fur la plage.	100	
»	Avis du vicomte de Turenne pour évacuer la ville, attendu l'impossibilité de la défendre.	101	
»	Les croifés étrangers appuient l'avis du vicomte de Turenne.	<i>ib.</i>	
»	Réponse du roi, qui engage les croifés à tenir ferme dans Alexandrie jufqu'à l'arrivée des secours étrangers.	103	
»	Le légat Pierre de Thomas joint vainement fes exhortations à celles du roi.	106	24
»	Le roi parcourt la ville encourageant les fiens à la réfiftance. Un grand nombre de croifés abandonnent leurs chefs & regagnent la flotte.	107	
»	Les Sarrafins rentrent dans la ville. Le roi eft obligé de fe rembarquer.	108	
»	Vains efforts du roi & du légat pour retenir encore les croifés dans le port.	109	
»	Le roi fait voile vers l'île de Chypre & débarque à Limaffol.	<i>ib.</i>	
»	Il remercie & récompense les chevaliers étrangers venus à fon aide.	110	25
1365-1366	Il confie à Bermond de la Voulte une expédition que la tempête force à rentrer en Chypre.	111	
1366 avril.	Jean de Monftry allait diriger une nouvelle attaque fur les côtes ennemies, quand les circonftances engagent le roi à fuir		

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
	pendre les hostilités contre le fultan d'Egypte.	114	26
1366 avril-octobre.	Le fultan d'Egypte ayant sévi contre tous les chrétiens de ses Etats après l'expédition d'Alexandrie, les Vénitiens lui envoient une ambassade pour s'excuser & demander le maintien de leurs privilèges.	115	27, 28
»	Réponse du fultan aux réclamations des Vénitiens.	116	
avril	Les Vénitiens exposent au roi de Chypre les dommages que leur causent les mesures prises par le fultan.	118	29
»	A la prière des Vénitiens, & dans l'espoir d'obtenir une paix avantageuse, le roi décide qu'on n'attaquera pas les Etats du fultan.	119	
»	Il ordonne à Montfry de conduire la flotte contre les Turcs en Asie-Mineure.	120	
avril-mai.	Les Chypriotes attaquent sans succès le château de Candelore.	121	30, 31
»	Régination du roi à la suite de cet échec.	122	
»	Les négociations continuent, par les soins des Vénitiens, entre le roi de Chypre & le fultan. Insuffisance des pouvoirs donnés aux premiers messagers égyptiens.	<i>ib.</i>	
24 mai.	Arrivée en Chypre de nouveaux négociateurs égyptiens amenés par les Vénitiens.	123	32
juin.	Conditions de la paix proposées par le roi aux émirs.	124	32
»	Les messagers égyptiens demandent que les ambassadeurs chypriotes se rendent au Caire pour traiter de la paix.	126	
»	Fêtes données aux ambassadeurs égyptiens.	<i>ib.</i>	
juin-novembre.	Le roi fait choix d'un de ses conseillers pour aller au Caire.	127	34
»	L'ambassade chypriote ne parvient pas à conclure un traité.	128	35
»	Antoine rend compte au roi de sa mission.	129	
novembre.	Le roi fait réunir sa flotte & se dispose à recommencer les hostilités.	130	36
»	Il est arrêté par la maladie.	<i>ib.</i>	
1366-1367	Revenu à la santé, il part avec la flotte.	<i>ib.</i>	

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
1366-1367	Les mauvais temps empêchent tout débarquement & la flotte rentre en Chypre.	131	
»	Le roi fait de nouveau appareiller ses navires.	132	
hiver	Le sultan, informé des dispositions du roi, se résout à lui envoyer de nouveaux négociateurs.	133	37
»	Le roi suspend encore les hostilités.	134	
»	Les bases d'un traité avantageux sont enfin arrêtées avec les émirs.	<i>ib.</i>	
1367 janv.-févr.	Un Arménien vient annoncer au roi que les Turcs assiègent son château de Gorhigos.	135	
»	Le roi charge son frère, le prince d'Antioche, d'aller secourir Gorhigos.	<i>ib.</i>	
»	Description du château de Gorhigos.	136	38
»	Attaques répétées du Caraman contre Gorhigos. Le roi fait armer six galères pour l'expédition.	137	
»	Principaux chevaliers de la première galère montée par le prince d'Antioche.	138	39
»	Seconde galère commandée par le Tricoplier du royaume, Jacques de Norès.	<i>ib.</i>	
»	Troisième galère commandée par Jean de Monftry.	139	40, 41
»	Quatrième galère commandée par Florimont de Lefparre.	142	
»	Cinquième galère commandée par Le Cordelier de Puignon.	143	
»	Sixième galère commandée par Bermond de la Voulte.	144	
vendredi 26 février.	Départ de quatre galères pour Gorhigos.	145	42
dimanche 28 févr.	A peine débarqué, le prince d'Antioche fait une sortie, sans vouloir engager le combat.	146	
»	Escarmouche imprudente du sire de Lefparre.	147	
»	Arrivée de la galère de Monftry.	<i>ib.</i>	
»	Le prince d'Antioche tient conseil pour savoir s'il faut attaquer immédiatement l'ennemi retranché sur la montagne.	148	
»	On se résout à attendre l'arrivée de Bermond de la Voulte.	149	43
lundi 1 ^{er} mars.	On se rend compte de la forte installation du Caraman.	150	

	<i>Page</i>	<i>Note</i>
1367 lundi 1 ^{er} mars. Les matelots de Monfry engagent prématurément une affaire.	150	
» Un grand nombre de chevaliers & Monfry lui-même finissent par prendre part à l'action.	151	
» Un combat s'engage entre la montagne & le château.	152	
» Les chrétiens repoussent les Turcs, mais font de nombreuses pertes.	153	
» Mort & éloge de Philippe d'Aumont. Bravoure d'autres chevaliers.	155	
» Sur les ordres du prince, les combattants rentrent au château.	156	
» Arrivée de Bermond de la Voulte.	158	
2 mars. Les chevaliers font d'avis de demander des renforts au roi avant d'attaquer la forte position du Caraman sur la montagne.		<i>ib.</i>
» On renvoie les six galères en Chypre avec le Tricoplier & l'on se renferme dans le château.	159	
7 mars. Le Caraman s'étant porté en avant de ses machines pour s'approcher du château, on se réfout à l'attaquer.	161	
» Le prince divise ses gens en trois batailles, qui marchent sur l'ennemi de trois côtés différents.	162	
» Confiance du Caraman sur l'issue du combat.	163	
» Les Francs refoulent les Turcs au haut de la montagne, tourment les engins, s'emparent des premières tentes & s'arrêtent pour prendre du repos.	164	
» Les Turcs sont ébranlés & troublés par l'impétuosité de l'attaque.	<i>ib.</i>	
» Le Caraman rallie ses gens & les ramène au combat.	166	
» Le prince d'Antioche soutient le choc principal.	<i>ib.</i>	
» Le Caraman est mis en déroute.	167	
» Pourfuite & maffacre des Turcs.	<i>ib.</i>	
8 mars. Prise du camp ennemi.	169	45
11 mars. Retour du Tricoplier annonçant l'envoi de secours, désormais inutiles.	170	
12-14 mars. Le prince d'Antioche laisse quelques ren-		

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
	forts à Gorphigos & ramène l'armée en Chypre.	171	46
1367 mars.	Satisfaction du roi.	<i>ib.</i>	
janvier-février.	Suite des négociations pour le traité de paix. Détails sur quelques articles du projet de paix.	172	[49. 47, 48,
»	Le roi approuve le projet de traité & propose d'envoyer des messagers au Caire pour obtenir la ratification du sultan.	175	51
»	Il offre de remettre à l'ambassadeur tous les captifs musulmans & demande en échange les prisonniers chrétiens.	176	
mars.	Le roi envoie le Tricoplier comme chef d'une ambassade au Caire.	177	
»	Le roi permet à quelques chevaliers d'accompagner le Tricoplier & refuse l'autorisation à un grand nombre.	<i>ib.</i>	
»	Motifs de ce refus.	178	
»	Moyen qu'emploie Jean de Reims, de qui Machaut a su tant de choses, pour accompagner l'ambassade au Caire.	179	
»	Départ des ambassadeurs chrétiens & musulmans pour l'Égypte. Leur arrivée à Alexandrie.	180	53
»	Odieux projets formés par l'émir Yelboga & par un renégat génois nommé Naffardin, pour faire avorter les négociations.	181	54
»	Mauvaise foi des négociateurs arabes venus en Chypre.	183	55
»	Yelboga & Naffardin se proposent de paraître favorables aux ambassadeurs chrétiens pour les mieux tromper.	185	56
»	Mauvaises dispositions des Égyptiens à l'égard du projet de traité, qu'ils considèrent comme trop avantageux aux chrétiens.	186	
»	Yelboga est massacré.	<i>ib.</i>	
»	Confusion des avis & des projets qui s'agitent autour du jeune sultan, au sujet du traité projeté.	187	
mars-avril.	Les ambassadeurs chrétiens sont honorablement accueillis à Alexandrie.	188	
»	Joie générale à Alexandrie, lors de l'arrivée des prisonniers.	189	

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
1367 3 avril.	Les ambassadeurs chrétiens partent pour le Caire.	190	
»	Digression sur le Nil.	<i>ib.</i>	
»	Suite du voyage des ambassadeurs vers le Caire.	191	58
6 avril.	Magnifique réception qu'on leur fait au Caire. Satisfaction du peuple qui croit la paix assurée.	<i>ib.</i>	
avril-mai.	Long séjour des ambassadeurs à Babylone & au Caire, dont ils visitent les curiosités.	193	59
»	Ils sont conduits à l'audience du sultan.	194	
»	Cérémonial auquel on les astreint pour approcher du sultan.	196	
»	Le Tricoplier de Chypre exposé au sultan l'objet de sa mission & se retire avec les autres ambassadeurs.	197	
»	On envoie aux ambassadeurs des robes d'honneur pour se présenter aux audiences suivantes.	198	
»	Ils voient une seconde fois le sultan sans obtenir de réponse.	199	
»	Avis contradictoires émis dans le divan au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis des ambassadeurs. L'avis de respecter leur sauf-conduit finit par prévaloir.	<i>ib.</i>	
»	Le divan fait préparer un nouveau traité moins favorable aux chrétiens.	200	
»	Eléphants & girafe du sultan.	201	
26 mai.	Le roi, informé des lenteurs volontaires que le divan du Caire apportait à la conclusion d'un traité, se rend à Rhodes avec une partie de sa flotte.	<i>ib.</i>	60, 61
juin-juillet.	Des messagers égyptiens, sans pouvoirs suffisants, viennent à Rhodes proposer au roi de nouvelles conditions de paix.		
juillet-août.	Le roi, convaincu que le sultan ne cherche qu'à prolonger les négociations, rentre en Chypre & fait armer sa flotte.	204	
»	Appréhensions des Musulmans.	<i>ib.</i>	
septembre.	Le roi se décide à aller attaquer Tripoli.	205	
29 septembre.	Il ordonne le débarquement & débarque à son tour.	206	
»	Vaillamment secondé par les siens, il bat les Sarrafins & les refoule vers la ville.	207	

	<i>Page</i>	<i>Note</i>
1367 29 septembre. Il pénètre dans la ville & la livre au pillage.	209	
» Description de la ville de Tripoli & des beaux jardins qui l'environnent.	210	
septembre-octobre. Le roi d'Arménie ayant demandé secours au roi de Chypre, lui donne rendez-vous à Lajazzo.	211	
» Le roi Pierre fait voile vers Lajazzo.	212	
» Il saccage en passant Tortose, Laodicée & Valénie.	<i>ib.</i>	
» Il débarque à Lajazzo malgré les Sarrafins, qu'il poursuit une lieue loin de la ville.	213	
» Il est obligé de regagner la côte.	214	
» Il essaie vainement d'enlever le château de Lajazzo & reprend la mer.	215	
» Ne trouvant pas le roi d'Arménie au lieu convenu, il renonce à continuer la campagne.	216	
» Son désir de revenir en Europe pour demander au pape la prédication d'un nouveau passage.	217	
5 octobre. Il rentre en Chypre.	<i>ib.</i>	
» Entreprises & forties de ce prince dont on ne parle pas.	218	
» Il mérite d'être nommé le dixième preux.	<i>ib.</i>	
» Préparatifs de la nouvelle croisade.	219	
octobre 1367- -mars 1368. Il se rend à Rome.	<i>ib.</i>	
» Raisons qui empêchent le pape de consentir à la publication d'une nouvelle croisade.	<i>ib.</i>	
mars-mai. Le pape engage le roi à reprendre les négociations de paix avec le sultan.	220	
mai-juin. Sur les instances des villes commerçantes, le pape envoie au sultan une ambassade autorisée par le roi de Chypre à traiter de la paix.	221	
24 juin. Départ des ambassadeurs. Résultat de l'ambassade.	222	66, 67
juin-septembre. Le roi Pierre est élu roi par les Arméniens.	<i>ib.</i>	
août-septembre. Il séjourne à Venise & s'embarque en cette ville (28 septembre) pour se rendre en Chypre.	223	
mars-avril. Avant que le roi de Chypre n'eût quitté Rome, le pape avait réconcilié Flori-		

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
	mont de Leparre avec ce prince. Retour sur ces événements. Origine du différend de Florimont & du roi Pierre 1 ^{er} .	224	
1366 octobre.	Avec quelle haute estime le roi avait accueilli Florimont à son arrivée en Chypre & avait accepté ses services.	<i>ib.</i>	69
1367 juillet-août.	Lors des préparatifs de l'expédition de Tripoli, le roi casse aux gages le sire de Leparre.	225	70
»	Le sire de Leparre envoie un message au roi de Chypre & l'appelle en champ clos.	226	71
Rhodes, 3 août.	Teneur de la lettre par laquelle le sire de Leparre se retire du service du roi de Chypre.	228	
4 août.	Seconde lettre par laquelle le sire de Leparre appelle le roi en champ clos.	230	
août-septembre.	Le roi, après avoir pris conseil, se résout à accepter le cartel de Leparre & lui notifie sa résolution.	231	
Chiti, 15 septembre.	Lettre du roi de Chypre à Florimont de Leparre, qu'il assigne à la St-Michel (29 septembre) 1368 devant le roi de France.	232	
septembre.	Perplexité de Florimont, au retour de son messager.	233	72
septembre-octobre.	Le roi de Chypre charge Perceval de se rendre à Paris pour disposer les apprêts du combat.	234	
septemb.-décemb.	Perceval se rend à Paris.	235	73
1368 févr.-mars.	Le roi de Chypre étant venu à Rome, Florimont cherche vainement à rentrer en grâce auprès de lui. Démarches du pape & des cardinaux.	<i>ib.</i>	
3-8 avril.	A l'occasion de la semaine sainte, le pape fait un nouvel effort pour décider le roi de Chypre à accepter les excuses de Leparre, promettant de sauvegarder en tout l'honneur royal.	236	74
»	Considérations diverses qui disposent le roi de Chypre à consentir à une réconciliation.	238	
»	Le roi s'en remet à tout ce que règlera le pape, pourvu que son honneur de roi & de chevalier reste sauf.	239	

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
1368	8 avril.	Le samedi saint, le pape convoque une grande réunion, pour réconcilier publiquement le roi de Chypre & Florimont.	240
	»	L'assemblée étant réunie, le pape s'adresse à Florimont & l'engage à présenter ses excuses au roi.	242
	»	Florimont, à genoux devant le roi, reconnaît qu'il lui a manqué, rétracte ses lettres & son cartel, & proclame le roi un loyal chevalier.	<i>ib.</i>
	»	Sur les instances de l'assemblée, le roi accorde son pardon à Lesparre	244
	»	Florimont sert le roi à la collation, où la réconciliation est de nouveau confirmée.	<i>ib.</i>
	»	Le roi fait dresser une bulle rappelant les faits qui venaient de se passer.	245
28	septembre.	Il part de Venise dans l'intention d'aller prochainement combattre les Sarrasins en Arménie.	<i>ib.</i>
	»	Après avoir raconté les exploits & la vie du roi de Chypre, Machaut va raconter sa mort.	246 75
1369	janv. 16-17.	Date précise du meurtre.	247 76, 77
1368.		Événements qui précèdent & amènent la mort du roi. Rapports imprudents de Jean Le Vicomte au roi lors de son retour en Chypre.	248 78, 79
	»	Le prince d'Antioche & les barons traitent de calomnies les révélations de Jean Le Vicomte.	249
	»	Jean Le Vicomte maintient son accusation & en offre son gage de bataille.	250
	»	Les barons indignés refusent d'autoriser le combat avec lui.	251
	»	La Haute Cour, à qui le roi abandonne le jugement de Jean, le condamne à la prison perpétuelle. Sa mort.	252 80
	»	Triste sort que valurent à Jean Le Vicomte ses indiscrettes révélations.	<i>ib.</i>
	»	Le roi Pierre excusé de ce qui advint à Jean Le Vicomte, la loi de Chypre réservant aux seuls barons le jugement de leurs pairs.	253 81

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
1368	La mère même du roi Pierre accusée, par Machaut, d'avoir approuvé le complot.	253	82
»	Le prince d'Antioche prévient le roi, son frère, du mécontentement des seigneurs & des dangers auxquels il est exposé.	254	83
1369 janvier.	Dernières circonstances qui déterminent le meurtre du roi.	255	
1369 8 janvier.	Le comte de Tripoli, fils aîné du roi, s'empare de deux chiens de chasse du vicomte de Nicosie, Henri de Giblet, qui étaient à sa convenance.	<i>ib.</i>	
»	Violente altercation du vicomte de Nicosie & de son fils Jacques avec le comte de Tripoli.	256	
1369 janvier.	Le roi fait mettre aux fers Jacques de Giblet.	258	84
»	Il l'oblige à travailler avec les esclaves au château de la Marguerite, qu'il faisait construire.	<i>ib.</i>	
»	Il veut contraindre Marie de Giblet, fille du vicomte de Nicosie, à épouser un serf. Extrême irritation du roi.	259	85, 86
»	Traitements atroces que le roi fait subir à Marie de Giblet en présence de son père.	260	87
»	Les princes & les barons indignés de la conduite du roi. Regrets tardifs du prince.	262	
»	Au milieu de l'émotion générale, le projet de tuer le roi est irrévocablement arrêté par quelques seigneurs.	<i>ib.</i>	
»	Le roi s'ouvre à ses frères au sujet des craintes qu'il conçoit pour sa vie.	263	88, 89
»	Les princes affurent le roi de leur fidélité.	264	
14-15 janvier.	Le jeune Jacques de Giblet continue à travailler publiquement les fers aux pieds.	265	90
»	Les conjurés arrêtent les dispositions & le moment du meurtre.	266	91, 92
17 janvier.	Les barons entrent de grand matin au palais pour exiger du roi de faire droit à leurs doléances.	267	

		<i>Page</i>	<i>Note</i>
1369	17 janvier.		
	A peine entrés dans la chambre du roi, trois chevaliers, le sire d'Arfur, Henri de Giblet & Jean de Gaurelles, se précipitent sur le prince & le tuent.	268	93
	janvier.		
	Obseques du roi.	271	94
	» Evénements qui suivirent sa mort.	272	95
	» Eloge du roi Pierre de Lusignan.	273	96



ERRATUM

- P. 23 au lieu de *Taleyrand*, lisez *Talleyrand*; & au v. 739 ajoutez [10].
- P. 56 à la fin du vers 1839, ajoutez [16].
- P. 59 au lieu de [16], lisez [17].
- P. 72 dans la manchette, au lieu de *Bremond*, lisez *Bermond*.
- P. 95 au vers 3136, rétablir la manchette: *Date précise de la prise d'Alexandrie. Vendredi 10 octobre 1365.*
- P. 147 à la fin du vers 4837, après *rachaciè*, mettez une virgule & transférez le point & virgule à la fin du vers 4838, après *main*.
- P. 149, 158 dans la manchette, au lieu de *Brémond*, *Bremond*, lisez *Bermond*.
- P. 152 au lieu de *le Douin de Bouviller*, lisez *Jedouin de Bouviller*.
- P. 155 à la fin du vers 5111, mettez un point & virgule.
- P. 181, vers 5961, placez *sainte eslache* dans le texte & *sainte escharpe* du mf. A. dans les Variantes.
- P. 191 supprimez *mars* dans la manchette.
- P. 268 dans la manchette, au lieu de *Jacques d'Ibelin*, lisez *Philippe d'Ibelin*.
- P. 290, n. 86, au lieu de *Eubin*, lisez *Babin*.



TABLE ALPHABETIQUE

DES MATIERES

*

A

- ABSUR** (Le fire d'), chev. chypriote, voy. **IBELIN** (Philippe d'), fire d'Arfur.
- ACHIACH** (Foulquaus d'), voy. **ARCHIAC** (Foulques d').
- Akaki, Acaqui**, vill. de Chypre, diftriët de Morpho, entre Menico & Avlona, 290, n. 84.
- Alaia**, v. d'Asie-Mineure, dans le golfe de Satalie, est la ville que les Francs appelaient Candelore, 283, n. 31.
- Alayas**, v. de la Petite Arménie, dans le golfe d'Alexandrette, voy. *Lajazzo*.
- ALEXANDRE LE GRAND**, 218.
- Alexandrie**, v. d'Egypte; sa description générale, 61; — prophétie arabe relative à la prise de la ville un jour de vendredi, 62; — A. prise d'affaut & saccagée par le roi de Chypre, 89, 117; — date précise de cet événement, 95, & 281, n. 23; son Vieux Port, 62, 67, 280, n. 19; — le Port Neuf ou Port oriental, à gauche de la ville, 76; 280, n. 19; — la Porte de la Douane, ou de l'*Adouane*, 85-88, 280; — le Pont au delà de la ville sur la route du Caire, 91, 280; — la Porte du Poivre, 91, 96, 280; nommée également la Porte St-Marc, 97; — grosse tour où s'établit le roi de Chypre, 96, 98; — la Rue du Poivre, 98, 280; — le roi de Chypre est contraint de l'évacuer, 108-109; — rancune que la Prise d'Alexandrie laissa en Egypte contre les chrétiens, 115, 132, 183; — après l'évacuation, le sultan sévit contre les chrétiens, 115; — droits qu'on payait à sa douane, 173; — sa distance de Chypre, 181; — arrivée en cette ville de l'ambassade du Tricoplier de Chypre, 188-189.
- ALIX**, reine de Chypre, voy. **IBELIN**.
- Allemands** (Marchands), 184.
- AMÉDÉE III**, comte de Genevois ou du pays de Genève, en Suisse, 69.
- AMIRAL** (L'), voy. **SUR** (Jean de) & **MONSTRY** (Jean de).
- Amiral de Chypre** & en même temps maréchal du roi, 69, 280, n. 20.
- Andreci**, v. de France, voy. *Landrecies*.
- ANGLAIS** (Chevaliers), à la prise d'Alexandrie, 282, n. 24.
- ANGLETERRE** (Le roi d'), suzerain de Florimont de Lesparre, 227, 230.
- ANJOU** (Duc d'), voy. **LOUIS**.
- Année** (Commencement de l') au 25 mars, 181.
- ANTIOCHE** (Le prince d'), voy. **JEAN** de Lusignan, frère de Pierre Ier.
- ANTOINE**, Anthoine, savant clerc du roi de Chypre chargé d'une ambassade en Egypte, 128, 129;

- est peut-être Antoine de Bergame, 283, n. 34.
Aquilée (Le patriarcat d') en Illyrie, au fond de l'Adriatique, 47.
 ARAGON, v. ELÉONORE.
 ARAGONAIS, secondent les négociateurs chypriotes, pour obtenir la conclusion d'un traité de paix avec le sultan d'Égypte, 188, 193.
 ARCHIAC (Foulques d'), *Foulquaus d'Achiach* ou *d'Archiach*, chev. français, 140; — abandonne sa terre au roi d'Angleterre, pour rester homme du roi de France, 140; — porte la bannière N. D. à l'expédition de Gorchigos, 140; — exécute un ordre du prince d'Antioche, 157.
Arménie, Ermenie (Roy. de la Petite), 20, 135, 136, 212; — en 1368, le roi Pierre de Lusignan projetait une nouvelle expédition au secours de ce pays, 245; — Pierre I^{er} de Lusignan, élu roi d'Arménie, 222, 287, n. 68.
 ARMÉNIE (Le roi d'), Léon VI; — il donne rendez-vous à Pierre I^{er}, à Lajazzo pour attaquer les Turcs, 211, 216.
 Armes & engins de guerre du moyen âge; voy. Artillerie.
 ARSUR (Le sire d'), voy. IBELIN (Philippe d').
 Artillerie & engins de guerre du moyen âge, 55, 81, 101, 159, 160.
 Artois (La gent d'), 117.
Asie-Mineure ou Turquie, 20, 120, 135; — ses relations avec l'île de Chypre, 278, n. 7.
 Assises de Jérusalem, 291, n. 95; — après le meurtre du roi Pierre I^{er} une commission de la Haute Cour est chargée de rechercher le meilleur exemplaire du Livre du comte de Jaffa pour l'adopter comme loi, xxv-xxvj.
 Audiences du sultan d'Égypte (cérémonial des), 194-199.
 AUMONT, Omont (Philippe d'), chev. français, 141; — tué sous les murs de Gorchigos; son éloge, 155, 156, 169.
Autriche, Osteriche, duché d'Allemagne, 32, 44; voy. RODOLPHE IV.
Avignon, v. de France; le roi de Chypre s'y trouve avec le roi de France, 21; — la Cour apostolique, durant le séjour des papes à Avignon, nommée la Cour de Rome, 21.

B

- BABIN & non BUBIN (Raymond), chev., bouteiller de Chypre, 290, n. 86; c'est chez lui que quelques chevaliers exaspérés arrêtent le projet de tuer le roi Pierre, xxiv.
Babylone, v. d'Égypte, 120, 128, 193; — dite aussi Nouvelle-Babylone, c'est le Vieux-Caire, 286, n. 59.
 BAILLIDA (Robert), chev. français, 141.
 Bannière N. D., drapeau de l'armée chypriote, 140, 162, 166.
 BAQUEVILLE (Le seigneur de), chev. de Normandie, 143, 284, n. 41.
 BARRES (Jean des), chevalier, maréchal de France, xxxv.
Baruth, v. de Syrie; voy. *Beyrouth*.
 BAS (Le captal de), voy. BUCH.
Bassenouve, voy. *Paffau*.
Bavière, Baisviere, pays d'Allemagne, 32.
 BEAUVILLIER, Biauwiller (Jean de), écuyer français, 178; — cf. Jean de Bouviller, écuyer flamand, 142.
 BEAUVILLIER, écrit Biauwillier, Biauwiller, Bouvillier, Bouviller (Jédouin, Joudouin, Jodoïn de), chevalier français, servit dans l'armée du roi de Chypre & s'y distingua, 140, 152 (où son nom est par erreur écrit *Le Douin*), 178; — serait fils de Guy le Baveux, 178; — est vraisemblablement

- Gédoïn de Beauvillier dont le P. Anselme cite des actes de 1327 à 1368, sans mentionner son passage en Orient (t. IV, p. 706).
Behaingne, voy. *Bohême*.
 BELLANGES (Le seigneur de), chev. français, 144.
 BENAUGES, écrit, pour la rime, BENANGES (Bertrand de), chevalier de Gascogne; — oncle du captal de Buch, prend part à l'expédition de Gohigos, 143, 147, 157; — — blessé grièvement, 157.
Bergerac, *Berjerac*, v. de France, du diocèse de Saintes ou plutôt de Périgueux, 140.
 BERMOND, voy. LA VOULTE.
 BERRY (Le duc de), voy. JEAN, frère de Charles V.
Besançon, *Besençon*, v. de France, 102.
Beyrouth, *Baruth*, v. de Syrie, 173, 282, n. 27.
 BIAUVILLIER, voy. BEAUVILLIER.
 BLARU (Saquet de), chev. de Normandie, 141; — sa bravoure à Gohigos, 156.
Bohême, *Behaingne*, *Behaigne* (royaume de), 24, 32, 39.
 BOHÈME (Roi & prince de), voy. JEAN l'aveugle, CHARLES de Luxembourg, BONNE de Luxembourg.
 BON (Baudry de), écuyer de l'évêché de Liège, 142.
 — (Bonau de), écuyer de l'évêché de Liège, 142; — tué sous les murs de Gohigos, 155, 156, 169.
Bonivant, chât. de Chypre, voy. *Buffavent*.
 BONNE de Luxembourg, fille de Jean l'aveugle, roi de Bohême, femme de Jean, duc de Normandie, morte en 1349, avant l'avènement de son mari au trône de France; combien elle méritait son nom de *Bonne*, 24, xv, xvj.
 BONNE (Robeffon), écuyer, à l'expédition de Gohigos, 142.
 BOULLY ou de POUVILLE (Jean de), chevalier, xij, xxx.
Bouilly-en Beauce, fief donné à Guillaume de Machaut, ix, xij, xxx.
 BOURGOGNE (Duc de), voy. PHILIPPE.
 BOUTELLIN (Hoftes), écuyer, 142.
 BOUVILLER, voy. BEAUVILLIER.
 BRABANT, Braibant (Endruet de), écuyer flamand, 142.
Brandebourg, *Brandebourc*, v. de Prusse, 32.
 BRÉMOND, Brémons, Brémont, Brimons, auj. Bermond, voy. LA VOULTE.
Breslau, *Bresselau*, *Brusselau*, v. de Silésie, 39.
Bruges, v. de Belgique, 105.
Brunn, *Brune*, v. de la Moravie, 105.
 BRUNSWICK (Philippe de), connétable de Jérusalem, mari de la veuve du roi Hugues IV, Alix d'ibelin, mère de Pierre Ier, frère d'Othon de Brunswick-Grubenhagen, prend part à l'expédition de Gohigos, 284, n. 39.
Brusselau, *Bresselau*, voy. *Breslau*.
 BOUVILLER (Jean de), écuyer flamand, 142; voy. BEAUVILLIER.
 BUCH, en Gascogne (Le captal de), 143.
Buffavent, dit Bonivant, château de Chypre, dans les montagnes au N. de Nicosie, dit aussi *Château de la Reine*, & qui paraît être le même que le château fort nommé *Leone*, 289, n. 80 (*Hist. de Chyp.*, t. II, 394; III, 556).
 BUSTRON (Florio), gentilhomme & chroniqueur chypriote, xxij.

C

- CAÏEU (Jean de), chev. de Picardie, 144.
Calix, *Calis*, v. de Pologne, voy. *Kalifch*.
Candelore, *Candelour*, *Candolor*, v. d'Asie-Mineure, dans le golfe de Satalie; — est la ville appelée Alaïa par les Grecs, 283, n. 31;

- vainement attaquée par les Chypriotes, 121.
- Candie*, île de la Méditerranée; le roi de Chypre y relâche, 49, 279, n. 14.
- Canons, employés chez les Caramans, 160; voy. Artillerie.
- Caraman de Turquie (Le grand), attaque la garnison chypriote de Gorhigos, 135; — récit de l'expédition envoyée par le roi Pierre au secours de Gorhigos, 135-171; — puissance de ce prince, 163-164.
- Carinthie* (La), *Quarateinne*, *Quarantainne*, province de l'empire d'Autriche, 46.
- CARMESSON (Jean de), v. JEAN.
- CASIMIR III, roi de Pologne, 41.
- CATTANEO (Daganeo), génois, ambassadeur au Caire, 285, n. 52.
- CAYLUS (Le comte de), viij.
- Cérémonial des audiences du sultan d'Égypte, 194-199.
- CHAMBLY (Jeanne, dame de), xxxiv.
- (Pierre de), chev. français, xxxij.
- CHARLEMAGNE (L'empereur), 3.
- CHARLES V, roi de France, d'abord duc de Normandie; éloge de sa mère, 25; — date de son sacre, 25, 26; — le roi de Chypre y assiste, 25, xvj; — Guillaume de Machaut a peut-être composé la musique de la messe de son sacre, xvj.
- CHARLES de Luxembourg, roi de Bohême, empereur d'Allemagne, fils de Jean de Luxembourg l'aveugle, 24, xv; — réside à Prague, 30, 32; — son éloge, le bien qu'il a fait à son pays, 31-32; — reçoit le roi de Chypre, 33; — l'impératrice sa femme, 35; — il propose au roi une conférence à Cracovie avec les rois de Hongrie & de Pologne, 37, 40.
- CHASSENAGES, chev. dauphinois, voy. SASSENAGE.
- CHASSY (Adam de), chevalier, xxxij.
- CHASTELET, écuyer angevin, se distingue à l'attaque de Tripoli, 206-207.
- CHENEVIÈRES (Raoul de), chev. français, 141.
- Chevaliers, voy. Ligés.
- Chiti* ou *Kiti*, v. de Chypre, voy. *Le Quid*.
- CHRISTINE DE PISE ou de Pifan, écrivain, mal renseignée sur les événements de Chypre, 290, n. 88.
- Chypre* (Ile de), ses relations avec l'Asie-Mineure, 278, n. 7.
- Citium*, ancienne v. de Chypre, aujourd'hui Larnaca & La Scala, à l'E. de Chiti, qui a retenu l'ancien nom, en français *Le Quid*, 287, n. 72.
- CLAIRVAUX, Clervaus (Le sire de), chev. français, 140.
- Colcos*, voy. *Gorhigos*.
- Colchide* (La), ancien pays d'Asie, sur la côte du Pont Euxin, arrosé par le Phafe, n'est point Gorhigos (*Colcos*) en Asie-Mineure, comme le dit Machaut, 137.
- Cologne*, *Coulongne*, v. d'Allemagne, 27.
- COLOGNE (Perceval, Percevaux de), chev. poitevin; chambellan du roi Pierre 1^{er}, 60; — avait été longtemps prisonnier à Alexandrie, 61; — le roi le consulte souvent, 60, 61, 84; — sa belle conduite au siège d'Alexandrie, 72, 75; — il attaque la Porte de la Douane, qui finit par être enlevée, 85, 88; — était de la province du Poitou, 207; — débarque le troisième à l'attaque de Tripoli, 207; — en 1367, le roi Pierre le charge de se rendre à Paris pour faire les apprêts du combat singulier qu'il avait accepté avec Florimont de Lefparre, 234, 288; — il était connu à Paris, où il était déjà venu en 1364, 235, 287, n. 73, xix.
- Colonne (La sainte) ou la sainte Eustache à laquelle N. S. fut attaché pour la Flagellation, 174-175, 181.
- Commerque ou Droits de douane

- perçus dans les Etats du sultan d'Egypte, 173, 184, 286, n. 55.
Communes marchandes; combien elles étaient hostiles aux croisades au XIV^e siècle, 220-221; voy. Aragonais, Génois, Vénitiens.
- Conflans*, v. du Gatinais, près & au S. de Montargis, sur le Loing (départ. du Loiret), xxxiv.
- CONFLANS (Messire Gautier de), raconta à Guillaume de Machaut, en présence de deux autres personnes, le meurtre du roi Pierre I^{er} & les événements qui suivirent, 248, 254, 256, 261, 273; — il prétend avoir été témoin oculaire de ces événements, 246, v. 7979, 248, v. 8021, 270, v. 8737; — raisons de douter absolument de la véracité, 288, n. 75, 289, n. 82, & Préface, xxij-xxv; — son récit du meurtre du roi Pierre & des circonstances qui l'amènèrent, est controvérsé par les faits & les témoignages les plus certains, xxiv, xxvj.
- CONTES (Jean de) ou de Coutes, écuyer français, 142, 178.
- CORBON (Le bâtard de), écuyer français, 142.
- CORDELIER (Le); voy. PUIGNON.
- CORNARO-PISCOPIA ou de Piscopi. à Venise (Palais de la famille), le roi Pierre I^{er} l'habite, 278, n. 4.
- Costen*, *Kost* ou *Kofla*, v. de Silésie, 39.
- Cour de Rome (La) pour la Cour d'Avignon, 21.
- Courc*, *Court*; voy. *Gorhigos*.
- COUTANCES (Aimé de), chevalier français, 145.
- COUTES (Jean de); voy. CONTES.
- Cracovie*, *Cracoe*, *Craquoe*, v. de Pologne, 32, 39; on y tient une conférence sur les projets de croisade, 40, xv, n.
- Cramboufa*, *Gramboufa*, *Cramboufe*, *Crambouze*, îlot au S. de la côte d'Asie-Mineure dans le canal de Chypre, 64, 280, n. 18.
- Croisades; combien, après avoir donné l'effort au commerce des chrétiens dans la Méditerranée au XI^e & au XII^e siècle, elles étaient devenues difficiles & nuisibles au commerce au XIV^e, 219, 220. Voy. VÉNITIENS, GÉNOIS.
- Croix du Bon Larron, en Chypre (La), 10, 277.

D

- Damas*, v. de Syrie; — douanes, 173.
- Damiette*, v. d'Egypte, sa douane, 173; — son fleuve, que Machaut appelle le Tigre, 191; — captivité de S. Louis, 192.
- Danemarck* ou *Danemarche* (Le), pays d'Europe, 249.
- Danube* (Le), fleuve, *la Denoe*, 43.
- Denoe* (La), le Danube.
- DESCHAMPS (Eustache), écrivain, contemporain & ami de Guill. de Machaut, x, xvij.
- DYCI (Pierre de), chevalier conseiller du roi, xxxiv.
- Douanes ou Commerque dans les Etats du sultan d'Egypte, 173; — le taux était de 10 pour cent, 173.
- DOUIN (LE) de Bouvillier, pour Jedouin de Bouvillier, combat en Caramanie, 152.
- Drogmans, Druguements ou interprètes, 197.
- Duringue*, *Daringue*; voy. *Thuringe*.

E

- ECOSSAIS (chevalier) qui se distingue à la prise d'Alexandrie, 86.
- EDESSE (Le comte d'), voy. MORPHO (Jean de).

- EDOUARD, III, roi d'Angleterre, 21.
 Egypte (Le sultan d') sévit contre les marchands chrétiens après la prise d'Alexandrie, 115; — cérémonial des audiences qu'il donne aux ambassadeurs chrétiens, 194-199; — ses éléphants & sa girafe, 201; — cérémonial du traité de paix conclu entre le sultan & le roi de Chypre en 1370, 282, n. 27 & 28; 285, n. 47.
Egypte, les douanes, 173; — sa lieue, 208.
 Egyptiens indigènes, peu propres aux armes, 61, 62.
 ELÉONORE d'Aragon, reine de Chypre, fille de Pierre, infant d'Aragon, comte de Ribagorça, 4^e fils de Jayme II, roi d'Aragon, femme de Pierre I^{er} de Lufignan; accusée, peut-être à tort, de relations secrètes avec Jean de Morpho, comte d'Edeffe, 249, 288, n. 79; — défendue contre ces imputations par le prince d'Antioche, son beau-frère, 250; — délaissée par le roi son mari, 288.
 Eléphants du sultan d'Egypte, 201.
 ENDRUET de Brabant, écuyer flamand, 142.
 Engins de guerre, voy. Armes & Artillerie.
 Epée (L'ordre de l'), fondé par Pierre I^{er}; description de ses emblèmes, 11, 12, 277.
 Epicerie, comme la cannelle & le sucre, cultivées à Tripoli de Syrie, 210-211.
Erfurt, Erefort, v. de Prusse, 28.
Ermenie, voy. Arménie.
Erfort, voy. Erfurt.
 Escharpe (La sainte), & mieux la sainte Estache, 181, v. 5961.
Esselinguen, Effelingue, sur le Neckar, v. du Wurtemberg, 27.
 Estache (La sainte), voy. la Sainte Colonne de la flagellation.
Esteples, port de mer de Picardie, nom écrit pour la rime, 207.
Esthonie (L'), *Efloe, Etoe, Ofloe*, prov. de la Russie, 32.
 ESTOUTEVILLE (Le sire d'), chevalier de Normandie, seigneur de Torcy, 144.
Ethiopie (L'), pays d'Afrique, 191.
 EUBON du Vergier, chevalier français, xxxvj.
Euphrate (L'), fleuve, 191.
 EUSTACHE Deschamps, voy. DESCHAMPS.

F

- Famagouste*, v. de l'île de Chypre; *Famagoffe*, 10, 171, 174, 177, 180.
 FAY (Oifellet du), chevalier français, 140.
 Fêtes, 35, 45; voy. Joutes, Tournois.
 FÉTIS (M^r), viij, x.
 Fiefs, achetés par des roturiers, qui deviennent nobles, xij, xiv.
 FLAVIGNY (Le sire de), chevalier français, en Orient, 145.
Flotain (prieur de), dans le Gatinais, xiv, xxxj.
Franc (Le), la Franconie.
Franconie (La), le *Franc*, pays d'Allemagne, 27.
 FRIQUANS (Monfeigneur Jean de), 284, n. 41.

G

- GALLES (Le prince de), 227.
 GALILÉE (Le prince de), voy. Hugues de Lufignan.
Gand, Gant, v. de Belgique, 105.
 GAURELLE, Gaurele, Gaurelles,

- Gaverelles (Jean de), chevalier chypriote, 254; — fut l'un des trois meurtriers du roi Pierre Ier, 269.
- GAUTIER, voy. CONFLANS.
- GAUVAINS, le paladin des Romans, 73.
- GAVERELLES, voy. GAURELLE.
- GÉDOIN, voy. BEAUVILLIER.
- GÉNOIS, Genevois, leur force sur mer, 49; — se joignent à l'ambassade du Tricoplier de Chypre pour aider à conclure la paix avec le sultan, 180, 188, 193.
- GENÈVE, en Suisse (Amédée III, comte de Genevois, de Genoivo ou de), 69.
- Gent d'Artois (La), 117.
- GIBLET ou Gibelet (Henri de), vicomte de Nicosie, 255; — est témoin des atroces traitements infligés par ordre de Pierre Ier à ses enfants, 262, 265, 289, n. 81; — fut l'un des trois meurtriers du prince, 269, 270; — possédait le fief de Menico, 290, n. 84.
- GIBLET (Jacques de), fils d'Henri, 255; — son altercation avec le comte de Tripoli, fils du roi, 256-257, 290, n. 84; — atroce châtement que lui inflige le roi, 258, 265.
- GIBLET (Marie de), fille d'Henri, vicomte de Nicosie, 255; — odieuse conduite du roi Pierre Ier à son égard, 259-261; — elle était veuve de Hugues de Verny; le roi veut la contraindre à épouser un tailleur, 290, n. 86.
- Gien, v. de France, xxxj.
- Girafe ou Arafe du sultan d'Egypte, 201.
- Glogau, *Glagouve*, v. de Prusse, 39.
- GODEFROY de Bouillon, 3.
- Gorhigos, l'ancien *Corycus*, chez les Francs d'Orient *Courc*, v. & château de la Petite Arménie, sur la côte de Cilicie, vis-à-vis de l'île de Chypre (Dulaurier, *Hist. Arm.*, t. I, p. xxxij); — pris par Pierre Ier de Lusignan, 20 & 278; — sa garnison chypriote assiégée par le grand Caraman, 135; — récit de l'expédition envoyée à son secours par le roi de Chypre, 135-171; — description de la ville & du château, 136; — Haiton l'historien en fut seigneur, 278, 284; — n'est point, comme le dit Machaut, la Colchide (*Colcos*) où Jason conquiert la Toison d'or, 137; — conservé par les Lusignans jusqu'en 1448, 284, n. 38.
- Gramboufa*, îlot; voy. *Cramboufa*.
- GRÉSILLE (Pierre de), à l'expédition de Gorhigos, 141.
- GRIMORT (Perrin de) sert dans l'armée du roi de Chypre, 206.
- Griparie, sorte de navire, 57.
- GUERROT, écuyer gascou, sert dans l'armée du roi de Chypre, débarque le premier à l'attaque de Tripoli, 206.
- GUIBELIN, dans Machaut, pour IBELIN.
- Guyenne, prov. de France, aux Anglais, 227, 230.
- Gyon (Le), fleuve que l'on croyait sortir du Paradis terrestre, 191.

H

- Handressi*, v. de France; voy. *Landreccies*.
- HAIÏTON ou HAYTON, l'historien, seigneur de Gorhigos, 278, n. 7.
- Haute Cour du royaume (La); importance de cette institution dans les Etats latins d'Orient; seule la Haute Cour, & non le roi, peut condamner un lige, 289, n. 81, xxij, xxv.
- HECTOR, fils de Priam, 3, 218, 237.
- HÉLÈNE, femme de Paris, 66.
- HERFORD ou Herefort (Le comte de), chev. anglais dans l'armée du roi de Chypre, 206, 229.

Hongrie (royaume de), 32, 38, 41; voy. LOUIS, roi de Hongrie.
Hôpital ou de Rhodes (chevaliers de l'), secondent les entreprises militaires du roi de Chypre, 52,

57, 59; — leur belle conduite au siège d'Alexandrie, 76, 87.
HOSTES Boutellin, écuyer, 142.
HUGUES IV, roi de Chypre, père de Pierre I^{er}, v. LUSIGNAN.

I

IBELIN (Alix d'), mère du roi Pierre I^{er}, remariée après la mort d'Hugues IV avec Philippe de Brunswick, connétable de Jérusalem, 265, 291, n. 90; — odieusement & calomnieusement accusée d'avoir poussé au meurtre de son fils, 254, 288, n. 79, 290, n. 88.

IBELIN (Jean d'), comte de Jaffa & d'Acalon, sire de Rama, auteur du *Livre des Affises*, fils de Philippe d'Ibelin & d'Alix de Montbéliard, 291, n. 95.

IBELIN (Jean d') dit *Guibelin*, par Machaut, comte de Jaffa (on ne fait pas sa généalogie); était en 1365 sur la flotte chypriote qui alla à Rhodes joindre le roi Pierre revenant de Venise, 279, n. 15; — ne peut donc être Jean d'Ibelin, sénéchal de Jérusalem, 284, n. 40; — avait pris part en 1367 à l'expédition de Gorchigos, 138, 284, n. 39.

IBELIN (Jean d'), sénéchal de Jérusalem, accompagne le roi Pierre

à son premier voyage en Europe, 284, n. 40; — il aurait été quelque temps au service du roi d'Angleterre, *ib.*; — ne peut être le comte de Jaffa, *ib.*

IBELIN (Philippe & non *Jacques*, comme il est imprimé par erreur à la manchette de la p. 268), sire d'Arfur, avait accompagné Pierre I^{er} dans son second voyage en Europe, l'un des commissaires de la Haute Cour après la mort du roi Pierre, décapité en 1373 par les Génois (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 291, 335, 341. Machera, p. 267; Strambaldi, 137v^o, Amadi, fol. 274); — prend part à l'expédition de Gorchigos, 284, n. 39; — fut l'un des meurtriers du roi Pierre I^{er} & lui porta les premiers coups, 262, 268, 269.

IMPÉRIAL ou Imperiali (Jean), ambassadeur génois, envoyé au Caire, 176, 285, n. 52.

Inde ou *Ynde la majour*, les grandes Indes, 107, 209.

IRBOUGA, voy. YELBOGA.

J

JASON, sa conquête de la Toison d'or, 137; voy. *Colchide*.

JAUCOURT (Philippe de), chev. français, 145.

JEAN II, roi de France, d'abord duc de Normandie; — voit le roi de Chypre à Avignon, 21; — nommé par le pape chef de la future croisade, 22; — sa mort, 23; — éloge de sa femme Bonne de Luxembourg, 24 (voy. ce nom); — ses fils, 25.

JEAN, duc de Berry, fils du roi Jean II, frère de Charles V, 25;

— débiteur de Guillaume de Machaut, xvij.

JEAN de Carmeffon, relig. carme, son panégyrique de Pierre de Thomas, 281, n. 24.

JEAN de Luxembourg ou Jean l'Aveugle, roi de Bohême; — ses enfants, 24, 33; — son éloge, 24, 25, 278, n. 11, xv; — Machaut fut 30 ans son secrétaire, 24, xiv; — combien Machaut garda pour lui de la reconnaissance, 279, n. 11, xv; — tué à Crécy, xiv.

- JEAN de Monftry, amiral de Chypre; voy. MONSTRY.
 JEAN de Mors, chev.; voy. MORPHO.
 JÉDOUIN, GÉDOIN; voy. BEAUVILLIER.
Jérusalem, v. de Palestine; sa douane, 173.
Jérusalem (Grands offices du royaume de), conservés dans le royaume de Chypre, 280, n. 20.
 JOUDOUIN de Bouvillier, Biauwillier; voy. BEAUVILLIER.
Joure (Le), riv. du Frioul, 47.
 Joutes & tournois, 26, 42, 126.
 JULEP, émir égyptien, 199.
 JULIEN (St), 104.

K

- Kalisch, Calis, Calix*, v. du roy. de Pologne, 39.
Kiti, v. de Chypre; voy. *Le Quid*.
Kofl, Kofla, v. de Silésie; v. *Coffen*.

L

- LA BOVE (Gaubert ou Gobers de), chev. français, 141; — blessé grièvement à Gorhigos, 153.
Lajazzo, ville & port fortifié de la Petite Arménie, dite aussi *Alayas*, *Layas* (*Hist. de Chypre*, t. II, 74, n. 115, n. 267, n. 304, 387, 532); — sa description, 211; — le roi d'Arménie y donne rendez-vous au roi de Chypre pour attaquer les Turcs, 211; — le roi de Chypre y débarque malgré les Sarrafins, qu'il met en fuite, 213-214; — il ne peut s'emparer du château, 215.
La Liche, v. de la côte de Syrie, voy. *Laodicée*.
 LA MARCHE (Thomas de), chevalier français, avait battu en champ clos Jean le Vicomte, chev. chypriote, en Angleterre, 249.
 LAMBEQUIN de Le Conte, écuyer, 142.
 LAMENEVAÏN (Hervé de), écuyer breton, 142.
Landrecies, v. de France, au Moyen-Age *Handreffi*, *Andreci*.
 LANDRECIES ou Handreffi (Raoulin de), écuyer français, 142.
Laodicée, dite *La Liche*, v. de la côte de Syrie,auj. Lattaquié, faccagée par le roi de Chypre, 212.
 LA PRADÈLE (de), voy. RAYMOND.
 LA QUEVILLE (Le seigneur de), chev. de Normandie, 143.
 LA RIVIÈRE (Jean de), sire de Préaux, chev. franç., 284, n. 41.
Larnaca, v. de Chypre, voy. Les Salines.
 Larron (La croix du Bon), 10, 277.
 LASCARIS (Thomas), chev. grec, prend part à l'expédition de Gorhigos, 284, n. 39.
La Voulte, seigneurie du Vivarais en Languedoc, sur la rive droite du Rhône, au N.-E. de Privas; un cousin de Bermond en était seigneur, 144.
 LA VOULTE (Bremond ou Bermond de la), chev. français au service du roi de Chypre, dont il fut chambellan; — sa belle conduite au siège d'Alexandrie en 1365, 72, 73, 75; — il était de Provence, dit Machaut, 74 (mais plus exactement du Languedoc, voy. *La Voulte*); — chambellan du roi Pierre de Lusignan, 111; — semble avoir été connu personnellement de Guillaume de Machaut, 111, v. 3669, xix; — le roi lui confie le commandement d'une descente sur les côtes de Syrie, 111-114; — en 1367, commande une galère à l'expédition de Gorhigos, 144, 145; — un de ses cousins était sire de La Voulte, 144; — arrive à Gorhigos, 158; — sa bravoure à l'attaque de l'armée du Caraman, 162, 163, 164, 168;

- se distingue à l'attaque de Tripoli, 207; — avait été à Constantinople engager Florimont de Leiparre au service du roi de Chypre, 228.
- LE BAVEUX (Guy), chev. français, 74, 284, n. 41; — ses deux fils (qui feraient Robert le Baveux & Jédouin de Beauvillier; voy. ces noms), 74, 193; — prend part à l'expédition de Gorhigos, 139, 147, 148, 151; — est blessé, 153; — obtient du roi la faveur d'accompagner avec ses fils l'ambassade envoyée en 1367 au Caire, 178, 193.
- LE BAVEUX (Renaud), chev. français, cousin germain de Robert le Baveux & par conséquent neveu de Guy de Baveux, 140, 151.
- LE BAVEUX (Robert), chev. français, fils de Guy Le Baveux, 140, 151, 178.
- Lebech, Lebeccio (Vent de), soufflant entre le S. & l'O, 185.
- LEBEUF (L'abbé), vij, ix.
- Le Caire ou Quaire (Le), capitale de l'Egypte, 116, 126, 127; magnifique réception qu'on y fait aux ambassadeurs du roi de Chypre, 192-194; — détails divers, 193; — mille fois plus grand que Paris, 193; — le vieux Caire est la nouvelle Babylone ou la Babylone d'Egypte des croisés, 286, n. 59.
- LE COCHE (Hervé), chev. français, 141.
- LE CONTÉ OU La Comté (Lambequin de), écuyer, 142.
- LE CORDELIER DE PUIGNON OU Pingon, chev. normand, 143, 145.
- LE DOUIN DE BOUVILLER, erreur pour Jédouin de Bouvillier; voy. Beauvillier.
- Léyat (Le), voy. PIERRE de Thomas.
- Lens, v. de France, 108.
- Le Quid, château des rois de Chypre, situé au village actuel de Chiti ou Kiti, à l'O. de Larnaca & de la Scala, l'ancien *Citium*, 233, 287, n. 72.
- LE ROUX (Robert), chev. anglais prend part à l'expédition de Gorhigos, 138, 284, n. 41; — accompagne l'ambassade chypriote au Caire, 178, 193.
- LES PARRÉ (Florimont, sire de), chevalier de Gascogne, commande la 4^e galère en 1367 à l'expédition de Gorhigos, 142-143, 145, 284, n. 39; — son escarmouche imprudente, 147; — est blessé à la main, 147; — remarque le premier la retraite du Caraman, 161; — sa bravoure dans le combat, 163, 164, 168; — long récit de sa querelle & de sa réconciliation avec le roi de Chypre, 224, 244; — origine de son différend avec le roi, 224; — les véritables circonstances du motif & du commencement de ce différend restées obscures, 287, n. 70; — avec quelle haute estime il avait été d'abord accueilli par le roi, 224-225; — il est cassé aux gages par le roi, au moment de l'expédition de Tripoli, 225; — il défie le roi en champ clos en se retirant de son service, 226, 228, 230; — il était vassal du roi d'Angleterre, 227, 230, 287, n. 71; — le roi l'avait envoyé chercher à Constantinople pour le prendre à son service, 228; — temps pendant lequel il avait servi le roi, en partie à ses frais, en partie à la solde du roi, 228, 287, n. 69; — le roi daigne accepter son cartel, 231; — Florimont cherche à rentrer en grâce auprès de lui, 235; — par la médiation du pape, le roi promet d'accepter ses excuses, 236, xxj; — il présente ses excuses au roi & le sert à la collation, où la réconciliation est confirmée, 243-244; — il n'avait pas assisté à la prise d'Alexandrie, 287, n. 69.
- LE VICOMTE (Messire Jean), chev. chypriote, nom de famille & non point de fonction; — ses rapports imprudents sur ce qui s'était

- passé en Chypre en l'absence du roi Pierre, 248-249; — avait été déconfit en champ clos par Thomas de la Marche en Angleterre, 249; — il maintient ses accusations malgré les dénégations des barons chypriotes & offre son gage de bataille, 250; — les barons indignés refusent d'autoriser le combat, 251; — la Haute Cour le condamne à la prison perpétuelle; sa mort, 252-289, n. 80; — réflexions sur le fort que lui valurent ses indiscrettes révélations, 252-253, 288, n. 79; — injustement sacrifié, 289, n. 81.
- Liegnitz, Liguénisse, Linguénisse*, v. de Prusse, 39.
- Lieues d'Égypte, 208.
- Liges ou chevaliers, ne peuvent être jugés que par la Haute Cour, 289, n. 81, cf. 288, n. 78, xxij.
- Liguénisse, Linguénisse*, voy. *Liegnitz*.
- Limañol, Limisso, Nimejfon*, v. de Chypre, 110, 111, 124, 129; — son palais ou château, 118.
- Lombards (Marchands), 184.
- Lombardie*, province d'Italie, 47.
- Londres*, v. cap. de l'Angleterre, 93.
- LOR (Vautier ou Gautier de), chev. français, 141.
- LORNIS (Jean de), chev. français, 141.
- LOUIS (St), roi de France, fait prisonnier en Égypte, 192.
- LOUIS, roi de Hongrie, 41.
- LOUIS, duc d'Anjou, fils de Charles V, 25.
- LOUIS DE BAVIÈRE, empereur d'Allemagne, 24.
- Lübeck, Lubecque*, v. de Prusse, 29.
- LUSIGNAN (Hugues IV de), roi de Chypre, père de Pierre I^{er}, modère les penchants belliqueux de son fils, 13, xx; — il punit, puis pardonne la désobéissance de Pierre, lorsque ce prince s'enfuit de Chypre, 17-18; — mourut le 10 octobre 1359, 19, 278, n. 6.
- LUSIGNAN (Hugues de), prince de Galilée, sénateur de Rome, neveu du roi Pierre I^{er} de Lusignan, fils de Guy de Lusignan, prince de Galilée, connétable de Chypre (mort en 1346), & de Marie de Bourbon, époux de Marie de Morpho, fille aînée de Jean de Morpho, comte d'Édeffe; — sa belle conduite en 1365 au siège d'Alexandrie, 70.
- LUSIGNAN (Jacques de), frère du roi Pierre I^{er}, connétable de Chypre, devenu lui-même roi de Chypre en 1382; — accompagne son frère le prince d'Antioche dans l'expédition de Gorchigos en 1367, 138; — son rôle dans le soulèvement des barons de Chypre contre le roi Pierre & au milieu des événements qui précèdent le meurtre du prince, 262, 263, 264.
- LUSIGNAN (Jean de), prince d'Antioche, frère du roi Pierre I^{er}; — prend le commandement de l'expédition envoyée au secours de Gorchigos en 1367, 136, 137; — récit de l'expédition, 146-171; — il attaque vigoureusement l'armée du Caraman & la met en fuite, 162, 166; — il ramène la flotte en Chypre, 171; — défend la reine Éléonore contre les imputations de Jean le Vicomte, 250; — il prévient le roi du mécontentement des seigneurs & des dangers auxquels il s'expose; importance de ce fait pour sa justification, 254, 289; — témoin du traitement atroce infligé par le roi aux enfants du vicomte de Nicosie, 262; — le roi s'ouvre à lui & à son frère Jacques au sujet des craintes qu'il conçoit, 263; il s'excuse de certaines menaces qui semblaient s'adresser à eux, 264; — accusé par Guillaume de Machaut d'avoir été le meurtrier du roi son frère; récit entièrement erroné de Machaut, 266-268, xxij; — avait accompagné son frère Pierre, alors comte de Tripoli, dans son

- équipée de jeuneffe, 278, n. 5 ; — il commande la flotte qui va rejoindre le roi à Rhodes avant de marcher sur Alexandrie, 279, n. 15 ; — prévient plusieurs fois le roi du mécontentement des barons, 289, n. 83, 291, n. 89.
- LUSIGNAN (Pierre Ier de), roi de Chypre, porte le titre de comte de Tripoli, du vivant de son père (voy. la table chronologique des sommaires, pag. 293) ; — doit être compté comme le 10^e des Preux, 218, 273 ; — sa mère Alix d'Ibelin, 254, 289, 291 ; — né le 9 octobre 1329, 5, 277 ; — veut aller en Europe à l'insu de son père, 16, 277, n. 1 ; — fonde l'ordre de l'Épée, 277, n. 4 ; — emmène le prince d'Antioche dans son équipée vers l'Europe, 278, n. 5 ; — couronné du vivant de son père ; dates & lieu de ses deux couronnements, 278, n. 6 ; — date exacte de son départ de Venise, 279, n. 13 ; — jour & moment précis de son meurtre, 288, n. 76 ; — vrais motifs du mécontentement des barons de Chypre contre lui, 288, n. 78, 290, xxi ; — l'effroyable arbitraire auquel il se laisse aller amène sa mort, xxj & suiv. ; — observations & détails sur les circonstances de sa mort, xxiv-xxv ; — ses frères injustement accusés d'avoir participé ou consenti à son meurtre, 290, xxv.
- LUSIGNAN (Pierre II de), fils de Pierre Ier, comte de Tripoli sous le règne de son père, prend deux beaux chiens de chasse, malgré le fils du vicomte de Nicosie, Jacques de Giblet ; malheureux événements qui furent la suite de cette altercation, 256 & suiv., 258 ; traité conclu sous son règne avec le sultan d'Égypte, 282, n. 27.
- LUXEMBOURG, voy. BONNE, CHARLES, JEAN.

M

- Machaut* ou *Machault*, v. de Champagne (départ. des Ardennes), x.
- MACHAUT, deux familles de ce nom, l'une noble, l'autre bourgeoise, au XIV^e siècle, x, xj.
- MACHAUT (Eudes de), chevalier, père de Pierre de Machaut, x, xxxij, xxxij.
- MACHAUT (Guillaume de), servit longtemps la reine de France, Bonne de Luxembourg, fille du roi Jean de Bohême, 24 ; — fut 30 ans secrétaire du roi Jean de Luxembourg, roi de Bohême, père de Bonne, 24-25 ; — semble avoir connu personnellement Bermond de La Voulte, 111 ; — se nomme à la fin de son récit, 274 ; — son éloge de Jean de Luxembourg, 279, n. 11 ; — notions sur sa naissance, sa vie, ses œuvres & sa mort, ix xvij ; — examen critique de sa *Prise d'Alexandrie*, xvij-xxvj.
- MACHAUT (Guillaume de), fils de Monseigneur Pierre de Machaut, n'est pas l'auteur de la *Prise d'Alexandrie*, xj, xxxiv.
- MACHAUT (Hémarde de), fils de Jean, bourgeois, xxxvj.
- MACHAUT (Jean de), fils de Mgr. Pierre de Machaut, xxxv ; voy. les observations au dernier § de Pierre.
- MACHAUT (Jean de), chevalier, xj.
- MACHAUT (Jean de), bourgeois de Chalons-sur-Marne, anobli par Charles V, xj.
- MACHAUT (Jeanne de), fille du chevalier Eudes de Machaut, femme de Pierre de Chambly, xxxij.
- MACHAUT (Mgr. Pierre de), chevalier, chambellan du roi, xi, xxxij,

- xxxij, xxxiv; — la veuve Isabelle, xxxiv; — ses enfants Pierre, Guillaume & Jeanne, xxxiv; — autre enfant Jean, xxxv. Qu'on remarque ces mots de la cédule: « *Ledit* Monseigneur Jehan de « Machau ». *Ledit* semble indiquer qu'il a été déjà fait mention de *Jean* dans la pièce; & c'est pourtant la première fois qu'on le nomme. Qu'on remarque, en outre, que dans l'énumération des enfants de Pierre de Machaut figurent deux *Guillaume*. N'aurait-on pas écrit par erreur dans cette ligne, comme dans la rubrique, le premier nom de Guillaume au lieu de Jean ?
- MACHAUT** (Robert de), panetier du roi, xxxvj.
- MACHAUT** d'Arnouville (famille de), xj.
- MACHERA** (Léonce), chroniqueur chypriote, xxij, xxvij.
- MAILLY** (Jacques de), chev. français, 140.
- MAIZIÈRES** (Philippe de), chancelier du roi de Chypre, présent à la prise d'Alexandrie, 281, n. 23; — la vie qu'il a écrite de son ami le B. Pierre de Thomas, 281, n. 23, 24; — son enthousiasme & ses exagérations, 281-282, n. 24; — n'est pas équitable à l'égard des frères du roi Pierre, 290, n. 88, xxij, xxv.
- Maréchaux** de Chypre & de Jérusalem, il y en avait presque toujours deux simultanément en titre, 280, n. 20; — l'un pouvait être en même temps chargé de l'amirauté, 280.
- MARGUERITE** (Sainte), ses miracles, 15.
- Marguerite** (La), château construit par Pierre I^{er} auprès de Nicosie, 259, 265, 290, n. 85.
- Marine**, voy. Navires.
- Menico**, v. de Chypre, dans le Morpho, fief appartenant aux Giblet, 290, n. 84.
- Metz**, v. autrefois à la France, 42.
- Milles**, mesure de longueur, 181.
- Miséricordieuse** (Chapelle de la), près Nicosie, 290, n. 85.
- Misnie** (Marquisat de) ou de *Misse*, de l'ancienne ville de *Meissen*, près de Dresde, en Saxe, 28, 32.
- Misse** (Marquisat de), la Misnie.
- MONBOUCHIER** (Le seigneur de), chev. français, 145.
- MONSTRY** (Jean de), amiral de Chypre (suivant Machaut) en 1366 & 1367, 114, 153 & cf. 281, n. 20, 287, n. 70; — en 1366, chargé comme amiral de Chypre d'une expédition en Asie-Mineure, 120; — commande la 3^e galère en 1367, à l'expédition de Gorchigos, 139, 145; — son arrivée à Gorchigos, 147; — ses matelots engagent inconsidérément une affaire avec les Turcs en son absence, 150; — est blessé, 153; — à l'attaque de Tripoli, en 1367, désigné seulement sous le titre d'amiral, 206.
- Montargis**, v. du Gatinais (départ. du Loiret), xvj, xxxj, xxxij; — le prieuré de Montargis, xxxj, xxxij; — la forêt de Montargis, xxxiv.
- MONTGESARD** (Jacques de), 284, n. 39.
- Mont S. Croix** ou *Stavro Vouni*, montagne de Chypre près de Larnaca, 10, 277.
- Moravie**, *Morave*, pays d'Allemagne, 32.
- MORPHO** (Jean de), comte d'Edeffe, de Roha ou Rohais, nommé dans Machaut *Jean de Mors* ou *del Morf*, chev. chypriote, maréchal de Chypre (voy. *Hist. de Chypre*, t. III, 741, n.); — ses exploits à l'expédition d'Alexandrie, 74; monte sur la première galère à l'expédition de Gorchigos, 138; — accusé d'entretenir des relations avec la reine Eléonore d'Aragon, femme de Pierre I^{er} de Lusignan, 249, 288, n. 79; — témoin des atrocès

traitements infligés par le roi Pierre aux enfants du vicomte de Nicofie, 262; — maréchal de Chypre en 1365, 280, n. 20.

Mufes d'Auffay, instrum. de musique, 36.
Musique (noms de plusieurs instruments de), 35, 56.

N

NANTOUILLET (Le feigneur de), chev. français, 140.

NASSARDIN, émiregyptien, renégat génois; — ses mauvaises dispositions à l'égard des chrétiens, 182, 185-187, 190.

Navires divers du moyen âge, 57, 279, n. 16; 281, n. 22; 283, n. 35.

Neufstadt, Nuiflat, au S.-O. de Glogau, sur la Broudnitz, v. de Pruffe, 39.

Nicofie, v. cap. de l'île de Chypre; — (le vicomte de) voy. Henri de Gible; (Raymond, archev. de) 288, n. 73.

Nil (Digression sur le), 190.

Nimeffon, v. de Chypre; voy. *Limaftol*.

Noblesse, souvent obtenue par les roturiers, moyennant l'acquisition de fiefs, xij-xiv.

NORÈS (Jacques de), dit *Le Tricoplier*, tricoplier de Chypre, 262; — commande une galère à l'expédition de Gorchigos, 138, 145; — chargé d'aller chercher des renforts en Chypre, 159; — revient avec des renforts quand le Caraman avait été déjà mis en fuite, 170; — chef d'une ambassade envoyée au Caire, 177, 193, 197; — récit de l'ambassade, 188-201.

NORÈS (Simon de), chev. chypriote, 284, n. 39.

Nuiflat, voy. *Neufstadt*.

O

Ogier (Le Plait), 109.

OMONT (Philippe d'), voy. Aumont.

Ordre de l'épée, ordre de cheva-

lerie, fondé par Pierre I^{er} de Lusignan, 11, 12, 277.

Osterriche (L'), l'Autriche.

Ostoe (L'), voy. *Esthonie*.

P

Pampelune, v. d'Espagne, 105.

Panfles, espèce de navires, 57.

Paradis terrestre (Le), 191.

PARIS (M^r Paulin), vij, xvij.

Paris, v. cap. de la France, infiniment plus petit que le Caire, 193.

Paffau, *Baffenouwe*, *Bafenouwe*, v. de Bavière, 39.

PASTÈS, Paté (Jean), chev. français, prend vaillamment part à l'expédition de Gorchigos, 139,

147, 149, 151, 284, n. 41; — avait servi en Allemagne sous le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, 149; — est blessé à Gorchigos, 153.

Paucourt, en latin *Pauca Curia*, v. du Gatinais au milieu de la forêt de Montargis (Loiret), xxxiv.

Pèlerinage au Saint-Sépulcre soumis à des tributs par les Sarrasins, 124, 125, 174, 283, n. 33; — le tribut était de 5 florins par tête,

- 174; — protégés par les consuls français, 283, n. 33.
PERCEVAL, Percevaux, chev., voy. COLOGNE.
PÉRIGORD ou de Pierregort (Le cardinal de), voy. TALLEYRAND.
PETIT (Jacques), chev. chypriote, 138.
PHILIPPE le Bel, roi de France, ix, xij, xiv.
PHILIPPE de Valois, roi de France, xvj.
PHILIPPE, duc de Bourgogne, fils de Charles V, 25.
Phyffon (Le), fleuve que l'on croyait au moyen âge sortir du Paradis terrestre, 191.
PIERRE I, **PIERRE II**, v. LUSIGNAN.
PIERRE DE THOMAS, patriarche de C. P., légat en Orient, ami de Philippe de Maizières; se trouve à la prise d'Alexandrie, 106; — effaie vainement d'empêcher l'évacuation de la ville, 109, 281; — notice sur ce personnage, 281, n. 24.
PIERREGORT, voy. Périgord.
PISAN (Christine de), a répété les accusations vulgaires portées contre les frères du roi de Chypre, xxij, xxv.
Plait Ogier (Le), 109.
POISSY (Gilles de), chev. français, 140.
Pologne (La), *Poulainne*, ancien roy. d'Europe, 32, xv; voy. Cafimir III.
POLOGNE (Jacques de), chev., 283, n. 37.
Poméranie (La), *Poumerelle*, prov. de la Prusse, 32.
POMPÉE, grand capitaine, 117, 121.
PONT (Thibaut du), chevalier français, 143; danger qu'il court à Gorhigos, 147.
Poulainne (La), la Pologne.
Poumerelle (La), la Poméranie.
POUVILLE (Jean de Bouilly ou de), chevalier français, xij.
PRINCE (Le), désigne dans Machaut Jean de Lusignan, frère du roi Pierre I^{er}, prince d'Antioche.
Prague, v. de Bohême, résidence de l'empereur d'Allemagne, 30, 33.
PRÉAUX (Jean de la Rivière, sire de), chev. français, 284, n. 41.
Preux (Pierre I^{er}, roi de Chypre, digne d'être nommé le 10^e des), 218.
Prusse, Prusse, pays d'Europe, 32.
PUCHAY (Mgr. du), 284, n. 41.
PUIGNON, Pingnon ou Pingon (Le Cordelier de), chev. normand, 143.

Q

- Quaire* (Le), voy. le Caire. *Quaranteinne*, voy. Carinthie.

R

- RABETTE**, chev. français, prend part à la croisade du roi de Chypre, 145.
RACCANELLI ou **RAGUENEL** (Pierre), ambassadeur génois envoyé au Caire, 176, 285, n. 51 & 52.
Ranguenite, v. de la Ruffie occid. ou peut-être la province de Ruthénie, 32.
RAYMOND de la Pradèle, originaire du Périgord, archev. de Nicosie, 288, n. 73.
Reims, v. de France, 25.
REIMS (Jean de), écuyer français, prend part en 1367 à l'expédition

- de Gorchigos, 142; — son éloge, 179; — demande vainement au roi de Chypre l'autorisation d'accompagner Jacques de Norès dans son ambassade au Caire, 179; — parvient à être reçu parmi les commensaux de l'un des négociateurs génois & suit ainsi l'ambassade, 180; — récit de l'ambassade, 188-201; — c'est lui qui raconta à Guillaume de Machaut les événements de Gorchigos, du Caire, d'Alexandrie & de Tripoli auxquels il avait assisté, 180, xx; — exactitude & haute valeur de ses informations, xxj, xxvj.
- REINE (La), voy. ELÉONORE d'ARAGON.
- Reliques; la sainte Colonne, 174; — la sainte Echarpe ou la sainte Estache, 181.
- RENOUARD, RENOUART, un des preux des chansons de geste, 66.
- RÉSIGNY, Rosigny, Rosligny (Manfart, Mensaus de), écuyer français, 141; — blessé à Gorchigos, 153; — sa bravoure, 156.
- Rhodes (île de), 230; — le roi de Chypre y séjourne, 52; — la flotte chypriote vient l'y rejoindre avant que le roi ne fit voile vers Alexandrie, 56, 57, 279, n. 15-18; voy. chev. de l'Hôpital.
- RIVE (L'abbé); sa notice sur G. de Machaut, viij, ix.
- ROCHEFORT (Jean de), chev. breton, 143, 287, n. 70; — secourt Thibaut de Pont dans un combat, 147; — sa bravoure, 155; — blessé grièvement à Gorchigos, 157.
- RODOLPHE IV, duc d'Autriche, 44-46.
- ROHA, ROHAIS, ROHAS, ROUHAIS (Le comte de), est le comte d'Edeffe & de Morpho; voy. MORPHO (Jean de).
- Roman de la Rose (Le), 262.
- Rome, en Italie, le roi de Chypre y séjourne en 1368, 219.
- Rome (La cour de), pour la cour d'Avignon, 21.
- Rosette, Rouffet, v. d'Egypte, 192.
- ROSIGNY (de), voy. RÉSIGNY.
- Ruffie (La), pays d'Europe, xv.

S

- Saint-Denis (Fête de la), 96.
- SAINT-MARTIN (Le seigneur de), chev. français, 141.
- Saint Sépulcre (Le), voy. Pèlerinage, Tribut.
- Sainte Sophie de Nicosie (église de), 272.
- Saintes, v. de France, 140.
- Sajette, v. de Syrie, est Sidon.
- Salines (Les), nom de la ville de Larnaca ou La Scala, en Chypre, auprès de laquelle sont les Salines de Saint-Lazare. Les ruines de l'ancien *Citium* s'étendent principalement entre La Scala & Larnaca; 254, 277.
- SASSENAGE ou Chaffenages (Le sire de), chev. dauphinois, servit sous le roi de Chypre, 144.
- Saffogne (La), la Saxe.
- Satalie, l'ancienne *Attalea*, v. d'Asie-Mineure, prise par le roi de Chypre, 20; — son golfe, 280, n. 18.
- SAUX, Saus (Guillaume de), chev. français, 140; — blessé à Gorchigos, 153.
- SAUX (Jean de), chev. français, 141.
- Saxe (La), Saffogne, pays d'Allemagne, 29.
- Scala (La), v. de Chypre; voy. les Salines.
- SCANDELION (Echive de), noble dame chypriote, était auprès du roi Pierre Ier la nuit où il fut tué, 288, n. 77, xxiv.
- Schweidnitz, *Svedenisse*, v. de Bohême, 39.

- SEDAMOUR, émir égyptien, très-hof-
tile aux chrétiens, 159.
Sens, v. de France; la rue S. An-
toine, xxxij; — l'abbaye de
St-Pierre-le-Vif, xxxij.
Séville, v. d'Espagne, 225.
Sidon, *Sajette*, v. de Syrie; la
douane, 173.
SOVAIN (Jean de), chev. d'An-
jou, 143; — blessé à Gorchigos,
147.
- STRAMBALDI ou Strambali (Dio-
mède), chroniqueur chypriote,
xxij, xxviiij.
Sucre, récolté aux environs de
Tripoli, 211.
Suedenisse, *Svedenisse*, voy. *Schweid-
nitz*.
Sur, v. de Syrie, est Tyr.
SUR (Jean de), amiral de Chypre,
279, n. 15; 280, n. 20.
Syrie (douanes de), 173.

T

- Tafourées, taforèfes, navires à
porter les chevaux, 57, n. 16,
281, n. 22.
- TALLANVILLE (Mgr. de), roi
d'Yvetot, 284, n. 41.
- TALLEYRAND DE PÉRIGORD (Le
cardinal Elie), év. d'Albano,
22, 23; — son tombeau & son
épitaphe retrouvés à Rome, 278,
n. 10.
- Tapis de Turquie, 196.
- TARBÉ (M.), vijj.
- Taure* (Le), v. *Torre* (Le).
- Tavernes, mauvais lieux, 186.
- Theffalie* (La), contrée d'Europe,
117.
- THINOLI ou de Thinoli (Simon),
chev. chypriote, dont le nom
s'est écrit *Thinoly*, *Thynoly*, *Ti-
nory*, *Tinouris*, *Thenouri*, *Tenouri*,
était maréchal de Jérusalem; il
avait servi les rois de France
Charles V & Jean I^{er}, dans leurs
guerres contre les Anglais (*Hist.
de Chypre*, t. II, p. 116, n.; cf.
ib., p. 179); il accompagna le
roi Pierre dans ses voyages en
Europe (*ib.* p. 249, 254, 291,
302, 308); — maréchal du roi
de Chypre, 69, 75, v. 2476,
280, n. 20; — prend part à
l'expédition de Gorchigos, 138.
- THOMAS (St), 106.
- THOMAS (Pierre de), patriarche,
voy. Pierre.
- Thuringe* (La), la *Duringue*, pays
d'Allemagne, 27.
- THYNOLY, voy. THINOLI.
- Tigre* (Le), fleuve d'Asie, 191.
- TORCY, en Normandie (Le sire
d'Estouteville, seigneur de),
144.
- Torre* (Le), le *Taure*, riv. du Frioul,
qui passe à l'E. d'Udine & se
jette dans le Lifonzo au-dessus
d'Aquilée, 47.
- Tortose*, *Taurtouze*, v. de la côte de
Syrie, saccagée par le roi de
Chypre, 212.
- TOURAINNE (Le vicomte de), voy.
TURENNE.
- TRIBOUILLART de Tribouville,
chev. français, 145.
- Tribut ou treuage, exigé des pè-
lains se rendant au St-Sépulcre,
124-126, 283, n. 33; — il était
de 5 florins, 174.
- Tricoplier (Le), voy. NORÈS (Jac-
ques de).
- Trinay*, en Beauce (départ. du Loiret),
xxx, xxxj.
- Tripoli*, *Triple*, v. de Syrie, 212;
— la douane, 173; — le roi de
Chypre se décide à l'attaquer,
205, 254; — est mise au pil-
lage, 209; — description de la
ville & de ses beaux jardins,
210; — lors des préparatifs de
l'expédition préparée contre la
ville, le roi avait cassé aux gages
le sire de Lesparre, 225.
- TRIPOLI (Comte de), titre du roi
Pierre I^{er} de Lusignan avant son
avènement au trône, devient à

- cette époque le titre & le nom de son fils, Pierre II de Lusignan. *Tyr, Sur*, v. de Syrie; ses douanes, 173.
- TURENNE** (Le vicomte de), fa belle conduite à la prise d'Alexandrie, 70; — est d'avis d'évacuer la ville, qu'on ne pouvait défendre, 101, 102; — blâmé à tort à ce sujet par Philippe de Maizières, 282, n. 24.
- Turquie*, au Moyen Age, l'Asie-Mineure, 20, 120, 135; — ses tapis, 196.

U

- URBAIN V**, pape, reçoit le roi de Chypre à Avignon, 21; — seconde ses projets de croisade, 22; — reçoit le roi à Rome en 1368, 219; — raisons qui l'empêchent de consentir à la publication de la nouvelle croisade demandée par le roi, 219-220; — il l'engage à faire la paix avec le sultan, 220; — il engage les communes à envoyer des ambassadeurs au sultan, 221-222; — parvient à réconcilier le roi de Chypre & Florimont, sire de Lesparre, en sauvegardant l'honneur royal, 224-244; — il engage le roi à rappeler Eléonore d'Aragon, sa femme légitime, & à refuser le Cartel de Florimont de Lesparre, 288.

V

- Valénie*, v. de la côte de Syrie, entre Laodicée & Tripoli, appelée Valence, pour la rime, 212; — sacagée par le roi de Chypre, 212.
- VENDIERES** (Jean de), chev. français, 141.
- Venise* (Ville de), le roi de Chypre y séjourne en 1364, 47-50; — il y séjourne de nouveau en 1368, 223, 287; — emblèmes de l'ordre de l'Épée fondé par le roi de Chypre, représentés sur un palais du Grand Canal, 278, n. 4.
- VÉNITIENS**, requis par le roi de Chypre de concourir à sa croisade, 48; — promettent de lui louer des galères, 49; — atteints dans leurs intérêts par l'expédition du roi, 115, 118, 125; — s'excusent auprès du sultan & s'emploient à la négociation d'un traité de paix, 116-119, 122-124, 282, n. 27 & 28; — combien ils étaient peu disposés en faveur de la croisade du roi de Chypre, 279, n. 13; — s'efforcent de détourner sur l'Asie-Mineure & contre les Turcs les expéditions préparées contre les Arabes de Syrie & d'Égypte, 282, n. 27; — leur trop grand empressement à annoncer la conclusion de la paix, après l'expédition d'Alexandrie, nuit aux négociations mêmes dont ils s'occupaient, 282, n. 27 & 28; — le roi se plaint d'avoir été trompé par eux, 283, n. 35.
- VÉRAIN** (Affirmation par S^t), 139.
- VERGIER** (Du), voy. EUBON.
- VERNEUIL** (Hugues, Hues de), chev. français, 145.
- VERNY** (Hugues de), chev. chypriote, 290, n. 86.
- VICOMTE** ou **Le Vicomte**, famille chypriote, voy. **LE VICOMTE**.
- Vicomte de Nicosie** (Le); voy. **GIBLET** (Henri de).
- Vienne*, cap. de l'Autriche, 43.
- VIMES** (Le seigneur de), en Normandie, 144.
- Vimeu* (Le), pays de Normandie, 144.
- Voir-Dit** (Le livre du), ouvrage de Guill. de Machaut, xvij.

Y

YELBOGA, Irbouga, émir égyptien,
ses mauvaises dispositions à l'é-
gard des chrétiens, 182, 185-
186; — est tué par les siens,
186-187.

Ynde, voy. *Inde*.

Ypre, v. de Flandre, 233.

YVETOT (Mgr. de Tallanville,
roi d'), 284, n. 41.



Achévé d'imprimer
le XXX avril M.D.CCC.LXXVII

*

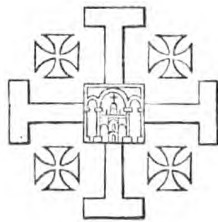
GENÈVE

Imprimerie J.-G. Fick

SOCIÉTÉ
POUR LA
PUBLICATION DE TEXTES
RELATIFS
A L'HISTOIRE & A LA GÉOGRAPHIE
DE
L'ORIENT LATIN



STATUTS



GENÈVE
Imprimerie Jules-Guillaume Fick

1877

L'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres a entrepris, & poursuit avec persévérance la publication du Recueil des Historiens des Croisades, œuvre monumentale, destinée désormais à servir de fondement à toute étude historique sérieuse sur l'ORIENT LATIN (royaumes de Jérusalem, de Chypre & d'Arménie, principautés d'Antioche & d'Achaïe, empire latin de Constantinople).

Mais, en dehors de ces textes étendus, &, pour ainsi dire, classiques, il existe, dans les dépôts publics de l'Europe, une grande quantité de documents historiques & géographiques d'ordre secondaire : ces documents, ou encore inédits, ou devenus d'une rareté telle, que certaines pièces de Terre-Sainte arrivent aujourd'hui à atteindre, dans les ventes publiques, de véritables prix de fantaisie, ne sauraient, avant de longues années, trouver place dans le Recueil académique : le plus grand nombre d'ailleurs, & en particulier les pèlerinages en Terre-Sainte, ont été, dès le principe, écartés du plan de cette collection.

Il a donc semblé qu'il pourrait y avoir une certaine utilité à rassembler & à publier, sur un type & d'après des règles uniformes, ces matériaux divers, dont la simple bibliographie est encore, en partie, à faire, & qui, pourtant, une fois réunis, seront d'un si grand secours, soit pour l'histoire du Moyen-Age, soit même pour l'archéologie biblique.

C'est dans cet esprit, & pour satisfaire à la fois, & aux désirs des bibliophiles, & aux besoins des travailleurs, que s'est formée, à l'imitation des clubs anglais, la SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN.





SOCIÉTÉ

POUR LA

PUBLICATION DE TEXTES

RELATIFS A L'HISTOIRE ET A LA GÉOGRAPHIE

DE

L'ORIENT LATIN

. . .

I

RÈGLEMENT GÉNÉRAL



ARTICLE 1. La Société se compose de cinquante *membres titulaires* français ou étrangers.

Art. 2. Les établissements publics de la France & de l'étranger peuvent être inscrits comme membres titulaires de la Société, jusqu'à concurrence du nombre de six ; ils sont représentés au sein de la Société, soit par leurs chefs respectifs, soit par des mandataires, préalablement agréés par le président de la Société.

Art. 3. Chaque *membre titulaire* s'engage à verser, chaque année, en recevant les publications de la Société, une somme de cinquante francs.

Art. 4. Les *membres titulaires*, non résidant à Paris, doivent y être représentés par un correspondant chargé de recevoir, en leur nom, les publications de la Société & de verser leur cotisation annuelle.

Art. 5. Les *membres titulaires* se réunissent, une fois par an, en séance générale, à Paris, dans le mois qui suit les fêtes de Pâques.

Art. 6. Les membres titulaires, non résidant à Paris, peuvent se faire représenter dans les assemblées générales, en vertu d'un mandat écrit, adressé en temps utile au secrétaire-trésorier. Ce mandat doit porter le nom d'un des membres titulaires résidant à Paris, auquel il confère une nouvelle voix délibérative ; cependant un seul & même membre titulaire ne peut réunir en sa personne plus de cinq de ces voix substituées.

Art. 7. Dans cette séance annuelle, la Société procède aux élections en remplacement des membres titulaires, décédés ou démissionnaires, à la vérification des comptes de l'exercice précédent, à la désignation des publications de l'exercice suivant.

Art. 8. La Société, en dehors de ses séances, est représentée, d'une façon permanente, par un Comité de direction, faisant fonction de bureau, nommé pour trois ans & rééligible.

Art. 9. Le Comité de direction se compose de :

- 1 président,
- 1 vice-président,
- 1 secrétaire-trésorier,
- 1 secrétaire-adjoint,
- 4 commissaires responsables.

Art. 10. Le Comité de direction peut, en cas de besoin, s'affurer le concours de un ou plusieurs commissaires responsables adjoints, qui ont voix consultative, & peuvent être pris hors du sein de la Société.

Art. 11. Le Comité de direction se réunit, au moins trois fois, dans le premier semestre de chaque année, au domicile de l'un de ses membres ; il peut, en cas

d'urgence, convoquer une séance générale extraordinaire de la Société.

Art. 12. La Société s'adjoint, sous le nom d'*associés-souscripteurs*, les personnes & les établissements publics, français & étrangers, qui désirent recevoir régulièrement les publications de la Société; le nombre de ces *associés-souscripteurs* ne peut dépasser deux cents.

Art. 13. Les *associés-souscripteurs* sont tenus, soit personnellement, s'ils résident à Paris, soit par l'intermédiaire d'un correspondant, s'ils habitent les départements ou l'étranger, de verser chaque année, en recevant les publications de la Société, une cotisation de *quinze francs*.

Art. 14. Tout *membre titulaire* ou *associé-souscripteur*, dont la cotisation n'aurait pas été versée en temps utile, est, au bout de six mois & après avis préalable, considéré de plein droit comme démissionnaire.

II

PUBLICATIONS

Art. 15. Les publications de la Société sont annuelles; elles se composent de deux volumes de textes, de format grand in-8.

Art. 16. Chaque volume de textes est tiré à cinq cents exemplaires numérotés, savoir :

<i>Grand papier,</i>	50 exemplaires réservés aux membres titulaires;
<i>Papier vélin,</i>	50 à céder au commerce, à 24 fr. l'ex. (prix fort);
<i>Papier ordinaire,</i>	200 " " à 12 fr. " "
	200 pour les <i>associés-souscripteurs</i> .

Art. 17. La Société fera exécuter également des réimpressions phototypographiques de pièces imprimées, rarissimes ou uniques; ces réimpressions seront tirées sur

peau de vélin, & à cinquante exemplaires seulement, portant chacun le nom d'un des *membres titulaires* de la Société.

Art. 18. La Société fait choix d'un ou plusieurs libraires-éditeurs, auxquels elle concède, au mieux de ses intérêts, le droit de vendre ceux des exemplaires de ses publications, qui sont réservés au commerce.

Art. 19. Les publications de la Société sont faites sous la surveillance du Comité de direction, & la garantie du secrétaire-trésorier & de l'un des commissaires responsables.

Art. 20. Au cas où l'un des volumes a, pour éditeur ou pour commissaire responsable, le secrétaire-trésorier, le contre-feing de ce dernier est remplacé par celui du vice-président.

III

PLAN DES PUBLICATIONS

A) SÉRIE GÉOGRAPHIQUE.

Collection chronologique des pèlerinages en Terre-Sainte & des descriptions de la Terre-Sainte & des contrées voisines.

- | | | |
|----|----------------------------|---|
| 1 | <i>Textes latins.</i> | — Imprimés & inédits de 300 à 1400. — Inédits ou rarissimes de 1400 à 1600. |
| 2 | <i>Textes français.</i> | } Imprimés & inédits jusqu'en 1500. — Inédits ou rarissimes de 1500 à 1600. |
| 3 | » <i>italiens.</i> | |
| 4 | » <i>espagnols.</i> | |
| 5 | » <i>allemands.</i> | |
| 6 | » <i>anglais.</i> | |
| 7 | <i>Textes Scandinaves.</i> | } Imprimés & inédits jusqu'en 1600. — (Accompagnés d'une version.) |
| 8 | » <i>slaves.</i> | |
| 9 | » <i>grecs.</i> | |
| 10 | » <i>hébraïques.</i> | |
| 11 | » <i>arabes.</i> | |

B) SÉRIE HISTORIQUE.

- 1 Poésies & poèmes relatifs aux Croisades, 1100-1500.
 - 2 Chartes
 - 3 Lettres historiques
 - 4 Petites chroniques
 - 5 Projets de croisades inédits, 1250-1600.
- } inédites, 1095-1500.

Les textes de chacune de ces séries sont publiés, par volumes d'environ 300 pages, dans le format des Chronicles and Memorials of the Great Britain, & d'après les règles établies pour cette publication par le Maître des Rôles, c'est-à-dire, avec préface d'histoire littéraire, manchettes, variantes des manuscrits & index copieux.

Chaque volume de la série géographique est accompagné, pour l'intelligence des textes, d'une carte tirée en couleur.

La distribution des volumes a lieu de telle sorte que, — à la fin de chaque période décennale de la publication, — les trois cinquièmes (12 volumes) aient été pris dans la série géographique, & les deux autres cinquièmes (8 volumes) dans la série historique.

Les phototypographies reproduisent :

1° Les pèlerinages en Terre-Sainte, feuilles volantes, journaux de croisade, &c., &c., imprimés au XV^e, & dans les 25 premières années du XVI^e siècle.

2° Les pièces analogues qui, quoique de date postérieure, n'existent qu'à l'état d'exemplaires uniques ou rarissimes.

Une courte notice bibliographique, de même format, accompagne chaque phototypographie.

La Société se propose également de favoriser la publication de :

- a) LA CARTOGRAPHIE DE L'ORIENT LATIN au Moyen-Age;
- b) LA NUMISMATIQUE, LA SIGILLOGRAPHIE & L'ÉPIGRAPHIE DE L'ORIENT LATIN.



COMITÉ DE DIRECTION

DE LA SOCIÉTÉ

pour la période 1875-1877.

PRÉSIDENT:

M. DE VOGUÉ.

Vice-Président: MM. SCHEFER.*Secrétaire-Trésorier:* RIANT.*Secrétaire-adjoint:* de MARSY.*Commissaires:*

MM.

de BARTHÉLEMY. de MAS LATRIE.

EGGER. de ROZIÈRE.



LISTE DES MEMBRES TITULAIRES

au 15 avril 1877.

MM.

- 1 ANCEL, 60 rue François 1^{er}, Paris.
- 2 ANTROBUS (R. P. Frederik), Oratory, Londres.
- 3 BARTHÉLEMY (Anatole de), 9 rue d'Anjou St-Honoré, Paris.
- 4 BARRÈRE (E. de), ancien consul-général de France à Jérusalem, 42 rue de la Ferme des Mathurins, Paris.
- 5 BOUCHE (L'abbé), La Prias, par Lamontgie, Puy-de-Dôme.
- 6 CLERCQ (Louis de), 5 rue Maffeyan, Paris.
- 7 COMBETTES DU LUC (Le comte de), Rabastens-sur-Tarn, Tarn.
- 8 DELPIT (Martial), 74 faubourg St-Honoré, Paris, & à Castang par Bouniagues, Dordogne.

- 9 DREUX-BRÉZÉ (S. G. M^{sr} de), évêque de Moulins, Moulins.
- 10 DURA (Giuseppe), 40 fr. S. Carlo, Naples.
- 11 EGGER (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 68 rue de Madame, Paris.
- 12 FOURNIER (Félix), 115 rue de l'Université, Paris.
- 13 GOUJON, 52 rue Paradis-Poiffonnière, Paris.
- 14 HENNESSY (Raymond), 16 place de la Madeleine, Paris.
- 15 KHITROWO (S. Exc. M. Basile de), conseiller d'Etat, 1 Maximilianovski Pereoulouk, St-Pétersbourg.
- 16 LAIR (Le comte Charles), 18 rue Las Cafes, Paris.
- 17 LAIR (Jules), directeur des Entrepôts & Magasins généraux, 204 boulevard de la Villette, Paris.
- 18 LANGÉNIEUX (S. Exc. Mgr), archevêque de Reims, Reims.
- 19 LÉOTARD, docteur-ès-lettres, 3 cours Morand, Lyon.
- 20 MAC-GRIGOR, esq., 19 Woodside Terrace, Glasgow, Ecoffe.
- 21 MARSY (Le comte de), Compiègne.
- 22 MAS LATRIE (Le comte de), chef de section aux Archives de France, 229 boulevard St-Germain, Paris.
- 23 MEYER (Paul), professeur au Collège de France, 59 rue Raynouard, Paris-Paffy.
- 24 MICHELANT, conservateur sous-directeur à la Bibliothèque Nationale, 11 avenue Trudaine, Paris.
- 25 MIGNON (A.), 18 rue de Maleherbes, Paris.
- 26 PÉCOUL (Auguste), Draveil, Seine-&-Oise.
- 27 PORTALIS (Le baron), 144 boulevard Hauffmann, Paris.
- 28 REBOURS (L'abbé le), curé de la Madeleine, Paris.
- 29 REY (Emmanuel), 22 rue des Ecuries d'Artois, Paris.
- 30 RIAANT (Le comte), 248 faubourg St-Honoré, Paris.
- 31 RIAANT (Ferdinand), membre du Conseil municipal de Paris, 36 rue de Berlin, Paris.
- 32 ROZIÈRE (Eugène de), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, inspecteur général des archives, 8 rue d'Albe, Paris.
- 33 SAIGE (Jules), ingénieur des ponts & chaussées, 65 rue d'Amsterdam, Paris.
- 34 SAULCY (de), membre de l'Institut, 96 rue de Grenelle St-Germain, Paris.
- 35 SCHEFER, administrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes, 2 rue de Lille, Paris.
- 36 SCHEFER (Jules), consul de France, Smyrne.

-
- 37 SCHLUMBERGER (Gustave), 140 faubourg St-Honoré, Paris.
 38 SIMOR (S. Em. M^{gr} le cardinal de), prince - primat de Hongrie,
 Gran, Hongrie.
 39 TORELLA (Le prince de), Naples.
 40 VOGÜÉ (S. Exc. le comte de), membre de l'Institut, ambassadeur de
 France à Vienne, 2 rue Fabert, Paris.
 41
 42
 43
 44

* * *

ETABLISSEMENTS PUBLICS.

- 45 BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.
 46 BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE COPENHAGUE.
 47 BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE NAPLES.
 48 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.
 49 SOCIÉTÉ NATIONALE DE GÉOGRAPHIE DE PARIS.
 50



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

SÉRIE GÉOGRAPHIQUE

SOUS PRESSE:

*Itinera hierosolomytana & descriptiones Terræ Sanctæ
latine conscripta.*

Tomus I & II, ed.: TITUS TOBLER.

Tomus III, ed.: GEORGIUS THOMAS.

Itinéraires français. I.

Éd. M^r MICHELANT.

EN PRÉPARATION:

Itinera & descriptiones latine conscripta.

Tomus IV, ed.: GEORGIUS THOMAS.

Itinerarj italiani.

Tomus I, ed.: CAV. L. BELGRANO.

Itinera græca.

Tomus I, ed.: C. SATHAS.

SÉRIE HISTORIQUE

La prise d'Alexandrie, par Guillaume de Machaut.

Éd.: M^r L. DE MAS LATRIE.

SOUS PRESSE:

Quinti belli sacri scriptores minores.

Ed.: R. RÖHRICHT.

RÉIMPRESSIONS PHOTOGRAPHIQUES

(réservées aux membres titulaires)

Prologus arminensis in mappam Terre Sancte.

In-fol., f. l. n. d., f. xv.

I^{re} livraison.

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Paris. ERNEST LEROUX, 28 rue Bonaparte.

Londres. BERNARD QUARITCH, 15 Piccadilly.

Leipzig. OTTO HARASSOWITZ.



SERVICE DES SOUSCRIPTIONS

ET DE LA DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS.

M. AUBRY,

Agent de la Société de Géographie,

3 rue Christine, Paris.









